Le Coran
sourate (4)

LES FEMMES

Traduction revue
Rédaction et présentation

Par

DR. G.H. ABOLQÂSEMI FAKHRI

Le Coran
sourate (4)

LES FEMMES

libislam.fr

Traduction revue
Rédaction et présentation

Par

DR. G.H. ABOLQÂSEMI FAKHRI

Fakhri, G. H. Abolqasemi,
Le Coran: Sourate (4) Les Femmes/ par G. H. Abolqsemi Fakhri.-
Qom: Ansariyan, 2007.
259 P.
ISBN 978-964-219-017-1
1. Koran – Hermeneutics – 4th Sourate. I. Title.
297.179 BP 98 .F35

القرآن الكريم

شرح وتفسير سورة النساء مع الترجمة الفرنسية وطريقة التلفظ

LE CORAN

Sourate (4)

LES FEMMES

Par: Dr. G. H. Abolqasemi Fakhri
Éditeur: Publications Ansariyan
1eme Edition: 2008 - 1429 - 1387
Composition: Etemad
Tirage: 2000
Nombre de Pages: 260
Taille: 162X229 mm
ISBN: 978-964-219-017-1

libislam.fr

TOUS DROITS DE REPRODUCTION ET D'ADAPTATION RESERVE POUR LES PUBLICATIONS

PUBLICATIONS ANSARIYAN
C.P.187 Qum
Republique Islamique D'Iran
Tel: 0098 251 7741744 Fax: 7742647
Email: ansarian@noornet.net&Int_ansarian@yahoo.com
www.ansariyan.org & www.ansariyan.net

libislam.fr

Avant-propos

Le signe prédominant de bonheur, jeunesse et joie du foyer familial est la femme. Le Prophète[s] déclare : « *al-jannatu taḫta aqdâmi ummuhat* » le paradis est sous les pieds des mères. L'éloge des femmes vertueuses (v. 34) indique l'acquisition, le maintien et le développement de la dignité humaine ; en orient et en occident [si elles veulent] elles peuvent engendrer une vie édénique et octroyer à la société « un enfant *ṣâliḥ* (bon, sain et saint), l'une des fleurs du paradis ».

Pour atteindre ce but, la sourate commence par l'origine (la création) de l'être humain, traite des thèmes sociaux-familiaux (héritage, mariage, ...) et montre les prédateurs et les dangers [intérieurs et extérieurs (ignorance, impiété, hypocrisie, injustice, ...)], offre le programme (Prière, Aumône, travail sur le chemin de DIEU, ...) afin d'avoir la résistance nécessaire et suffisante, l'équilibre et la beauté (v. 122) ; elle expose dans le verset 136 les secours et les supports divins (Prophète, Livre, Ange) pour parvenir - au compte final - à la joie, jeunesse et félicité éternelles.

G. Ḥ. Abolqâsemi F.
Tabriz, Ramaḏân 1429 – septembre 2008

اللهم صل على محمد وآل محمد

Sourate IV - 176 v. **LES FEMMES** *ANNISÂ'*

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

bismi-lläh i-rrahmän i-rrahym i

[Commencer] **par le Nom de DIEU le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux.**

Formule inaugurale des sourates. « *rahmän* » et « *rahym* » signalent tous les Beaux Noms et Attributs de DIEU. Voir explication début de la sourate XIX.

يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُم مِّن نَّفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً
وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ وَالْأَرْحَامَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا ①

yä~'ayyuha-nnâsu-ttaqû ***rabb****akumu-****lladhy*** *khalaqakum mmin nnafsin wähida(t)in wa khalaqa minhâ zawjahâ wa baththa minhumâ rijâlan kathyran wa nisã'an wa-ttaqû-****lläh****a-****lladhy*** *tasã'alûna bihï wa-l'arhâma inna-****lläh****a kâna ᶜalaykum* ***raqyb****an*

1 **Ô hommes** [et femmes] **! Soyez pieux envers votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être** (à partir d'Adam) **et Il a créé de lui** (du même genre) **son épouse** (Ève) **et par eux Il a disséminé beaucoup d'hommes et de femmes. Soyez pieux envers DIEU que vous invoquez dans vos requêtes et** [respectez] **les liens de parenté, car DIEU vous observe** [Il surveille vos intentions et vos actions].

yä~'ayyuha-nnâsu-ttaqû rabbakum :

Ô hommes et femmes prenez garde à la dignité[1] que votre Seigneur vous a conférée ; c.à.d. ne contrevenez pas à Ses ordres ni à Ses interdits (soyez polis), sinon vous risquerez un châtiment [correctif].

alladhy *khalaqakum mmin nnafsin wähida(t)in wa* khalaqa *minhâ zawjahâ* :

C'est DIEU, le Créateur de l'univers et des cieux, qui a créé l'homme et la femme[2]. Il a créé l'être humain d'un seul esprit (d'un même souffle) ; Il a créé [d'abord] Adam et de même Il a créé son épouse (Ève).

MODALITÉ DE CRÉATION : Vue les Noms et Attributs de DIEU (VII/180) Il crée ce qu'Il Veut.

DIEU a créé, dans le monde *dharr* l'esprit, l'essence de l'être humain. Le corps est, en quelque sorte, la « mise en matière[3] ». Adam et Ève ont vu [d'abord] le jour, desquels descendent les êtres humains.

La modalité de création n'est pas inconnue aux Amis de DIEU[4], aux Imâms et aux Prophètes (II/117 et III/59, …).

wa baththa *minhumâ rijâlan kathyran wa nisä'an* :

DIEU se décrit le Créateur de tous les êtres humains. L'attention des hommes est attirée sur le fait qu'ils sont tous issus d'un même père et d'une même

mère et que, par conséquent, ils ont nécessairement les uns envers les autres des droits comme en ont deux frères entre eux : ils sont tenus de respecter entre eux ces droits sous le rapport de leur noble origine commune, comme les membres d'une même famille sont tenus de respecter les leurs sous le rapport de leur parenté immédiate ; de même le sentiment que les uns sont tenus d'avoir à l'égard des autres, doit les conduire à être justes entre eux, à ne pas se léser mutuellement (V/32 et 33), et à agir en sorte que le plus fort accorde de lui-même au plus faible les droits qui lui sont reconnus suivant que DIEU lui a prescrit en la matière (LIX/7).

*wa-ttaqû-**llä**ha-**lladhy** tasä'alûna **bihï** wa-l'arhâma* :

Lorsque vous invoquez DIEU dans vos requêtes ayez soin de la noble dignité que DIEU vous a octroyée, et respectez les liens de parenté issus d'Adam[5]

بنی آدم اعضای یک پیکرند که درآفرینش زیک گوهرند
چو عضوی بدردآورد روزگار دگر عضو ها را نماند قرار

Les hommes sont les organes d'un même corps
car ils sont issus d'un même Perle
Si un organe est en douleur dans le temps
les autres organes ne seront pas reposants

inna-llāha kâna ᶜalaykum **raqybaṉ** :

Clausule du verset célébrant l'Attribut « *raqyb* » (Observateur, Excellent Surveillant des intentions et des actions des hommes et des femmes).

DIEU vous a dotés d'instincts[6], d'intelligence, …, Il vous a conféré une liberté, etc. Il prend vos œuvres en compte et observe notamment la façon dont vous respectez, dans la mesure de votre possible, le caractère sacré et noble des sujets suivants [mentionnés dans cette sourate] ou vous les négligez :

- la parenté[7] (v.1), comment vous veillez à maintenir ces liens ou comment vous les rompez en négligent leur caractère sacré,
- le droit des orphelins (v. 2 à 9, …),
- l'héritage (v.11, 12, …),
- la chasteté sexuelle (v. 15, 16, …),
- se repentir (v. 17, 18),
- les biens matériels licites (v. 28, 32, …),
- l'Unicité de DIEU (v. 36, …) (principe pivot de bonheur)
- la Prière (v. 43, …),
- le cœur (v. 63, …),
- obéir à DIEU et aux enseignements du Prophète[8] (v. 69, …),

- la vie est une lutte permanente, restez et travaillez sur le chemin de DIEU (v. 74, …),
- le Livre céleste (v. 105, …),
- le Paradis (résistance, équilibre, beauté, v. 122, …),
- équité entre les femmes (v. 129, …),
- récompense ici-bas et dans l'au-delà (v. 134, …),
- les supports (Prophètes, Livres, Anges et Compte final, v. 136, …)
- les Prophètes (v. 164, …),
- ceux qui croient en DIEU et travaillent bien (v.174, …).

---

n. IV/1 :

1- intelligence, conscience, noblesse et tous les biens spirituels, moraux et physiques.

CARACTÈRE ESTHÉTIQUE DE LA FEMME ET DE L'HOMME.

DIEU dit :

- *laqad* ***khalaqna****-l'insâna fy a<u>h</u>sani taqvîmin* : (Nous avons créé l'homme et la femme en la plus belle constitution (stature, XCV/4)

- *Wa* ***<u>s</u>awwarakum*** *fa* ***a<u>h</u>sana*** *suwarakum* : (Il vous a donné votre forme, une forme si belle qu'Il vous a donnée. XL/64)

La silhouette de l'homme est belle, et plus belle encore est la beauté de son cœur et de son esprit due aux belles qualités morales. [Quant à ceux qui s'adonnent au physique laissant de côté le fond, l'une des

caractéristiques des hommes impies de tous les temps, eh bien, n'en parlons pas !]

2- à propos de l'homme voir n. XIV/10.

3- matière qui, grâce à DIEU, change et se développe et parcourt un cycle régulier.

4- Tout individu croyant et pratiquant est Ami de DIEU.

Par la Volonté de DIEU, un Ami, dans l'état parfait correspondant, peut créer (ou découvrir). C'est le cas des Prophètes, des Imâms [jamais un Prophète ne devient déité], et à des degrés très inférieurs des savants et inventeurs doués de cœur pur.

5- Âdam^c. fut l'un des grands Prophètes ; il vécut neuf cent trente années.

6- *chahawât*.

7- Certains érudits envisagent deux sortes de lien de parenté : physique et spirituel.

وَءَاتُوا۟ ٱلْيَتَٰمَىٰٓ أَمْوَٰلَهُمْ
وَلَا تَتَبَدَّلُوا۟ ٱلْخَبِيثَ بِٱلطَّيِّبِ ۖ وَلَا تَأْكُلُوٓا۟ أَمْوَٰلَهُمْ إِلَىٰٓ أَمْوَٰلِكُمْ ۚ إِنَّهُۥ كَانَ حُوبًا كَبِيرًا ۝

wa 'âtû-lyatämä~ amwälahum wa lâtatabaddalû-lkhabytha bi-ttayyibi wa lâta'kulû~ amwälahum ilä~ amwälikum innahü kâna hûban kabyran

2 **Donnez leurs biens aux orphelins** [lorsqu'ils arrivent à l'âge mûr]. **Ne substituez pas l'infâme à ce qui est bon, ne mangez pas leurs biens ajoutés aux vôtres car ce serait un grand péché.**

wa 'âtû-lyatämä~ amwälahum :

Le premier verset a entamé la notion de la société humaine (*baththa minhumâ rijâlan kathyran wa nisã'an*) . Or, la société aura des orphelins[1].

Plus d'un tiers de versets concernant l'orphelin est exposé en ce chapitre 4 (v. 2, 3, 6, 8, 10, 36, 127) qui ajoutés aux 6/152, 17/34, 89/17, 93/9, 107/2, 76/8, 90/15, 93,6, 18/82, 2/83, 177, 215, 220, 8/41, 59/7 donnent un perspectif parfait des droits des pupilles et des devoirs des tuteurs et ceux des institutions et orphelinats à qui la phrase est adressée.

wa lâtatabaddalû-lkhabytha bi-ttayyibi :

L'âme malveillante* (*nafs ammârah*), (sauvage, diabolique, donc dangereuse) de l'homme et de la femme a plusieurs sortes de ruses pour tromper son maître, l'une est le (ou la) contraindre à substituer ce qui est mauvais (illicite) à ce qui est bon (licite).

Le verset est une recommandation qui, dans la vie quotidienne, renferme tous les sujets et tous les objets.Les qualificatifs « *khabyth* » et « *tayyib* » peuvent référer à des qualités intrinsèques « *fy haddi dhâtihi* » aussi bien qu'extrinsèques[2].

wa lâta'kulû~ amwälahum ilä~ amwälikum innahü kâna hûban kabyran :

Une autre machination de l'âme malveillante est faire consommer à l'homme [ou à la femme] ce qui est illicite mêlé de ce qui est licite,

faire ce qui est mauvais mélangé de ce qui est bon et vice versa. Le verset déclare qu'y céder sera nocif, vicieux, un grand péché.

---

n. IV/2 :

1- L'homme [ou la femme] n'est pas seulement physique, il [elle] a un aspect moral et spirituel. Pourrait-on imaginer deux significations au mot orphelin ?
Primo - enfant qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux : il faut un tuteur pour s'en occuper.
Secundo - homme [ou femme] qui n'a ni maître (ni tuteur) spirituel pour prendre soin de son cœur, de son noble héritage intérieur, même s'il [ou elle] a son père et sa mère ou l'un des deux.

* *nafs* (âme) a trois états :
ammârah (malveillant),
lawwâmah (conseiller),
mutma'innah (en sécurité, en paix, …).

2- Dans le même ordre d'idée que la note 1, les dirigeants et les chefs spirituels, petits ou grands, ont à remplir une charge aussi lourde que méritoire qui fait l'objet d'éducation et de pédagogie au sens très vaste des termes.

وَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تُقْسِطُوا فِي الْيَتَامَىٰ فَانكِحُوا مَا طَابَ لَكُم مِّنَ النِّسَاءِ مَثْنَىٰ وَثُلَاثَ وَرُبَاعَ
فَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تَعْدِلُوا فَوَاحِدَةً أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ ۚ ذَٰلِكَ أَدْنَىٰ أَلَّا تَعُولُوا ﴿٣﴾

wa in khiftum allâtuqsiṯû fi-lyatämä fa-nkiḫû mâ -ṯâba lakum mmina-nnisä'i mathnä wa thulätha wa rubäᶜa fa'in khiftum allâtaᶜdilû fawäḫida(t)an aw mâ malakat aymänukum ḏälika adnä~ allâtaᶜûlû

3 **Si vous craignez de ne pas être équitables envers les orphelines, épousez les femmes qui vous plaisent, deux, trois ou quatre; mais si vous craignez de ne pas être juste** [envers les femmes], **alors n'épousez qu'une seule, ou** [tournez-vous vers] **ce que vous possédez** [de licite], **cela est plus à même pour que vous ne sortiez pas du droit chemin** [ou, pour ne pas faire d'injustice].

L'homme est un responsable, et conscient de sa dignité il doit prendre en considération ses actes et ceux d'autrui. D'une part il doit s'occuper des orphelines et d'autre part il doit être juste.

Le verset indique la résolution adéquate du problème qui implique courage, patience, justice, prudence et tempérance.

وَءَاتُوا۟ ٱلنِّسَآءَ صَدُقَٰتِهِنَّ نِحْلَةً ۚ فَإِن طِبْنَ لَكُمْ عَن شَىْءٍ مِّنْهُ نَفْسًا فَكُلُوهُ هَنِيٓـًٔا مَّرِيٓـًٔا ﴿٤﴾

wa 'âtû-nnisã'a saduqätihinna nihla(t)an fa'in tibna lakum ᶜan chay'in mminhu nafsan fakulûhu hanny~'an mmary~'an

4 **Donnez à** [vos] **femmes leurs dots à titre de donation** [sincère] **obligatoire. Si toutefois, de leur propre gré, elles vous en cèdent gentiment une partie, profitez-en à votre aise et agréablement.**

saduqät : pluriel de *sadâq* signifie don[1] (dot[2]) que le mari attribue obligatoirement à son épouse lors de la célébration du « contrat » du mariage (avant la consommation du mariage).

Le *sadâq* est un élément constitutif du mariage. Il est un don nuptial qui appartient à la femme en propre ; c'est gage d'attachement qui légitime le

mariage. Un mariage sans *sadâq* est irrégulier (*fâsid*).

saduqätihinna nihla(t)an:

Tout don, tous les cadeaux et accessoires coutumiers[1] des épousailles [à la charge de l'époux] sont faits de bon cœur et comme un témoignage de sincérité perdurable.

La joie de mariage est partagée par la femme et l'homme (cf. n.3, v.129). Or, vue le rôle capital de l'épouse dans la fortification de l'époux, les périodes d'être en ceinte, l'allaitement et l'éduction des enfants et bien mener le foyer familial … le *sadâq* inspire un sentiment d'enrichissement, par surcroît, à la femme (la femme pourra s'occuper de ses devoirs capitaux : son propre éducation physique, morale et spirituelle (éliminer ses défauts probables (voir v. 34, éloges des femmes …), perfectionner ses qualités, veiller à ses Prières, à son régime alimentaire [naturel] et spirituel, faire attention aux influences du milieu, observer ses devoirs envers son mari, ses enfants, le foyer familial, etc.) afin de donner de bons, sains et saints enfants*, …. [Le mari aussi a ses propres devoirs à remplir, gagner la vie licite (*halâl*) pour lui-même,

pour sa femme et ses enfants, ses devoirs envers son épouse, ses enfants, la famille, …]. « Un bon enfant (*sâlih*, voir la signification fin du v. 69), est une fleure des fleurs du Paradis. »

---

n.IV/4 :

1- le montant de *sadâq* doit être bien déterminé. Si le mariage est dissous avant sa consommation, la moitié de ce montant doit être remise, dans des cas prévus par jurisprudence, à la fiancée.

Le montant du *sadâq* doit être raisonnable. Les enseignements islamiques ne préconisent jamais les sommes exorbitantes.

2- le *sadâq* n'est ni la dot (signifiant les biens qu'une femme apporte en se mariant) ni le douaire (c. à. d. droit de l'épouse survivant). [Dans notre traduction du Coran, «la dot» désigne «la dot nuptiale» le *sadâq*].

* À l'exemple de Fâtimah$^{c.}$ (conjointe de ^{c}Aly$^{c.}$) : Sa piété, sa chasteté, ses Prières, sa patience et ses dévotions continues sur le chemin de DIEU, qui donna les Imâms à l'Humanité.

وَلَا تُؤْتُوا۟ ٱلسُّفَهَآءَ أَمْوَٰلَكُمُ ٱلَّتِى جَعَلَ ٱللَّهُ لَكُمْ قِيَـٰمًا وَٱرْزُقُوهُمْ فِيهَا وَٱكْسُوهُمْ وَقُولُوا۟ لَهُمْ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ۝

wa lâtu'tû-ssufahã'a amwalakumu-llaty ja^{c}ala-llähu lakum qiyaman wa-rzuqûhum fyhâ wa-ksûhum wa qûlû lahum qawlan ma^{c}rûfan

5 **Ne confiez pas aux sots les biens que DIEU vous donne pour vivre. Donnez-leur le nécessaire et habillez-les et tenez-leur un langage convenable.**

wa lâtu'tû-ssufahã'a amwalakum-llaty jaᶜala-llähu lakum qiyaman:

DIEU enjoint l'homme [et la femme] de ne pas mettre les biens [et les richesses] en possession de celui [ou celle] qui est irresponsable que ce dernier soit orphelin, enfant, conjoint, parent ou autre ; et de ne pas leur donner de responsabilité. C. à. d. : ne donnez pas votre temps, votre force, votre richesse matérielle ou spirituelle etc. inutilement aux insensés.

Par extension : Ne vous fâchez pas contre eux. Ne vous laissez pas abuser. N'abusez pas, et ne vous adonnez pas aux excès. Car, forces, temps, richesses physiques ou spirituels … sont les matériaux nécessaires pour mener une vie honorable. C'est valable aussi bien pour l'homme que pour la femme.

DIEU n'a pas spécifié qu'il s'agit ici de certains insensés à l'exclusion d'autres sous le rapport de l'âge, du sexe, du lien familiale, ethnique … ; car, les insensée en disposeront mal au point de les laisser se perdre ou se gâcher.

De même DIEU n'a pas spécifié telle catégorie de biens à l'exclusion de telle autre.

wa-rzuqûhum fyhâ wa-ksûhum wa qûlû lahum qawlan maᶜrûfan :

Le verset veut dire que ces biens servent de moyens de subsistance [pour mener une vie raisonnable] autant à vous qu'à eux [pour subvenir à leurs besoins en vêtements, en nourritures et autres choses indispensables.

wa qûlû lahum qawlan maᶜrûfan :

Une bonne action accompagnée d'une bonne parole donne ses fruits décuplés.

وَٱبْتَلُوا۟ ٱلْيَتَٰمَىٰ حَتَّىٰٓ إِذَا بَلَغُوا۟ ٱلنِّكَاحَ فَإِنْ ءَانَسْتُم مِّنْهُمْ رُشْدًا فَٱدْفَعُوٓا۟ إِلَيْهِمْ أَمْوَٰلَهُمْ ۖ
وَلَا تَأْكُلُوهَآ إِسْرَافًا وَبِدَارًا أَن يَكْبَرُوا۟ ۚ وَمَن كَانَ غَنِيًّا فَلْيَسْتَعْفِفْ ۖ وَمَن كَانَ فَقِيرًا فَلْيَأْكُلْ بِٱلْمَعْرُوفِ ۚ
فَإِذَا دَفَعْتُمْ إِلَيْهِمْ أَمْوَٰلَهُمْ فَأَشْهِدُوا۟ عَلَيْهِمْ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ حَسِيبًا ﴿٦﴾

wa-btalû-lyatämä hattä~ idhâ balaghu-nnikâha fa'in 'ânastum mminhum ruchdan fa-dfaᶜû~ ilayhim amwälahum wa lâta'kulûhã isrâfan wa bidâran an yakbarû wa man kâna ghaniyyan falyastaᶜfif wa man kâna faqyran falya'kul bi-lmaᶜrûfi fa'idhâ dafaᶜtum ilayhim amwälahum fa'achhidû ᶜalayhim wa kafä bi-llähi hasyban

6 **Lorsque les orphelins atteignent** [l'âge du] **mariage, éprouvez-les; si vous apercevez en eux une bonne conduite, remettez-leur leurs biens; ne gaspillez pas** [leurs biens] **et ne** [les] **dissipez pas redoutant** [qu'ils n'atteignent] **leur majorité** [et ne vous les réclament]. **Celui** [des tuteurs] **qui est aisé qu'il s'abstienne** [de prélever un salaire], **et celui qui est pauvre, prélève** [un salaire] **d'une manière honnête. Quand vous leur rendrez leurs biens, prenez pour cela des témoins et DIEU est le meilleur à faire rendre le compte** [aux hommes].

wa-btalû-lyatämä hattä~ idhâ balaghu-nnikâha :

Éduquez les orphelins au fur et à mesure et éprouvez leur intelligence (*ᶜuqûl*), leur compréhension (*afhâm*), leur piété (*taqwa-llä*) et voyez s'ils agissent convenablement avec leurs

biens ; ceci, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la puberté.

fa'in 'ânastum mminhum ruchdan fa-dfa^{c}û~ ilayhim amwälahum :

Si vous percevez alors de leur part une conduite raisonnable, remettez-leur leurs biens. Le terme *ruchd* renferme à la fois les significations suivantes : *^{c}aql* (intelligence, raison), *salâh* (bonne conduite dans la religion), capacité à gérer convenablement les biens, la connaissance de ce qu'il faut faire.

wa lâta'kulûhã isrâfan wa bidâran an yakbarû :

La phrase s'adresse aux tuteurs : ne consommez pas les biens des orphelins, ne les gaspillez pas ! Et ne consommez pas non plus ces biens en vous hâtant de prendre ce qu'il vous est encore possible de prendre avant qu'ils n'atteignent l'âge où vous serez tenus de leur remettre leurs biens.

man kâna ghaniyyan falyasta^{c}fif wa man kâna faqyran falya'kul bi-lma^{c}rûfi :

Si le tuteur des biens de l'orphelin est riche, qu'il s'abstienne de consommer les biens dont il a la charge[1].

Et si un tuteur est pauvre, il peut prélever sur les biens de l'orphelin un salaire raisonnable dans la mesure où

il s'en occupe et les gère effectivement.

fa'idhâ dafa^{c}tum ilayhim amwälahum fa'achhidû ^{c}alayhim :

Ô tuteurs des biens des orphelins ! Lorsque vous remettez leurs biens à vos pupilles, faites-le en présence de témoins qui constateront que vous les leur avez effectivement remis et qu'eux les ont bien reçus de vos mains.

wa kafä bi-llähi hasyban :

La fin de ce verset ne signifie pas que l'on peut se passer de témoins humains, mais que de toute façon, essentiellement, le Seul Témoin véritable est toujours DIEU et nul autre.

---

n. IV/6 :

1- Une personne se rendit auprès du Prophète de DIEU et lui dit :

- Ô Messager de DIEU ! Mon neveu est orphelin et vit sous mon toit ; qu'est-ce qu'il m'est permis de prendre de son bien ?

Le Prophète^{s} lui répondit :

- Que tu consommes « d'une façon reconnue convenable » (*bi-lma^{c}rûf*) sans chercher à préserver ton propre bien au moyen du sien et sans en prendre beaucoup (sans chercher à amasser des richesses). Il arrive qu'un orphelin possède une palmeraie et que son tuteur l'entretienne et l'irrigue : dans ce cas, il peut prendre une part raisonnable de ses fruits ; ou encore qu'il possède un troupeau et que son tuteur s'occupe de les

maintenir en bon état et de les soigner : dans ce cas, il peut prendre une part raisonnable des produits provenant du troupeau, une partie des bêtes malades et une part [modérée] du lait que les femelles donnent régulièrement. Mais qu'il ne touche ni aux biens immeubles ni aux capitaux.

Le Prophète[ﷺ] a conseillé d'ailleurs que notre comportement avec les orphelins soit comme notre comportement avec nos propres enfants.

لِّلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ ٱلْوَٰلِدَانِ وَٱلْأَقْرَبُونَ
وَلِلنِّسَآءِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ ٱلْوَٰلِدَانِ وَٱلْأَقْرَبُونَ مِمَّا قَلَّ مِنْهُ أَوْ كَثُرَ ۚ نَصِيبًا مَّفْرُوضًا ﴿٧﴾

lirrijâli nasybun mmimmâ taraka-lwälidâni wa-l'aqrabûna wa linnisä'i nasybun mmimmâ taraka-lwälidâni wa-l'aqrabûna mimmâ qalla minhu aw kathura nasyban mmafrûdan

7 **Aux hommes revient une part de ce que laissent** [leur] **père et mère et les proches ; et aux femmes revient une part de ce que laissent** [leur] **père et mère et les proches, que ce** (l'héritage) **soit peu ou beaucoup, c'est une part déterminée.**

L'HÉRITAGE ET L'HÉRÉDITÉ[1] :

- Héritage :

C'est DIEU Sage et Bienveillant qui crée l'homme et subvient à sa vie (*huwa-rrazzâq*). Autrement dit, c'est Lui qui gère l'existence de l'homme et de la femme ; c'est Lui qui indique la partition des héritages entre héritiers homme et femme[1].

C'est un des versets institutionnels les plus importants quant aux ses résultats sociaux. Ce qu'il prescrit, concernant les biens, est une

révolution dans les annales juridico-coutumières de beaucoup de pays avant l'Islâm. La femme se voit reconnaître une vocation successorale. C'est aussi l'abolition d'une coutume qui, dans certains lieux et tribus, excluait des successions les femmes, réservant la totalité des biens laissés aux héritiers ou à l'héritier de lignée masculine.

- Hérédité concernant des domaines analogues[1].

---

n. IV/7 :

1- L'héritage est en trois catégories :
- concernant les biens, (physique),
- concernant les caractères, (mental),
- concernant l'esprit, (spirituel,).

Il y a beaucoup de subdivisions à ces catégories : croyances, coutumes, etc.

Dans l'étude de l'héritage ou l'hérédité d'une personne il faut considérer l'ensemble (la somme) de ces catégories et leur interdépendance (interactions).

L'héritage en soi n'est pas un mérite, au contraire un bon héritage implique une responsabilité. Mais le gérer et l'utiliser bien voilà un mérite, une vertu et une valeur.

وَإِذَا حَضَرَ ٱلْقِسْمَةَ أُوْلُواْ ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينُ فَٱرْزُقُوهُم مِّنْهُ وَقُولُواْ لَهُمْ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ﴿٨﴾

wa idhâ <u>had</u>ara-lqisma(t)a ûlû-lqurbä wa-lyatämä wa-lmasäkynu fa-rzuqûhum mminhu wa qûlû lahum qawla<u>n</u> mma^{c}rûfa<u>n</u>

8 **Quand des proches parents** [non héritiers], **des orphelins ou des pauvres assistent au partage** [de l'héritage], **attribuez-en-leur quelque chose, et tenez-leur un langage honnête.**

Le statut énoncé dans ce verset doit être maintenu comme une obligation morale, un manifeste de parenté entre les hommes et assurer la joie et la politesse dans la société.

وَلْيَخْشَ الَّذِينَ لَوْ تَرَكُوا مِنْ خَلْفِهِمْ ذُرِّيَّةً ضِعَافًا خَافُوا عَلَيْهِمْ فَلْيَتَّقُوا اللَّهَ وَلْيَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا ﴿٩﴾

wa lyakhcha-lladhyna law tarakû min khalfihim dhurriyya(t)an dïᶜäfan khâfû ᶜalayhim falyattaqû-llähа wa lyaqûlû qawlan sadydan

9 **Que s'abstiennent** [de mal traiter les orphelins] **ceux qui, s'ils laissaient derrière eux une progéniture chétive, craindraient pour eux. Qu'ils soient pieux envers DIEU** [dans leur comportement à l'égard des orphelins] **et qu'ils parlent** [à leurs pupilles et aux orphelins] **d'une parole juste** [et douce].

Ayez un bon comportement envers les orphelins des autres, de même que vous aimeriez que les autres aient un bon comportement envers vos orphelins (dans votre progéniture).

إِنَّ الَّذِينَ يَأْكُلُونَ أَمْوَالَ الْيَتَامَىٰ ظُلْمًا إِنَّمَا يَأْكُلُونَ فِي بُطُونِهِمْ نَارًا ۖ وَسَيَصْلَوْنَ سَعِيرًا ﴿١٠﴾

inna-lladhyna ya'kulûna amwäla-lyatämä zulman innamâ ya'kulûna fy butûnihim nâran wa sayaslawna saᶜyran

10 **Ceux qui mangent injustement les biens des orphelins introduisent le feu dans leurs entrailles; ils seront bientôt brûlés par le Feu enflammé.**

L'ASPECT INTÉRIEUR D'UNE ACTION. Ceux qui consomment injustement les biens des orphelins, cela, ésotériquement, est analogue à ingérer du feu dans leurs entrailles[1].

Cette expression se retrouve dans le Coran (« Ceux qui cachent ce que DIEU a révélé ou le vendent à vil prix, ceux-là ne se remplissent les entrailles que de feu ; …).

On remarquera que l'avertissement énoncé dans ce verset peut faire suite à chacune des dispositions relatives aux orphelins, énoncée dans les versets précédents.

---

n. IV/10 :

1- Dans un *hadîth* le Prophète[s] dit que lors de son Ascension (*mi^c^râj*, *'isrâ'*), lorsqu'il lui fut donné de voir l'Enfer, il vit une catégorie d'êtres aux lèvres énormes dans la bouche desquels étaient projetés des roches de feu. Il demanda alors son hiérophante, l'Ange Gabriel, qui étaient ces êtres et celui-ci lui répondit par ce verset : ce sont là « ceux qui consomment injustement les biens des orphelins [et qui] n'ingèrent dans leurs entrailles que le feu ».

يُوصِيكُمُ ٱللَّهُ فِىٓ أَوْلَٰدِكُمْ ۖ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ ٱلْأُنثَيَيْنِ ۚ
فَإِن كُنَّ نِسَآءً فَوْقَ ٱثْنَتَيْنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَ ۖ
وَإِن كَانَتْ وَٰحِدَةً فَلَهَا ٱلنِّصْفُ ۚ
وَلِأَبَوَيْهِ لِكُلِّ وَٰحِدٍ مِّنْهُمَا ٱلسُّدُسُ مِمَّا تَرَكَ إِن كَانَ لَهُۥ وَلَدٌ ۚ
فَإِن لَّمْ يَكُن لَّهُۥ وَلَدٌ وَوَرِثَهُۥٓ أَبَوَاهُ فَلِأُمِّهِ ٱلثُّلُثُ ۚ
فَإِن كَانَ لَهُۥٓ إِخْوَةٌ فَلِأُمِّهِ ٱلسُّدُسُ ۚ مِنۢ بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِى بِهَآ أَوْ دَيْنٍ ۗ
ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ لَا تَدْرُونَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ لَكُمْ نَفْعًا ۚ
فَرِيضَةً مِّنَ ٱللَّهِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١١﴾

yûsykumu-llähu fy~ awlädikum lidhdhakari mithlu hazzi-l'unthayayni fa'in kunna nisã'an fawqa-thnatayni falahunna thuluthâ mâ taraka wa in kânat wähida(t)an falaha-nnisfu wa li'abawayhi likulli wähidin mminhuma-ssudusu mimmâ taraka in kâna lahü waladun fa'in llam yakun llahü waladun wa warithahü~ abawâhu fali'ummihi-ththuluthu fa'in kâna lahü ikhwa(t)un fali'ummihi-ssudusu mi(n) ba^c di wasiyya(t)in yûsy bihã aw daynin 'âbã'ukum wa abnã'ukum lâtadrûna ayyuhum aqrabu lakum naf^c an faryda(t)an mmina-llähi inna-llähа kâna ^calyman hakyman

11 **DIEU vous recommande** (vous ordonne) **au sujet** [du partage] **de** [l'héritage entre] **vos enfants : au fils revient une part équivalente à celle de deux filles**[1]**. S'il n'y a que des filles,** [deux ou] **plus de deux, à elles les deux tiers de l'héritage**[2] **et, s'il n'y en a qu'une, la moitié** [de la succession] **lui revient. Au père et à la mère** [du défunt] **revient à chacun un sixième de ce qu'il aura laissé, s'il a un enfant; s'il n'a pas d'enfants, et que** [n']**hérite de lui** [que] **son père et sa mère, à la mère revient un tiers** [de l'héritage]**; mais s'il a un** [ou, plus d'un] **frère, la mère aura un sixième** [le reste revient au père]. [Tout cela] **déduction faite de legs testamentaires et dettes**[3]**.** [De] **votre père et votre mère et de vos enfants vous ne savez pas lequel vous est le plus utile**[4]**.** [Voilà] **une obligation** [prescrite] **par DIEU. DIEU est Omniscient** [et] **Sage.**

Ce verset a été révélé au Prophète^ﷺ pour faire connaître en détail, à l'humanité, les règles qui s'imposent à propos de l'héritage matériel de quelqu'un qui laisse derrière lui des héritiers des deux sexes, enfants ou adultes.

Dans une succession matérielle, l'héritage proprement dit est la part qui revient de droit aux héritiers légitimes une fois prélevée sur la succession la part nécessaire pour régler les dettes et la part attribuée en *thulth* (legs) le cas échéant.

faryda(t)an mmina-llähi :
Est rapporté à l'ensemble du verset.

Quoi qu'il en soit, Science, Sagesse donc Justice (Attributs Intrinsèques) de DIEU règnent sur tous les domaines *inna-llähа kâna ᶜalyman hakyman.*

---

n.IV/11 :

1- Si dans le domaine matériel au garçon échoit une part équivalente à celle de deux filles*, ce n'est pas tout. Il faut envisager la somme d'héritages [d'où les devoirs] et de droits que DIEU octroie à un garçon ou à une fille.

- l'affection qu'une mère éprouve envers son enfant (ce qui est un don divin) dépasse de beaucoup celle du père,

- lors du mariage, le mari doit donner sincèrement la dote nuptiale à sa femme (v.4 et la note) ; le long de leur vie l'époux doit subvenir aux besoins vitaux de l'épouse et des enfants (la femme a un mandat pour toute sa vie, pour ainsi dire elle est « boursière » par son mari pour s'occuper de ses devoirs (voir dernier paragraphe d'explication du v. 4) qui nécessitent un bon programme et beaucoup de temps. Évidemment l'application des devoirs assurera le bonheur de la femme, de son mari, des enfants, de la famille, de la société et des générations suivantes.

- Le Prophète[ﷺ] a dit : « Le Paradis est sous les pieds des mères ». C'est-à-dire la mère peut [si elle veut] créer une famille paradisiaque. C'est pour tout le monde : en orient ou en occident, ….

- enfin chacun est responsable selon sa richesse, sa volonté, ses actes, etc.

Du triple héritage de l'être humain (physique, moral et spirituel v.7, n.4), la partition des héritages moraux et spirituels se fait sous l'égide de DIEU, quoique l'homme ait la permission d'atténuer ou d'amplifier le fait (il ne peut jamais les supprimer).*

Le verset 7 énonçait le principe de la répartition de l'héritage entre les héritiers des deux sexes. Les versets 11, 12 et 176 exposent, les modalités d'application de l'héritage matériel et qui guident à un vaste champ de recherches sur les catégories d'héritages, leurs liens, leurs entre-actions et leurs rapports avec les autres domaines de la vie de l'individu et de la société.

* Dans une perspective islamique, l'une des raisons pour laquelle la part du garçon est le double consiste en ce que : [sans compter la dote nuptiale que le mari donne à sa fiancée,] non seulement la femme n'a pas la charge de son mari, de plus elle n'est pas obligée à gagner sa propre vie (car tout est à la charge du mari), c'est pourquoi DIEU a attribué à l'homme une part plus que celle de la femme.

2- pour les parts et les chiffres énoncées ici, par la suite et dans les cas particuliers, voir le recueil de la jurisprudence islamique (*Fiqh*).

3- Cette expression veut dire que les parts de successions ne seront acquises aux différents héritiers qu'une fois que toutes les dettes dont le défunt était encore redevable lors de son décès seront relevées, même si ces dettes épuisent tout l'héritage, et une fois que seront remis aux légataires les legs (*thulth*)

que le défunt leur avait attribués par testament. Personne ne touchera donc à la succession tant que ces dettes ne seront pas réglées, ….

4- une allusion à l'ensemble d'héritage [d'utilité matérielle, morale et spirituelle].

* Dans le domaine physique (matériel) la partition de l'héritage est clairement exposée et doit être appliquée.

۞ وَلَكُمْ نِصْفُ مَا تَرَكَ أَزْوَاجُكُمْ إِن لَّمْ يَكُن لَّهُنَّ وَلَدٌ ۚ فَإِن كَانَ لَهُنَّ وَلَدٌ فَلَكُمُ الرُّبُعُ
مِمَّا تَرَكْنَ مِن بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِينَ بِهَا أَوْ دَيْنٍ ۚ وَلَهُنَّ الرُّبُعُ مِمَّا تَرَكْتُمْ إِن لَّمْ يَكُن لَّكُمْ وَلَدٌ ۚ
فَإِن كَانَ لَكُمْ وَلَدٌ فَلَهُنَّ الثُّمُنُ مِمَّا تَرَكْتُم مِّن بَعْدِ وَصِيَّةٍ تُوصُونَ بِهَا أَوْ دَيْنٍ ۗ
وَإِن كَانَ رَجُلٌ يُورَثُ كَلَالَةً أَوِ امْرَأَةٌ وَلَهُ أَخٌ أَوْ أُخْتٌ فَلِكُلِّ وَاحِدٍ مِّنْهُمَا السُّدُسُ ۚ
فَإِن كَانُوا أَكْثَرَ مِن ذَٰلِكَ فَهُمْ شُرَكَاءُ فِي الثُّلُثِ ۚ
مِن بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصَىٰ بِهَا أَوْ دَيْنٍ غَيْرَ مُضَارٍّ ۚ
وَصِيَّةً مِّنَ اللَّهِ ۗ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَلِيمٌ ﴿١٢﴾

wa lakum nisfu mâ taraka azwäjukum in llam yakun llahunna waladun fa'in kâna lahunna waladun falakumu-rrubu^{c}u mimmâ tarakna mi(n) ba^{c}di wasiyya(t)in yûsyna bihã aw daynin wa lahunna-rrubu^{c}u mimmâ taraktum in llam yakun llakum waladun fa'in kâna lakum waladun falahunna-ththumunu mimmâ taraktum mmi(n) ba^{c}di wasiyya(t)in tûsûna bihã aw daynin wa in kâna rajulun yûrathu kalälatan awi-mra'a(t)un wa lahü~ akhun aw ukhtun falikulli wähidin mminhuma- ssudusu fa'in kânû~ akthara min dhälika fahum churakã'u fy-thuluthi mi(n) ba^{c}di wasiyya(t)in yûsä bihã aw daynin ghayra mudärrin wasiyya(t)an mmina-llähi wa-llähu ^{c}alymun halymun

12 **A vous** [revient] **la moitié de ce que laissent vos femmes si elles n'ont pas d'enfants; si elles ont un enfant** [ou plus], **le quart de ce qu'elles laissent vous revient, déduction faite de leurs legs testamentaires et dettes**[1]**. À elles** [revient] **le quart de ce que vous laissez, si vous n'avez pas d'enfants; si vous avez un enfant** [ou plus], **à elles revient le huitième de ce que vous laissez, déduction faite de vos legs testamentaires et dettes**[1]**. En cas de succession d'un homme ou d'une femme** [qui n'ont ni enfant ni père ni mère, mais] **qui ont un frère ou**

une sœur [maternels][2], **à chacun de ces deux** [appartiendra] **un sixième** [de la succession] **; s'ils sont plus que cela** (plus de deux), **tous alors participeront au tiers** [de la succession], **déduction faite de dettes et legs testamentaires non préjudiciables**[3] [aux héritiers]. [Voilà] **la recommandation**[4] (l'ordre) **de DIEU. DIEU est Omniscient**[5] [et] **Indulgent.**

---

n.IV/12 :

1- voir n.3, v.11.

2- *kalâlah* peut désigner les parents éloignés de quelqu'un à l'exclusion des ascendants et des descendants directs, en l'occurrence frères et sœurs. Dans ce verset 12 il signifie frères ou sœurs par sa mère (voir v. 176).

Ce terme qui apparait aussi dans le verset 176 de cette sourate et désigne les frères et sœurs par le père ou par le père et la mère. (de toute façon, voir le *Fiqh*, le recueil de la jurisprudence islamique).

3- lorsque le testateur établit son testament, il veillera à ce qu'il ne cause pas de préjudice aux héritiers légitimes, par ex. en évitant d'attribuer à l'ensemble des légataires une part supérieure à la part qui peut raisonnablement leur revenir lorsqu'il y a des héritiers légitimes, et que cette attribution se ferait donc à leur détriment.

4- DIEU vous a recommandé telle ou telle chose au sujet de l'héritage matérielle des enfants, des parents, des époux et des *kalâlah*. Vue l'héritage triple, c'est une recommandation impérative qui vient de Lui.

5- remettez-vous en donc à Ses ordres, à Sa Volonté, et vos affaires iront bien ! Car, Il est Savant Bienveillant.

تِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ ۚ وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ يُدْخِلْهُ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ
خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ وَذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١٣﴾

tilka hudûdu-llähi wa man yuti^ci-llähа wa rasûlahü yudkhilhu jannätin tajry min tahtiha-l'anhäru khälidyna fyhâ wa dhälika-lfawzu-l^cazymu

13 **Telles sont les limites** [normatives prescrites] **par DIEU; celui qui obéit à DIEU et à Son prophète,** [DIEU] **le fera entrer dans les Jardins**[1] **où coulent les flots** [de bonheur], **là il demeurera éternellement et c'est un grand succès.**

Fonction normative de cette recommandation et résultat de son observance :

tilka hudûdu-llähi :

Le terme *hadd* est employé pour désigner la limite séparative séparant une chose de ce qui est autre qu'elle. C'est pourquoi les limites d'un campement ou d'un territoire sont appelées *hudûd* pour marquer la frontière entre ce qu'elles laissent en dehors d'elles. *hudûdu-llähi* signifie donc toute cette répartition que votre Seigneur a clairement établie pour vous dans ces versets (11, 12 et plus loin en 176), toutes ces *farâ'id* qu'Il a allouées d'autorité à ceux d'entre vous qui sont successibles de leur défunt, sont les normes qui établissent dans le domaine des héritages les limites séparatives entre l'obéissance à DIEU et la désobéissance. Les destinataires du propos divin sachant de quoi il est

question, il suffisait de dire les limites normatives de DIEU pour qu'ils comprennent : telle sont les limites normatives de l'obéissance à DIEU. [L'obéissance (politesse) et désobéissance (impolitesse) sont mentionnées respectivement dans les versets 13 et 14]. Le passage signifie donc : toutes ces règles que DIEU vient de vous fixer au sujet de la répartition des héritages de vos défunts constituent :

- des limites (*fusûl*) par lesquelles Il fixe pour vous la limite (*fasl*) entre l'obéissance et la désobéissance à Son égard.
- des limites normatives auxquelles vous devez finalement vous en tenir [pour régler vos successions].

wa man yuṭiʿi-llāha wa rasûlahu yudkhilhu jannätin tajry min taḥtiha-l'anhäru ... :

Aux obéissants DIEU dit ceci : ceux qui s'en tiennent à ces limites et agissent suivant Ma recommandation en ce qui concerne le partage des héritages comme en toute autre chose[1] et s'abstiennent de ce que J'ai interdit (v. 14), Je les ferai entrer dans les « Jardins au fond desquels coulent des flots [de bonheur] … » (une joyeuse vie réelle ici-bas et dans l'au-delà).

---

n.IV/13 :

1- Jardins : Paradis [dans l'autre monde] et l'état édénique [ici-bas].

وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَتَعَدَّ حُدُودَهُۥ يُدْخِلْهُ نَارًا خَٰلِدًا فِيهَا وَلَهُۥ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿١٤﴾

wa man yaᶜsi-llähа wa rasûlahü wa yataᶜadda hudûdahü yudkhilhu nâran khälidan fyhâ wa lahü ᶜadhâbun mmuhynun

14 **Quiconque désobéit à DIEU et à Son prophète et transgresse Ses limites** [normatives], [DIEU] **le fera entrer dans le Feu** [de l'Enfer] **et il y restera à perpétuité et il y subira un châtiment avilissant.**

Femme ou homme qui contrevient à la recommandation de DIEU en ce qui concerne les héritages comme en toute autre chose, et transgresse les limites normatives, le résultat fâcheux de ses actions (c.à.d. les réactions justes) se traduit en le Feu ; elle ou il demeurera dans le Feu et l'avilissement tant qu'il ou elle ne se sera pas repenti(e).

وَٱلَّٰتِى يَأْتِينَ ٱلْفَٰحِشَةَ مِن نِّسَآئِكُمْ
فَٱسْتَشْهِدُوا۟ عَلَيْهِنَّ أَرْبَعَةً مِّنكُمْ ۖ فَإِن شَهِدُوا۟ فَأَمْسِكُوهُنَّ
فِى ٱلْبُيُوتِ حَتَّىٰ يَتَوَفَّىٰهُنَّ ٱلْمَوْتُ أَوْ يَجْعَلَ ٱللَّهُ لَهُنَّ سَبِيلًا ﴿١٥﴾

wa-lläty ya'tyna-lfähicha(t)a min nisä'ikum fa-stachhidû ᶜalayhinna arbaᶜa(t)an mminkum fa'in chahidû fa'amsikûhunna fi-lbuyûti hattä yatawaffähunna-lmawtu aw yajᶜala-llähu lahunna sabylan

15 **Requérez le témoignage de quatre d'entre vous** [des croyants] **contre celles de vos femmes qui ont commis la fornication. S'ils témoignent, alors enfermez-les** [coupables] **dans des maisons jusqu'à ce que leur mort arrive ou que DIEU leur ouvre un chemin.**

وَٱلَّذَانِ يَأْتِيَٰنِهَا مِنكُمْ فَـَٔاذُوهُمَا ۖ
فَإِن تَابَا وَأَصْلَحَا فَأَعْرِضُوا۟ عَنْهُمَآ ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ تَوَّابًا رَّحِيمًا ﴿١٦﴾

wa-lladhâni ya'tiyänihâ minkum fa'âdhûhumâ fa'in tâbâ wa aslahâ fa'aᶜridû ᶜanhumã inna-llâha kâna tawwâban rrahyman

16 [Si] **deux d'entre vous** (un homme et une femme qui n'a pas de mari) **l'ont commise** [la fornication], **punissez-les** [tous les deux]; **s'ils se repentent et s'amendent, alors laissez-les. DIEU accueille le repentir,** [Il est] **Miséricordieux.**

CHASTETÉ SEXUELLE : Le long de leur vie, la femme ou l'homme qui désirent acenser l'échelon de perfection physique, morale et spirituelle, voueront une attention particulière à leur santé sexuelle. Les versets 15 et 16 font allusion aux dérives entamés dans ce domaine et à remédier le fléau et laissent entendre que l'homme étant agressif par nature, en général c'est la femme qui donne feu vert, [d'où une haute dignité pour celles qui font preuve de continence, cf. explication des versets 23 et 53 sourate XII (Joseph)]

Dans le cas contraire, le verset 15 dit : si une croyante commet sciemment l'adultère et que quatre hommes témoignent contre elle qu'elle a effectivement commis la turpitude, enfermez-la dans (votre) maison … à moins que DIEU ne l'institue une issue

pour être sauvée des conséquences de la turpitude qu'elle a commise [ici-bas].

Ce verset 15 concerne la femme mariée. Sur la morale sexuelle, l'Islâm est stricte et l'adultère est une rébellion contre les lois divines qu'il s'agisse d'acte, de pensée ou de simples propos.

Le verset 16 concerne la femme qui n'a pas de mari. L'immoralité sexuelle est toujours sévèrement punie. Mais la disposition sanctionnant la fornication sera atténuée si les coupables se repentent et s'amendent (voir le *Fiqh*).

إِنَّمَا ٱلتَّوْبَةُ عَلَى ٱللَّهِ لِلَّذِينَ يَعْمَلُونَ ٱلسُّوٓءَ بِجَهَٰلَةٍ
ثُمَّ يَتُوبُونَ مِن قَرِيبٍ فَأُو۟لَٰٓئِكَ يَتُوبُ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ ۗ
وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١٧﴾

innama-ttawba(t)u ᶜala-llāhi lilladhyna yaᶜmalûna-ssû~'a bijahāla(t)in thumma yatûbûna min qarybin fa'ûlā~'ika yatûbu-llāhu ᶜalayhim wa kâna-llāhu ᶜalyman hakyman

17 **L'accueille du repentir relève exclusivement de DIEU[1] en faveur de ceux qui** [ne] **commettent le mal** [que] **par ignorance et s'en repentent aussitôt. Voilà ceux de qui DIEU accepte le repentir. DIEU est Omniscient** [et] **Sage.**

*Tawbah** - Pour un être humain se repentir consiste à ressentir le regret [d'une faute], accompagné du désir de ne plus la commettre et de la réparer autant que possible. DIEU « tourne » vers ceux qui se tournent vers Lui.

L'homme ou la femme ont des tares : héréditaires ou venantes du milieu, ou

dues aux Responsables qui ne mettent pas les vérités célestes à la disposition des individus intéressés ….

Très souvent, ils commettent des fautes et des péchés[2], à leur insu. Parfois ils décident sincèrement de s'en délivrer. Le verset signale que si l'homme ou la femme s'en repentent et s'adresse sincèrement à DIEU, DIEU les purifiera (II/222), les perfectionnera et les mènera vers l'Éden ; car DIEU Connaît tout, Il est Sage et Bienveillant.

---

n. IV/17 :

* L'Imâm Ridâ^c dit : « DIEU donne un délai à celui qui a commis un péché pour qu'il se repente ».

1- On ne peut en Son nom absoudre, ni accorder des indulgences aux pécheurs, impies, etc.

2- fautes ou péchés sont relatifs.

وَلَيْسَتِ ٱلتَّوْبَةُ لِلَّذِينَ يَعْمَلُونَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ حَتَّىٰٓ إِذَا حَضَرَ أَحَدَهُمُ ٱلْمَوْتُ
قَالَ إِنِّى تُبْتُ ٱلْـَٰٔنَ وَلَا ٱلَّذِينَ يَمُوتُونَ وَهُمْ كُفَّارٌ ۚ أُو۟لَـٰٓئِكَ أَعْتَدْنَا لَهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿١٨﴾

wa laysati-ttawba(t)u lilladhyna ya^c malûna-ssayyi'âti hattä~ idhâ hadara ahadahumu-lmawtu qâla inny tubtu-l'äna wa la-lladhyna yamûtûna wa hum kuffârun ûlã~'ika a^c tadnâ lahum ^c adhâban alyman

18 [Venir à] **résipiscence n'est pas** [valable] **pour ceux qui insistent dans les péchés** [et dans l'impiété] **jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'entre eux** (il arrive au seuil de la mort), [et où] **il dit : « A présent je me repens ! » ni pour ceux qui meurent mécréants; Nous leur avons préparé, à ces hommes-là, un douloureux châtiment.**

L'un des tactiques de *nafs ammârah* (l'âme malveillante) [n. XII/53] et le Diable consiste à insuffler à l'homme [ou à la femme] à reporter la bonne action à plus tard.

Le verset met l'homme et la femme en garde contre ce « retardisme » afin d'accomplir les bonnes actions à temps et de sauvegarder leur dignité ; car si on se repent [de ses fautes et de ses péchés] aussitôt, on aura plus de temps devant soi pour bénéficier des effets salvateurs du repentir et pour accomplir des bonnes œuvres.

Dans le cas contraire, une fois la vie écoulée, santé déclinée, vieillesse arrivée, circonstances et possibilités de se repentir étant perdues et rien n'ayant été fait, voilà le regret, le Feu, qui implique un châtiment [correctif].

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا يَحِلُّ لَكُمْ أَن تَرِثُواْ ٱلنِّسَآءَ كَرْهًا ۖ
وَلَا تَعْضُلُوهُنَّ لِتَذْهَبُواْ بِبَعْضِ مَآ ءَاتَيْتُمُوهُنَّ إِلَّآ أَن يَأْتِينَ بِفَٰحِشَةٍ مُّبَيِّنَةٍ ۚ
وَعَاشِرُوهُنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ ۚ
فَإِن كَرِهْتُمُوهُنَّ فَعَسَىٰٓ أَن تَكْرَهُواْ شَيْـًٔا وَيَجْعَلَ ٱللَّهُ فِيهِ خَيْرًا كَثِيرًا ﴿١٩﴾

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâyahillu lakum an tarithu-nnisä'a karhan wa lâtaᶜdulûhunna litadhhabû bibaᶜdi mä 'âtaytumûhunna illä an ya'tyna bifähicha(t)in mmubayyina(t)in wa ᶜâchirûhunna bi-lmaᶜrûfi fa'in karihtumûhunna faᶜasä~ an takrahû chay'an wa yajᶜala-llähu fyhi khayran kathyran

19 **Ô croyants[1] ! Il ne vous est pas licite d'hériter des femmes contre leur gré. Ne les soumettez pas à des contraintes afin de** [vous] **approprier une partie de ce que vous leur aviez donné, à moins qu'elles n'aient commis une turpitude flagrante. Vivez avec elles d'une façon reconnue convenable. Si vous éprouvez de l'aversion pour elles, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors même que DIEU y a mis** [pour vous] **un bien considérable.**

L'âme malveillante [n. XII/53] et le Diable dictent à l'homme et à la femme des mauvais penchants dont la pratique et la répétition font de mauvaises coutumes. Toute religion vient éclairer le bon et le mauvais pour assurer l'être humain contre les fléaux[2].

Dans ce verset DIEU fait savoir que les épouses ne sont pas assimilables aux biens meubles ou immeubles et que, par conséquent, les droits qu'un homme ou une femme ont mutuellement l'un sur l'autre ne sont pas comparables aux droits qu'ils ont sur les biens. L'interaction entre l'époux et l'épouse n'est pas uniquement matérielle ou physique que l'on puisse légiférer apparemment, il y a la part mentale, morale et spirituelle. L'être humain n'est pas unidimensionnel, mais il est pluridimensionnel. Le Législateur par excellence de l'ensemble est le Créateur des conjoints, Qui leur a adressé le Coran pour leur exposer tous les domaines (VI/59), et tout cela afin

que la femme et l'homme retrouvent la dignité, la paix intérieure et le bonheur réel, autant que possible, dans tous les sites de la vie d'ici-bas et de l'au-delà.

---

n. IV/19 :

1- « ô croyants !» laisse sous entendre que les instructions telles qu'elles s'adressent, avant tout, à ceux qui désirent être croyants pratiquants. Car l'être humain est libre et, personne n'est obligé (contraint) à devenir croyant (II/256) [et il ne faut pas contraindre un croyant à devenir non-croyant]. Dans la vie d'ici-bas et dans l'au-delà, chacun cueille les fruits de ses intentions (ses volontés), ses efforts et ses actions.

2- Or, à Médine jusqu'au jour de cette révélation, lorsqu'un homme décédait, son fils ou son plus proche parent s'empressait de rendre chez la veuve et de jeter son manteau sur elle pour signifier aux autres membres de la famille que dorénavant c'était à lui qu'elle revenait de plein droit !

وَإِنْ أَرَدتُّمُ اسْتِبْدَالَ زَوْجٍ مَّكَانَ زَوْجٍ
وَءَاتَيْتُمْ إِحْدَىٰهُنَّ قِنطَارًا فَلَا تَأْخُذُوا مِنْهُ شَيْـًٔا
أَتَأْخُذُونَهُۥ بُهْتَٰنًا وَإِثْمًا مُّبِينًا ﴿٢٠﴾

wa in aradttumu-stibdâla zawjin mmakâna zawjin wa 'âtaytum ihdâhunna qintâran falâta'khudhû minhu chay'an ata'khudhûnahu buhtânan wa ithman mmubynan

20 **Si vous voulez substituer une épouse à une autre et que vous ayez donné à une un quintal, n'en reprenez rien. Allez-vous le reprendre en imputant une calomnie** [contre l'honneur de la femme] **et au prix d'un péché flagrant ?**

Voilà une mise en garde contre l'avidité envers les richesses qui, parfois, conduit la femme ou l'homme à imputer une calomnie dédaigneuse contre l'honneur du conjoint(e)[1]

---

n. IV/20 :

1- la *chahwah* (volupté, avidité, …) précède la *ghadab* (colère, rage, …) et elles engendrent lâcheté, faiblesse, dépouillement, …

وَكَيْفَ تَأْخُذُونَهُۥ وَقَدْ أَفْضَىٰ بَعْضُكُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ وَأَخَذْنَ مِنكُم مِّيثَٰقًا غَلِيظًا ﴿٢١﴾

wa kayfa ta'khudhûnahü wa qad afdä baᶜdukum ilä baᶜdin wa akhadhna minkum mythäqan ghalyzan

21 **Comment donc le reprendriez-vous, une fois que vous vous êtes approchés intimement, et qu'elles ont reçu de vous un engagement ferme** [lors du mariage] **?**

Toujours le chemin à suivre est clairement indiqué dans les « bifurcations de la vie ». Si la séparation est décidée, l'âme malveillante incite l'homme à reprendre la dote nuptiale (*sadâq*) qu'il avait donnée à son épouse, ou la contraindre autrement. Vice versa si la femme veut se séparer de son mari, il ne faut pas qu'elle le gène.

Le verset rappelle à l'homme [et à la femme] l'état d'amour du début de mariage et l'engagement solennel à vivre ensemble d'une manière reconnue convenable.

وَلَا تَنكِحُوا۟ مَا نَكَحَ ءَابَآؤُكُم مِّنَ ٱلنِّسَآءِ إِلَّا مَا قَدْ سَلَفَ ۚ
إِنَّهُۥ كَانَ فَٰحِشَةً وَمَقْتًا وَسَآءَ سَبِيلًا ﴿٢٢﴾

wa lâtankiḫû mâ nakaha 'âbâ'ûkum mmina-nnisâ'i illâ mâ qad salafa innahu kâna fâḫicha(t)aṉ wa maqtaṉ wa sâ'a sabylan

22 **N'épousez pas les femmes qu'auraient épousées vos pères - exception faite de ce qui est déjà fait - : ce serait une turpitude, une abomination et un mauvais chemin.**

Le Coran, Parole du Créateur de l'univers, dessine une route de perfectionnement progressif [concernant la santé individuelle, familiale, sociale voire universelle] le long de la vie de l'homme et de la femme. Il marque les chemins interdits et dangereux. Et ceci, vue tous les coutumes et cultures en vigueur dans la société, du moment de la révélation, jusqu'à la fin des temps.

Poursuivant le contexte du verset 1 de ce chapitre (voir l'explication), les versets 22 à 24 inclus dénotent 15 cas interdits dans le domaine de mariage :

1- n'épousez pas les femmes que vos pères ont eues pour épouses ...

حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَٰتُكُمْ وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَٰتُكُمْ وَعَمَّٰتُكُمْ وَخَٰلَٰتُكُمْ وَبَنَاتُ
ٱلْأَخِ وَبَنَاتُ ٱلْأُخْتِ وَأُمَّهَٰتُكُمُ ٱلَّٰتِىٓ أَرْضَعْنَكُمْ وَأَخَوَٰتُكُم مِّنَ ٱلرَّضَٰعَةِ
وَأُمَّهَٰتُ نِسَآئِكُمْ وَرَبَٰٓئِبُكُمُ ٱلَّٰتِى فِى حُجُورِكُم مِّن نِّسَآئِكُمُ ٱلَّٰتِى دَخَلْتُم بِهِنَّ
فَإِن لَّمْ تَكُونُوا۟ دَخَلْتُم بِهِنَّ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ وَحَلَٰٓئِلُ أَبْنَآئِكُمُ ٱلَّذِينَ مِنْ
أَصْلَٰبِكُمْ وَأَن تَجْمَعُوا۟ بَيْنَ ٱلْأُخْتَيْنِ إِلَّا مَا قَدْ سَلَفَ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿٢٣﴾

hurrimat ᶜalaykum ummahätukum wa banâtukum wa akhawätukum wa ᶜammätukum wa khälätukum wa banâtu-l'akhi wa banâtu-l'ukhti wa ummahätukumu-lläty~ ardaᶜnakum wa akhawätukum mmina-rradäᶜa(t)i wa ummahätu nisä'ikum wa rabä'ibukumu-lläty fy hujûrikum mmin nnisä'ikumu-lläty dakhaltum bihinna fa'in llam takûnû dakhaltum bihinna falâjunâha ᶜalaykum wa halä'ilu abnä'ikumu-lladhyna min aslâbikum wa an tajmaᶜû bayna-l'ukhtayni illâ mâ qad salafa inna-llähа kâna **ghafûran rrahyman**

23 **Vous sont interdites vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles et vos tantes maternelles, les filles du frère et les filles de la sœur; vos mères qui vous ont allaités** (vos nourrices) **et vos sœurs de lait; les mères de vos femmes, vos belles-filles se trouvant dans votre giron et nées de vos femmes avec lesquelles vous avez consommé l'union - mais si vous n'avez pas consommé l'union avec celles-ci, il n'y a pas de mal** [à votre mariage avec leurs filles] **-, les épouses de vos fils nés de vos reins ;** [de même il vous est interdit] **d'épouser en même temps deux sœurs, exception faite de ce qui est déjà fait. Dieu pardonne,** [Il est] **Très-Miséricordieux.**

Suite des mariages prohibés : « Vous sont déclarées illicites[1] :

2- vos mères[1],

3- vos filles,

4- vos sœurs,

5- vos tantes paternelles,

6- vos tantes maternelles,

7- les filles de vos frères,

8- les filles de vos sœurs,

9- vos nourrices,

10- vos sœurs de laits,

11- les mères de vos femmes,

12- vos belles-filles se trouvant dans votre giron et nées de vos femmes avec lesquelles vous avez consommé l'union,

13- les épouses de vos fils issus de vos reins,

14- d'épouser en même temps deux sœurs,
15- les femmes mariées. (Voir v.24)

hurrimat ᶜalaykum ummahätukum...

Les personnes énumérées dans les cas 1 à 13 inclus sont *mahram* (plur. *mahârim*) [même racine que *hurrimat*].

mahram est celui ou celle avec qui nulle action sexuelle (en acte, pensé ou simple propos) n'est permise (n'est pas licite). Mais la couverture du corps, excepté les parties sexuelles, n'est pas obligatoire en présence de l'un et l'autre.

Ainsi, DIEU a clairement fait connaître aux êtres humains quels sont celles ou ceux avec qui contracter une union [ou imaginer ou proposer une action sexuelle] est illicite.

On peut les mettre en quelques catégories :

- ceux qui sont liés par des liens de sang (cas 1 à 8 inclus), qui sont *mahram*, et illicites pour mariage ;
- ceux qui sont liés par lait (cas 9 et 10) ; *mahram*, et illicites pour mariage[2] ;
- ceux qui sont liés par alliance (cas 11, 12 et 13), *mahram*, et illicites pour mariage ;

Le cas 14 : les sœurs de l'épouse ne sont ni *mahram* ni licite. Mais si l'épouse se sépare de l'époux, ou si elle est décédée, l'époux peut se marier avec la sœur de son ex-épouse.

---

n. IV/23 :

1- Il va de soi que l'ensemble du Coran est adressé à l'être humain (à tous les hommes et à toutes les femmes).

Si apparemment l'interlocuteur est masculin, c'est également vrai pour féminin. Par exemple « vos mères ...» inversement sera « il est interdit que les mères épousent leurs fils ». Ainsi de suite.

2 - Pour liaison par le lait (*ridâ^ci*) et tout autre cas, voir le *Fiqh*.

۞ وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاءِ إِلَّا مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ ۖ كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ ۚ
وَأُحِلَّ لَكُم مَّا وَرَاءَ ذَٰلِكُمْ أَن تَبْتَغُوا بِأَمْوَالِكُم مُّحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ ۚ
فَمَا اسْتَمْتَعْتُم بِهِ مِنْهُنَّ فَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ فَرِيضَةً ۚ
وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِيمَا تَرَاضَيْتُم بِهِ مِن بَعْدِ الْفَرِيضَةِ ۚ
إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿٢٤﴾

*wa-lmuhsanätu mina-nnisã'i illâ mâ malakat aymänukum kitäba-**llähi** ^calaykum wa uhilla lakum mmâ warã'a dhälikum an tabtaghû bi'amwälikum mmuhsinyna ghayra musäfihyna fama-stamta^ctum bihï minhunna fa'âtûhunna ujûrahunna faryda(t)an wa lâjunâha ^calaykum fymâ tarädaytum bihï mi(n) ba^cdi-lfaryda(t)i inna-**llähi**a kâna ^c**alym**an **h**akym**an***

24 **Et** [vous sont interdites] **les femmes qui ont un mari, sauf les captives** [de guerre, respectant la loi de DIEU]. **Prescription de DIEU pour vous. Hormis ces cas** [énumérés], **il est permis pour vous de rechercher** [des épouses], **en vous servant de vos biens** [pour leur donner leurs dots nuptiales], **en hommes désirant se marier honnêtement, non en**

débauchés. Quant à celles que vous avez prises [comme femmes,] **selon un contrat de mariage** (*mutᶜa*), **donnez-leur la dot qui leur est obligatoirement due et, pas de faute à vous reprocher à ce que vous consentirez** [mutuellement] **après** [avoir fixé] **la dot obligatoire. DIEU est Omniscient** [et] **Sage.**

wa-lmuhsanätu mina-nnisä'i illâ mâ malakat aymänukum :

15- d'autres femmes qui ont déjà un mari ne sont pas *mahram*, et l'union ou le mariage avec ces femmes est strictement interdit ; sauf les captives de guerre conforme à la loi divine qui sont *mahârim* et licites[1].

kitäba-llähi ᶜalaykum :

DIEU vous prescrit ici en matière de mariage l'interdiction de ce qu'Il vous déclare illicite et la licence de ce qu'Il vous déclare licite.

wa uhilla lakum mmâ warä'a dhälikum an tabtaghû bi'amwälikum mmuhsinyna ghayra musäfihyna :

À part tous ces catégories vous pouvez, en hommes honnêtes et non en libertins, contracter des unions avec les femmes qui y consentent, respectant les lois divines de mariage.

fama-stamtaᶜtum bihï minhunna fa'âtûhunna ujûrahunna faryda(t)an wa lâjunâha ᶜalaykum fymâ tarädaytum bihï mi(n) baᶜdi-lfaryda(t)i :

Quant à celles avec qui vous avez contracté un mariage temporaire (*nikâh al-mutᶜah*)[2] donnez leur la somme fixée. Et, une fois approchés au terme fixé, il n'y a aucun mal si vous vous mettez d'accord pour prolonger le terme [en

consentant mutuellement aux nouvelles conditions].

inna-lläha kâna ᶜalyman hakyman :

La même clausule que le v. 1.

DIEU est Très-Savant au sujet de ce qui vous convient le mieux en matière de mariage comme en toute autre domaine.

---

n. IV/24:

1- voir le *Fiqh*.

2- *nikâh al-mutᶜah* (mariage temporaire): c'est un « mariage » spécial ; il sera conclu en présence de deux témoins justes et avec la permission de *walyy* [curateur, etc.] de la femme, pour un délai fixé, selon les conditions fixées et consenties mutuellement, avec la somme précise que l'homme versera obligatoirement à la femme. Par ce «mariage» l'homme et la femme non-*mahram*, deviennent *mahram* ; ils peuvent donc vivre intimement ensemble [dans leurs études, voyages ou autres activités]. Lorsque la période est écoulée, l'homme n'a plus aucun droit envers elle et elle est dégagée envers lui, toutefois elle doit respecter un délai d'attente de quarante cinq jours … [pour les cas particuliers, voir le *Fiqh*].

Ce type de mariage est discuté entre les Écoles. Les chiites duodécimains, en avançant des arguments, l'admettent ; par ex. ᶜAlyᶜ dit à ce sujet : « Si ᶜUmar ibn al-Khattâb n'avait pas interdit le mariage temporaire, bien des éprouvés et indigents n'auraient pas commis des

relations sexuelles interdites (illicites) [et ne seraient pas malheureux] ! ».

وَمَن لَّمْ يَسْتَطِعْ مِنكُمْ طَوْلًا أَن يَنكِحَ الْمُحْصَنَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ فَمِن مَّا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُم
مِّن فَتَيَاتِكُمُ الْمُؤْمِنَاتِ ۚ وَاللَّهُ أَعْلَمُ بِإِيمَانِكُم ۚ بَعْضُكُم مِّن بَعْضٍ ۚ
فَانكِحُوهُنَّ بِإِذْنِ أَهْلِهِنَّ وَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ مُحْصَنَاتٍ غَيْرَ مُسَافِحَاتٍ وَلَا مُتَّخِذَاتِ
أَخْدَانٍ ۚ فَإِذَا أُحْصِنَّ فَإِنْ أَتَيْنَ بِفَاحِشَةٍ فَعَلَيْهِنَّ نِصْفُ مَا عَلَى الْمُحْصَنَاتِ مِنَ الْعَذَابِ ۚ
ذَٰلِكَ لِمَنْ خَشِيَ الْعَنَتَ مِنكُمْ ۚ وَأَن تَصْبِرُوا خَيْرٌ لَّكُمْ ۗ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢٥﴾

*wa man llam yastati^c minkum tawlan an yankiha-lmuhsanäti-lmu'minäti famin mmâ malakat aymänukum mmin fatayätikumu-lmu'minäti wa-**llähu** a^clamu bi'iymänikum ba^cdukum mmi(n) ba^cdin fa-nkihûhunna bi'idhni ahlihinna wa 'âtûhunna ujûrahunna bi-lma^crûfi muhsanätin ghayra musäfihätin wa lâ muttakhidhäti akhdânin fa'idhã uhsinna fa'in atayna bifähicha(t)in fa^calayhinna nisfu mâ ^cala-lmuhsanäti mina-l^cadhâbi dhälika liman khachiya-l^canata minkum wa an tasbirû khayrun llakum wa-**llähu ghafûrun rrahymun***

25 **Celui parmi vous qui n'a pas les moyens d'épouser des femmes libres** (non-esclaves) **croyantes,** [qu'il prenne] **alors** [femme] **parmi celles** [captives...] **croyantes que vous possédez en toute légalité** [conformément à la loi de DIEU]. **DIEU connaît mieux votre croyance, vous tenez les uns aux autres** [et vous êtes les prochains]. **Épousez-les avec la permission de leur famille** (leur maître), **et donnez-leur leurs dots convenablement ; épousez-les étant vertueuses et non pas livrées à la débauche, ni ayant des amants clandestins. Une fois mariées, si elles commettent l'adultère, elles auront à subir la moitié de la peine prévue pour les femmes libres** (non-esclaves) **mariées. Et cela** (ce mariage) [est autorisé] **pour celui d'entre vous qui craint** [de commettre] **un péché ; et si vous patientez mieux vaut pour vous. DIEU pardonne** [et Il est] **Très-Miséricordieux.**

wa man llam yastati^c minkum tawlan an yankiha-lmuhsanäti-lmu'minäti ... :

Celui qui ne peut [ou ne trouve] pas se marier à une femme libre croyante[1] et qui veut ardemment[2] prendre une femme, il peut se marier à une «jeune» esclave[3]

croyante [voir aussi V/5]. DIEU est Celui qui connaît le mieux la foi de tous les êtres humains, les impulsions, leur cause et leur remède.

ba^{c}dukum mmi(n) ba^{c}din :

Ontologiquement, pas de différence entre une femme libre ou une esclave ; nous sommes les descendants d'un même père et d'une même mère[4].

fa-nkihûhunna bi'idhni ahlihinna wa 'âtûhunna ujûrahunna bi-lma^{c}rûfi muhsanätin ghayra musäfihätin wa lâ muttakhidhäti akhdânin fa'idhã uhsinna fa'in atayna bifähicha(t)in fa^{c}alayhinna nisfu mâ ^{c}ala-lmuhsanäti mina-l^{c}adhâbi :

Épousez-les avec la permission de leur famille (maître, etc.) suivant ce que DIEU vous a permis en ce domaine, en tant qu'elles sont femmes chastes et non des prostituées ni des femmes prenant des amis. Si elles ont accédé à la liberté [par leur entrée en Islâm et le mariage], si elles commettent une turpitude, elles auront à subir la moitié de la peine prévue pour les femmes [que dès le début étaient] libres [voir n. 4].

dhälika liman khachiya-l^{c}anata minkum wa an tasbirû khayrun llakum wa-llähu ghafûrun rrahymun :

Le verset veut dire ceci : ô croyants ! Le mariage que vous est permis avec les esclaves appartenant à certains d'entre vous, lorsque vous ne pouvez pas contracter un mariage avec

une femme libre, est institué pour ceux d'entre vous qui craignent de tomber dans le péché (fornication, etc.); toutefois il est préférable pour vous de patienter (observer la continence)[5]; et en tout état de cause, DIEU est Tout-Clément, Tout-Miséricordieux.

---

n. IV/25:

1- la liberté de l'être humain ou la société au sens parfait du mot signifie s'être délibéré de toutes les idoles, de tous les caractères négatifs, de toutes les dimensions rétrogrades. Voilà la hauteur d'un homme libre (*hurr*) ou d'une femme libre (*hurra(t)*) ; une femme libre est vertueuse, chaste, éduquée par les enseignements divins.

Man taraka-chchahawât kâna hurran (est libre celui qui abandonne les voluptés négatives concernant les pulsions sexuelles, argent, pouvoir, renommé, égoïsme, ...) etc. [on voit que cette liberté n'a rien à avoir avec la prétendue liberté de la plupart des États, sociétés et individus despotiques et oppresseurs de sur la terre, II/30].

La liberté de l'être humain lui donne accès à faire la connaissance avec DIEU et à vivre une vie édénique. [Comme tous les faits, il y a des degrés et d'intensités différents soit dans les cas négatifs soit dans les faits positifs].

Un pas plus, cette liberté est l'Attribut divin reflété en l'homme et en la femme.

2- DIEU le Très-Haut a mis entre homme et femme une force d'attraction inouïe : l'instinct

sexuel (voir n. 5). C'est un torrent qu'il faut endiguer [par la pureté de la pensée, maîtrise du regard, chasteté, le voile etc. qui seront développés dans le chapitre 24 (la Lumière)]. Cette énergie immense doit être bien utilisée.

3- esclave c.à.d. captive de guerre faite conformément à la loi divine : elle a été du nombre des ignorantes ou opposantes à la Religion ; donc d'abord elle n'était pas pratiquante basée sur la foi en DIEU. [Tandis qu'une femme libre et pratiquante a, dès le début, la foi en DIEU].

4- ce n'est qu'en suivant les penchants diaboliques (via *nafs ammârah*, l'âme malveillante) et sous l'effet des circonstances historiques, sociales et surtout sous l'influence des mauvais dirigeants religieux, qu'innombrable hommes et femmes deviennent irréligieux, athées, impies, hypocrites, voleurs, criminels, etc. Dans les vraies guerres saintes (suivant les lois divines) si les opposants ou les ignorants tombent captifs, voilà les esclaves. La Religion a institué des lois et un bon comportement envers les esclaves [n.8, v.36]. Un « libre » ou un « esclave » avant tout est un être humain, descendent d'Adam et d'Ève. Voir l'explication du v. 1.

5- On peut apprivoiser l'instinct sexuel qui, au début, est sauvage : se maîtriser, s'éduquer par les lois et enseignements divins, user d'autosuggestion, persévérer, … dans la mesure du possible. L'Islâm a beaucoup d'indications saines dans ce domaine, par ex. ne pas regarder [ni penser] aux femmes avec volupté [et vice versa ; XXIV/30, 31] ; parfois : jeûner, se

rappeler de la mort, bénéficier des enseignements d'un maître pieux, savant et divin ….

يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُبَيِّنَ لَكُمْ وَيَهْدِيَكُمْ سُنَنَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ وَيَتُوبَ عَلَيْكُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٢٦﴾

yurydu-llähu liyubayyina lakum wa yahdiyakum sunana-lladhyna min qablikum wa yatûba ᶜalaykum wa-llähu ᶜalymun hakymun

26 **DIEU veut vous éclairer** [de ce qui est licite ou illicite, ce qui mène au bonheur ou au malheur], [Il veut] **vous guider suivant les lois** [et les voies parfaites et justes] **de ceux qui vous ont précédés, et** [Il veut] **agréer votre repentir. DIEU est Omniscient** [et] **Sage.**

DIEU Omniscient et Sage veut vous guider suivant les [meilleures] voies que les personnes vertueuses, chastes, les Saints et Prophètes qui vécurent avant vous suivirent en ce qui concerne le mariage et furent heureux; et Il veut vous ramener à l'obéissance envers Lui même si vous Lui avez désobéi.

وَٱللَّهُ يُرِيدُ أَن يَتُوبَ عَلَيْكُمْ
وَيُرِيدُ ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ ٱلشَّهَوَٰتِ أَن تَمِيلُوا۟ مَيْلًا عَظِيمًا ﴿٢٧﴾

wa-llähu yurydu an yatûba ᶜalaykum wa yurydu-lladhyna yattabiᶜûna-chchahawäti an tamylû maylan ᶜazyman

27 **DIEU veut agréer votre repentir** [ou, vous diriger pour le repentir], **tandis que ceux qui suivent les passions** [et leurs mauvais penchants] **veulent que vous décliniez en un grave déclin.**

DIEU veut agréer votre repentir. Ses prophètes, Ses amis, les anges et nombre de créatures vous invitent à la vertu[1] ; alors que ceux qui suivent leurs passions pervertisseuses et se livrent aux voluptés, veulent que vous

déviez gravement vers les turpitudes. C'est la mise en garde face aux tentations des gens pervers.

---

n. IV/27 :

1- le cœur, dans la mesure du possible, purifié par la mise en pratique des enseignements du Prophète[s] et du Coran sera inspiré ; DIEU lui fera connaître ce qui est débauche et ce qui est vertu (XCI/8). Alors, l'homme se repentira à propos et, DIEU décidera pour lui le bon repentir (IV/27).

يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُخَفِّفَ عَنكُمْ ۚ وَخُلِقَ ٱلْإِنسَٰنُ ضَعِيفًا ﴿٢٨﴾

yurydu-llähu an yukhaffifa ᶜankum wa khuliqa-l'insänu da̲ᶜyfan

28 **DIEU veut vous alléger** [les affaires], **et l'homme a été créé** [en soi] **faible.**

Ce verset précise que l'être humain, en soi, est faible[1] dans tous les domaines. Par exemple, au sujet du mariage, DIEU veut alléger la charge à l'homme en lui facilitant la possibilité d'avoir une épouse temporaire (*mutᶜa*) ou parmi les « esclaves » lorsqu'il ne réussit pas à épouser une femme « libre », car DIEU sait qu'il n'a pas assez de patience pour supporter de ne pas pouvoir s'unir à une femme. C'est pareil ou analogue dans les autres sites.

Les versets suivants sont les prescriptions ou proscriptions des

sujets concernant la vie de l'être humain ; enfin le v. 136 déclare les supports auxquels homme ou femme doit s'étayer pour se renforcer, se redresser et retrouver sa dignité originale afin de voler vers la Source[1].

---

n. IV/28 :

1- voici la faiblesse de l'homme en soi.

Les versets II/30-32 nous font penser que déjà cela peut être le point de vue des anges pour l'homme en général.

Tandis que pour l'homme parfait (pur, pieux, savant, …) l'objet sera différent, il sera, via les supports, « connecté » à la Source : il vole au firmament par les ailes divines, il est devenu fort et d'emblé fortifie, par l'autorisation et la Volonté de DIEU, celui qui y aspire sincèrement.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَأۡكُلُوٓاْ أَمۡوَٰلَكُم بَيۡنَكُم بِٱلۡبَٰطِلِ إِلَّآ أَن تَكُونَ تِجَٰرَةً عَن تَرَاضٖ مِّنكُمۡۚ
وَلَا تَقۡتُلُوٓاْ أَنفُسَكُمۡۚ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِكُمۡ رَحِيمٗا ٢٩

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâta'kulû~ amwälakum baynakum bi-lbäṭili illã an takûna tijära(t)an ᶜan tarâḏin mminkum wa lâtaqtulû~ anfusakum inna-lläha kâna bikum rahyman

29 **Croyants ! Que les uns ne prennent pas** [avidement et] **à tort les biens** [et les richesses] **des autres, mais qu'il y ait du négoce** [licite et raisonnable] **entre vous par consentement mutuel, et ne vous entre-tuez** (ne vous suicidez) **pas. DIEU est miséricordieux envers vous** [Il vous accorde les biens purs et agréables].

Le verset interdit ici aux croyants[1] [tous ceux qui veulent suivre les indications divines, être heureux dans leur vie, …, donc tout le monde] de se

dévorer les biens mutuellement par l'usure, les jeux de hasard, la vente des produits défectueux ou toute autre forme de dilapidation de biens ou de déloyauté envers les uns et les autres.

Par contre, il permet toute transaction licite et raisonnable[2] exercé sur la base d'un consentement mutuel entre vendeur et acheteur.

wa lâtaqtulû~ anfusakum inna-llâha kâna bikum rahyman :

Ne vous suicidez pas et les uns ne tuent pas les autres (ne créez pas des stress). Le verset fait savoir que les uns sont solidaires des autres et que si une personne parmi eux en tue une autre, elle agit comme si elle se tuait elle-même (v. 1).

La clausule laisse entendre que :

1- DIEU est Très-Miséricordieux (Il vous aime beaucoup), car, en déclarant illicite la consommation injuste des biens des uns par les autres d'une part, et, en général, en déclarant illicite le versement du sang des uns par les autres d'autre part, Il leur évite de se spolier et de se détruire,

2- DIEU est Miséricordieux envers vous ; vous aussi soyez miséricordieux les uns envers les autres.

3- dévorer injustement les biens d'autrui est synonyme de tuer l'un l'autre ou de suicider.

---

n. IV/29 :

1- il parait que, dans le mot « *'îmân* » (croyance, foi en DIEU) il y a une idée d'élan, de volonté, de désir. Donc « ô croyants ! » signifie « ô vous qui désirez [de bon cœur être heureux], … ».

2- sincérité et honnêteté est un moyen de subsistance (*rizq*) qui fait partie des moyens de subsistance que DIEU accorde.

Le fait de gagner sa vie au moyen de commerce (*tijârat*), de l'industrie (*sinâ^c^at*), au moyen de toutes les branches de sciences et technologies qui soit utile à l'humanité et conforme aux enseignements divins est un *^c^ibâdat* : celui qui est honnête et véridique (*'amîn*) figure parmi les sept catégories d'êtres qui seront placés à l'ombre du Trône le Jour de la résurrection.

وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ عُدْوَٰنًا وَظُلْمًا فَسَوْفَ نُصْلِيهِ نَارًا ۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرًا ﴿٣٠﴾

wa man yaf^c^al dhälika ^c^udwänan wa zulman fasawfa nuslyhi nâran wa kâna dhälika ^c^ala-llähi yasyran

30 **Quiconque agira par transgression et par injustice, Nous le ferons entrer dans le Feu** (résultat de ses injustices obstinées), [la réalisation de] **cela est facile pour DIEU.**

Quiconque, par transgression et injustice, consommera le bien d'autrui ou se suicidera …, par voie de conséquence il sera entré en Feu[1] où il sera brulé ; la modalité, l'intensité

etc. du Feu sont justement, aisément, sagement et précisément déterminées par DIEU.

---

n. IV/30 :

1- c'est-à-dire Feu de l'Enfer.

La vie heureuse de l'homme ou de la femme est en gage de respecter les indications divines.

Contrevenir à l'enseignement du Créateur lèse l'âme humaine : l'homme [ou la femme] se trouve dans un état d'âme douloureux, un regret profond, brule dans le Feu que lui(elle)-même a allumé.

En d'autres termes, celui ou celle qui dévore injustement le bien d'autrui ou se suicide …, son esprit (sa conscience) observe les pertes et les dommages, elle riposte, perd sa santé, souffre et regrette ….

إِن تَجْتَنِبُوا كَبَائِرَ مَا تُنْهَوْنَ عَنْهُ نُكَفِّرْ عَنكُمْ سَيِّئَاتِكُمْ وَنُدْخِلْكُم مُّدْخَلًا كَرِيمًا ﴿٣١﴾

in tajtanibû kabã'ira mâ tunhawna ᶜanhu nukaffir ᶜankum sayyi'âtikum wa nudkhilkum mmudkhalan karyman

31 **Si vous évitez les péchés graves qui vous ont été interdits, Nous effacerons vos fautes** [vénielles] **et Nous vous ferons entrer à une généreuse situation.**

La femme et l'homme, dans leur vie quotidienne, ont à traverser un « marché ambulant »[1] où sont étalée de bonnes et de mauvaises choses : Les premières présentées par les « bienveillants » (conformes aux enseignements des Prophètes, Ami de DIEU, …) ; et les mauvaises choses par les « malveillants » (insufflées par le

Diable - via l'âme malveillante (*nafs ammârah*)- ou exposées par d'autres êtres malsains.

L'homme et la femme doivent préalablement s'éduquer, se prémunir, demander sans cesse l'aide de DIEU, …, pour résister aux gros lots diaboliques[2]. Le verset indique qu'en ce cas :

1° les petites fautes (péchés mignons) ne seront pas déterminantes et l'on réussira à l'examen ; autrement dit la dignité paradisiaque de l'homme restera intacte ou [s'il accomplit de bonnes actions] sera augmentée.

2° l'on traversera une porte pour entrer en une meilleure situation.

---

n. IV/31 :

1- «marché ambulant» ou bien champ de teste, parce que ce marché est parfois lieu de travail, domicile, lit, solitude, société, rue, avenu, pays, monde, univers et que sais-je encore !

2- c. à. d. les péchés graves, les fautes capitales (*kabâ'ir*).

Un jour dans la mosquée de Kûfah, ᶜAlyᶜ. s'adressa aux hommes et leur dit :

« Ô hommes ! [Évitez] les fautes capitales : [c.à.d.] Associer un « autre » à DIEU, tuer quelqu'un que DIEU a interdit de tuer, calomnier une femme chaste, dévorer le bien de l'orphelin, consommer le bien acquis par

l'usure, fuir le combat au jour de l'affrontement, revenir à l'ignorance, dire un mensonge, commettre l'adultère, etc. Tout ce qui implique le Feu de l'Enfer est un péché grave ».

وَلَا تَتَمَنَّوْا مَا فَضَّلَ ٱللَّهُ بِهِۦ بَعْضَكُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ
لِّلرِّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا ٱكْتَسَبُوا۟ ۖ وَلِلنِّسَآءِ نَصِيبٌ مِّمَّا ٱكْتَسَبْنَ ۚ
وَسْـَٔلُوا۟ ٱللَّهَ مِن فَضْلِهِۦٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمًا ﴿٣٢﴾

wa lâtatamannaw mâ faddala-llähu bihï ba^{c}dakum ^{c}alä ba^{c}din lirrijâli nasybun mmimma-ktasabû wa linnisã'i nasybun mmimma-ktasabna was'alû-llähа min fadlihï~ inna-llähа kâna bikulli chay'in ^{c}alyman

32 **Ne cherchez pas** [avec insistance] **l'avantage que DIEU a accordé aux uns par rapport aux autres*. Aux hommes appartient la part qu'ils s'acquièrent** (résultat de leur action,) **et aux femmes appartient la part qu'elles s'acquièrent,** (devant DIEU homme et femme sont égaux). **Demandez** [sincèrement] **à DIEU Sa grâce, car DIEU est Omniscient.**

wa lâtatamannaw mâ faddala-llähu bihï ba^{c}dakum ^{c}alä ba^{c}din :

DIEU a doté chacun d'une richesse[1] avec quoi il peut s'éduquer, se développer, promouvoir sa dignité, être utile à lui-même, à la société humaine et pour la cause de DIEU.

Le verset dit que ne convoitez pas les richesses octroyées à l'autrui. Car, chacun a sa richesse et sa fonction[1].

lirrijâli nasybun mmimma-ktasabû wa linnisã'i nasybun mmimma-ktasabna :

Aux hommes reviendra ce qu'ils auront acquis ; de même pour les femmes.

L'accent est mis sur L'égalité de l'homme et de la femme.

was'alû-llāha min fadlihī~ inna-llāha kâna bikulli chay'in ᶜalyman :

Si vous désirez plus que vos richesses, requérez la grâce de DIEU … (XIV/34). DIEU est votre Créateur, Il Sait et Connaît tout.

C'est Lui qui vous enjoint d'implorer Lui pour qu'Il donne toutes bonnes choses concernant les paramètres de la vie d'ici-bas [santé, mariage, études supérieures, profession, famille, domicile, société, etc.], ou ceux de l'au-delà que vous désirez [pour vous-mêmes, pour votre famille et pour tous les êtres humains, ….]

C'est une immense grâce divine accordée à l'être humain sans distinction de sexe, d'ethnie, etc. [À ce propos, les versets XXVII/62 … contiennent les promesses infaillibles pour les cœurs purs, sincères, persévérants et joyeux].

---

n. IV/32 :

* CIRCONSTANCE DE RÉVÉLATION : Tous les versets coraniques ont :

- une [ou plusieurs] signification[s] dans le temps [jusqu'au Jour de la résurrection],
- un aspect de réponse à une question posée dans une circonstance donnée. Par ex. quant au v. 32 on rapporte que Umm Salamah [l'une des épouses du Prophète[s], lui] demanda un jour : « Ô Messager de DIEU ! Les hommes vont en expédition (pour combattre sur le chemin de

DIEU) et nous les femmes nous n'y allons pas pour avoir des récompenses … » le verset 32 fut descendu.

Le Prophète[ﷺ] dit « pour les femmes, allaiter et éduquer l'enfant et bien garder l'époux et la famille vaut la récompense de plusieurs martyrs ».

1- la richesse d'un être humain accordée par DIEU comprend :

- la santé (force et puissance) physique, morale (psychique) et spirituelle, et les héritages dans ces domaines,
- l'argent, les biens meubles et immeubles, héritages ou autres possibilités matérielles que l'individu possède licitement au début,
- bon milieu social, pays, période historique, Religion, etc. où il se trouve,…

La responsabilité et le devoir d'une femme ou d'un homme est en proportion directe avec sa richesse et ses possibilités.

وَلِكُلٍّ جَعَلْنَا مَوَالِيَ مِمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ وَالْأَقْرَبُونَ ۚ
وَالَّذِينَ عَقَدَتْ أَيْمَانُكُمْ فَآتُوهُمْ نَصِيبَهُمْ ۚ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ شَهِيدًا ﴿٣٣﴾

wa likullin jaᶜalnâ mawäliya mimmâ taraka-lwälidâni wa-l'aqrabûna wa-lladhyna ᶜaqadat aymänukum fa'âtûhum nasybahum inna-llâha kâna ᶜalä kulli chay'in **chahydan**

33 **A chacun Nous avons donné des héritiers pour ce qu'auront laissé le père, la mère et les proches. Et ceux que** [vous] **lient vos serments** [et vos pactes], **donnez-leur leur part. DIEU est Témoin de tout.**

Suite au v. 32, DIEU dit « homme ou femme, à chacun Nous avons désigné des héritiers …. » Ce verset est le cumul de lois concernant l'héritage[1].

wa-lladhyna ᶜaqadat aymänukum fa'âtûhum nasybahum :

Et quant à ceux avec qui vous vous êtes liés par un serment[2] remettez-leur leur part.

inna-lläha kâna ᶜalä kulli chay'in **chahydan** :

Les clausules des versets attirent l'attention du lecteur à l'Origine, à l'axe de rotation des faits (Volonté divine), à l'un des Noms ou Attributs de l'Essence.

Chaque clausule mentionne le principe du verset. Le déroulement ou le développement des phrases du verset auront lieu dans le cadre précis de ce principe, couronnés par lui ; ses règles et ses mécanismes concrets serviront de leçons[3].

La Création est un fait continu ; à chaque instant, à chaque moment, tous les êtres sont créés, ….
Ce passage signifie que DIEU ne cesse d'être Témoin de toute chose ; en l'occurrence, Il est, à tout instant, au courant de toutes les intentions et actions des femmes et des hommes.

Bien que l'être humain ait une vaste marge de liberté dans ses actes, mais au fond tout se fait en Présence de DIEU et c'est Lui qui guide l'ensemble vers le bien-être.

---

n. IV/33 :

1- *mawâly* pluriel de *mawlâ* vient de racine *wilâyat* qui signifie « rapport, relation, lien, … » ; parfois *walyy* a une signification de « tuteur, client, proche ami etc. ». Dans ce verset *mawâly* désigne « héritiers ».

Sur l'héritage, de vastes recherches de point de vue matériel (physique), social et spirituel sont à faire.

2- ce fut une sorte d'alliance entre deux hommes qui s'engageaient à s'aider fraternellement et mutuellement dans les phases importantes de leur vie et que si l'un mourrait l'autre hériterait de la succession du défunt (par exemple *dimân jarîrah*) pour les détails on se reportera aux ouvrages spécialisés.

3- un bon commentateur dégagera cette signification, mettra le principe et ses applications en relief [ce qui n'est, comme il le faut, le cas de l'auteure !]

ٱلرِّجَالُ قَوَّٰمُونَ عَلَى ٱلنِّسَآءِ بِمَا فَضَّلَ ٱللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ وَبِمَآ أَنفَقُوا۟ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ ۚ
فَٱلصَّٰلِحَٰتُ قَٰنِتَٰتٌ حَٰفِظَٰتٌ لِّلْغَيْبِ بِمَا حَفِظَ ٱللَّهُ ۚ
وَٱلَّٰتِى تَخَافُونَ نُشُوزَهُنَّ فَعِظُوهُنَّ وَٱهْجُرُوهُنَّ فِى ٱلْمَضَاجِعِ وَٱضْرِبُوهُنَّ ۖ
فَإِنْ أَطَعْنَكُمْ فَلَا تَبْغُوا۟ عَلَيْهِنَّ سَبِيلًا ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيًّا كَبِيرًا ﴿٣٤﴾

arrijâlu qawwämûna ᶜala-nnisä'i bimâ faddala-llähu baᶜdahum ᶜalä baᶜdin wa bimä anfaqû min amwälihim fa-ssälihätu qänitätun häfizätun llilghaybi bimâ hafiza-llähu wa-lläty takhâfûna nuchûzahunna faᶜizûhunna wa-hjurûhunna fi-lmadâjiᶜi wa-dribûhunna fa'in ataᶜnakum falâtabghû ᶜalayhinna sabylan inna-llähа kâna ᶜaliyyan kabyran

34 **Les hommes sont chargé de** [leur] **femme** (chargé de famille) **en vertu du surcroît d'avantages que DIEU a conféré aux uns par rapport aux autres, et en vertu** [aussi] **des dépenses qu'ils font de leurs**

biens [en leur faveur]. **Les femmes vertueuses sont obéissantes** [aux enseignements divins] **et humbles, et en l'absence** [de leur mari] **gardent, par la protection de DIEU, le secret** [et le droit de leur mari]. **Quant à celles dont vous redoutez la rébellion, exhortez-les,** [si ce n'est pas efficace] **éloignez-vous d'elles dans leurs lits,** [si ce n'est pas efficace] **corrigez-les** [doucement], **mais si elles vous obéissent** [conformément aux prescriptions divines], **ne leur cherchez pas querelle.** [Remarquez que] **DIEU est Sublime** [et] **Grand.**

arrijâlu qawwämûna ᶜala-nnisä'i

Le verset 32 a exposé les fondements de l'égalité de l'homme et de la femme dans leur vie « à chacun revient précisément le résultat de ses propres actions ».

Le verset présent traite d'interaction. C'est-à-dire opérer conjointement, s'associer, concourir, …, pour fonder un foyer sain, prospère et gaie où seront nés, élevés et éduqués de bons, sains et saints enfants [éléments nécessaires pour la société, l'humanité et l'avenir. Et le foyer où, peut-être, d'autres œuvres divines verront le jour]. Cette tâche est bénie.

bimâ faddala-llähu baᶜdahum ᶜalä baᶜdin :

En vertu de ce par quoi DIEU a conféré aux uns des supériorités par rapport aux autres (ils sont complémentaires),

wa bimä anfaqû min amwälihim :

Et en raison du fait qu'ils offrent, l'un à l'autre, de ses propres biens ;

les devoirs essentiels de la femme [et ceux de l'homme] sont :

fa-ssälihätu qänitätun häfizätun lilghaybi bimâ hafiza-llähu :

Éloges des femmes vertueuses et leurs devoirs : elles obéissent aux enseignements divins, gardent intacte [les droits de leur mari] en cas d'absence [de celui-ci] grâce au fait que DIEU les préserve. [Concernant les « enseignements divins » voir le dernier paragraphe de l'explication du v. 4 et la n. 1 du v. 11].

wa-lläty takhâfûna nuchûzahunna :

nuchûz désigne le fait de se dresser, sans un droit, contre quelqu'un. Il s'agit ici de la femme [impolie] qui se dresse contre son mari sans en avoir le droit, délaisse le lit conjugal et ses propres devoirs [malgré qu'elle est « boursière » par son mari et devait remplir ses devoirs (v.4 et n. 1 du v.11)], et elle crée sciemment toute une série de stress et de conflits.

À remarquer que :

- tous les individus, dans tous les temps, ne sont pas des anges,
- à côté de chaque réussite peut y avoir des pièges diaboliques tendus par l'extérieur de l'individu ou à cause de ce qu'il a en soi,

- pour se perfectionner, l'être humain sera toujours mis à l'épreuve,
- Parfois la *nuchûz* patiemment supportée fera le bonheur et la prospérité du conjoint (v. 130).

nuchûz mentionne le danger : rébellion, faire une fugue[1], …. Et ceci n'est pas particulier de la femme, l'homme aussi peut y tomber (v. 128).

fa^{c}izûhunna wa-hjurûhunna fi-lmadâji^{c}i wa-dribûhunna :

Ceci, en cas de rébellion dûment constatée[1] que le mari agira de la sorte, mais jamais en cas de simple supposition ou crainte fondée sur de simples présomptions.

Solution proposée : exhorter pour les mettre en garde contre les conséquences de leur rébellion ; si elles tiennent compte de l'exhortation, il n'y a plus aucune raison d'agir contre elles ; mais si elles refusent de s'amender et continuent d'agir à leur guise, alors prendre quelque distance ; si cela n'est plus efficace, essayer de les corriger doucement[2] (les punir) de façon qu'elles reviennent à un comportement convenable et juste. Toutes ces actions doivent être appliquées de façon juste et reconnue convenable, aucune trace de haine ou de caractères négatifs ne

doivent entrer en jeu et ; finalement tout se fera en se remettant à DIEU [il faut être juste, poli, patient, bienveillant, content de ce qui se fait dans la création, …].

inna-llâha kâna ᶜaliyyan kabyran :

C'est-à-dire la création de DIEU, Sa parole, Sa volonté …, sont sublimes (belles, divines, élevées, transcendantes,…), grandes (excellentes, illustres, magnifiques, …)[3].

---

n. IV/34 :

* Le Prophète ﷺ a dit « Pour les femmes le fait de bien garder le mari et attirer son contentement dans la vie familiale etc. est égal aux récompenses que reviennent au mari par les affaires particulières aux hommes [tel *jihâd* sur le chemin de DIEU, le Pèlerinage particulier aux hommes (*tawâfu-nnisâ'*) ….]

1- Donc on étudiera avant tout les causes [pauvreté matérielle, morale, héréditaires, …, les tentations diaboliques, etc.], les circonstances [période de règles, état de fatigue, excès dans les relations sexuelles ou conjugales ; manque de santé physique, mentale, spirituelle,…], ignorance, perturbation de régime alimentaire ou spirituel, ou une combinaison de tout cela. Et l'on essayera, en implorant l'aide de DIEU, de résoudre le problème et de penser à la prévention dans l'avenir. L'une des meilleures méthodes pour

les femmes, à fin de prévenir à la *nuchûz*, consiste à pratiquer les ablutions (voir v.43). Faire des sports, avoir un régime alimentaire adéquat naturel. Et surtout respecter les lois morales islamiques. Voilà la solution pour éviter les difficultés.

2- il est tout à fait exclu qu'il soit permis au mari de dire des paroles grossières à son épouse [vice versa].

[Toutes les conditions requises,] la correction consiste à les corriger doucement.

L'Imâm Bâqir[c] dit : « comment est imaginable qu'un bras peut gifler ou frapper la conjointe alors que par la suite il va l'embrasser ! »

3- par exemple, DIEU a créé le corps (cerveau, système nerveux, sang, cœur, muscles, les ossements, œil, oreille, langue, etc. d'une très belle et excellente façon ; Il a créé la psyché, l'esprit …. Mais c'est la femme ou l'homme « faible » (non-éduqué) qui les détruit, conçoit des plans tumultueusement méchants ; d'où rébellion, querelles, divorces, etc. Là aussi le Tout-Miséricordieux n'abandonne pas l'être humain, Il prescrit la solution adéquate (IV/34-5).

L'homme et la femme doivent être joyeux, justes, en bon santé [physique, morale, spirituelle] qui est assurée par une « alimentation » licite. Avoir un bon métier [jusqu'à la fin de la vie], un programme d'éducation [religieux] permanant, être vertueux (tempéré, patient, etc.) …, assureront, grâce à DIEU, le bonheur de la femme et de l'homme. [Tout est indiqué dans le Coran et les enseignements du Prophète[s]].

وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ بَيْنِهِمَا فَٱبْعَثُوا۟ حَكَمًا مِّنْ أَهْلِهِۦ وَحَكَمًا مِّنْ أَهْلِهَآ
إِن يُرِيدَآ إِصْلَٰحًا يُوَفِّقِ ٱللَّهُ بَيْنَهُمَآ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَلِيمًا خَبِيرًا ﴿٣٥﴾

wa in khiftum chiqâqa baynihimâ fa-b^{c}athû hakaman mmin ahlihī wa hakaman mmin ahlihā in yurydā islāhan yuwaffiqi-llāhu baynahumā inna-llāha kâna ^{c}alyman khabyran

35 **Si vous craignez la rupture** [de lien] **entre eux** (les époux), **convoquez un arbitre de la famille du mari et un arbitre de la famille de la femme. DIEU rétablira l'entente entre eux, s'ils veulent une réconciliation, car DIEU est Omniscient** [et] **Il connaît parfaitement tout.**

Si vous constatez qu'un conflit va éclater entre eux, et qu'on va arriver au seuil de divorce[1], l'Islâm et le Coran ordonnent choisir un arbitre conciliateur de la famille de l'homme et un arbitre conciliateur de la famille de la femme[2] ; ils feront leurs efforts et à la fin demanderont à DIEU qu'Il les soutienne de Son *tawfîque* (de Son assistance providentielle) pour qu'ils puissent accomplir les actes d'obéissance, et pour qu'Il réconcilie les cœurs ; car, c'est Lui Omniscient qui connaît parfaitement tout.

---

n. IV/35 :

1- Le Messager vénéré a dit : « De la part de DIEU, L'archange Gabriel me décrivit la femme et me la recommanda tellement qu'en dehors du cas d'adultère on ne puisse facilement divorcer une femme ». Et il a dit : « ô hommes ! Prenez garde au divorce, ne suivez pas votre passion et vos penchants diaboliques, ne tourmentez pas

vos femmes ! Parmi les actes autorisés [dans la loi] le plus courrouçant aux yeux de DIEU est le divorce ».

2- les arbitres doivent être, autant que possible, érudits en matière religieuse, pieux, pratiquants.

وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ۖ
وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا وَبِذِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَٱلْجَارِ ذِى ٱلْقُرْبَىٰ
وَٱلْجَارِ ٱلْجُنُبِ وَٱلصَّاحِبِ بِٱلْجَنۢبِ وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ وَمَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُكُمْ ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ مَن كَانَ مُخْتَالًا فَخُورًا ﴿٣٦﴾

wa-ᶜbudû-lläha wa lâtuchrikû bihï chay'an wa bi-lwälidayni ihsänan wa bidhi-lqurbä wa-lyatämä wa-lmasäkyni wa-ljâri dhi-lqurbä wa-ljâri-ljunubi wa-ssâhibi bi-lja(n)bi wa-bni-ssabyli wa mâ malakat aymänukum inna-lläha lâyuhibbu man kâna mukhtâlan fakhûran

36 **Adorez DIEU et ne Lui associez rien.** [Soyez] **bons envers votre père et votre mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le voisin proche, le voisin lointain, le compagnon** [de voyage, d'étude,...] **le voyageur** [en détresse], **et celles en votre possession licite; DIEU n'aime pas les insolents vantards**

La première convenance de l'être humain consiste à adorer DIEU (obéir à Ses ordres).

Dans le terme *'iᶜbudû-lläha* il y a une notion de liaison, d'attachement à DIEU ; et si on ajoute « *wa lâtuchrikû bihi chay'an* » la notion devient : liaison exclusive, attachement pur et absolu à DIEU.

Ce verset connote le lien, le rapport de l'être humain : primo avec le Créateur, secundo avec son

entourage. Le bonheur de l'être humain découle de la bonne réalisation et mise en œuvre de ces liens, de la maintenance du lien original.

wa-ᶜbudû-llâha wa lâtuchrikû bihî chay'an :

L'homme en soi est faible (v.28). Pour réaliser ses désirs salvateurs et « élévateurs » il doit être sainement fort, et pour cela il est appelé à « se connecter » à la Source, à DIEU [1]; et en dehors de Lui ne prendre rien pour divinité, car c'est uniquement DIEU qui peut agir sur les effets intrinsèques des êtres.

wa bi-lwâlidayni ihsânan ... wa mâ malakat aymânukum :

Avoir la bonté* :

- à l'égard du père et de la mère[2] :

Le père et la mère ont une place privilégiée en vertu des peines qu'ils se sont donnés avant la conception[3] [pour avoir un bon départ], lors de la gestation, et s'occuper de la santé et de l'éducation psychique et spirituelle de l'enfant après sa naissance. Voilà qu'on doit agir envers eux avec bonté et respect jusqu'au Jour de la résurrection[4] !

De même pour le « maître spirituel » (v. 1, n. 7). Le Prophète[s] est le « maître » de tous les croyants, avoir une bonté parfaite envers lui et suivre

ses enseignements est leur devoir primordial (XVII/23, XXXI/14, …).

- les proches[5] : parents du côté paternel, maternel, par le mariage [et par le lait][6].
- les orphlins[7] qui attendent un soin et une bonté spéciale. La bienveillance et la bonté envers eux est très rentable et évite les dangers et les crimes dans l'avenir.
- les indigents[8],
- voisins proches,
- tous les autres voisins[9],
- compagnons[10],
- fils de la route,
- esclaves[11].

inna-llähа lâyuhibbu man kâna mukhtâlan fakhûran

Le terme « *mukhtâl* » dérive du verbe *khâla* qui est employé pour dire qu'un individu a une haute opinion de lui-même.

Et « *fakhûr* » est employé pour qualifier quelqu'un qui s'enorgueillit devant les gens des bienfaits que DIEU lui a accordés et qui, au lieu d'en remercier DIEU, en tire vanité pour traiter les autres avec hauteur. DIEU n'aime ni l'un ni l'autre[12].

---

n. IV/36 :

* *'ihsân* (bonté) : bienveillance, clémence, mansuétude, miséricorde, compassion, bonhomie, indulgence, magnanimité, bénignité, humanité, politesse, etc.

1- dans tous les détails de la vie.

2- de même pour les pères et mères maternels et paternels.

3- Pour se préparer à une bonne conception, il s'avère nécessaire d'avoir vie, corps, morale, esprit en très bonne santé ; de pratiquer les enseignements du Coran et ceux du Prophète[s].

4- l'être humain est redevable au père, à la mère [de même aux maîtres et tous ceux qui ont aidé, soutenu, … l'homme dans la bonne voie] ; aux saints, aux Imâms immaculés et aux Prophètes.

5- à l'instar de ramifications d'un arbre dans le foret (la société).

6- toujours on aura en vue l'aspect matériel et spirituel des liens.

7- qui ont perdu la racine.

8- besogneux, malheureux, nécessiteux, misérables, pauvres [matériellement, moralement ou spirituellement],

9- voisins lointains (quarante voisins de quatre côtés)

[c]Aly[c] dit « Le Prophète[s] recommanda la bienveillance envers les voisins de telle façon que nous avons pensé que peut-être ils seraient dans le rang des héritiers. »

Et le Prophète[s] a dit : « le voisin qui ennuie et importune ses voisins, n'a pas la foi

(n'est pas croyant) ; et, « celui qui croit en DIEU et au Jour de la résurrection, qu'il fasse des bontés envers ses voisins ».

10- amis, collaborateurs, épouse, enfants, élèves, compagnons de voyage, clients.

11- voir n.4, v.25. L'Islâm a promulgué un programme bien précis pour supprimer progressivement l'esclavage.

12- avec humilité intérieure, modestie sincère et intention pure.

ٱلَّذِينَ يَبۡخَلُونَ وَيَأۡمُرُونَ ٱلنَّاسَ بِٱلۡبُخۡلِ وَيَكۡتُمُونَ مَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضۡلِهِۦۗ
وَأَعۡتَدۡنَا لِلۡكَٰفِرِينَ عَذَابٗا مُّهِينٗا ٣٧

alladhyna yabkhalûna wa ya'murûna-nnâsa bi-lbukhli wa yaktumûna mã 'âtâhumu-llâhu min fadlihï wa 'a^{c}tadnâ lilkäfiryna ^{c}adhâban mmuhynan

37 [Et DIEU n'aime pas] **ceux qui sont avares, ordonnent l'avarice aux autres, qui cachent ce que DIEU leur a donné par Sa grâce. Nous avons préparé aux impies** [pécheurs, idolâtres, hypocrites, ...] **un châtiment avilissant.**

Les insolents vantards ne sont pas aimés par DIEU car non seulement ils sont « avares »[1], de plus ils propagent l'avarice et dissimulent[2] ce que DIEU leur a accordé de Sa faveur.

wa 'a^{c}tadnâ lilkäfiryna ^{c}adhâban mmuhynan :

« Qui aime bien châtie bien » (proverbe). DIEU aime les hommes ; si quelqu'un est avare, pécheur, ... il porte atteinte d'abord à son propre droit (il ne vit pas bien) et ensuite aux droits des autres, donc DIEU ne l'aime pas.

Si quelqu'un commet un péché, une impiété[2], etc. les lois (réactions de ses propres actions) lui seront appliquées.

Le terme « *muhyn* » (avilissant) annonce le caractère et la propriété du châtiment, ce qui est une mise en garde, préalable, de la part de DIEU le Tout-Miséricordieux.

---

n. IV/37 :

1- *bukhl* (avarice) : passion de retenir les richesses, les accumuler, et de refuser d'en donner quelque chose à quelqu'un qui vient demander.

2- *kufr* a une signification de couvrir, dissimuler ou détériorer les vérités (voir explication XIV/2).

وَٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ رِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَلَا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَلَا بِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۗ وَمَن يَكُنِ ٱلشَّيْطَٰنُ لَهُۥ قَرِينًا فَسَآءَ قَرِينًا ﴿٣٨﴾

wa-lladhyna yunfiqûna amwälahum ri'ã'a-nnâsi wa lâyu'minûna bi-llähi wa lâ bi-lyawmi-l'âkhiri wa man yakuni-chchayṯänu lahu qarynan fasã'a qarynan

38 **Et** [DIEU n'aime pas] **ceux qui dépensent leurs biens** [uniquement] **pour se faire voir des hommes et ne croient ni en DIEU ni au Jour** [du jugement] **dernier. Quiconque** (un impie, idolâtre, hypocrite, criminel, pécheur obstiné,...qui a corrompu son cœur et) **a Satan pour compagnon** [et client], **quel mauvais compagnon** [qu'il a] **!**

La valeur d'une action dépend de l'intention de son auteur. Ceux qui font dépense de leurs biens par ostentation pour faire croire qu'ils

soutiennent la justice mais qu'ils restent, au fond d'eux-mêmes, des impies attachés à leur hypocrisie, ils sont les clients du Diable[1]. Le verset montre clairement l'une des façons (voie) d'entrée du Diable dans le cœur de l'être humain[2], et met l'homme en garde[3].

---

n. IV/38 :

1- Le moulin du cœur fonctionne toujours : Si l'on se rattache à DIEU, le cœur sera illuminé, chaud, et le produit (la vie) sera signifiant, bon et heureux. Et si l'on veut déguiser son véritable caractère pour tromper les autres et « légiférer » nombre d'injustices, cet agissement ouvre la porte du cœur au Diable qui va dévaster le cœur sans aucune pitié.

2- Le mot *chaytân* (Diable, Démon) et ses dérivés sont employés environ quatre-vingt-dix fois dans le Coran. Grâce à ces versets et aux enseignements du Prophète[s], des Imâms (immaculés) ou des hommes Parfaits on peut :
- se faire une idée du Diable (ou, des démons),
- tracer un dessin et montrer les entrées du Diable (ou, des diables), afin d'y interdire l'accès.
- faire un plan de sauvegarde qui servira dans la vie quotidienne,
- proposer les solutions pratiques pour se débarrasser du Diable, (voir n. v.76).

3- évidemment si les intentions et les actions de l'homme s'opèrent purement et sincèrement pour DIEU, l'homme résistera et parviendra à un

degré de perfectionnement auquel son cœur aspire et où il vivra mieux [de point de vue de santé physique, morale et spirituel, son rapport avec DIEU. Le tout, graduellement].

وَمَاذَا عَلَيْهِمْ لَوْ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَأَنفَقُوا۟ مِمَّا رَزَقَهُمُ ٱللَّهُ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِهِمْ عَلِيمًا ﴿٣٩﴾

wa mâ dhâ ᶜalayhim law 'âmanû bi-llâhi wa-lyawmi-l'âkhiri wa anfaqû mimmâ razaqahumu-llâhu wa kâna-llâhu bihim ᶜalyman

39 **Que leur arrivait-il** [ou, qu'auraient-ils à se reprocher] **s'ils avaient cru en DIEU et au Jour dernier et dépensé** [pour une bonne cause] **une partie des biens que DIEU leur a accordés ? DIEU les connaît parfaitement.**

Un contraste : ils pouvaient comparer leur cas (avarice, hypocrisie etc.) avec le cas où ils se rattachaient à DIEU et avaient en vue le Jour de la résurrection (la fin et le résultat des actes) et faisaient des dépenses sincèrement pour le bien-être d'eux-mêmes et de la société humaine.

wa kâna-llâhu bihim ᶜalyman :

DIEU Connaît et Sait bien[1] les actions et les intentions de l'individu, donc Il le récompensera ou [au cas échéant] le corrigera adéquatement.

---

n. IV/39 :

1- DIEU a créé l'homme, a mis à sa portée de main tous les instruments du travail ; lui a investi d'intelligence pure, du cœur ; Il a envoyé les Prophètes. À côté de tout cela, Il a créé le Diable, l'âme malveillante. Il lui a accordé une vaste marge de liberté d'action

afin qu'il puisse résister aux tentations du Diable et parvenir au sommet de perfection.

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَظْلِمُ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ ۖ
وَإِن تَكُ حَسَنَةً يُضَٰعِفْهَا وَيُؤْتِ مِن لَّدُنْهُ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٤٠﴾

inna-llâha lâyazlimu mithqâla dharra(t)in wa in taku hasana(t)an yudäᶜifhâ wa yu'ti min lladunhu ajran ᶜazman

40 **DIEU ne lèse** [personne], **fût-ce du poids d'un atome. Si** [vous faites] **une bonne action, Il la multiplie et donne de Sa part une magnifique récompense.**

Suite au verset précédent, ce verset précise que dans la création, en ce qui concerne l'intention et l'action de l'individu, il est inimaginable qu'il y ait une injustice de la part de DIEU[1].

Au contraire, pour encourager les hommes et les femmes à faire le bien et afin de leur montrer le résultat d'une bonne action, le verset annonce que les récompenses de bonnes actions seront multipliées, seront augmentées en quantité, en qualité et en portée et ses effets bénéfiques toucheront nombre de personnes. L'auteur de la bonne action aura accès au Paradis. Tout bien vient de DIEU.

---

n. IV/40 :

1- Une action est récompensée selon l'intention, les possibilités extérieures (matérielles, circonstances sociales, temporelles, géographiques, ...) et intérieures

(spirituelles, morales, héréditaires, …) et la volonté* (depuis quand), l'effort déployé et surtout la concordance avec les enseignements divins [en un mot selon la richesse et la volonté]. DIEU le Très-Haut prend en compte les effets qu'une action produira, immédiatement, dans le futur et dans divers domaines.

* La volonté sincère et soutenue joue un rôle déterminant dans la vie de l'homme et de la femme.

فَكَيْفَ إِذَا جِئْنَا مِن كُلِّ أُمَّةٍۭ بِشَهِيدٍ وَجِئْنَا بِكَ عَلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ شَهِيدًا ﴿٤١﴾

fakayfa idhâ ji'nâ min kulli umma(t)i(n) bichahydin wa ji'nâ bika ᶜalä hä~'ûlä'i chahydan

41 **Qu'adviendra-t-il quand Nous ferons venir un témoin** [le Prophète] **de chaque communauté et que Nous t'amènerons** [ô toi Muhammad !] **en témoin de tous ceux-là ?**

Le Jugement des actes de chacun [des avares, hypocrites, impies, ou hommes de bien] se fera en présence des témoins venus de chaque communauté[1]. Et le Prophète[s.] sera amené comme témoin de l'ensemble.

---

n. IV/41 :

1- les actes des membres de chaque communauté se seront référés au Livre correspondant et au Prophète :

- ceux qui suivent la Torah originale sont la communauté de Moïse[s.]
- ceux qui suivent l'Évangile original sont la communauté de Jésus-Christ[s.]

- ceux qui suivent [vraiment] le Coran sont la communauté de Muhammad[ﷺ] qui sera le témoin de l'ensemble.

يَوْمَئِذٍ يَوَدُّ الَّذِينَ كَفَرُوا وَعَصَوُا الرَّسُولَ لَوْ تُسَوَّىٰ بِهِمُ الْأَرْضُ وَلَا يَكْتُمُونَ اللَّهَ حَدِيثًا ﴿٤٢﴾

yawma'idhin yawaddu-lladhyna kafarû wa ᶜasawu-rrasûla law tusawwä bihimu-l'ardu wa lâyaktumûna-llâha hadythan

42 **Ce jour-là, ceux qui auront rejeté** [les enseignements célestes] **et désobéi au Prophète souhaiteront que la terre soit nivelée sur eux** [alors qu'] **ils ne pourront cacher à DIEU aucun propos** [qu'ils ont tenu, ou acte qu'ils ont accompli].

L'un des « mécanismes » du Jugement est que chacun sera son propre juge[1].

Quant aux impies [hypocrites, etc.] obstinés qui se sont aveuglés et n'ont pas une vue claire des faits, le verset proclame, préalablement, leur situation et leur état d'âme lors du Jour du Jugement dernier : les impies [injustes obstinés] se jugeront damnés et souhaiteront qu'ils soient devenus « terre » (sol) (*turâb*, LXXVIII/40) en sorte qu'ils soient confondus avec elle.

wa lâyaktumûna-llâha hadythan :

ᶜAlyᶜ dit dans un discours : « les impies [associateurs, hypocrites, criminels, …] qui refuseront de dire la vérité de leurs actes [ou, qui mentiront], alors un sceau sera apposé sur leur bouche mais ce seront leurs mains et leurs pieds qui parleront de

ce qu'ils auront eu fiat [sur Terre, dans l'univers] » (XXXVI/65).

---

n. IV/42 :

1- ceci est autant vrai dans la vie d'ici-bas qu'au Jour du jugement dernier. L'histoire montre que quasi-totalité des femmes et des hommes [de tous les rangs sociaux] se seront jugés, en ce monde, avant leur mort [surtout dans leur vieillesse ; peut-être par le réveille des consciences]. Ce fait est connu des vrais savants, hommes de bien, hommes parfaits, Amis de DIEU, Imâms et Prophètes.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَقْرَبُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَأَنتُمْ سُكَٰرَىٰ حَتَّىٰ تَعْلَمُوا۟ مَا تَقُولُونَ وَلَا جُنُبًا إِلَّا عَابِرِى
سَبِيلٍ حَتَّىٰ تَغْتَسِلُوا۟ ۚ وَإِن كُنتُم مَّرْضَىٰٓ أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوْ جَآءَ أَحَدٌ مِّنكُم مِّنَ ٱلْغَآئِطِ أَوْ لَٰمَسْتُمُ ٱلنِّسَآءَ
فَلَمْ تَجِدُوا۟ مَآءً فَتَيَمَّمُوا۟ صَعِيدًا طَيِّبًا فَٱمْسَحُوا۟ بِوُجُوهِكُمْ وَأَيْدِيكُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَفُوًّا غَفُورًا ﴿٤٣﴾

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtaqrabû-ssalä(t)a wa antum sukärä hattä taclamû mâ taqûlûna wa lâ junuban illâ câbiry sabylin hattä taghtasilû wa in kuntum mmardä~ aw calä safarin aw jä'a ahadun mminkum mmina-lghä'iti aw lämastumu-nnisä'a falam tajidû mä'an fatayammamû saydan tayyiban fa-msahû biwujûhikum wa aydykum inna-llähа kâna cafuwwan ghafûran

43 **Croyants ! N'approchez pas la Prière alors que vous êtes ivres** (vous avez péché), **afin que vous sachiez ce que vous dites;** [ne faites pas la Prière] **non plus quand vous êtes pollués** (*junub*), **avant d'avoir pratiqué la grande ablution** (*ghusl*), [et en cet état de *junub*, n'assistez pas à la mosquée] **sauf quand vous faites route. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu secret** [avoir satisfait ses besoins naturels], **ou si vous avez eu des rapports** (copulation) **avec vos femmes, et vous ne trouvez pas d'eau** [pour les ablutions], **alors faites le *tayammum,*** [recourez à] **une terre pure** [touchez-la avec les paumes] **que vous passerez sur votre visage et vos mains. DIEU est Indulgent** [et] **Celui qui pardonne.**

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû :

Si quelqu'un, après avoir étudié et réfléchi (v. 1, 39, 41, …), désire être croyant pratiquant[1] [et en récolter les bons fruits], il observera quelques pratiques parmi lesquels la Prière.

lâtaqrabû-ssalä(t)a wa antum sukärä hattä taᶜlamû mâ taqûlûna :

La Prière[2] (*salâh* ou, *salât* lorsque la lettre finale est prononcée) sera accomplie dans les conditions de pureté de vie, de vêtements, de corps et d'âme. Ce passage déclare que l'ivresse est incompatible avec la Prière[3] ; argument : « vous ne saurez pas ce que vous dites », il n'y aura pas de liaison avec l'Absolu.

wa lâ junuban illâ ᶜâbiry sabylin hattä taghtasilû :

Une autre condition requise pour accomplir la Prière consiste à ne pas être dans l'état de *janâbah*[4] ; et de même pour aller à la mosquée (lieu particulier pour la Prière). Et une personne *junub* qui désire faire la Prière ou aller à la mosquée (et y rester quelque temps), pour s'y préparer elle fera la grande ablution (*ghusl*)[5].

wa in kuntum mmardä~ aw ᶜalä safarin aw jä'a ahadun mminkum mmina-lghä'iti aw lämastumu-nnisä'a falam tajidû mä'an fatayammamû saᶜydan tayyiban fa-msahû biwujûhikum wa aydykum :

Si vous êtes malades, ou en voyage, ou si vous venez de satisfaire vos besoins naturels, ou si vous avez été en contacte intime avec vos femmes, [et vous ne pouvez pas à cause de maladie faire les ablutions, ou l'eau est nocive pour votre corps, ou vous ne trouvez pas d'eau, ou vous n'avez pas le temps nécessaire pour les ablutions] alors [pour faire la Prière, réciter le Coran, etc.] pratiquez le *tayammum*[6], (Pour les autres cas et les détails voir le *Fiqh*).

inna-llâha kâna ᶜafuwwan ghafûran :

Parfois l'homme se réveille, ou les réalités célestes lui parviennent tandis qu'il a passé une vie dans « l'ignorance », mais la conscience éveillée et la subconscience octroyée par DIEU attestent de la vérité des choses. Il se peut qu'on ignore l'importance et la portée de la Prière[7], et dans une circonstance on s'en rend compte. La clausule déclare : DIEU Est Indulgent [et] Celui-Qui-Pardonne.

---

n. IV/43 :

1 - L'homme ou la femme n'est pas obligé(e) à devenir croyant(e) (II/156).

2- *salâh* littéralement signifie attention, souplesse, ici : « prière », « culte »,

« office ». Ce mot est tiré du verbe *sallä*, « sanctifier » ; comme action de DIEU, on le traduit par bénir ; comme acte humain, de prier. La *salâh*, la prière canonique ou rituelle, est indiquée dans notre traduction par un P majuscule (Prière). Apparemment, elle consiste en une série de mouvements du corps et de récitations précis, et réellement, elle est un acte d'adoration adressé à DIEU, une relation consciente avec Lui. Celui ou celle qui prie confie les secrets de son cœur à son Seigneur. [La *salâh* est un « yoga » ou un sport par excellence (édénique) qui modèle le corps, l'âme (*nafs*) et l'esprit (*rûh*), par la permission de DIEU, sur le prototype invisible de la supère conscience éveillée, ou de l'individu possédant la cognition de DIEU.] (Voir l'explication au XIX/21)

Celui ou celle qui désire être croyant(e) pratiquant(e), il y a des Prières à accomplir : Prières quotidiennes, Prières spéciales à l'occasion de grands signes dans la nature - lors d'éclipses lunaires ou solaires, … -, Prière faite à l'intention d'un défunt (*janâzah*), avant son enterrement, Prière après la circumambulation autour de la Ka^{c}bah, les Prières manquées par le père ou la mère qui sont à la charge de l'ainé, … . [Dans la vie, on peut accomplir des prières surérogatoires sous forme de *salâh* en surcroît, bien que ce soit facultatif].

Les Prières quotidiennes (« la mise en jour » de l'être humain) sont du nombre de cinq, réparties dans 24 heures. La Prière a des préparatifs (pureté de l'esprit, du corps, de la vie, des vêtements, du lieu, etc. Se référer

au *Fiqh*). Chaque Prière est composée de deux, trois ou quatre *rakᶜah** (cycle ; pl. *rakaᶜât*) :

A- *Salâta-ssubh*, la Prière du matin : deux *rakaᶜât**. Son heure se situe entre le début de l'aube et avant le lever du soleil. [pour les hommes à mi-voix haut ; pour les femmes à voix basse (audible)].

Les temps des Prières : DIEU a créé l'homme dans le cosmos auquel il est lié par le système solaire ; Il a mis une harmonie entre le corps et la vie de l'homme avec le soleil et la lune, et Il a enjoint de faire la Prière dans des heures précises ; de jeûner dans un moi lunaire distinct, entre l'aube et [le début de] la nuit tombante etc.

B- *Salâta-zzuhr*, la Prière de midi : quatre *rakaᶜât*, à voix basse. Son heure se situe entre le moment où l'ombre d'un bâton planté verticalement dans le sol a atteint sa longueur minimale à midi et commence à grandir quand le soleil passe à son zénith, jusqu'au temps nécessaire pour accomplir la Prière de l'après-midi avant le coucher du soleil.

C- *Salâta-lᶜasr*, ou Prière de l'après midi, quatre *rakaᶜât*, à voix basse. Son heure se situe entre la Prière de midi et le coucher du soleil.

D- *Salâta-lmaghrib*, ou Prière au crépuscule (à la nuit tombante), trois *rakaᶜât*, les deux premières presque à haute voix [pour les hommes], la troisième à voix basse. Son heure commence au crépuscule jusqu'au temps nécessaire pour accomplir *Salâta-l-ᶜichâ'* avant le minuit canonique.

E- *Salâta-l-ᶜichâ'*, ou Prière de la nuit tombée, quatre *rakaᶜât*, deux premières presque à haute voix [pour les hommes], les deux dernières à voix basse. Son heure se situe entre la fin du temps de *Salâta-lmaghrib* jusqu'au minuit canonique.

* *rakᶜah* ou *rakᶜat* (lorsque la lettre finale est prononcée) : voici comment se déroule un cycle, mouvement par mouvement, étape par étape une fois les préliminaires requises [chaque *rakᶜah* dure environ 1 ou quelques minutes] :
Nota bene : on accomplira les actes sans stress, avec recueillement (contentement) et on fera attention à la signification de ce qu'on dit, (XIX/45).

1ère *rakᶜah* : Debout [appelé *qiyâm*], dirigé vers la Kaᶜbah, on projette l'intention (pour se rapprocher de DIEU), la *niyyah* [une seule fois au début de chaque Prière, cet acte ouvre la Prière]. On lève les bras à hauteur des oreilles et prononce le *takbyratu-l'ihrâm* [au début de chaque Prière] : *allähu akbar* (DIEU est le Très-Grand, le Très-Beau); on ne garde les mains au niveau des oreilles que pour ce premier *takbyr*. On récite la *Fâtihah* et une sourate du Coran (récitation, par ex. la sourate 112),
- on dit *allähu akbar*, on s'incline [le corps bien tendu] en se plaçant les mains sur les genoux [ou on maintient les paumes au niveau des genoux]. Dans cette position, appelée inclination (*rukûᶜ*, d'où *rakᶜah*), on récite *subhâna rabbiya-lᶜazymi* (Gloire au Seigneur le Tout-Puissant et Magnifique !) - ou autres formule analogue - ; on se redresse ; on peut

prononcer *samiᶜa-llähu liman hamidah* (DIEU Entend celui qui Le loue) ; on dit *allähu akbar,*

- on se prosterne, front, paumes, genoux et les bouts des gros orteils contre terre. Dans cette position, appelée *sujûd* ou *sajdah* (prosternation), on dit *subhâna rabbiy-al-'aᶜlâ* (Gloire au Seigneur le Très-Haut !) - ou autre formule équivalente -. On se met alors au position assise et dit *allähu akbar* et on peut dire *rabbi-ghfir-ly* (Seigneur pardonne mes péchés). Après avoir marqué un temps d'arrêt momentané dans cette position assise on prononce de nouveau *allähu akbar* et effectue une seconde prosternation exactement semblable à la première qui clôt un cycle (*rakᶜah*). On se lève pour accomplir la

2ème *rakᶜah* comme la première [il n'y a ni *takbyrat-ul-'ihrâm* ni l'intention à renouveler dans les deuxième, troisième et quatrième *rakaᶜât*]. [La *qunût,* avant la deuxième inclination, est recommandée].

Arrivé à la position assise, on prononce la *tachahhud* (litt. « Le fait de témoigner ») : *achhadu 'an lâ'iläha illa-läh, wa achadu 'anna Muhammadan ᶜabduhu wa rasûluh. allähumma salli ᶜalä Muhammadin wa 'âli Muhammad* (J'atteste qu'il n'y a pas de divinité en dehors de DIEU et que Muhammad est Son adorateur et Son messager. Seigneur, bénis Muhammad et la Famille de Muhammad !), alors :

s'il s'agit d'une Prière de deux *rakaᶜât* (par ex. la Prière du matin), on prononce les salutations : *'assalâmu ᶜalaïka ayyuha-nnabiyyu wa rahmatu-llähi wa barakâtuh ; 'assalâmu ᶜalaïnâ wa ᶜalä ᶜibâdi-llähi-ssâlihyna ;*

'assalâmu ᶜalaïkum wa rahmatu-llähi wa barakâtuh (Paix sur toi ô Messager, et la miséricorde de DIEU et Sa bénédiction [sur toi] ! Paix sur nous et sur les gens de bien ! Paix sur vous et la miséricorde et la bénédiction de DIEU sur vous [Prophètes, Imâms, Amis de DIEU, anges, croyants, gens de bien et tous les humains] !), la Prière est terminée ;

3ème *rakᶜah* : s'il s'agit d'une Prière à trois *rakᶜah* (Prière de *maghrib*, midi ou *ᶜichâ'*), on ne prononce pas les salutations, on se lève et au lieu de *Fâtihah* et de la sourate on prononce à trois reprises *subhâna-llähi wa-lhamdu li-llähi wa lâ'iläha illa-llähu wa-llähu akbaru* (Gloire à DIEU, Louange à DIEU ! il n'y a de divinité en dehors de DIEU, et DIEU est Très-Grand, Très-Beau), on continue comme la deuxième *rakᶜah*, la *tachahhud* et les salutations terminent la Prière ;

4ème *rakᶜah* : s'il s'agit d'une Prière à quatre *rakᶜah* (Prière du midi, …), à la fin de la troisième *rakᶜah* avant de prononcer la *tachahhud* et salutations, on se lève et on accomplit la quatrième *rakᶜah* comme la troisième *rakᶜah* et la *tachahhud* et les salutations termineront la Prière.

Il existe, dans la pratique, des variantes mineures et des recommandations qui seront accomplies selon la volonté et les possibilités de chacun.

qiyâm, l'intention, *takbyratu-l'ihrâm*, *rukûᶜ* et *sujûd* sont les piliers de la Prière [voir le *Fiqh*].

3- au sens très large du mot ivresse : qu'il s'agisse de l'ivresse (*sukr*) produit par l'absorption de boissons enivrantes (*khamr*) ou, d'autres produits analogues (les stupéfiants, etc.). De même lorsqu'on est ivre de pouvoir, de richesse, d'égoïsme, de politique, de colère, ….

Le Prophète[s] a dit : « évitez les boissons alcooliques et tout ce qui enivre, car, ils sont la clé des péchés ».

L'Imâm Sâdiq[c] dit : « le vin est la mère des malignités. » Et « l'hauban » d'un ivre est maintenu par le Diable.»

4- on est *junub* lorsqu'il y a éjaculation ou union intime. *Janâbah* signifie littéralement « le fait d'être à côté » de quelque chose ; l'individu qui est *junub* est comme « à côté » des rites (Prière, lecture du Coran etc. En pratiquant la grande ablution on est parfaitement en forme physiquement et psychiquement pour accomplir la Prière, réciter le Coran, …) ; donc c'est un fait tout à fait normal et naturel et il n'y a nullement un sens péjoratif. [Dans notre traduction nous l'avons rendu en « pollué » c'est faute de vocabulaire].

5- *ghusl* ou grande ablution consiste, une fois le corps étant pure, de faire le *niyyah* (l'intention)*, se laver la tête et le cou, puis la partie droite du corps, puis la partie gauche du corps; ou [si on n'a pas jeûné] s'immerger tout le corps dans l'eau (*ghusl 'irtimâsy*).

La grande ablution est nécessaire pour ceux ou celles qui sont *junub* (voir n. 4), ou à la

fin de menstruation, ou à la fin du période d'accouchement, dans certains étapes du Pèlerinage, ..., afin de faire la Prière, être dans la mosquée, réciter le Coran, ... *ghusl* ou *wudû'* se feront avec de l'eau licite et propre. *ghusl* ou *wudû'* ont des effets très bénéfiques sur le corps et en particulier sur la psyché ; ils sont un excellent moyen pour prévenir la *nuchûz* (voir v. 34).

La *niyyah* (l'intention) de toutes les actions consiste à décider de les faire pour obéir au commandement de DIEU.

Wudû' : en dehors des cas précités qu'il faut faire le *gusl*, dans les cas ordinaires, pour pratiquer la Prière, *tawâf* (tourner autour de la *ka'bah*) etc., on fera le *wudû'* (petite ablution).

Une fois les membres (visage, bras et mains, devant la tête et dessus des pieds) étant purs, voici comment s'accomplit le *wudû'* [de façon brève. Pour les gestes surérogatoires et les détails, voir le *Fiqh*] :

- On formule l'intention.
- On se lave le visage.
- On se lave le bras droit jusqu'au bout des doigts à l'aide de la main gauche.
- On se lave le bras gauche en répétant l'opération à l'aide de la main droite.
- On passe les doigts de la main droite humide sur la tête une fois ; de même sur le pied droit ; enfin, même opération avec la main gauche sur le pied gauche [*al-mash*] (V/6).

6- *tayammum* : c'est un acte que remplace la grande ablution (*gusl*) ou la petite ablution (*wudû'*). Pour s'acquitter du *tayammum* on

formule l'intention de purification, on touche (on frappe très légèrement) l'intérieur des mains (paumes) contre un sol ou une roche [purs, secs et naturels (V/6)], on les passe doucement sur le visage [du haut de front au bout du nez], on passe la paume gauche au dessus de la main droite et inversement ; s'il s'agit de *ghusl*, on repasse la paume gauche au dessus de la main droite et vice versa.

À noter que les faits mentionnés sont tout à fait naturels, donc aucun stress ; au contraire, par exemple les relations entre l'époux et sa femme sont très fortifiantes (voire bénies) ; la grande ablution après le coït, cause, de surcroît, pour l'un et pour l'autre, d'autres effets bénéfiques [car, garder l'épouse joyeuse (et vice versa pour l'époux), tel qu'il faut, le long de la vie, est un art assuré par les indications islamiques, voir les ouvrages spécialisés] ….

7- Le terme *affw* est annoncé dans le Coran pour soulager (voire consoler) et réparer les manques de l'être humain (II/187, III/152 et 155, IV/153, V/95, …) et l'encourager à suivre le bon chemin (II/52).

Toutes les recommandations du Coran sont objectives et concrètes. Par exemple la Prière : On aime parfois ouvrir une fenêtre donnant sur l'au-delà. La *takbyratu-l'ihrâm* est la porte qui ouvre sur la « présence » de DIEU, et les *takbyr* suivants expriment le fait de reconnaître que toute activité, que toute puissance, procèdent de DIEU seul. Dans la Prière, l'individu s'humilie dans son inclination (*rukû*ᶜ) et s'anéantit dans sa prosternation (*sujûd*), tous les vestiges de la

contradiction ou de déséquilibre qu'on s'est imaginés devant la face de la Réalité disparaissent. Dans la Prière, Jeûne, Zakât, Pèlerinage, travail sur le chemin et pour la cause de DIEU, etc. l'homme ou la femme essaie d'offrir son existence terrestre pour obtenir une existence édénique pour adorer DIEU. Les hommes de DIEU sont, presque permanemment, dans l'état de Prière, jeûne, … ; ils sont aidés par Lui (I/5).

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ نَصِيبًا مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ يَشْتَرُونَ ٱلضَّلَٰلَةَ وَيُرِيدُونَ أَن تَضِلُّوا۟ ٱلسَّبِيلَ ﴿٤٤﴾

alam tara ila-lladhyna ûtû nasyban mmina-lkitäbi yachtarûna-ddaläla(t)a wa yurydûna an tadillu-ssabyla

44 **N'as-tu pas vu ceux qui ont reçu une part de l'Écriture** [au lieu de s'en servir pour se guider et pour guider les autres] **achètent** [leur propre] **égarement et veulent que vous quittiez le chemin** [de DIEU] **?**

Une mise en garde : 1° - à l'intention de tous ceux qui[1] ont à leur disposition une partie des bienfaits[2] [en particulier les enseignements célestes], mais au lieu de s'en servir pour le développement [positif de leur propre personne, de la société humaine, etc.] - à cause de rejeter la Prière réelle, les bons cultes et la morale et à cause de suivre leurs penchants diaboliques - camouflent leur dignité humaine et s'égarent du bon chemin ;
2° - adressée à tous ceux qui abandonnent les enseignements divins[3] et se laissent influencer par ces gens méchants et dangereux.

---

n. IV/44 :

1- ce verset [comme d'ailleurs chaque verset] s'adresse à tout le monde, dans tous les temps et partout [qu'il s'agisse des juifs, chrétiens, musulmans ou autres]. Bien que sa circonstance de descente vise les gens bien connus à l'époque de la révélation (v. 46).

2- les chefs religieux ou spirituels, chefs d'État, Présidents, Ministères, Députés, Directeurs, Responsables, …, patrons, chefs de famille etc. feront beaucoup d'attention. Car la responsabilité (le devoir) de chacun est en proportion avec les possibilités, moyens, pouvoirs et richesses dont il dispose.

3- les subordonnés ont aussi leurs devoirs.

وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِأَعْدَآئِكُمْ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَلِيًّا وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ نَصِيرًا ﴿٤٥﴾

wa-llähu aᶜlamu bi'aᶜdä'ikum wa kafä bi-llähi waliyyan wa kafä bi-llähi nasyran

45 **DIEU connaît mieux** [que personne] **vos ennemis ;** [si vous obéissez à DIEU,] **DIEU est le meilleur Protecteur** [Ami et Guide], **DIEU est le meilleur Secours.**

Le Diable, les démons, les criminels, … sont les ennemis de l'être humain[1]. Le verset déclare que pour se sauver de ces ennemis, la solution consiste à obéir aux injonctions de DIEU (être « ami » avec DIEU) et attirer Son secours (I/5) ; et laisse entendre que, malgré les efforts des gens de bien, si les ennemis les trompent, DIEU connaît parfaitement les causes et les effets

et en tiendra compte dans le Compte final et les aidera dans leur vie.

---

n. IV/45 :

1- Celui, celle ou tout ce qui met en péril votre santé physique, morale ou spirituelle, ou qui veut saper votre vie, qui ou quoi que ce soit est votre ennemi. C'est en résistant adéquatement à leurs séductions, à leurs intuitions, …, en faisant attention à leurs pièges mignons et têtus, en se sauvant bien de ces ennemis et en s'en remettant à DIEU que l'être humain « pouce », devient fort, atteint son âge adulte et sa perfection.

مِّنَ ٱلَّذِينَ هَادُوا۟ يُحَرِّفُونَ ٱلْكَلِمَ عَن مَّوَاضِعِهِۦ وَيَقُولُونَ سَمِعْنَا وَعَصَيْنَا وَٱسْمَعْ غَيْرَ مُسْمَعٍ وَرَٰعِنَا
لَيًّۢا بِأَلْسِنَتِهِمْ وَطَعْنًا فِى ٱلدِّينِ ۚ وَلَوْ أَنَّهُمْ قَالُوا۟ سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا وَٱسْمَعْ وَٱنظُرْنَا لَكَانَ خَيْرًا لَّهُمْ وَأَقْوَمَ
وَلَٰكِن لَّعَنَهُمُ ٱللَّهُ بِكُفْرِهِمْ فَلَا يُؤْمِنُونَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٤٦﴾

mina-lladhyna hâdû yuharrifûna-lkalima ᶜan mmawâdiᶜihï wa yaqûlûna samiᶜnâ wa ᶜasaynâ wa-smaᶜ ghayra musmaᶜin wa räᶜinâ layya(n) bi'alsinatihim wa taᶜnan fi-ddyni wa law annahum qâlû samiᶜnâ wa ataᶜnâ wa-smaᶜ wa-nzurnâ lakâna khayran llahum wa aqwama wa läkin llaᶜanahumu-llähu bikufrihim falâyu'minûna illâ qalylan

46 **Il y a des juifs** [impies] **qui, tordent leurs langues avec mépris et dans l'esprit de dénigrement pour la religion, adultèrent** (la prononciation) **des mots** [de façon à signifier] : « **Nous avons entendu et nous avons désobéi !** » « **Écoute ! Puisses-tu n'être jamais entendu !**» et « **Regarde et laisse-nous** ». **Si, au contraire, ils disaient** (ils prononçaient honnêtement, les dits mots signifieraient) : « **Nous avons entendu** [la vérité] **et nous avons obéi** », « **Écoute et laisse-nous le temps** [de comprendre] » **c'eût été certainement meilleur pour eux et correct. Mais DIEU les a maudits à cause de leur impiété** [obstinée] **; ils ne croient** [en DIEU] **que médiocrement.**

Ce verset laisse entrevoir un cas réel de l'objet du v. 44 à l'époque de

la révélation (voir n. 1 correspondante). Quelques-uns des juifs impies [en particulier certains de « notables » fort riches mais impolis] se livraient aux jeux de mots pour se moquer des vérités et pour les déformer. Il mentionne que : altération, déformation, falsification et adultération des vérités (*ta<u>h</u>rîf*), se moquer des gens honnêtes et blâmer leur religion, etc. proviennent des cœurs impies et malsains, et sont, avant tout, destructifs et nocifs à leurs auteurs-mêmes.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ ءَامِنُوا۟ بِمَا نَزَّلْنَا مُصَدِّقًا لِّمَا مَعَكُم مِّن قَبْلِ أَن نَّطْمِسَ وُجُوهًا فَنَرُدَّهَا عَلَىٰٓ أَدْبَارِهَآ أَوْ نَلْعَنَهُمْ كَمَا لَعَنَّآ أَصْحَٰبَ ٱلسَّبْتِ ۚ وَكَانَ أَمْرُ ٱللَّهِ مَفْعُولًا ﴿٤٧﴾

yä~'ayyuha-lladhyna ûtû-lkitäba 'âminû bimâ nazzalnâ mu<u>s</u>addiqa<u>n</u> llimâ ma^{c}akum mmin qabli an nna<u>t</u>misa wujûha<u>n</u> fanaruddahâ ^{c}alä~ adbârihã aw nal^{c}anahum kamâ la^{c}annã a<u>sh</u>äba-ssabti wa kâna amru-llähi maf^{c}ûlan

47 **Vous à qui l'Écriture a été donnée** (Gens du Livre), **croyez en ce que Nous avons fait descendre** (révélé le Coran) **venant confirmer ce que vous aviez.** [Croyez] **avant que Nous n'effacions les visages et ne les retournions en arrière ou ne les maudissions comme Nous avons maudit** [résultat de leurs actions abominables] **les gens** [transgresseurs] **du sabbat; et l'ordre de DIEU est toujours réalisé.**

Suite au v. 44 les détenteurs de l'Écriture (chrétiens, juifs, ...) sont invités à étudier la [dernière] révélation adressée à l'humanité (le Coran)[1] qui confirme les révélations précédentes ; qu'ils se servent de ce

qu'ils ont déjà pour y réfléchir et l'embrasser.

min qabli an nnatmisa wujûhan fanaruddahâ ᶜalä~ adbârihä aw nalᶜanahum kamâ laᶜannä ashäba-ssabti :

Et ceci avant qu'il ne soit pas trop tard. Car ayant les derniers ordres divins, s'ils s'y opposent et insistent sur leurs passions, par conséquent DIEU anéantira (aplanira) certains visages[2] et les retournera sens devant derrière ou les maudira de la même façon qu'Il a maudit les transgresseurs du Sabbat.

wa kâna amru-llähi mafᶜûlan :

Les lois de DIEU seront appliquées à chaque homme ou femme sans distinction de races, de religions, de nations, de langues, de couleurs de peau, d'ethnies, etc.

---

n. IV/47 :

1- d'après ce verset un musulman [qui que ce soit] a la plus grande responsabilité, car il a le Coran et doit le suivre, sinon quelle réponse ou excuse présentera-t-il au Prophète[s.] ? Bien sûr, DIEU n'oblige pas un individu à accomplir les devoirs plus que ses possibilités. Mais, aujourd'hui, dans la pratique, l'Islâm et le Coran sont abandonnés, d'où la situation lamentable des musulmans !

2- certains fonctionnements du cerveau et des membres s'opèrent instinctivement, certains autres par l'âme (l'esprit, *'a-rrûh*). La santé et l'énergie du cœur, de l'esprit et de l'âme

dépend de la bonne foi (de la bon croyance). Si la foi n'est pas saine, âme, esprit et cœur sont altérés (malades), d'où stress et fluctuation dans le cerveau (jugement, conception, vue deviennent erronés …), et débilité de certains membres ou organes. Ainsi, celui à qui DIEU a octroyé des bienfaits célestes, s'il les altère et les détruit il en portera les conséquences [selon la loi « action-réaction »].

D'habitude le visage naturel reflète l'état du cœur et de l'esprit d'une personne (LV/41).

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفْتَرَىٰٓ إِثْمًا عَظِيمًا ﴿٤٨﴾

inna-llähа lâyaghfiru an yuchraka bihï wa yaghfiru mâ dûna dhälika liman yachä'u wa man yuchrik bi-llähi faqadi-ftarä~ ithman ᶜazyman

48 **DIEU ne pardonne pas qu'on Lui associe** [obstinément d'autres dieux ou idoles]; **Il pardonne, à part cela** (*chirk*), **à qui Il veut. Quiconque associe** [des idoles] **à DIEU, ce sera une calomnie** [envers DIEU et] **l'individu commet un énorme péché.**

La femme et l'homme ont leur dignité octroyée par DIEU. Ils ont une connaissance hautement noble et savent que rien que DIEU Lui-même n'a la divinité, rien ne peut Le « remplacer ». Ils doivent garder sains leur cœur, leur âme et leur esprit.

Adorer, honorer, invoquer un être (créé) en le considérant comme divinité[1] (*chirk*, et égaler le Créateur et ce qui est créé) est incompatible avec la dignité de l'être humain, la santé [du

cœur, de l'esprit, ...], et qui ne sera pas pardonné. Autrement dit, DIEU n'admet pas que l'être humain se détériore essentiellement (XXXI/13).

wa yaghfiru mâ dûna dhälika liman yachä'u :

Les autres actes conscients par lesquels on contrevient aux lois religieuses, aux enseignements divins, etc. - si on se repent (voir *tawbah*, v.17) - peuvent être pardonnés par DIEU.

wa man yuchrik bi-llähi faqadi-ftarä~ ithman ᶜazyman :

Tandis que *chirk*, en plus des notions susmentionnées, est une calomnie grave formulée contre DIEU.

---

n. IV/48 :

1- définition de la *chirk* (« association ») : foi professée pour un être créé en tant que divinité.

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يُزَكُّونَ أَنفُسَهُم ۚ بَلِ ٱللَّهُ يُزَكِّى مَن يَشَآءُ وَلَا يُظْلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٤٩﴾

alam tara ila-lladhyna yuzakkûna anfusahum bali-llähu yuzakky man yachä'u wa lâyuẓlamûna fatylan

49 **N'as-tu pas vu ceux qui** [étant pécheurs et injustes] **se prétendent purs ? DIEU purifie qui Il veut** [ou, Il purifie celui qui sincèrement veut être purifié] **et** [hommes et femmes] **ne seront pas d'un brin lésés.**

L'un des caractères diaboliques de ceux qui s'adonnent aux péchés, aux injustices [sociales] et à la *chirk*, est qu'ils affirment que leur âme est

pure et exempte de péchés[1] (VI/43, 137, etc.)

bali-llähu yuzakky man yachä'u :

Le critérium : il faut voir la concordance entre les faits et les prétentions en se référant aux injonctions de DIEU ; autrement dit l'homme [ou la femme] n'est bon(ne) ni pur(e) qu'en obéissant aux ordres divins, et en s'abstenant des péchés, injustices, ….

wa lâyuzlamûna fatylan :

Personne [qui que ce soit], au compte final et au total, ne sera d'un brin lésée (le jugement sera minutieusement juste en prenant en compte tous les facteurs et toutes les réalités).

---

n. IV/49 :

1- C'est un avertissement à tout le monde. Beaucoup de disputes, d'injustices, de conflits, de crimes, etc. naissent par ce biais.

ٱنظُرْ كَيْفَ يَفْتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ ۖ وَكَفَىٰ بِهِۦٓ إِثْمًا مُّبِينًا ﴿٥٠﴾

unzur kayfa yaftarûna ᶜala-llahi-lkadhiba wa kafä bihī~ ithman mmubynan

50 **Regarde comme ils forgent des mensonges contre DIEU. Et c'est assez comme péché flagrant** [qui implique un dur châtiment].

Que de personnes, peuples, nations et sociétés ont promulgué des mensonges, ont voulu contrevenir aux réalités que DIEU a créées dans la Création ! Mais

en fin de compte les calomniateurs et les contrevenants sont pris dans le piège de leur calomnie.

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ نَصِيبًا مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ يُؤْمِنُونَ بِٱلْجِبْتِ وَٱلطَّٰغُوتِ
وَيَقُولُونَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا۟ هَٰٓؤُلَآءِ أَهْدَىٰ مِنَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ سَبِيلًا ﴿٥١﴾

alam tara ila-lladhyna 'ûtû nasyban mmina-lkitäbi yu'minûna bi-ljibti wa-ttäghûti wa yaqûlûna lilladhyna kafarû hä-'ûlä'i ahdä mina-lladhyna 'âmanû sabylan

51 **N'as-tu pas vu ceux qui ont reçu une partie de l'Écriture,** [pourtant] **ajouter foi à Jibt et à Tâghût** (personne ou chose diaboliques) **? Et dire en faveur des impies : « Ceux-là sont mieux guidés que les croyants ! »**

En l'occurrence, ceux des détenteurs du Livre[1] qui au lieu de suivre le Livre, s'y opposent en adorant toute sorte d'idoles [argent, pouvoir, politique, ...][2] ; et, pour gagner les ignorants à leur cause (à leurs idéologies sataniques), ils leur disent « Vous êtes mieux guidés que les croyants ! »

Voir v. 52.

---

n. IV/51 :

1- ceux des musulmans qui ne suivent pas le Coran et l'Islâm, seront semblables à ces détenteurs du Livre.

2- *Jibt*, plur. *jubût* : idoles (*asnâm*), magie, sorcier, devin et tout ce qui est objet de culte en dehors de DIEU.

Tâghût, Satan (Diable), tout ce qui est diabolique, despotique, idole pris comme divinité.

أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَعَنَهُمُ ٱللَّهُ ۖ وَمَن يَلْعَنِ ٱللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ نَصِيرًا ﴿٥٢﴾

ulä~'ika-lladhyna la^{c}anahumu-llähu wa man ya^{c}ani-llähu falan tajida lahu nasyran

52 **Voilà ceux que DIEU a maudits** [en raison de leurs injustices et de leur outrance obstinées]; **et celui que DIEU maudit, tu ne trouveras pas de secours** [sincères] **pour lui.**

أَمْ لَهُمْ نَصِيبٌ مِّنَ ٱلْمُلْكِ فَإِذًا لَّا يُؤْتُونَ ٱلنَّاسَ نَقِيرًا ﴿٥٣﴾

am lahum nasybun mmina-lmulki fa'idhan llâyu'tûna-nnâsa naqyran

53 **Auraient-ils une part du royaume** [du ciel et de la terre] **?** [S'ils y prenaient part] **ils n'en donneraient à personne un brin.**

Ces gens-là seraient-ils devenus des rois (présidents, chefs, etc.) possesseurs d'immenses richesses et pouvoirs, ils resteraient avares (fermés dans leurs pensées sataniques) au point de n'accorder aucune valeur aux paroles des hommes honnêtes.

أَمْ يَحْسُدُونَ ٱلنَّاسَ عَلَىٰ مَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ ۖ
فَقَدْ ءَاتَيْنَآ ءَالَ إِبْرَٰهِيمَ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَءَاتَيْنَٰهُم مُّلْكًا عَظِيمًا ﴿٥٤﴾

am yahsudûna-nnâsa ^{c}alä mä 'âtähumu-llähu min fadlihï faqad 'âtaynä 'âla ibrähyma-lkitäba wa-lhikma(t)a wa 'âtaynähum mmulkan ^{c}azyman

54 **Sont-ils jaloux des hommes** [honnêtes] **à cause de ce que DIEU a accordé à ceux-ci de Sa grâce ?** [Pourquoi l'être alors que] **Nous avons accordé à la famille d'Abraham le Livre et la sagesse et leur avons accordé un grand royaume.**

La première phrase du verset traite de la jalousie[1] intérieure et de ses démonstrations extérieures chez les

gens méchants. C'est un avertissement pour eux [et une annonce pour les hommes victimes de leur jalousie].

faqad 'âtaynä 'âla ibrähyma-lkitäba wa-lhikma(t)a wa 'âtaynähum mmulkan cazyman

Abraham [et après, David, Salomon, Moïse, …] ont reçu le Livre et une grande royauté [à cause de leur piété, dévotion, largesse, …].

Le verset 53 a mentionné l'attitude des rois, gouvernants, etc. « mondains ». La deuxième phrase du verset 54 déclare que la royauté et le « gouvernement » juste, utile pour tout le monde et immense est octroyé par DIEU aux Prophètes[2] (XII/101, …) et à leurs Successeurs* [voire aux hommes de DIEU et aux vrais croyants, c'est une bonne nouvelle pour ceux-ci].

---

n. IV/54 :

1- Certains injustes [impies, idolâtres, etc.] du temps du Prophète étaient jaloux de ce que DIEU a accordé Sa grâce au Prophète[s.] et à sa Famille.

La racine (la cause) et le mécanisme de jalousie reste constant : manque de personnalité, ignorance, myopie intellectuelle (esprit étroit), cœur terni [par les injustices et mégardes], manque ou débilité de foi.

La jalousie ronge son auteur. [c]Aly[c.] dit : « La santé du corps nécessite le manque de la jalousie ».

2- La royauté parfaite et absolue appartient à DIEU (I/3, II/107, …).

Jamais un Prophète ne devient pas Dieu.

L'Imâm Ridâ^c. dit : « Au cas où DIEU désigne une personne pour diriger les affaires des hommes, Il lui donne la capacité et l'aptitude parfaite en rapport, et Il met en son cœur les sources de sagesse, lui inspire la science de façon qu'elle puisse répondre aux questions et ne pas s'éloigne du droit chemin ».

فَمِنْهُم مَّنْ ءَامَنَ بِهِۦ وَمِنْهُم مَّن صَدَّ عَنْهُ ۚ وَكَفَىٰ بِجَهَنَّمَ سَعِيرًا ﴿٥٥﴾

faminhum mman 'âmana bihī wa minhum mman sadda ^canhu wa kafā bijahannama sa^cyran

55 **Il en est parmi eux qui ont cru à lui** (au Livre) **et il en est** [d'autres] **qui s'en sont écartés. L'Enfer** (résultat de leurs injustices) **suffira** [à ces derniers] **comme brasier.**

De tous les temps et partout il y a des adeptes qui [étant honnêtes] croient à la Révélation et il y en a d'autres [méchants, incorrects, pécheurs, injustes et criminels] qui, non seulement ne croient pas aux enseignements divins, en plus ils empêchent les hommes de suivre les bons ; il va de soi qu'ils seront dans l'Enfer [de leurs actions].

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا سَوْفَ نُصْلِيهِمْ نَارًا كُلَّمَا نَضِجَتْ جُلُودُهُم بَدَّلْنَٰهُمْ جُلُودًا غَيْرَهَا لِيَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿٥٦﴾

inna-lladhyna kafarû bi'âyätinâ sawfa nuslyhim nâran kullamâ nadijat julûduhum baddalnähum julûdan ghayrahâ liyadhûqu-l^cadhâba inna-llähа kâna ^cazyzan hakyman

56 **Ceux qui rejettent** [obstinément] **Nos versets, Nous les jetterons dans le Feu** (résultat de leurs injustices). **Chaque fois que leur peau sera consumée, Nous la substituerons par une** [autre] **pour qu'ils goûtent le châtiment** [adéquat]. **DIEU est Puissant** [et] **Sage.**

Le verset annonce préalablement [à tout individu, indépendamment de sexe, ethnie, race, nationalité, communauté, langue, couleur, etc.] ce qui lui arrivera du fait de l'opposition aux versets divins[1].

inna-lläha kâna ᶜazyzan hakyman :

DIEU est Tout-Puissant pour ordonner et réaliser tout cela (jeter au Feu, substituer la peau, …) selon Justice et Sagesse parfaite.

---

n. IV/56 :

1- *kufr, chirk, nifâq, zulm, maᶜsiyah,* … (opposition à la vérité céleste, idolâtrie, hypocrisie, injustice, péché, grossièreté, etc.) engendrent dans la vie [et dans le corps] de l'individu et de la société des effets fâcheux s'accentuant à son vivant et dans les générations suivantes. L'homme conscient, ici-bas, s'en rendra compte et peut-être s'en repentira. Chaque étape de préjudice ressenti est analogue à la brulure d'un derme. Et celui ou celle qui a détérioré sa conscience, verra les vérités et goûtera le châtiment, exposé dans le verset, dûment dans l'au-delà.

وَالَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّٰلِحَٰتِ سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا أَبَدًا
لَّهُمْ فِيهَا أَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ وَنُدْخِلُهُمْ ظِلًّا ظَلِيلًا ﴿٥٧﴾

wa-lladhyna 'âmanû wa ᶜamilû-ssälihäti sanudkhiluhum jannätin tajry min tahtiha-l'anhäru khälidyna fyhâ abadan llahum fyhâ azwäjun mmutahhara(t)un wa nudkhiluhum zillan zalylan

57 [Tandis que] **ceux qui croient** [en DIEU] **et travaillent bien** [utile à eux-mêmes et à la société humaine et pour la cause de DIEU], **Nous les introduirons dans les Jardins sous lesquels coulent les rivières** [paradisiaques], **ils y vivront éternellement, y auront les épouses pures** (parfaites); **Nous les mettrons sous une ombre qui s'étend au loin** (Notre Tendresse).

Par contraste, ceux qui suivront sincèrement et poliment les versets divins, auront, ici-bas, une vie réelle édénique et dans l'au-delà ils témoigneront d'une belle vie (éternelle) avec des compagnons parfaits.

wa nudkhiluhum zillan zalylan[1] :

zill, ombre ; *zalyl*, qui a de l'ombre, de l'étendu.

La clausule peut avoir les significations :

- l'ombre des arbres, des feuillages, des fleurs de Paradis, joyeuse vie (*hayâtan tayyibatan*),
- sous la protection de, à l'abri de la grâce divine,
- constamment proche de Lui, dans l'effacement de soi.

---

n. IV/57 :

1- c'est la description d'une beauté exponentielle (voir v. 122).

۞ إِنَّ ٱللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَن تُؤَدُّوا۟ ٱلْأَمَـٰنَـٰتِ إِلَىٰٓ أَهْلِهَا وَإِذَا حَكَمْتُم بَيْنَ ٱلنَّاسِ أَن تَحْكُمُوا۟ بِٱلْعَدْلِ ۚ
إِنَّ ٱللَّهَ نِعِمَّا يَعِظُكُم بِهِۦٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ سَمِيعًۢا بَصِيرًا ﴿٥٨﴾

inna-lläha ya'murukum an tu'addû-l'amänäti ilä~ ahlihâ wa idhâ hakamtum bayna-nnâsi an tahkumû bi-l^c^adli inna-lläha ni^c^immâ ya^c^izukum bihï~ inna-lläha kâna samy^c^a(n) basyran

58 **DIEU vous ordonne de restituer les dépôts à leurs ayants droit et de juger avec équité lorsque vous jugez entre les hommes. Voilà le bon** [comportement] **à quoi DIEU vous exhorte. DIEU Entend** [et] **Voit tout.**

Deux règles générales :

1° - Restituer les dépôts[1] à leurs ayants droit, qu'il s'agisse d'un croyant ou non. Trahison et perfidie étant absolument interdites (envers qui que ce soit).

Les biens, richesses, postes (fonctions), civilisations, bons héritages, etc. sont des dépôts[1] confiés à l'homme et à la femme qui doivent être gardés comme il le faut, bien utiliser [et restituer à leur ayants droit].

2° - Juger avec justice[2] lorsqu'on juge entre les gens.

Nulle relation familiale (collaboration, amitié, etc.,) ne peut continuer, aucune société ne peut

persister si elles négligent ces deux règles.

inna-llāha ni^{c}immâ ya^{c}izukum bihī~ :

Le Créateur de l'homme et de la femme les exhorte à suivre un trajet optimal et parfait.

inna-llāha kâna samy^{c}a(n) basyran :

DIEU Entend toutes les paroles et Voit toutes les choses. Nulle intention ou action, dans le passée, présent et l'avenir ne saurait Lui être cachée, Car c'est Lui le Créateur du temps, de l'espace, de l'être humain et de toutes les créatures [leur être, leurs lois, leurs variations, leurs quantités et leurs qualités].

---

n. IV/58 :

1- *'amânah* (plur. *'amânât*) sens cour. ce qui est confié au dépositaire pour être gardé et restitué ultérieurement à son ayant droit. Par ext. elle renferme une idée de bien garder, bien utiliser et de bien acquitter les dépôts [déposées par confiance (voire dans un but sacré)]. Parfois ce verset et le verset suivant sont connus sous le nom de *'âyâtu-l'umarâ*, versets de commandants, ou de « commandés ». C'est-à-dire commandant, gouverneur, chef, ..., doit préparer un bon terrain pour un bon emploi du temps, des forces et des richesses de toute personne qui est sous sa direction.

Le Prophète^{s} dit « *kullukum râ^{c} wa kullukum mas'ûlun ^{c}an ra^{c}iyyatihi* » (vous êtes tous

« patronnés », personnels, subalternes ; et vous êtes tous patrons, chefs, commandants, responsables). Ainsi il s'agit de l'homme en tant que tel ….

Tout ce qu'on a est un dépôt :

- mon corps : je dois m'en occuper bien de point de vue de nourriture licite et régime alimentaire (LXXX/24), éducation, santé, vie, … (V/105), mes richesses, mon âme, mon esprit ; mon temps et mes forces …,
- conjoint, enfant, voisin, concitoyen, société, peuple, nation, communauté, tous les humains, … ;
- Prophètes, Livres (révélations célestes), les Imâms, les anges, les Savants divins (v. 59), toutes les créatures ….

Tous ces dépôts confiés à l'homme et à la femme doivent être bien gardés, bien « utilisés », bien menés à la fin.

[Qui correspondent respectivement aux :
- *haqqu-nnafs* (doits de soi-même),
- *haqqu-nnâse* (droits d'autrui),
- *haqqu-lläh* (droits de DIEU).]

Ceci ouvre une fenêtre vers le but de la Création.

2- *al-ᶜadl* : justice, justesse, droiture, honnêteté, égalité, équité, rectitude.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَأُو۟لِى ٱلْأَمْرِ مِنكُمْ ۖ
فَإِن تَنَٰزَعْتُمْ فِى شَىْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا ﴿٥٩﴾

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ 'atyᶜû-lläha wa 'atyᶜû-rrasûla wa 'uli-l'amri minkum fa'in tanäzaᶜtum fy chay'in faruddûhu ila-llähi wa-rrasûli in kuntum tu'minûna bi-llähi wa-lyawmi-l'âkhiri dhälika khayrun wa ahsanu ta'wylan

59 **Croyants ! Obéissez à DIEU, obéissez au Prophète et à ceux de vous qui détiennent l'autorité** [conformément au décret divin]. **Si vous**

avez un différend renvoyez-le (demandez) **à DIEU et** [au] **Prophète** [l'arbitrage] **si vous croyez en DIEU et au Jour** [du jugement] **dernier. Cela est bien mieux et d'une belle fin** [d'une belle interprétation originelle].

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ :

Chaque fois que la parole est adressée aux croyants[1], leur haute dignité est recherchée.

'atyᶜû-lläha :

Tout démarche, toute initiative d'une femme ou d'un homme doit débuter en se conformant aux injonctions divines, à la révélation, car DIEU est le Créateur Sage, le Tout-Bienfaiteur, le Tout-Puissant, Qui Voit et Entend tout. Tous les biens appartiennent à Lui, Il les met généreusement à la disposition de l'être humain. On doit L'obéir, rester en contacte avec Lui.

wa 'atyᶜû-rrasûla wa 'uli-l'amri minkum :

Obéissez au Prophète[s.] [au Coran et à tout ce que le Prophète[s.] a enseigné)], et à ceux qui le Prophète[s.] [sur ordre de DIEU] a désigné pour être obéis[2].

fa'in tanäzaᶜtum fy chay'in faruddûhu ila-llähi wa-rrasûli in kuntum tu'minûna bi-llähi wa-lyawmi-l'âkhiri

Le plan de la vie peut être différemment projeté. Dans les bifurcations, les différends d'opinions, les litiges, etc. si vous désirez rester sur le chemin de DIEU

(croyant en Lui et au Jour de la résurrection, voir v. 136), référez-vous à DIEU (soyez « bienséants », suivez Ses ordres et demandez-Lui assistance, I/5) et aux enseignements du Prophète[s.].

dhälika khayrun wa ahsanu ta'wylan :
Que vous agissiez comme DIEU vous l'ordonne « vaux mieux », tant pour l'intérêt de vos affaires terrestres que pour l'au-delà.

---

n. IV/59 :

1- Devenir un bon croyant pratiquant et récolter les fruits délicieux nécessite un bon projet [à l'exemple d'accroissement d'une plante ou d'une fleure].

2- *'ûli-l'amr* : les Imâms[c.], Successeurs du Prophète[s.] (ils sont savants et pieux parfaits. Désignés par DIEU, sont annoncés au Prophète[s.], ils sont immaculés mais ils ne sont pas Prophète)* (voir dernier paragraphe de la note du v. 54). DIEU leur a octroyé la sagesse et la connaissance approfondie (parfaite) du Coran***.

{En cas d'absence de l'Imâm[c.], on peut obéir, en matière de *Fiqh*, à celui qui aura les qualités suivantes précisées par l'Imâm Sâdiq[c.] : « *man kâna mina-lfuqahâ'i** sâ'inan linafsihi, hâfizan lidinihi, mukhâlifan [c]alâ hawâhu, muty[c]an li'amri mawlâhu* » : Parmi les *fuqahâ'*** celui qui s'abstient de tous les interdits (péchés, caractères négatifs, etc.),

garde et protège la religion, s'oppose absolument à ses passions et à ses penchants [en perfectionnant ses qualités positives], obéit aux ordres de DIEU, on peut l'obéir en matière de *Fiqh*}.

* Le Prophète[s] a dit « *'inny târikun fykumu-ththaqalayn : Kitâba-llähi wa ᶜitraty*. J'ai confié [à l'humanité] deux grandes successions : le Livre de DIEU et ma Famille sainte (Fâtimah[c] et les douze Imâms)].
« Qui m'obéit, obéit en fait à DIEU ; et qui obéit à celui à qui j'ai confié le commandement, obéit en fait à moi.
Qui me désobéit, désobéit en fait à DIEU ; et qui désobéit à celui à qui j'ai confié le commandement, désobéit en fait à moi ».

** *fuqahâ'* : hommes pieux qui possèdent la science de la religion et qui en ont la juste compréhension.

*** à cause de cela ils sont victime de jalousie.

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ
أَن يَتَحَاكَمُوٓا۟ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوٓا۟ أَن يَكْفُرُوا۟ بِهِۦ وَيُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُضِلَّهُمْ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿٦٠﴾

alam tara ila-lladhyna yazᶜumûna annahum 'âmanû bimã unzila ilayka wa mã unzila min qablika yurydûna an yataḫâkamû~ ila-ṯṯãghûti wa qad umirû~ an yakfurû bihï wa yurydu-chchayṯãnu an yuḏillahum ḏaläla(n) baᶜydan

60 **Ne vois-tu pas ceux** [des hypocrites[1]] **qui s'imaginent** (font semblant de) **croire à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi ? Ils veulent se faire juger par Tâghût**[2] (idole, etc.) **alors qu'il leur a été ordonné de le renier** (de ne pas lui obéir). **Satan veut les égarer, un égarement** [très] **loin** [de la vérité].

Si quelqu'un ne suit pas les enseignements du Prophète[s.], par contraste il subira les conséquences mentionnées dans les v. 60 à 63 inclus[1]. Le verset interdit prendre les Tâghût[2] pour conseillers ou juges.

Avant tout il tombera dans le doute, l'hypocrisie (perdition de la dignité humaine)[3] ; et pour trouver une solution à ses idées il prétendra croire à tous les enseignements et/mais choisira celui qui lui « convient ». Il s'est laissé remorquer par le Satan qui veut saper sa vie.

---

n. IV/60 :

1- l'étude préalable de ces versets et leur mise en application, prémunissent et assurent l'homme ou la femme contre Satan, démons, égarements et malheurs.

2- voir n. 2, v.51.

3- le Prophète[s.] a dit : « Les indices d'un hypocrite sont : dire des mensonges, violer le pacte, trahir le dépôt que lui est confié ».

وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا إِلَىٰ مَا أَنزَلَ اللَّهُ وَإِلَى الرَّسُولِ رَأَيْتَ الْمُنَافِقِينَ يَصُدُّونَ عَنكَ صُدُودًا ﴿٦١﴾

wa idhâ qyla lahum taᶜâlaw ilä mä anzala-*llähu wa ila-rrasûli ra'ayta-lmunäfiqyna yasuddûna ᶜanka sudûdan*

61 **Quand on leur dit : « Venez vers ce que DIEU a révélé et vers le Prophète », [ô Prophète !] Tu vois ces hypocrites comme ils s'écartent de toi !**

Même si on appelle l'hypocrite [obstiné] à venir sur le bon chemin, obéir aux ordres divins et suivre les enseignements de Prophète[s.], au premier abord, le Diable, les êtres et les pensées diaboliques l'en empêchent et il marche au contre sens des indications du Prophète[s.].

فَكَيْفَ إِذَآ أَصَٰبَتْهُم مُّصِيبَةٌۢ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ
ثُمَّ جَآءُوكَ يَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ إِنْ أَرَدْنَآ إِلَّآ إِحْسَٰنًا وَتَوْفِيقًا ﴿٦٢﴾

fakayfa idhã asäbathum mmusiba(t)u(n) bimâ qaddamat aydyhim thumma jä'ûka yahlifûna bi-llähi in aradnã illã ihsänan wa tawfyqan

62 **Alors comment se fait-il que quand un malheur les atteint, par conséquent de** [mauvais et injuste] **travail de leurs mains, s'adressent-ils à toi en jurant par DIEU : « Nous n'avons voulu que le bien et la conciliation ! »**

Il va heurter les malheurs causés par son égoïsme obstiné et le mauvais chemin qu'il a pris ; à ce moment là sa subconscience ou sa raison oscillante l'aide à se réveiller, il cherche le bon chemin, jure par DIEU, qu'au fond, il ne voulait que le bien et la réussite !

أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَعْلَمُ ٱللَّهُ مَا فِى قُلُوبِهِمْ
فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ وَعِظْهُمْ وَقُل لَّهُمْ فِىٓ أَنفُسِهِمْ قَوْلًۢا بَلِيغًا ﴿٦٣﴾

ûlä~'ika-lladhyna yaᶜlamu-llähu mâ fy qulûbihim fa'aᶜrid ᶜanhum wa ᶜizhum wa qul llahum fy~ anfusihim qawla(n) balyghan

63 **Ceux-là, DIEU sait ce qu'ils ont dans leur cœur. Écarte-toi d'eux, exhorte-les, et dis-leur, sur eux-mêmes, des paroles pénétrantes.**

Le Créateur Sait ce qui se passe dans leur cœur ; Il n'abandonne jamais l'être humain et lui prépare un projet adéquat.

Le verset précise qu'il faut éviter (se méfier de) l'hypocrite ; l'exhorter[1] et lui tenir, sur son cas, un langage persuasif est conseillé.

---

n. IV/63 :

1- Le Prophète[s.], tous les Prophètes et les Imâms[c.] sont doués de bonnes qualités par excellence. Mais d'autres personnes, celle qui exhorte doit être honnête, sincère et exempte d'hypocrisie ; qu'elle ne soit pas obligeante ; qu'elle sermonne dans l'intention pure et pour la réalisation des enseignements divins ; ...

وَمَآ أَرْسَلْنَا مِن رَّسُولٍ إِلَّا لِيُطَاعَ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۚ وَلَوْ أَنَّهُمْ إِذ ظَّلَمُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ
جَآءُوكَ فَٱسْتَغْفَرُوا۟ ٱللَّهَ وَٱسْتَغْفَرَ لَهُمُ ٱلرَّسُولُ لَوَجَدُوا۟ ٱللَّهَ تَوَّابًا رَّحِيمًا ﴿٦٤﴾

*wa mā'arsalnâ min rrasûlin illâ liyuṭâ^c^a bi'idhni-**llāh**i wa law annahum idh zzalamû~ anfusahum jā'ûka fa-staghfaru-**llāh**a wa-staghfara lahumu-rrasûlu lawajadu-**llāh**a **tawwâb**an **rrahym**an*

64 **Nous n'avons envoyé un Prophète que pour qu'il soit obéi, avec la permission** (par la volonté) **de DIEU. Quand ils** (les hypocrites) **se portent préjudice à eux-mêmes,** [ô Prophète !] **S'ils s'adressent à toi** (s'ils suivent tes enseignements), [s'ils] **demandent pardon à DIEU, si le Prophète demande pardon pour eux, ils trouveront que DIEU agrée le repentir,** [et qu'Il est] **Très-Miséricordieux.**

Un Prophète communique aux hommes ce que Dieu lui a révélé (LIII/3) donc il doit être obéi (voir n. v. 59 *).

bi'idhni-llähi :

Cette expression laisse entendre que tout ce que les Prophètes disposent vient de DIEU ; autrement dit l'obéissance à DIEU est intrinsèquement obligatoire, alors que l'obéissance au Prophète l'est via l'obéissance à DIEU.

wa law annahum idh zzalamû~ anfusahum :

Le verset ne dit pas « ils ont désobéi à DIEU, … » mais « ils se sont porté préjudice à eux-mêmes », donc désobéir à DIEU est synonyme de porter préjudice à soi-même.

jä'ûka fa-staghfaru-llähа wa-staghfara lahumu-rrasûlu lawajadu-llähа tawwâban rrahyman :

Voilà la bonne solution des choses[1] : s'ils s'adressent aux enseignements du Prophète[ﷺ] en demandant pardon à DIEU et que le Prophète[ﷺ] demande pardon pour eux, ils trouveront que DIEU est Pardonnant et Très-Miséricordieux (l'intercession du Prophète auprès de DIEU est acceptée)[1].

---

n. IV/64 :

1- *chafâ^cah* : intercession. Ce passage laisse entrevoir clairement la notion d'intercession. Le Pardonnant est exclusivement DIEU (II/255). Le Prophète [ou un Imâm] n'absout pas intrinsèquement et personnellement une faute ou un péché. Mais le pécheur qui regrette et

essaie de réparer sa faute et cherche à être pardonné, alors il peut s'adresser aux enseignements du Prophète[s.], aux Imâms [ou, dans leur absence, aux Amis de DIEU, même aux croyants pratiquants pieux et savants] pour demander leur intercession auprès de DIEU, cela sera très efficace (IV/85).

فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ
ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا ﴿٦٥﴾

falâ wa **rabb***ika lâyu'minûna hattä yuhakkimûka fymâ chajara baynahum thumma lâyajidû fy~ anfusihim harajan mmimmâ qadayta wa yusallimû taslyman*

65 **Mais non ! Par ton Seigneur ! Ils ne** [pourront dire qu'ils] **croient** [en DIEU] **tant qu'ils ne t'auront pas fait juge de leurs différends et qu'après n'éprouvent pas de gêne en eux-mêmes de ce que tu auras décidé et s'**[y] **soumettent volontiers.**

Critères pour peser le degré de la foi d'un hypocrite : 1° - lorsqu'il a des différends avec les autres, est-ce qu'il peut aisément s'adresser au Prophète[s.] (ou à ses enseignements) pour lui demander l'arbitrage[1], 2° - si oui, acceptera-t-il le jugement du Prophète[s.], 3° - sera-t-il soumis à la Vérité et agira-t-il conformément à la sentence (au verdict)?

---

n. IV/65 :

1- voir v. 59 « *wa 'atyᶜû-rrasûla* … »

وَلَوْ أَنَّا كَتَبْنَا عَلَيْهِمْ أَنِ اقْتُلُوا أَنفُسَكُمْ أَوِ اخْرُجُوا مِن دِيَارِكُم مَّا فَعَلُوهُ إِلَّا قَلِيلٌ مِّنْهُمْ
وَلَوْ أَنَّهُمْ فَعَلُوا مَا يُوعَظُونَ بِهِ لَكَانَ خَيْرًا لَّهُمْ وَأَشَدَّ تَثْبِيتًا ﴿٦٦﴾

wa law **annâ** *katabnâ ᶜalayhim ani-qtulû~ anfusakum awi-khrujû min diyärikum mmâfaᶜalûhu illâ qalylun mminhum wa law annahum faᶜalû mâ yûᶜazûna bihï lakâna khayran llahum wa achadda tathbytan*

66 **Si Nous leur prescrivons : « Tuez-vous** [votre âme corrompue] **», ou : « Expatriez-vous** [pour Notre cause] **», ils ne le font si ce n'est un petit nombre d'entre eux. S'ils mettent en pratique l'exhortation qui leur est adressée, cela sera meilleur pour eux, et** [leur foi] **sera raffermie ;**

4° - s'il lui est prescrit de tuer son âme malveillante, le fera-t-il, 5° - s'il lui est dit de s'expatrier (quitter son lieu mesquin), le fera-t-il ?

Le verset répond : « peu d'entre les hypocrites le feront » [ou, ils accepteront peu de chose des conseils qu'ils ont reçus]. Et puis, il continue dans un langage encourageant - comme c'est le cas de quasi-totalité des versets - et expose le processus heureux qu'ils puissent suivre[1]. Donc s'ils suivent les exhortations voilà leur solution ; et dans une première phase, leur cœur et leur foi seront assurés, raffermis [voir la suite versets 67 à 70 inclus].

---

n. IV/66 :

1- Cette méthode bienveillante [et conforme à la nature de l'être humain] des versets coraniques n'est pas limitée aux hypocrite ; pécheurs, idolâtres, impies, injustes etc. peuvent en bénéficier.

وَإِذًا لَّآتَيْنَٰهُم مِّن لَّدُنَّآ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٦٧﴾

wa idhan lla'âtaynāhum mmin lladunnã ajran ᶜazyman

67 **Et** [s'ils obéissent à Notre parole] **Nous leur donnerons,** [venant] **de Nous, une grande récompense,**

La phase suivante immédiate : ils recevront une excellente récompense venante de DIEU[1]. Ils auront le courage de se débarrasser de toute souillure et de se parer des qualités positives humaines.

---

n. IV/67 :

1- La récompense venante de DIEU sera en proportion avec leur sincérité, leurs efforts, leurs dévotions, etc. plus un surcroît.

وَلَهَدَيْنَٰهُمْ صِرَٰطًا مُّسْتَقِيمًا ﴿٦٨﴾

wa lahadaynāhum sirāṯan mmustaqyman

68 **et les aurons guidés sur une voie droite** (parfaite).

À la troisième phase, les voilà bien installés et guidés, par DIEU, sur la voie droite (la voie parfaite)[1](I/4).

---

n. IV/68 :

1- à ce stade ils auront une vue claire du bien et du mal et seront guidés vers le bien.

وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ مَعَ ٱلَّذِينَ أَنْعَمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِم
مِّنَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ وَٱلصِّدِّيقِينَ وَٱلشُّهَدَآءِ وَٱلصَّٰلِحِينَ ۚ وَحَسُنَ أُو۟لَٰٓئِكَ رَفِيقًا ﴿٦٩﴾

wa man yuṯᶜi-llāha wa-rrasûla fa'ûlā~'ika maᶜa-lladhyna anᶜama-llāhu ᶜalayhim mmina-nnabiyyiyna wa-ssiddyqyna wa-chchuhadā'i wa-ssâliḫyna wa ḫasuna ulā~'ika rafyqan

69 **Celui qui obéit à DIEU et au Prophète, accompagnera ceux que DIEU a comblés de bienfaits** [soit :] **les Prophètes, les hommes véridiques** [qui ne disent que vérité et juste], **les martyrs** [ou, les témoins] **et ceux qui** [dévoués à DIEU] **travaillent bien. Quels excellents compagnons qu'ils sont.**

Règle générale : [quatrième phase pour ceux qui furent hypocrites, ….] Tous les hommes et les femmes obéissants envers DIEU et envers le Prophète[s], qui travaillent et combattent sur le chemin de DIEU et qui sont réellement juste, s'approcheront au degré des :

- Prophètes, qui sont spirituellement scientifiquement et moralement parfaits, immaculés, dévoués à DIEU,
- Gens véridiques dont paroles et actions sont vraies,
- Témoins [de Vérité], ou Martyres, qui ayant gardé leur dignité humaine, témoignent de la Vérité ; pour la cause de DIEU ils peuvent tomber martyrs.
- Gens de bien (*sâlihyn*); qui se dévouant aux ordres divins, suivent les Prophètes, réalisent des bonnes œuvres utiles à la société humaine. [Litt. *sâlih* signifie : celui qui, améliore, corrige, édifie, moralise, perfectionne, purifie progressivement.]

Ils seront admis dans le rang des Prophètes, …, seront leurs amis, des

leurs. Pratiquement, dans leur vie d'ici-bas, ils auront la Paix, la Joie ; parfois, ils seront aidés par les anges [ou, d'autres êtres surnaturels] et, dans l'au-delà, ils seront parmi les approchés de DIEU.

ذَٰلِكَ ٱلْفَضْلُ مِنَ ٱللَّهِ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ عَلِيمًا ﴿٧٠﴾

dhälika-lfadlu mina-llähi wa kafä bi-llähi ᶜalyman

70 **C'est une grâce** [venant] **de DIEU. DIEU est le meilleur Qui-Sait-Tout.**

Voilà une grâce particulière accordée (« signée ») par DIEU.

La clausule de tout cela étant le sceau apposé par la Science divine.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ خُذُوا۟ حِذْرَكُمْ فَٱنفِرُوا۟ ثُبَاتٍ أَوِ ٱنفِرُوا۟ جَمِيعًا ﴿٧١﴾

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû khudhû hidhrakum fa-nfirû thubâtin awi-nfirû jamyᶜan

71 **Croyants ! Soyez vigilants** (armez-vous contre les ennemis). **Partez** [au champ de bataille, travaillez sur le chemin et pour la cause de DIEU] **par détachements** (par groupes clairsemés, ou, en cadences) **ou partez en masse.**

A partir d'ici le thème des croyants touche sa signification principale, culminante, [alors les versets précédents seront les antécédents].

Ce verset connote d'abord un commandement[1] :

khudhû hidhrakum[2] :

Soyez vigilants et armez-vous contre les dangers, en l'occurrence contre les ennemis[3], pour corriger, édifier, ….

et par la suite une règle (tactique d'entrer en action):

fa-nfirû thubâtin awi-nfirû jamyᶜan :

Préparez les moyens coordonnés que vous emploierez pour vous défendre et parvenir à un bon résultat : commencez vos actions, selon l'objet et les situations, en cadence, par détachement, en masse, ….

Le verset est adressé à chaque musulman croyant, aux Ulémas, aux Centres de Sciences Religieuses, aux Universités, aux nations, aux États et aux peuples musulmans, à la Communauté.

Il y a eu une circonstance de descente bien connue au début de l'Islâm, mais il vise tous les domaines scientifiques, éducatifs, économiques, etc.[4]

---

n. IV/71 :

1- tous les ordres divins assurent le bien-être de l'individu, de la famille et de la société humaine, dans l'immédiat et dans le temps.

2- *hidhr* : vigilance ; outil pour repousser le mal, le danger ; pour sauvegarder** la dignité humaine, [*hadhar* : se garder].

hidhr a une signification très large, matérielle et spirituelle : chaque personne, dans sa mesure du possible, est responsable. Autrement dit chaque croyant(e) musulman(e) doit, dès l'âge de raison jusqu'à la fin de sa vie, s'occuper de l'humanité, de la dignité de l'être humain.

3- l'ennemi numéro 1 de notre ère est l'ignorance*, l'ennemi numéro 1 de l'être humain est son moi malveillante (*nafs ammârah*, ses *radhâ'il*, mauvais caractères) [l'Islâm est mal pratiqué, mal présenté et mal connu. À DIEU ne plaise que « je » m'appelle musulman et que « je » sois honte de l'Islâm !], viennent après les injustices, les boissons enivrantes, drogues, esclavage sexuel, …, corruptions morales et matérielles, etc. [Les hôpitaux, conflits familiaux, les Tribunaux, prisons, cimetières, …, témoignent de la situation].

4- La religion islamique (basée sur le Coran et les enseignements du Prophète ﷺ) concerne tous les domaines de la vie individuelle et sociale, dans tous les détails et dans l'ensemble, elle en est « l'enveloppe » au sens mathématique du terme.

certains « Centres », Uléma, savants, universitaires, etc. ignorent ce qui s'est écrit sur l'Islâm, il y a plus d'un siècle, en langues étrangères, dans des volumineux ouvrages intitulés « Encyclopédie de l'Islâm », ou dans les traductions du Coran ! Ou encore ce qui se passe dans l'Internet ou dans la « Presse » actuelle ! Très souvent, là aussi, on assiste, malheureusement, à une ignorance flagrante de leurs auteurs ! [Faute à qui ?

Qu'est-ce qu'ont fait les responsables, quels programmes ont-ils ?]

** La récitation de deux sourates finales du Coran (113 et 114), de bon cœur et en faisant attention aux significations, est très recommandée.

وَإِنَّ مِنكُمْ لَمَن لَّيُبَطِّئَنَّ فَإِنْ أَصَابَتْكُم مُّصِيبَةٌ قَالَ قَدْ أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيَّ إِذْ لَمْ أَكُن مَّعَهُمْ شَهِيدًا ﴿٧٢﴾

wa inna minkum laman llayubatti'anna fa'in asäbatkum mmusyba(t)un qâla qad anᶜama-llāhu ᶜalayya idh lam akun mmaᶜahum chahydan

72 **Il y a** [des hypocrites] **parmi vous, qui tardent** [et traînent lorsqu'ils veulent s'apprêter au combat ou travail sur le chemin de DIEU] **et, si un revers vous arrive** [dans la bataille], **ils disent : « DIEU nous a favorisés en nous épargnant d'être avec eux** (les croyants) »,

Lorsqu'un musulman croyant entreprend une démarche, petite ou grande, pour la cause de l'Islâm, il heurtera, sur le chemin, les gens retardataires qui, diaboliquement, lui créent des obstacles[1]. Ceux-ci sont aux aguets pour blâmer le croyant et quereller sauvagement avec lui dès qu'il lui arrive un malheur apparent.

C'est une leçon qui prépare le musulman croyant à patienter, persévérer et à surmonter les obstacles d'une part, et c'est un avertissement aux gens pervertisseurs d'autre part.

---

n. IV/72 :

1- le retardataire peut être le moi malveillant, les mauvais caractères (*radhâ'il*),

ou un membre de famille, ou quelqu'un proche, la société, un étranger, …, apparent ou caché.

Parfois l'attachement aux biens mondains, au pouvoir, au poste etc. paraîtront comme barrières.

وَلَئِنْ أَصَابَكُمْ فَضْلٌ مِّنَ اللَّهِ لَيَقُولَنَّ كَأَن لَّمْ تَكُن بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُ مَوَدَّةٌ
يَا لَيْتَنِي كُنتُ مَعَهُمْ فَأَفُوزَ فَوْزًا عَظِيمًا ﴿٧٣﴾

wa la'in asäbakum fadlun mmina-llähi layaqûlanna ka'an llam taku(n) baynakum wa baynahü mawadda(t)un yälaytany kuntu ma^c ahum fa'afûza fawzan ^c azyman

73 **mais s'il vous arrive une grâce de la part de DIEU, ils disent - comme s'il n'y avait aucun lien entre eux et vous** (comme s'ils n'avaient jamais entendu vos conseils) - : « **Si nous avions été avec eux, nous aurions obtenu un grand succès** (un butin considérable) ! »

Mais si [au lieu du malheur] vous arrive, grâce à DIEU, un bonheur (une réussite), les dits gens, bouleversés, manifesteront leur jalousie.

۞ فَلْيُقَاتِلْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ الَّذِينَ يَشْرُونَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا بِالْآخِرَةِ
وَمَن يُقَاتِلْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَيُقْتَلْ أَوْ يَغْلِبْ فَسَوْفَ نُؤْتِيهِ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٧٤﴾

falyuqätil fy sabyli-llähi-lladhyna yachrûna-lhayä(t)a-ddunyâ bi-l'âkhira(t)i wa man yuqätil fy sabyli-llähi fayuqtal aw yaghlib fasawfa nu'tyhi ajran ^c azyman

74 **Que combattent** [et travaillent] **sur le chemin de DIEU ceux qui achètent la vie future au prix de celle d'ici-bas. Celui qui combat sur le chemin de DIEU, s'il est tué ou vainqueur, Nous lui accorderons une grande** [et magnifique] **récompense.**

Voici l'explication culminante de combattre pour la cause de DIEU[1] : acheter, gagner, assurer, la vie future (l'au-delà) au prix (en donnant, en se

servant optimalement) de sa vie, de ses biens d'ici-bas ; en réalisant les enseignements de DIEU.

A cet apogée, le musulman croyant se trouve dans un état édénique réel : qu'il perde tout son corps [même s'il tombe martyr, …], ou qu'il réussisse, cela lui est égal ; en tout état de cause il est hautement gagnant.

---

n. IV/74 :

1- combattre : lutter contre (un danger, un mal).

De nos jours (dans l'absence du Prophète[s.] ou de l'Imâm[c.]), faire la guerre sainte* ne se pose pas [tandis que le combat défensif est ordonné]. Et combattre son moi malveillant, ses mauvaises habitudes, ses *radhâ'il*, lutter contre l'injustice, l'ignorance, la maladie, les fléaux, l'alcoolisme, …, et établir la justice, la sécurité, la bonne santé, etc. où qu'il le soit possible, est nécessaire. Toutes ces activités impliquent un « travail » bien programmé avec dévotion qui aura ses bons résultats.

* *jihâd* (guerre sainte islamique) n'est jamais à but politique, ni pour s'emparer des biens et des richesses des autres, ni pour imposer une idéologie préparée par les hommes, ni pour coloniser …. Elle est pour défendre les vrais opprimés, présenter les principes de la dignité humaine, corriger ou éliminer efficacement les dangers, et tout cela sur ordre divin.

Celui qui fait le jihâd doit être bon croyant (pieux, pur, vertueux, …). La *jihâd* est précédée d'une exhortation de bon cœur. Aucune haine ou injustice, nul acte inhumain, nul massacre ou crime … n'y est permis. La révélation n'a autorisé la *jihâd* qu'après 13 ans d'éducation, de purification et de perfectionnement matériel, moral et spirituel des musulmans sous la direction du Prophète[s].

وَمَا لَكُمْ لَا تُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ ٱلرِّجَالِ وَٱلنِّسَآءِ وَٱلْوِلْدَٰنِ ٱلَّذِينَ يَقُولُونَ
رَبَّنَآ أَخْرِجْنَا مِنْ هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةِ ٱلظَّالِمِ أَهْلُهَا
وَٱجْعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ وَلِيًّا وَٱجْعَل لَّنَا مِن لَّدُنكَ نَصِيرًا ﴿٧٥﴾

*wa mâ lakum lâtuqätilûna fy sabyli-**llä**hi wa-lmustaḏ^cafyna mina-rrijâli wa-nnisä'i wa-lwildäni-lladhyna yaqûlûna **rabb**anä akhrijnâ min hädhihi-lqarya(t)i-ẓẓâlimi ahluhâ wa-j^cal llanâ min lladun**ka** waliyyan wa-aj^cal llanâ min lladun**ka** nasyran*

75 **Pourquoi ne combattez** [et ne travaillez]**-vous pas pour la cause de DIEU alors que des opprimés hommes, femmes et enfants disent : « Seigneur, fais-nous sortir de cette cité dont les habitants sont injustes. Donne-nous un protecteur de Ta part ; donne-nous un secourant de Ta part » !**

Tout étant clairement exposé, pourquoi ne pas défendre et aider, conformément aux enseignements divins, les vrais opprimés ?

Les appels au secoure des nécessiteux, hommes, femmes, enfants ne cessent pas de retentir : « ô [homme de] DIEU ! [Par DIEU !] Sauve-nous de ces gens injustes ! Ô DIEU ! Suscite à nous des Protecteurs pour nous défendre ! Suscite à nous des Secoureurs ! » ;

Pourquoi humainement et en respectant les ordres divins, ne pas les aider ?

ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ يُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۖ
وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يُقَٰتِلُونَ فِى سَبِيلِ ٱلطَّٰغُوتِ
فَقَٰتِلُوٓا۟ أَوْلِيَآءَ ٱلشَّيْطَٰنِ ۖ إِنَّ كَيْدَ ٱلشَّيْطَٰنِ كَانَ ضَعِيفًا ﴿٧٦﴾

*alladhyna 'âmanû yuqätilûna fy sabyli-**llähi** wa-lladhyna kafarû yuqätilûna fy sabyli-ttäghûti faqätilû~ awliyä'a-chchayṯäni inna kayda-chchayṯäni kâna daᶜyfan*

76 **Ceux qui croient combattent** [travaillent] **pour la cause de DIEU ; ceux qui sont impies combattent** ["travaillent"] **sur le chemin de Tâghût** (idole, personne, chose, planning diaboliques). **Combattez les suppôts de Satan ; en effet, les artifices de Satan sont faibles.**

Le verset est un critérium :
Les bons musulmans travaillent conformément aux ordres de DIEU ; ils aident les humains [et les créatures].

Mais les impies travaillent en suivant le Démon[1], selon les mauvais instincts, sur le chemin d'injustice.

Pour le bien-être de l'homme et de la société humaine, il indique le devoir : résistez aux tentatives des suppôts du Démon, rejetez-les ; combattez-les. Sachez qu'en réalité les artifices du Démon[1] sont bien faibles [donc le planning et les stratagèmes des gens diaboliques sont faibles].

---

n. IV/76 :

1- Le Démon (Diable ou Satan) n'est pas à plaisanter ! Il existe*, son existence n'est

pas d'ordre des dimensions matérielles [donc il est « indépendant » du temps et de l'espace ordinaires. Il aura de «mauvaises formes» et de «mauvaises couleurs» très variées selon les cas]. Ses influences surviennent dans le cœur et entament la pensée et la psyché de l'homme ou de la femme. Il tend des pièges [à l'instar de l'araignée] très vastes mais très subtils « faibles ». L'attention, la pratique des enseignements divins, …, sont les antidotes (voir v.38 - n.2, …).

* par la « permission » de DIEU, l'œil intérieur [remplissant les conditions requises] peut l'observer.

أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ قِيلَ لَهُمْ كُفُّوا أَيْدِيَكُمْ وَأَقِيمُوا الصَّلَوٰةَ وَءَاتُوا الزَّكَوٰةَ فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيْهِمُ الْقِتَالُ
إِذَا فَرِيقٌ مِّنْهُمْ يَخْشَوْنَ النَّاسَ كَخَشْيَةِ اللَّهِ أَوْ أَشَدَّ خَشْيَةً
وَقَالُوا رَبَّنَا لِمَ كَتَبْتَ عَلَيْنَا الْقِتَالَ لَوْلَا أَخَّرْتَنَا إِلَىٰ أَجَلٍ قَرِيبٍ
قُلْ مَتَاعُ الدُّنْيَا قَلِيلٌ وَالْآخِرَةُ خَيْرٌ لِّمَنِ اتَّقَىٰ وَلَا تُظْلَمُونَ فَتِيلًا ﴿٧٧﴾

*alam tara ila-lladhyna qyla lahum kuffû~ aydiyakum wa aqymû-ssalä(t)a wa 'âtû-zzakä(t)a falammâ kutiba ᶜalayhimu-lqitälu idhâ faryqun mminhum yakhchawna-nnâsa kakhachya(t)i-**llähi** aw achadda khachya(t)an wa qâlû **rabb**anâ lima katabta ᶜalayna-lqitäla law lä akhkhartanâ ilä~ ajalin qarybin qul matäᶜu-ddunyâ qalylun wa-l'âkhira(t)u khayrun llimani-ttaqä wa lâtuzlamûna fatylan*

77 **N'as-tu pas vu ceux-là à qui il a été dit : « Arrêtez-vous de combattre** [pour le moment], **accomplissez la Prière et acquittez l'Aumône » ? Puis, lorsque le combat leur est prescrit, voilà que** [les hypocrites, ...] **d'entre eux craignent les gens** [impies] **comme** [il fallait] **craindre** [respectueusement] **DIEU** [au cas où on Lui désobéit], **ou même d'une crainte plus rigoureuse encore. Ils disent : « Seigneur, pourquoi nous as-Tu prescrit le combat ? Pourquoi n'as-Tu pas reporté** [cela] **à un peu plus tard ? » Dis : « La jouissance d'ici-bas est infime, la vie future est meilleure** (parfaite et excellente) **pour celui qui est pieux** (obéissant aux enseignements divins et adorateur de DIEU). **Vous ne serez pas d'un brin lésés.**

Les versets 74 à 76 inclus ont traité de combat [et de travail] sur le chemin (pour la cause, dans la Voie) de DIEU.

Le verset présent parle de la préparation intérieure (morale et spirituelle) nécessaire pour le combat : il s'agit d'accomplir la *Salâh* (Prière), si possible, avec toutes les conditions prescrites (v.43) et d'acquitter la *Zakâh*[1] (Aumône), de bon cœur - ce sont les premiers pas pour être pieux et vertueux -.

*falammâ kutiba ᶜalayhimu-lqitälu idhâ faryqun mminhum yakhchawna-nnâsa kakhachya(t)i-**llähi** aw achadda khachya(t)an wa qâlû **rabb**anâ lima katabta ᶜalayna-lqitäla law lã akhkhartanâ ilã~ ajalin qarybin :*

Examen : La vie est la somme des épreuves, l'ensemble des combats. Or, ceux qui vivent aléatoirement, ou suivent leurs penchants, ou obéissent aux gens méchants, par là même ils détériorent leur potentialité, leur force, ils ne résisteront pas aux épreuves, échoueront à l'examen. Ils se sont affaiblis, ont peur des hommes et par crainte de combattre [de mourir] ils se disent : pourquoi le combat nous a été prescrite ? Pourquoi ces épreuves ne sont pas reportées à une autre circonstance, … ?

Réponse et explication :

qul matäᶜu-ddunyâ qalylun wa-l'âkhira(t)u khayrun llimani-ttaqä :

Les biens et jouissances de ce monde sont éphémères et précaires par rapport aux biens et jouissances de l'au-delà[2]. Les femmes ou les hommes pieux et vertueux gagneront amplement leur au-delà dans leur vie d'ici-bas [*'addunyâ mazra'atu-l'âkhirati*, la vie d'ici-bas est un champ où les semailles préparent les moissons de l'au-delà].

wa lâtuzlamûna fatylan :

Nouvelle notion : les intentions et les actions des hommes et des femmes, accomplies ici-bas, seront comptées, jugées, récompensées, transmises [ou transformées en d'autres dimensions], d'une façon parfaitement juste, par DIEU « vous ne serez pas d'un brin lésés ».

---

n. IV/77 :

1- *Zakâh* : littér. Signifie purification, croissance, accroissement. Ici, il s'agit d'un acte qui purifie les fortunes et les biens, les rend florissants.

Cette aumône [impôt légal] est prélevée, au début, sur les fortunes et les biens au profit des pauvres, des nécessiteux, … (voir IX/60). Son taux est variable, suivant la nature et la quantité du bien. Les ouvrages de droit donnent d'amples détails sur cette obligation.

1bis- *Zakâta-l-fi<u>t</u>rah*, plus communément connue sous le nom de *fi<u>t</u>rah* est directement versée aux nécessiteux etc. à la fin de Rama<u>d</u>ân.

2- les phases de l'existence de l'être humain sont différentes. Chaque phase a ses propres dimensions [parfois identiques].

Pour se faire une idée des autres dimensions que les dimensions habituelles du monde matériel, on peut citer les rêves réelles, vraies. Celles-ci se déroulent dans des dimensions particulières, ont des couleurs, formes et significations appropriées.

Il parait qu'une seule dimension de l'au-delà (monde supérieur, surnaturel ou suprasensible) enveloppe toutes les dimensions d'ici-bas et qu'elle ait une valeur transcendante.

Des fois, par la permission de DIEU, certains hommes ou femmes, et les Saints, Hommes parfaits, Amis de DIEU, Imâms et Prophètes se trouvent dans les dimensions et états surnaturels. Alors ils peuvent avoir accès, absolument pieux, aux autres créatures [qui sont sur la terre, dans l'univers ou dans les cieux], communiquer avec elles, …, [distance, mur, temps, etc. ne font pas d'obstacles pour eux] …, (voir v. 87).

أَيْنَمَا تَكُونُوا يُدْرِككُّمُ الْمَوْتُ وَلَوْ كُنتُمْ فِي بُرُوجٍ مُّشَيَّدَةٍ
وَإِن تُصِبْهُمْ حَسَنَةٌ يَقُولُوا هَٰذِهِ مِنْ عِندِ اللَّهِ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ يَقُولُوا هَٰذِهِ مِنْ عِندِكَ
قُلْ كُلٌّ مِّنْ عِندِ اللَّهِ فَمَالِ هَٰؤُلَاءِ الْقَوْمِ لَا يَكَادُونَ يَفْقَهُونَ حَدِيثًا ﴿٧٨﴾

*aynamâ takûnû yudrikkumu-lmawtu wa law kuntum fy burûji<u>n</u> mmuchayyada(t)i<u>n</u> wa in tu<u>s</u>ibhum <u>h</u>asana(t)u<u>n</u> yaqûlû hädhihï min ᶜindi-**llä**hi wa in tu<u>s</u>ibhum sayyi'a(t)u<u>n</u> yaqûlû hädhihï min ᶜindika qul kullu<u>n</u> mmin ᶜindi-**llä**hi famâli hä~'ûlä'i-lqawmi lâyakâdûna yafqahûna <u>h</u>adythan*

78 **Où que vous soyez, la mort vous atteindra** [le moment venu], **même si vous vous trouvez dans des tours bien fortifiées. » S'il leur arrive du bien** (aux hypocrites), **ils diront : « Cela vient de DIEU. » S'il leur arrive du mal** [résultat de leurs injustices], **ils diront : « Cela vient de toi** (du Prophète) **! » Dis**[-leur] **: « Tout vient de DIEU ». Mais qu'ont-ils ces hommes qui ne sont pas disposés à comprendre une parole ?**

aynamâ takûnû yudrikkumu-lmawtu wa law kuntum fy burûjin mmuchayyada(t)in :

En rapport avec les versets précédents, ce verset évoque la notion de la mort[1] ; et étant donné qu'elle est créée par DIEU (LXVII/2) - donc foncièrement bonne -, rien ne peut entraver son arriver. Et personne ne pourra nier la mort [de même qu'elle ne peut nier la vie].

wa in tusibhum hasana(t)un yaqûlû hädhihï min ᶜindi-llähi wa in tusibhum sayyi'a(t)un yaqûlû hädhihï min ᶜindika :

Ce passage connote un indice : les gens faibles, de caractère impie, hypocrite, idolâtre, etc. imaginent et prétendent que leurs défauts, leurs malheurs,… sont causés par les autres[2] ! Au début de l'Islâm, certains de ces hommes, lorsqu'une bonne chose leur arrivait, disaient que cela vient de DIEU, mais lorsqu'une mauvaise chose leur arrivait ils disaient que, ô Prophète, cela vient de toi[3] ! Le verset continue en tant que guidance :

qul kullun mmin ᶜindi-llähi :

Dis-leur et dis à l'humanité tout entière et dans tous les temps que la Cause Suprême est DIEU Qui a créé l'homme, la femme et l'univers, les caractéristiques et les propriétés des choses, Il a décrété des lois divines, a confié à l'être humain beaucoup de qualités (raison, cœur, âme humaine, langue, vue, …), Il a créé les anges, les djinns et les autres êtres [au service de l'homme et de la femme], a envoyé le code de la vie [ou, des vies[4]] (les Livres) par les Prophètes, a annoncé que chacun aura le résultat[4] de ses propres intentions et actions. DIEU est Juste, Bienveillant Parfait, …, Il aime toutes les créatures en particulier l'être humain. Donc « tout vient de DIEU » signifie que tout ce qui arrive à l'homme est parfaitement exacte et le compte sera juste.

famâli hä~'ulä'i-lqawmi lâyakâdûna yafqahûna hadythan :

Mais pourquoi l'homme doit-il se détériorer à point qu'il soit incapable de faire le moindre analyse ou synthèse ? (voir v. suivant).

---

n. IV/78 :

1- *al-mawt* : la mort. D'après les versets coraniques, c'est DIEU le Créateur de l'Univers

Qui crée la mort [et la vie] (LXVII/2). Par conséquent, pour un musulman croyant la mort, en soi, a la même valeur bénéfique que la vie, et elle ne dépend que de DIEU [donc ce ne sont les musulmans ou les croyants qui en décident]. La mort arrive à l'être humain par l'ange (XXXII/11) ou, les anges (VI/61).

Selon les dictionnaires français, la mort est la « cessation de la vie, considérée comme un phénomène inhérent à la condition humaine. » Cela signifie qu'on arrive au bout du fil [et qu'après, il n'y a rien, c'est le néant !] Tandis que dans la perspective coranique, c'est la mort qui termine l'aspect vital de l'être humain dans l'ici-bas pour ouvrir (amorcer) un nouvel aspect (une nouvelle phase) de l'existence ; c. à. d. il s'agit de cessation d'une vie et de commencement d'une [autre, d'une nouvelle] vie. Donc pour un musulman croyant la mort n'est pas un phénomène terrible ; au contraire, en proportion directe avec le degré de sa foi et de ses bonnes actions, la mort lui sera la bienvenue.

2- les grands opposants à la vérité [tels les hypocrites, impies, idolâtres, criminels obstinés] mettaient leur situation lamentable sur le compte du Prophète[s] (sur le compte de l'Islâm, …). C'est une règle générale : Autant l'homme a de valeur, de dignité, de piété et de vertu, autant lui seront adressées des grandes calomnies indues [émanant du milieu, de la famille, des djinns impies, ou de l'âme malveillante ou, suggestion négative des gens malhonnêtes, …].

3- déjà cette pensée montre qu'ils sont dans une dissidence - car tout ce que le Prophète[s] dit ou indique vient de DIEU (LIII/4), il n'y a pas de séparation - donc, s'ils sont sincères, ils doivent se corriger.

4- pour le résultat, et en particulier quant aux victimes des guerres et des crimes [physiques, moraux, matériels, spirituels], ou ceux des faits naturels [apparemment dévastateurs], il faut voir l'ensemble, la somme de la vie d'ici-bas et la vie de l'au-delà.

مَّآ أَصَابَكَ مِنْ حَسَنَةٍ فَمِنَ ٱللَّهِ ۖ وَمَآ أَصَابَكَ مِن سَيِّئَةٍ فَمِن نَّفْسِكَ ۚ
وَأَرْسَلْنَٰكَ لِلنَّاسِ رَسُولًا ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًا ﴿٧٩﴾

mã asâbaka min hasana(t)in famina-llähi wa mã asâbaka min sayyi'a(t)in famin nnafsika wa arsalnäka linnâsi rasûlan wa kafä bi-llähi chahydan

79 **Tout bien qui t'arrive** (qui arrive à l'homme) **vient de DIEU; tout mal qui t'arrive** [ô, toi homme] **vient de toi-même** (résultat de tes injustices). **Nous t'avons envoyé** [ô Muhammad !] **aux hommes comme Prophète. DIEU est le meilleur Témoin.**

Le perfectionnement de l'être humain dépend de sa connaissance de DIEU et de s'abstenir des penchants diaboliques. Tous les défauts sont causés par la méconnaissance de DIEU, la faiblesse de la foi et l'égoïsme (amour propre négatif)[1]. DIEU est le Meilleur Témoin des intentions et des actions de l'être humain (v. suivant).

---

n. IV/79

1- DIEU a envoyé le Prophète pour communiquer Ses enseignements à l'humanité afin que ceux qui désirent puissent devenir bons et heureux.

مَّن يُطِعِ ٱلرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ ٱللَّهَ ۖ وَمَن تَوَلَّىٰ فَمَآ أَرْسَلْنَٰكَ عَلَيْهِمْ حَفِيظًا ﴿٨٠﴾

man yuṯ^{c}i-rrasûla faqad aṯâ^{c}a-llāha wa man tawallā famā'arsalnāka ^{c}alayhim ḫafyzan

80 **Celui qui obéit au Prophète, a obéi à DIEU. Quant à ceux qui tournent le dos** [leurs cœurs étant corrompus à cause de leurs péchés, injustices, idolâtrie obstinés etc. laisse-les], **Nous ne t'avons pas envoyé** [ô Muḫammad !] **à eux pour être leur gardien.**

Heureux ceux ou celles qui, en se servant de leur intelligence, obéissent aux enseignements du Prophète$^{s.}$! (v. 59, n. 2 *). Et quiconque tourne le dos, choisit un autre chemin et vit aléatoirement, pas de contrainte sur lui, mais il n'aura pas les résultats des gens obéissants ; et s'il s'oppose obstinément aux enseignements alors il heurtera les dangers décisifs (les réactions « naturelles »); et le Prophète$^{s.}$ n'est pas envoyé pour lui servir de protecteur, ni pour répondre de ses actes.

وَيَقُولُونَ طَاعَةٌ فَإِذَا بَرَزُوا۟ مِنْ عِندِكَ بَيَّتَ طَآئِفَةٌ مِّنْهُمْ غَيْرَ ٱلَّذِى تَقُولُ ۖ
وَٱللَّهُ يَكْتُبُ مَا يُبَيِّتُونَ ۖ فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ﴿٨١﴾

wa yaqûlûna ṯâ^{c}a(t)un fa'idhâ barazû min ^{c}indika bayyata ṯā'ifa(t)un mminhum ghayra-lladhy taqûlu wa-llāhu yaktubu mâ yubayyitûna fa'a^{c}riḏ ^{c}anhum wa tawakkal ^{c}ala-llāhi wa kafā bi-llāhi wakylan

81 **Ils disent : « Nous** [t'] **obéissons ».** [Mais,] **dès qu'ils sont hors de chez toi, un groupe d'entre eux complote durant la nuit contre ce que**

tu dis. DIEU enregistre ce qu'ils complotent durant la nuit. Écarte-toi d'eux, mets ta confiance en DIEU. DIEU est le meilleur à qui [les affaires] **sont confiées.**

Lorsque les gens faibles, impies, hypocrites, etc. (v.78) sont en présence des musulmans croyants, pour assurer leur propre profit mondain, ils disent « nous sommes avec vous » ; mais séparés des croyants, certains d'entre eux font des plannings et des complots[1] à l'encontre des enseignements du Prophète[ﷺ] ! Il faut s'éloigner d'eux, n'avoir nullement peur d'eux et persévérer dans la Voie de DIEU, car Dieu est meilleur Garant et meilleur Aide.

---

n. IV/81 :

1- le terme *yubayyitûna* (manigancent dans la nuit) laisse entendre que ces opposants complotent et font des plannings pervertisseurs jour et nuit.

أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ ٱلْقُرْءَانَ ۚ وَلَوْ كَانَ مِنْ عِندِ غَيْرِ ٱللَّهِ لَوَجَدُوا۟ فِيهِ ٱخْتِلَٰفًا كَثِيرًا ﴿٨٢﴾

afalâyatadabbarûna-lqur'âna wa law kâna min ᶜindi ghayri-llāhi lawajadû fyhi-khtiläfan kathyran

82 **Ne méditent-ils pas le Coran ? S'il provenait d'un autre que DIEU, ils y trouveraient maintes discordances.**

Tous les versets, toujours, invitent les hommes à la bonne direction,

proposent des solutions raisonnables, assurent le bonheur[1].

L'être humain peut connaître le Coran lorsqu'il se débarrasse de soi-même, de ses mauvais penchants, de son égoïsme (de son amour propre négatif)[2], et qu'il contemple l'Univers. À ce moment-là il observera la magnifique harmonie, concordance et beauté qui règnent dans la Création.

---

n. IV/82 :

1- Le Coran est code de la vie d'ici-bas et de l'au-delà ; à l'instar de la natation et ses techniques, si on connaît les règles et on les pratique, natation est une joie …. Dans la vie, dans la Création, le nageur n'est pas abandonné à son sort et, régulièrement, lui sont adressés les messages nécessaires ou salvateurs.

2- Le Coran dit : « ne le touchent que ceux qui sont purifiés » LVI/79. Il s'agit de pureté extérieure et intérieure.

Évidemment, l'homme n'est pas absolu, ses qualités [ou ses défauts] non plus. Autant on se purifie, d'autant on parvient à bénéficier du Coran.

وَإِذَا جَآءَهُمْ أَمْرٌ مِّنَ ٱلْأَمْنِ أَوِ ٱلْخَوْفِ أَذَاعُوا۟ بِهِۦ ۖ وَلَوْ رَدُّوهُ إِلَى ٱلرَّسُولِ وَإِلَىٰٓ أُو۟لِى ٱلْأَمْرِ مِنْهُمْ
لَعَلِمَهُ ٱلَّذِينَ يَسْتَنۢبِطُونَهُۥ مِنْهُمْ ۗ وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ لَٱتَّبَعْتُمُ ٱلشَّيْطَٰنَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿٨٣﴾

wa idhâ jã'ahum amru<u>n</u> mmina-l'amni awi-lkhawfi adhâ^{c}û bihï wa law raddûhu ila-rrasûli wa ilä~ ûli-l'amri minhum la^{c}alimahu-lladhyna yasta(n)bi<u>t</u>ûnahü minhum wa law lâ fad<u>l</u>u-llähi ^{c}alaykum wa ra<u>h</u>matuhu la-ttaba^{c}tumu-chchay<u>t</u>äna illâ qalyla<u>n</u>

83 **Quand leur parvient une nouvelle cause de sécurité ou d'alarme,** [sans aucune vérification] **ils la diffusent partout. S'ils la référaient au Prophète et aux détenteurs de l'autorité parmi** [les croyants], [les experts savants et pieux aidés par DIEU] **qui peuvent déduire l'authenticité** [des faits], **ils auraient su s'il fallait l'accréditer. N'eût été la grâce et la miséricorde de DIEU à votre égard, vous auriez suivi le Diable à l'exception d'un petit nombre** [d'entre vous].

Suite au verset 81 : les faibles et ceux qui ont un comportement hypocrite, impie, etc. s'empressent de diffuser inconsidérément le moindre bruit qui leur parvient[1]

Pour remédier à cet état d'esprit faible, etc., le verset propose : avant toute initiative, il vaut mieux de porter l'affaire devant le Prophète[s.] (le Coran et les enseignements du Prophète[s.]) ou devant les *'ûli-l'amr* (n.2, v. 59) pour savoir ce qu'il en est (faut-il la confirmer ou l'infirmer ?)

wa law lâ fadlu-llâhi ᶜalaykum wa rahmatuhu la-ttabaᶜtumu-chchaytâna illâ qalylan :

Ce passage s'adresse à nouveau aux croyants (v. 71) ou à ceux des non-croyants qui deviendraient croyants, mentionne la grâce et la miséricorde divines[2] qui leur sont octroyées, et les met en garde contre les tentations et les influences du Satan[3].

---

n. IV/83 :

1- c'est le cas, de nos jours, partout dans le monde et en particulier sur un plan politique international. Il faut faire attention aux ouï-dire, aux rumeurs publiques.

2- c. à. d. le Prophète[ﷺ] qui a communiqué le Coran à l'humanité, les Imâms, les savants et spécialistes pieux et vertueux, etc. C'est en s'étayant sur ceux-ci qu'on peut, grâce à DIEU, se prémunir contres les choses diaboliques.

3- sur Satan, Diable, *Chaytân*, voir les versets 18 ; 19 ; 31 ; 38, n.2 ; 43, n.3 ; 45 ; 52, n.2 ; 77, n.1.

فَقَٰتِلْ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ لَا تُكَلَّفُ إِلَّا نَفْسَكَ ۚ وَحَرِّضِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۖ
عَسَى ٱللَّهُ أَن يَكُفَّ بَأْسَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا ۚ وَٱللَّهُ أَشَدُّ بَأْسًا وَأَشَدُّ تَنكِيلًا ﴿٨٤﴾

*faqätil fy sabyli-**llähi** lâtukallafu illâ nafsaka wa harridi-lmu'minyna* [c]*asa-**llähu** an yakuffa ba'sa-lladhyna kafarû wa-**llähu** achaddu ba'san wa achaddu tankylan*

84 **Combats** (et travaille) **donc pour la cause de DIEU. Tu n'as charge que** [des actes] **de toi-même. Encourage les croyants** [à combattre et travailler sur le chemin de DIEU]. **DIEU réfrènera la rigueur des impies** [idolâtres obstinés, hypocrites, injustes ....]. **DIEU est très fort et très sévère en fait de châtiment.**

À chacun son devoir ! Combats et travaille pour que l'obéissance (*dîn*) telle que DIEU l'a instituée pour toi[1] [et pour l'humanité] Lui soit rendue, obéissance qui est Soumission (Islâm) même !

Pour défendre l'Islâm et la haute dignité de l'homme il faut combattre et travailler même si [les autres s'attardent et qu'] on est tout seul.

ᶜasa-llähu an yakuffa ba'sa-lladhyna kafarû :

Parfois l'emploi de ᶜasä exprime une possibilité alors qu'ici, par un procédé rhétorique audacieux proche de la litote, il s'agit d'une affirmation. Donc le passage dit ceci : assurément DIEU refreinera la rigueur des impies transgresseurs, et encourage les croyants à combattre et travailler sur la Voie de DIEU.

wa-llähu achaddu ba'san wa achaddu tankylan :

Cela indique une aide particulière de DIEU à celui qui [même tout seul] combat et travaille pour la cause de DEIU.

---

n. IV/84 :

1- Circonstance de descente : allusion à une bataille, où devant les réticences des « croyants », le Prophète ﷺ a eu l'ordre d'y aller tout seul. Finalement soixante-dix croyants l'accompagnèrent.

مَّن يَشْفَعْ شَفَٰعَةً حَسَنَةً يَكُن لَّهُۥ نَصِيبٌ مِّنْهَا ۖ وَمَن يَشْفَعْ شَفَٰعَةً سَيِّئَةً يَكُن لَّهُۥ كِفْلٌ مِّنْهَا ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ مُّقِيتًا ﴿٨٥﴾

man yachfaᶜ chafäᶜa(t)an hasana(t)an yakun llahu nasybun mminhâ wa man yachfaᶜ chafäᶜa(t)an sayyi'a(t)an yakun llahu kiflun mminhâ wa kâna-llähu ᶜalä kulli chay'in mmuqytan

85 **Celui qui intercède d'une manière justifiée en obtiendra sa part; et celui qui intercède d'une manière injuste en portera une part de responsabilité. DIEU veille sur toute chose** (prend toute chose en compte).

Si ce verset a bien été révélé à propos des circonstances et des personnes dont il est question ici, personne ne nie que sa porté est toutefois très générale et concerne toute personne qui intervient ou intercède (*châfi*^{c})[1] auprès d'une autre soit en bien soit en mal.

Le verset déclare que si on encourage l'autrui à faire du bien et si celui-ci fait le bien, on aura, selon le cas, une part de la bonne récompense dudit bien, dans l'au-delà[2] [sans que la bonne récompense de l'auteur soit diminuée] et vice-versa (si on encourage l'autrui à faire du mal …).

Et si quelqu'un a commis une faute, et qu'il veut se repentir, et qu'on intercède pour que son repentir soit agréé, là aussi on aura une récompense adéquate dans l'au-delà.

Le verset annonce l'un des principes de l'Islâm concernant la vie sociale des êtres humains : chacun participe dans le sort de l'autre[3], via *chafâ*^{c}*ah*.

wa kâna-llähu ^{c}*alä kulli chay'in mmuqytan* :

DIEU Tout-Puissant Sait les intentions et les actions des hommes et des femmes, Il prend soin de toute chose, ….

La clausule évoque un attribut de DIEU, employé dans le Coran une seule fois : « *muqyt* », qui signifie : Vigilant (*hafîz*), Témoin (*chahîd*), Celui qui compte, Qui prend toute chose en compte (*hasîb*), Celui qui prend soin de toute chose (*'al-qâ'im ᶜalä kulli chay'*), Puissant (*qadîr*), Capable (*qâdir*), Récompensateur.

---

n. IV/85 :

1- *chafâᶜah* : avant d'entreprendre une action signifie encourager. Après l'accomplissement d'un acte, signifie intercéder (voir v. 64 et la note). *chafᶜ*, littéralement signifie augmentation, accroissement.
duᶜâ' (prière) qui consiste en supplications individuelles adressées à DIEU, est une sorte de *chafâᶜah*. Demander à DIEU le bien, le pardon, la prospérité …, est très recommandée envers soi-même, ses parents, sa famille, la société, tous les bons, tous les croyants morts ou vivants [ou ceux qui viendront dans l'avenir]. Selon la pureté et la situation du cœur de l'orant, grâce à DIEU, il y aura, en plus, un effet de bonnes « suggestions ».

2- d'où l'importance de l'éducation des parents [envers leurs enfants], et les dirigeants, chefs ou guides etc. qui, [eux-mêmes sont bons et] encouragent les autres à être bons et faire le bien, ou ils intercèdent pour arranger les choses, ils auront une part des effets de bons actes des autres dont ils ont été la cause [sans que les bonnes récompenses de leur propre

auteur soient diminuées], dès leur vie jusqu'à la résurrection.

Et vice versa, les mauvais parents, les mauvais dirigeants, les criminels, les mauvais chefs [dans n'importe quel domaine que ce soit], les mauvais leaders ou guides, …, qui encouragent les autres à commettre les mauvaises actions, auront une part de mauvais effets qui en découlent [sans que les mauvaises récompenses de leur propre auteur soient diminuées], dès leur vie jusqu'à la résurrection.

3- par exemple un pécheur [au sens large du mot] n'est pas le seul à supporter le châtiment, mais tous ceux qui l'ont mis dans la voie du péché seront châtiés. Vice versa pour les bonnes actions.

وَإِذَا حُيِّيتُم بِتَحِيَّةٍ فَحَيُّوا بِأَحْسَنَ مِنْهَا أَوْ رُدُّوهَا ۗ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ حَسِيبًا ﴿٨٦﴾

wa idhâ huyyiytum bitahiyya(t)in fahayyû bi'ahsana minhã aw ruddûhã inna-llähа kâna ᶜalä kulli chay'in hasyban

86 **Quand on vous salue** [courtoisement], **saluez d'une façon meilleure ou rendez** [la salutation pareillement]. **DIEU tient compte de toute chose.**

tahiyyah vient de *hayât* (la vie), étym. « souhaiter à quelqu'un nouvelle vie (*hayâtan tayyibatan*) », « exprimer des vœux vivificateurs », …. C'est, venant de bon cœur, une bonne suggestion.

L'Imâm Sâdiqᶜ dit : « l'objectif du *tahiyyah*, dans le verset, est la salutation et toute bonté (*birr*)». Donc le verset signifie « Lorsqu'on vous

salue [ou, que l'on vous fait une bonté], saluez [ou, faites une bonté] plus aimablement, ou, au moins, de façon pareille ».

inna-llâha kâna ᶜalä kulli chay'in hasyban :

DIEU prend toutes les intentions et les actions de l'homme et de la femme en compte.

---

n.IV/86 :

1- *Salâmun ᶜalaykum* consiste à dire « Que la Paix (salâm) soit avec vous !», « Que DIEU vous accorde une vie très saine et sauve !»[1] Il y a une idée de bénédiction (XXIV/61)[2].

Le mot *salâm* (de *sallama*) signifie échapper à un danger, être sain et sauf.

L'expression *dâru-ssalâm* employée dans le Coran signifie Paradis (VI/127). Salâm (Salut, Paix) est aussi un des Noms de DIEU.

Les salutations marquent notamment la fin d'une Prière* (voir v. 43, Astérix).

2- *Salâmun ᶜalaykum* c.à.d. *salâmu-llähi ᶜalaykum* (que la Paix de DIEU soit avec vous !), (que la bénédiction de DIEU soit sur vous !) (XXV/75, XIV/23, X/10). Nombre de *hadîths* encouragent l'homme à dire *as-salâmu ᶜalayk[um]* à celui [ou à ceux] qu'il rencontre, ou, à qui il s'adresse.

* À la fin des Prières, l'orant se trouvera dans un état élevé et adressera des salutations au Prophète[ﷺ], … . [Certes, les salutations ne seront pas sans réponses bénéfiques !]

ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ لَيَجْمَعَنَّكُمْ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ لَا رَيْبَ فِيهِ ۗ
وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ ٱللَّهِ حَدِيثًا ﴿٨٧﴾

allähu lā'iläha illâ **huwa** *layajmaᶜannakum ilä yawmi-lqiyäma(t)i lârayba fyhi wa man asdaqu mina-llähi hadythan*

87 **DIEU, nul n'est dieu que Lui. Il vous rassemblera assurément le Jour de la résurrection, il n'y a aucun doute à ce sujet. Qui est plus véridique en ses paroles que DIEU ?**

Nous arrivons, au sommet, au faîte[1] de la sourate, où nous témoignons de la *chahâdah*[2]. Immédiatement après vient la notion de la résurrection[3].

wa man asdaqu mina-llähi hadythan :

Ce verset fait allusion à la véracité de tout ce que DIEU a énoncé, notamment à propos de la *chahâdah* et du caractère inéluctable de la résurrection (voir les notes suivantes).

---

n. IV/87 :

1- chaque sourate a un ou plusieurs versets faîtes. [Par exemple celui la sourate LXII est le verset 11].

2- La *chahâdah* : le verbe *chahida* signifie « observer », « témoigner », « attester » d'où « perception », « affirmation solennelle ».

La connaissance de DIEU se fait par le cœur, l'âme, l'esprit*. Autant ceux-ci sont purs et forts, d'autant on Le connaîtra bien. Donc le premier sens d' « observer », de « voir », de « percevoir » conduit directement aux sens complémentaires de « témoigner », d' « attester », d' « exprimer la vérité que l'on a connue ».

3- Luqmân dit à son fils : « ô mon enfant n'oublie pas (fais un effort pour connaître) deux choses : DIEU et le Jour de la résurrection. »

La résurrection : ***qiyâmah*** vient de *qiyâm* (se lever, se dresser ; ici il y a une idée de prendre corps, avoir un début de réalisation d'un nouveau monde).

Le mot *qiyâmah*, toujours accompagné par *yawm* (Jour), est employé soixante-dix fois dans le Coran. Dans le *yawmu-l-qiyâmah* (le Jour de la résurrection) la Terre sera transformée en d'autre Terre et [de même] les cieux (XIV/48), tout sera clairement visible** (L/22), les organes parleront de ce qu'ils auront fait (XLI/20), les anges seront visibles pour tout le monde (XXV/22 et XXI/103), le livret d'action de chacun et de chacune sera présenté (XVII/13), …, le compte final sera fait, le verdict juste sera prononcé (II/113, …).

DE QUELLE MANIÈRE LE CORPS RÉSSUCITERA ?

Les versets XXXVI/78,79 ; VII/29 ; XX/50 ; XVII/51 ; XXX/19 …, permettent de réfléchir que, lors du Compte et de la Justice, au Jour de la résurrection, DIEU le Très-Haut recréera le corps, l'état et les circonstances correspondantes exactes des personnes [et des choses]***.

* Toutes les créatures ont des dimensions.

Á fin que l'homme fasse la connaissance d'un ange, il faut que les deux soient sur le même site, même onde, même monde, même « niveau ». DIEU est le Créateur de toutes les dimensions, tous les mondes, toutes les créatures, donc :

- DIEU Voit, Entend, Sait, Connait, …, toutes les choses et « toujours » [toujours entre guillemets parce que le Créateur du temps t ou T est, aussi, DIEU.
- Toutes les créatures connaissent et reconnaissent intrinsèquement leur Créateur [et l'obéissent absolument].

Le corps (organes, cellules, atomes, etc.) et l'esprit (*rûh*) de l'être humain sont comme les autres créatures. Seulement Une liberté d'action [de surcroit et relative] est accordée à l'âme (*nafs*) de l'homme et de la femme [le mode d'emploi de cette liberté (les règles) sont annoncés par les Prophètes et Livres célestes, v. 136].
- Á part le corps (organes, cellules, atomes, …) et l'esprit de l'être humain qui connaissent et reconnaissent, intrinsèquement leur Créateur (et L'obéissent), si l'âme (*nafs*) de l'être humain est éduquée et devient pure et purifiée (d'où intelligence et cœur purs et purifiés) l'homme et la femme [comprendront les Noms et Attributs et] feront connaissance avec DIEU sublimement et excellemment (LXXXIX/27) à laquelle les autres créatures n'ont pas accès.
- DIEU admet en Sa Miséricorde celui ou celle qui désire sincèrement Le connaître.

** Pour se faire une idée peut-être on peut utiliser le terme « dimension ». DIEU a octroyé à chaque monde les dimensions appropriées ; Chaque dimension du monde supérieur, à elle seule, renferme toutes les dimensions du monde « inférieur ». Ainsi, le Jour de la résurrection - qui sera un monde de dimensions supérieures - tout concernant le monde d'ici-bas sera présent, visible, audible, …, [et

voilà une explication à *mi^c^âd djismâni* (résurrection corporelle)]. La question du *mi^c^âd* de façon générale sera traitée dans d'autres versets.

Imaginons que la « nature » de la dimension du temps (t) soit supérieure par rapport aux dimensions de l'espace (longueur, largeur et hauteur), alors si on se trouve dans la dimension du temps, on se trouvera inéluctablement dans les dimensions de l'espace.

*** car, les éléments de l'être, son ensemble, les ensembles des ensembles, etc. dans la Création, à chaque instant [et les instants eux-mêmes] sont crées par DIEU le Puissant-Honoré. Donc, la recréation d'un [ou, des] cas est plus que facile (XXX/27).

۞ فَمَا لَكُمْ فِي الْمُنَافِقِينَ فِئَتَيْنِ وَاللَّهُ أَرْكَسَهُم بِمَا كَسَبُوا ۗ
أَتُرِيدُونَ أَن تَهْدُوا مَنْ أَضَلَّ اللَّهُ ۖ وَمَن يُضْلِلِ اللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُ سَبِيلًا ﴿٨٨﴾

famâ lakum fi-lmunäfiqyna fi'atayni wa-llähu arkasahum bimâ kasabû~ aturydûna an tahdû man adalla-llähu wa man yudlili-llähu falan tajida lahü sabylan

88 **Pourquoi vous diviser** [en] **deux groupes** [d'opinions opposées] **au sujet des hypocrites ? Alors que DIEU les a refoulés** [dans leur impiété et leur injustice] **à cause de leurs** [mauvaises] **actions** [obstinées]. **Voudriez-vous guider** [et approuver] **quelqu'un** [hypocrite qui commet obstinément des péchés et des crimes et] **que DIEU a égaré** (à qui Il a montré le résultat) **? Celui que DIEU égare** (à qui Il permet l'application de la loi), **tu ne lui trouveras pas une voie.**

Le verset évoque un nouvel ordre à suivre dans la vie lorsqu'on a affaire aux hypocrites. D'abord il laisse sous entendre un rappel, un avis ou un

remarque adressé aux musulmans faibles et naïfs qui étant loin du Coran et des enseignements du Prophète[s] se laissent rouler par les comportements et paroles des hypocites[1]. Ces musulmans sont inattentifs au fait qu'un hypocrite qui falsifie les vérités[1], sa personnalité sera falsifiées (sera à l'envers), et commettra n'importe quel crime. Voilà une mise en garde à l'intention des gens simples, naïfs, etc.

D'autre part le verset dit « DIEU les a refoulés en raison de leurs mauvais actes ». Pour ainsi dire leur refoulement, leur renversement de personnalité est causé par leurs mauvaises actions obstinées.

aturydûna an tahdû man adalla-llähu wa man yudlili-llähu falan tajida lahû sabylan :

LA SIGNIFICATION DE *man adalla-lläh wa man yudlili-llähu* :

Il ne sied pas à DIEU - le Tout-Miséricordieux et le Très-Bienfaiteur - d'égarer originairement qui ou quoi que ce soit. Et en ce qui concerne les hommes ou les femmes égarés on remarquera que :

1°- DIEU égare celui ou celle qui, obstinément, veut être égaré[3].

2°- Les lois qui règnent sur les phénomènes, actions, causes, effets, …,

- y comprises les lois de l'égarement[4] - sont créées par DIEU, donc Il S'attribut l'égarement [mais Il n'égare jamais, primitivement, qui ou quoi que ce soit].

Le passage laisse sous-entendre : « est-ce qu'on peut abolir les lois de la Création ? », il précise que « non !»[5].

---

n. IV/88 :

1- L'hypocrisie n'est pas limitée en matière religieuse, elle bat son plain dans toutes les affaires et métiers et par tout, chez beaucoup de gens dans tous les rangs sociaux.

En plus des définitions données dans les versets précédents (60, ...), à propos des hypocrites [hommes ou femmes], ce verset présente leur entité intérieure. *'arkasa* vient de *raks* : renverser (pied en haut, tête en bas), autres sens : retourner, refouler, culbuter. Les pensées d'un hypocrite, ses plannings etc. subiront un gauchissement, et, en fin de compte, les résultats seront culbutés.

2- toute action a un résultat bien défini, juste, équitable assurant le bien-être de l'homme et de la société.

3- chaque péché, égarement, injustice, hypocrisie, duper autrui, etc. contient un délice [mondain]. Par exemple celui qui décide de voler une chose ou de commettre un adultère aura une joie, des délices, tandis qu'il s'agit d'égarement du bon chemin, déviation de la

morale, …. Si quelqu'un insiste à être égaré, DIEU ne le retient pas par force, Il le laisse s'égarer, « Il l'égare ».

4- « lois » d'égarement - comme la « loi » d'attraction terrestre - est créée par DIEU :
- quiconque choisit l'impiété (*kufr*) au lieu de la bonne foi, il s'égarera (II/108),
- celui ou celle qui prend une chose (ou un objet) à la « place » de DIEU (*chirk*), s'égarera (IV/116),
- quiconque rejette l'existence de DIEU, des anges, des Livres, des Prophètes et du Jour du jugement dernier, s'égarera (IV/136),
- quiconque suit ses penchants diaboliques s'égarera (VI/56), etc.

5- parce que lois, règles, codes, canons, formules, équations, etc. qui règnent sur le corps, l'esprit et la vie de l'être humain, ou dans la nature ou dans l'univers, …, sont formidables, géniaux, impeccables, parfaitement bons, juste et beaux (reflets divins).

وَدُّوا لَوْ تَكْفُرُونَ كَمَا كَفَرُوا فَتَكُونُونَ سَوَاءً فَلَا تَتَّخِذُوا مِنْهُمْ أَوْلِيَاءَ حَتَّىٰ يُهَاجِرُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ
فَإِن تَوَلَّوْا فَخُذُوهُمْ وَاقْتُلُوهُمْ حَيْثُ وَجَدتُّمُوهُمْ وَلَا تَتَّخِذُوا مِنْهُمْ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿٨٩﴾

*waddû law takfurûna kamâ kafarû fatakûnûna sawã'an falâtattakhidhû minhum awliyã'a hattä yuhâjirû fy sabyli-**llāh**i fa'in tawallaw fakhudhûhum wa-qtulûhum haythu wajadttumûhum wa lâtattakhidhû minhum waliyyan wa lâ nasyran*

89 [Les impies obstinés] **aimeraient vous voir impies comme ils le sont** [eux-mêmes], **et que vous soyez pareils** [à eux] **! Ne prenez aucun protecteur parmi eux avant qu'ils n'émigrent dans la voie de DIEU. S'ils tournent le dos** [et s'opposent aux enseignements célestes, c'est qu'ils sont pervers et pervertisseurs], **saisissez-les, tuez-les où que vous les trouviez. Et ne prenez ni protecteurs ni secours parmi eux,**

Ceux qui sont hypocrites [et impies] acharnés[1], à l'instar des virus, aiment et essayent saper les fondements de la foi des croyants et les convertir à l'hypocrisie et impiété comme eux-mêmes le sont[2]. Le verset prescrit s'en méfier, ne pas les prendre pour intimes, à moins qu'ils quittent leur hypocrisie et leur impiété et qu'ils se mettent sur le chemin de DIEU ; mais s'ils continuent leur crime dévastateur, réfrénez-les, combattez-les[3]. Nulle amitiés ou association avec eux !

---

n. IV/89 :

1- De tous les temps et partout il y a différentes catégories d'hypocrites : simples, espions, impies, associateurs, …, ou un amalgame de ceux-ci.

2- leur méchanceté poussée exige que tous les gens deviennent comme eux (même pas d'autres sortes d'hypocrites !). Voilà le moyen de teste.

3- Il faut appliquer les lois divines : la moralité et la dignité de l'être humain seront respectées ; aucune atrocité, insulte, tourmente, …, n'est permise. Les enfants, les malades, les innocents seront à l'abri ; leur maisons, industrie constructive, champs, jardins, bétail, etc. ne seront pas détruits ….

إِلَّا ٱلَّذِينَ يَصِلُونَ إِلَىٰ قَوْمٍۭ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُم مِّيثَٰقٌ أَوْ جَآءُوكُمْ حَصِرَتْ صُدُورُهُمْ أَن يُقَٰتِلُوكُمْ أَوْ يُقَٰتِلُوا۟ قَوْمَهُمْ
وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَسَلَّطَهُمْ عَلَيْكُمْ فَلَقَٰتَلُوكُمْ
فَإِنِ ٱعْتَزَلُوكُمْ فَلَمْ يُقَٰتِلُوكُمْ وَأَلْقَوْا۟ إِلَيْكُمُ ٱلسَّلَمَ فَمَا جَعَلَ ٱللَّهُ لَكُمْ عَلَيْهِمْ سَبِيلًا ﴿٩٠﴾

illa-lladhyna yasilûna ilä qawmi(n) baynakum wa baynahum mmythäqun aw jä'ûkum hasirat sudûruhum an yuqätilûkum aw yuqätilû qawmahum wa law chä'a-llähu lasallatahum ᶜalaykum falaqätalûkum fa'ini-ᶜtazalûkum falam yuqätilûkum wa alqaw ilaykumu-ssalama famâjaᶜala-llähu lakum ᶜalayhim sabylan

90 **exception faite de ceux qui se joignent à un clan avec lequel vous avez conclu un pacte, et de ceux qui marchent contre vous le cœur serré d'avoir ou à vous combattre ou à combattre les leurs. Si DIEU avait voulu, Il leur aurait donné pouvoir sur vous, et ils vous auraient combattus : S'ils se retirent** [loin de vous], **s'ils ne combattent plus contre vous et** [s'ils] **vous proposent la paix, DIEU ne vous institue aucun chemin contre eux** (à les combattre).

Ce verset n'autorise pas combattre deux groupes :

- ceux qui rejoignent à des gens entre lesquels et vous existe une alliance [et qui bénéficient donc de la même garantie que celle dont bénéficient ces gens],
- ceux qui, selon leur propre situation, n'ont pas le pouvoir de vous combattre, ou n'ont pas le pouvoir de se rejoindre à vous pour combattre les hypocrites [impies, dévastateurs] de leur propre groupes.

S'ils se retirent loin de vous, … (voir la suite de la traduction).

سَتَجِدُونَ ءَاخَرِينَ يُرِيدُونَ أَن يَأْمَنُوكُمْ وَيَأْمَنُوا۟ قَوْمَهُمْ كُلَّ مَا رُدُّوٓا۟ إِلَى ٱلْفِتْنَةِ أُرْكِسُوا۟ فِيهَا

فَإِن لَّمْ يَعْتَزِلُوكُمْ وَيُلْقُوا إِلَيْكُمُ السَّلَمَ وَيَكُفُّوا أَيْدِيَهُمْ فَخُذُوهُمْ وَاقْتُلُوهُمْ حَيْثُ ثَقِفْتُمُوهُمْ
وَأُولَٰئِكُمْ جَعَلْنَا لَكُمْ عَلَيْهِمْ سُلْطَانًا مُّبِينًا ﴿٩١﴾

satajidûna 'âkharyna yurydûna an ya'manûkum wa ya'manû qawmahum kulla mâ ruddû~ ila-lfitna(t)i urkisû fyhâ fa'in llam ya^{c}tazilûkum wa yulqû~ ilaykumu-ssalama wa yakuffû~ aydiyahum fakhudhûhum wa-qtulûhum haythu thaqiftumûhum wa ûlä~'ikum ja^{c}alnâ lakum ^{c}alayhim sultänan mmubynan

91 **Vous** [en] **trouverez d'autres** [hypocrites pervertisseurs] **qui cherchent à avoir votre confiance et** [en même temps] **avoir la confiance de leur propre groupe. Chaque fois qu'ils sont tentés ils reprennent la révolte. S'ils ne se retirent pas loin de vous, s'ils ne vous proposent pas la paix, s'ils ne s'abstiennent pas de toute agression contre vous, saisissez-les, tuez-les où que vous les trouviez. Nous vous accordons un pouvoir évident sur eux.**

Tous les versets ont une explication claire à condition qu'on se mette dans le contexte où ils s'expriment de point de vue des prescriptions divines. Par exemple pour combattre [ou tuer] un individu [très pervers et extrêmement dangereux] il y a un long processus : avant tout il faut le sermonner, essayer en faisant tout ce qui est possible pour le corriger, …, après l'ultimatum, s'il persiste dans son état offensif et agressif dangereux, il faut observer les lois que DIEU a prescrites (cf. v. 74 - n. 1 - *Jihâd*).

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ أَن يَقْتُلَ مُؤْمِنًا إِلَّا خَطَأً
وَمَن قَتَلَ مُؤْمِنًا خَطَأً فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ وَدِيَةٌ مُّسَلَّمَةٌ إِلَىٰ أَهْلِهِ إِلَّا أَن يَصَّدَّقُوا
فَإِن كَانَ مِن قَوْمٍ عَدُوٍّ لَّكُمْ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ

وَإِن كَانَ مِن قَوْمٍ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَهُم مِّيثَٰقٌ فَدِيَةٌ مُّسَلَّمَةٌ إِلَىٰٓ أَهْلِهِۦ وَتَحْرِيرُ رَقَبَةٍ مُّؤْمِنَةٍ
فَمَن لَّمْ يَجِدْ فَصِيَامُ شَهْرَيْنِ مُتَتَابِعَيْنِ تَوْبَةً مِّنَ ٱللَّهِ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿٩٢﴾

wa mâkâna limu'minin an yaqtula mu'minan illâ khaṯa'an wa man qatala mu'minan khaṯa'an fataẖryru raqaba(t)in mmu'mina(t)in wa diya(t)un mmusallama(t)un ilä~ ahlihī~ illã an yassaddaqû fa'in kâna min qawmin ᶜaduwwin llakum wa huwa mu'minun fataẖryru raqaba(t)in mmu'mina(t)in wa in kâna min qawmi(n) baynakum wa baynahum mmythäqun fadiya(t)un mmusalama(t)un ilä~ ahlihï wa taẖryru raqaba(t)in mmu'mina(t)in faman llam yajid faṡiyâmu chahrayni mutatâbiᶜayni tawba(t)an mmina-llähi wa kâna-llähu ᶜalyman ẖakyman

92 **Il n'appartient pas à un croyant de tuer un** [autre] **croyant, mais** [cela peut se produire] **par erreur. Si quelqu'un tue un croyant par erreur** [est tenu de] **libérer un esclave croyant et de remettre à la famille** [du trépassé] **le prix du sang, à moins que celle-ci n'y renonce par charité** [et qu'elle pardonne]**. Si** [le mort] **est croyant et appartient à un peuple ennemi, libérer un esclave croyant** [suffit] **; s'il appartenait à un peuple lié à vous par un pacte,** [le coupable] **est tenu de remettre le prix du sang à la famille** [du trépassé] **et de libérer un esclave croyant. Quelqu'un qui n'a pas les moyens d'affranchir un esclave** [ou n'en trouve pas]**, qu'il jeûne deux mois consécutifs à titre de repentir devant DIEU. DIEU est Omniscient, Sage.**

L'accent est mis sur le croyant[1]. Le verset annonce l'interdiction absolue de tuer un croyant ; il fait connaître l'expiation qui s'impose à celui qui a tué un croyant par erreur[2] et le prix du sang qu'il se doit d'acquitter[3]. …, (voir la traduction et réfléchir aux mécanismes des choses).

wa kâna-llähu ᶜalyman ẖakyman :

Le compte exact et parfait des intentions, actions, causes et effets (voir n. 2 - **) est auprès de DIEU Qui

est Omniscient Qui crée toute chose par Sagesse parfaite.

---

n. IV/92 :

1- Un croyant [ou une croyante] est celui [celle] qui, uni[e] à une religion par la foi, essaie sincèrement pratiquer les prescriptions de DIEU [et éviter les interdits, le Démon, …]*. Un vrais croyant est pratiquant, pieux, doux, heureux, gentil, sympathique, vertueux, bon, honnête, bienfaiteur, savant, miséricordieux, … ; il possède, en tant qu'être humain les bons attributs et s'abstient de mauvais caractères ; il est utile par tout, pour tout et présente la haute dignité et valeur humaine (II/2 à 5 inclus), il est le « lieutenant » de DIEU (II/30).

2- involontairement, par exemple dans un accident**, ou lors d'une chasse, etc.

3- A propos de dispositions concernant le talion et le quantum du prix du sang se référer au *Fiqh*. De toute façon le fautif doit, à titre d'expiation, affranchir un esclave croyant ; si cela n'est pas possible, il jeûnera deux mois. Mais pour le prix du sang, il y a une tolérance selon l'avis charitable de la famille du défunt.

* Tout homme [ou femme] (athée, musulman, chrétien, juif, bouddhiste, etc.), en tant qu'être humain, est respectable. Si, par milles causes, il [ou elle] n'a pas la bonne foi et …, alors, les vrais croyants ont des devoirs [éducatifs, pédagogiques, financiers, etc.] à remplir à son égard.

** Il paraît que, dans la Création, il n'y ait pas d'accident. Tout effet se produit par une [ou des] cause[s]. [Un accident de voiture a nombre de causes extérieures et intérieures, visibles ou invisibles ; il est, très souvent, le produit du cumul de mauvais comportements moraux et spirituels de l'individu, il est un avertissement ; et crée nombre d'effets apparents et non-apparents (physiques, psychiques, individuels sociaux, universels). De même pour les autres faits (calamités, contretemps, coup, ennui, malencontre, malheur, mésaventure, revers, stress, maladie, …, qui sont des signes d'alarme)].

وَمَن يَقْتُلْ مُؤْمِنًا مُّتَعَمِّدًا فَجَزَآؤُهُۥ جَهَنَّمُ خَٰلِدًا فِيهَا وَغَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ وَلَعَنَهُۥ وَأَعَدَّ لَهُۥ عَذَابًا عَظِيمًا ﴿٩٣﴾

wa man yaqtul mu'minan mmutaᶜammidan fajazã'ûhu jahannamu khälidan fyhâ wa ghadiba-llähu ᶜalayhi wa laᶜanahu wa aᶜadda lahü ᶜadhâban ᶜazyman

93 **Si quelqu'un tue intentionnellement un croyant, sa punition sera l'Enfer où il demeurera à perpétuité. Le courroux de DIEU le frappe, Il le maudit et lui fournit un immense châtiment.**

Si le Démon n'est pas refoulé, il corrompe les cœurs, excite l'individu au meurtre d'un croyant[1] ! Tandis que le v. V/32 déclare : « Quiconque tue une personne … c'est comme s'il tuait tous les hommes …».

Le meurtrier subira les conséquences néfastes de son crime :

- Enfer perpétuel,
- le courroux de DIEU le frappe,

- il est maudit (il s'est privé de la Miséricorde de DIEU),
- un immense châtiment lui est préparé.

Le Prophète[s.] dit : « Tuer un musulman croyant est plus grave que d'éliminer le globe terrestre ». Et « Si un croyant est tué dans l'orient et que quelqu'un, en occident, en est content, celui-ci est comme participant au meurtre ».

---

n. IV/93 :

1- pour se faire une idée de la valeur et de la dignité d'un croyant voir n.1 du verset précédent.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا ضَرَبْتُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَتَبَيَّنُواْ وَلَا تَقُولُواْ لِمَنْ أَلْقَىٰٓ إِلَيْكُمُ ٱلسَّلَٰمَ
لَسْتَ مُؤْمِنًا تَبْتَغُونَ عَرَضَ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا فَعِندَ ٱللَّهِ مَغَانِمُ كَثِيرَةٌ
كَذَٰلِكَ كُنتُم مِّن قَبْلُ فَمَنَّ ٱللَّهُ عَلَيْكُمْ فَتَبَيَّنُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ﴿٩٤﴾

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ idhâ darabtum fy sabyli-**llähi** fatabayyanû wa lâtaqûlû liman alqä~ ilaykumu-ssaläma lasta mu'minan tabtaghûna ᶜaradalhayä(t)i-ddunyâ faᶜinda-**llähi** maghânimu kathyra(t)un kadhälika kuntum mmin qablu famanna-**llähu** ᶜalaykum fatabayyanû~ inna-**llähu** kâna bimâ taᶜmalûna **khabyran***

94 **Ô croyants ! Quand vous voyagez** [afin de lutter] **pour la cause de DIEU, éclairez-vous** [sur les hommes et les sujets], **ne dites pas à celui qui vous adresse le salut : « Tu n'es pas croyant, » cherchant** [par là un prétexte pour le tuer et procurer] **les biens de la vie d'ici-bas. Auprès de DIEU il y a des butins abondants. Ainsi étiez-vous naguère,** [mais] **DIEU a usé de la bonté envers vous. Éclairez-vous, car DIEU connaît parfaitement ce que vous faites.**

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ :

Voici les prescriptions adressées aux croyants lorsqu'ils commencent quelque chose[1] :

- *idhâ darabtum fy sabyli-llähi fatabayyanû* :

Lorsque vous voulez prendre une initiative dans n'importe quel domaine de la vie, petit ou grand, matériel ou spirituel, …, étudiez, réfléchissez, éclairez-vous, rassurez-vous du projet, de votre plan de travail (au besoin faites des testes, etc.)

- *wa lâtaqûlû liman alqä~ ilaykumu-ssaläma lasta mu'minan tabtaghûna ᶜaradalhayä(t)i-ddunyâ* :

Ce passage fait apparaître une astuce du Démon (le mécanisme) par lequel celui-ci, ou ses suppôts (les êtres méchants et pervertisseurs), veulent fomenter le cœur à faire du mal : le cœur fomenté prétendra que telle ou telle personne, société, nation, …, ne sont pas croyantes - ne sont pas « bonnes », … - et par le biais de cette calomnie, il « légiférera » toute attaque, saccage et sauvagerie[2].

Le passage précise qu'en arrière plan de tous ces crimes se trouvent les désires mondains dévastateurs (*'aradalhayäti-ddunyâ*), les gains illicites.

- *fa^{c}inda-llähi maghânimu kathyra(t)un* :

Pour obtenir [ou parvenir à] un bien, il y a des solutions raisonnables, meilleures, optimales, …, divines.

L'homme en soi est hâtif, il a une vue étroite ; les penchants diaboliques l'incitent à commettre des bêtises, être malheureux, …. Mais le verset l'invite au bonheur, à la fleuraison de ses qualités, au rayonnement de sa dignité ; et laisse sous-entendre que d'innombrable biens licites et bonheurs sont créés à l'intention de l'homme et de la femme honnête, patient, sincère, croyant pratiquant (n. 1, v. 92).

- *kadhälika kuntum mmin qablu fa*manna-llähu *^{c}alaykum* :

Cette phrase connote le développement humain et déclare que c'est DIEU qui assure la perfection de l'homme. [Donc, pour se perfectionner, l'homme est tenu à suivre le chemin de DIEU].

- *fatabayyanû~* :

L'homme et la femme sont en gage de leur volonté, leur intention et leurs actions ; ils doivent s'étudier, observer la vie, la société, l'univers et la Création.

inna-llähа kâna bimâ ta^{c}malûna khabyran :

Clausule : DIEU connaît parfaitement vos volontés, vos possibilités, vos

intentions et vos actions, et vous accorde Sa grâce. Tous les biens matériels et spirituels, tout ce qui est sur la terre et dans les cieux, …, sont créés pour vous ; servez-vous en bien ! (ne les détériorez pas), c'est-à-dire obéissez aux prescriptions de DIEU, adorez-Le !

---

n. IV/94 :

1- Ce sont valables pour tout le monde :
- les non-croyants auront les bons fruits ici-bas,
- les croyants, qui marchent sur le chemin de DIEU, auront les bons fruits [édéniques] ici-bas plus les bons résultats dans l'au-delà.

2- C'est le cas lamentable des colonisateurs; homme ou femme despotique, etc. Malheureusement cela se trouve dans les familles, entres amis, etc. [le remède est que ces gens se référent à l'histoire, au passée, …, aux résultats néfastes de ce comportement].

Les indications coraniques sont la solution géniale (voir le passage suivant)].

لَّا يَسْتَوِي الْقَاعِدُونَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ غَيْرُ أُولِي الضَّرَرِ وَالْمُجَاهِدُونَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۚ
فَضَّلَ اللَّهُ الْمُجَاهِدِينَ بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ عَلَى الْقَاعِدِينَ دَرَجَةً ۚ وَكُلًّا وَعَدَ اللَّهُ الْحُسْنَىٰ ۚ
وَفَضَّلَ اللَّهُ الْمُجَاهِدِينَ عَلَى الْقَاعِدِينَ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿٩٥﴾

*lâyastawi-lqä^{c}idûna mina-lmu'minyna ghayru ûli-ddarari wa-lmujähidûna fy sabyli-**llähi** bi'amwälihim wa anfusihim faddala-**llähu**-lmujähidyna bi'amwälihim wa anfusihim ^{c}ala-lqä^{c}idyna daraja(t)an wa kullan wa^{c}ada-**llähu**-lhusnä wa faddala-**llähu**-lmujähidyna ^{c}ala-lqä^{c}idyna ajran ^{c}azyman*

95 **Les croyants qui restent chez eux** [et ne s'élancent pas], **sans être infirmes, ne sont pas égaux à ceux qui combattent en sacrifiant leurs biens et leur personne pour la cause de DIEU. DIEU donne prééminence à ceux qui combattent** [et travaillent pour Sa cause] **sacrifiant leurs biens et leur personne par rapport à ceux qui restent chez eux** [sans élan]. **Et à chacun** [des croyants, selon leurs actions] **DIEU a promis une récompense. DIEU donne prééminence aux combattants** [et travaillant sur Son chemin] **et leur accorde un magnifique salaire par rapport à ceux qui restent** [inactifs] **chez eux,**

Dans le verset 92 les qualités d'un bon croyant [ou d'une bonne croyante] sont mentionnées ; or, tous les croyants ne les possèdent pas au degré très haut.

Le verset 95 définit deux catégories de croyants et les teste par le combat (travail) sur le chemin (pour la cause) de DIEU :

- les croyants *qâ^c^idûn* qui, sans être infirmes, n'ont pas le courage et l'élan nécessaire[1] pour faire preuve de dévotion pour la cause de DIEU, et ne font pas grand-chose pour l'Islâm, le Coran, etc.
- les croyants *mujâhidûn*[2] qui, à l'instar des prophètes, grâce à DIEU, essayent avant tout, neutraliser les dangers qui menacent l'être humain, et puis, dans la mesure de leur possible, déploient une tâche pour le perfectionnement et le vrai bonheur de

l'humanité. Ils sont pratiquants, pieux, vertueux, humbles, savants et connaisseurs de la Religion,…, ils combattent et travaillent pour présenter l'Islâm, le Coran et les enseignements du Prophète[s.] à l'humanité tout entière, …, et pour ce faire ils sacrifient leurs biens et leur personne ; ils engendrent une impulsion, un amour dans les cœurs, un mouvement positif, un courant constructif dans la société.

Les paroles du Prophète[s.] Signalent que si quelqu'un s'évade au combat sur le chemin de DIEU, l'avilissement et la pauvreté l'atteignent, sa foi s'assombrit, …, il ne laissera pas un bon héritage à ses descendants.

[c]Aly[c.] dit : le combat[3] et le travail sur le chemin de DIEU ouvre une porte pour le combattant vers le Paradis ….

---

n. IV/95 :

1- Dans les v. 97 à 100 inclus, les raisons et le remède seront expliquées.

2- Ce terme n'a rien à avoir avec certains individus ou groupes politiques ou autres qui s'intitulent *mujâhid*, *mujâhidîn ou mujâhidûn* etc. Ici il s'agit de suivre réellement la voie [parfaite, céleste] d'Abraham, de Moïse, de Jésus et de Prophète[s.].

3- *jihâd* (combat) signifie lutter et travailler pour la bonne cause (sur le chemin de DIEU) dans tous les domaines : scientifiques, économiques, culturels, éducatif, technologique, etc. Le *jihâd* le plus important est combattre son âme malveillante (*nafs 'ammârah*), la débarrasser des mauvais caractères (*radhâ'il* : voluptés, colère, jalousie, cupidité, égoïsme, convoitise, injustices, etc.) et l'embellir par les bonnes qualités (*hamâ'id* : piété, honnêteté, bienveillance, droiture, science, générosité, altruisme, etc.) ; ceci étant, l'on s'évertue à bien connaître l'Islâm et le Coran afin de pouvoir ensuite, petit à petit, les communiquer au monde. [Homme ou femme ayant leurs sites d'activité appropriés et beaucoup de points communs*].

* Parfois on abrège ce programme de perfectionnement progressif de l'être humain en trois mots [communs pour la femme et l'homme] :

1° - *takhliah* : (se vider, se décharger de toute impureté intérieure et extérieure),

2° - *tahliah* : (s'embellir par toutes les bonnes qualités),

3° - *tajliah* : (avoir un éclat réel de bons attributs)

دَرَجَٰتٍ مِّنْهُ وَمَغْفِرَةً وَرَحْمَةً ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿٩٦﴾

darajätin mminhu wa maghfira(t)an wa rahma(t)an wa kâna-llähu ghafûran rrahyman

96 [les combattants et ceux qui travaillent pour Sa cause recevront] **de Lui des degrés d'excellence, un pardon et une miséricorde** (des dons spéciaux). **DIEU est Tout-Pardonne** [et] **Très-Miséricordieux.**

La rétribution magnifique consistera en degrés édéniques (en ce monde[1]) et

paradisiaques (dans l'au-delà[1]), où ils seront élevés au-dessus de ceux qui n'auront pas déployé d'efforts dans la voie de DIEU, « un pardon », car DIEU leur effacera leurs fautes ; « et une miséricorde », car Il leur accordera des dons spéciaux.

---

n. IV/96 :

1- Un croyant [ou une croyante] qui, grâce à DIEU, fait un effort pour découvrir une chose, résoudre un problème de la société humaine ou assurer le développement et la perfection de celle-ci, témoignera une grande joie intérieure et obtiendra des récompenses ici-bas [ce fut le cas des grands savants croyants dans les domaines de mathématique, astrologie, chimie, physique, sciences humaines, etc.]

إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّىٰهُمُ الْمَلَائِكَةُ ظَالِمِي أَنفُسِهِمْ قَالُوا فِيمَ كُنتُمْ ۖ قَالُوا كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِي الْأَرْضِ ۚ
قَالُوا أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَتُهَاجِرُوا فِيهَا ۚ فَأُولَٰئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ ۖ وَسَاءَتْ مَصِيرًا ﴿٩٧﴾

inna-lladhyna tawaffähumu-lmalä~'ika(t)u z̲âlimy~ anfusihim qâlû fyma kuntum qâlû kunnâ mustaḏ̲ᶜafyna fi-l'arḏ̲i qâlû~ alam takun arḏ̲u-llähi wäsiᶜa(t)an̲ fatuhâjirû fyhâ fa'ûlä~'ika ma'wähum jahannamu wa sä'at maṯ̲yran

97 **Ceux** (des *qâᶜidûn* et les gens injustes) **que les anges rappellent** [à DIEU] **alors qu'ils sont en état d'injustice envers eux-mêmes,** [les anges leur] **diront : « Où en étiez-vous** [au sujet de la religion et de la justice] **? » Ils diront : « Nous étions victime de notre faiblesse sur la terre ! »** [Les anges] **diront : « Est-ce que la terre de DIEU n'était pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? » Leur refuge sera l'Enfer** (résultat de leurs actions) **et c'est une désagréable fin** [pour eux].

Le premier passage du verset parle des gens injustes en général, et laisse entendre que la médiocrité

(l'imperfection) des *qâ^c^idûn* [par rapport aux *mujâhidûn*] est due à leur injustice envers eux-mêmes. Et les circonstances de la descente du verset[1] laissent envisager les cœurs rouillés par attachement excessif aux clinquants d'ici-bas et aux péchés véniels, faiblesse de la foi, intimidation par les gens corrupteurs[2] et ignorance.

qâlû fyma kuntum

[Les anges] diront : « où en étiez-vous … ? » ; cette question et les deux phrases suivantes montrent clairement qu'il y aura un « dialogue » entre les anges [de la mort] et le mourant[3].

---

n.IV/97 :

1- Lors de la Journée de Badr, certains d'entre eux ne résistèrent pas aux pressions que les associateurs exercèrent sur eux [en les menaçant détruire leurs maisons et spolier leurs biens], ils préférèrent de se tenir à leurs côtés, mais finalement furent tués ….

D'où le remède proposé (v. 95) : se repentir, s'éduquer, dérouiller le cœur, le fortifier par les bons attributs ; ne pas s'attacher excécivement à l'ici-bas ; éviter les péchés ; réconforter la foi en suivant le Coran et les enseignements du Prophète[ﷺ] ; ne pas céder aux bluffs, chantages et tromperies du Diable et des gens pervers !

2- Les gens pervertisseurs ont, volontairement ou involontairement, un aspect

de « prédateurs » qui, d'une façon ou d'une autre, « sucent le sang » des être humains, se croissent aux dépens de personnes innocentes.

3- lorsqu'on traversera la vie matérielle [pour entrer dans le *barzakh*], le vrai bilan des actes est immédiatement exposé, de sorte que les anges le voient et entament, selon leur mission, un échange de « paroles »* avec l'auteur des actes. Le terme *waffay* [d'où, *tawaffayhum*] laisse entrevoir cette signification (cf. XXIV/39, …). Cela sera une première « réception » du trépas.

* l'autre monde est « parlant ».

إِلَّا ٱلْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ ٱلرِّجَالِ وَٱلنِّسَآءِ وَٱلْوِلْدَٰنِ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا ﴿٩٨﴾

illa-lmustaḏ^{c}afyna mina-rrijâli wa-nnisã'i wa-lwildäni lâyastaṯy^{c}ûna ḫyla(t)an wa lâyahtadûna sabylan

98 **Exception faite de ceux qui sont** [honnêtes et sont vraiment] **opprimés, hommes, femmes et enfants incapables de se débrouiller et ne trouvant aucun chemin** [pour se sauver],

فَأُو۟لَٰٓئِكَ عَسَى ٱللَّهُ أَن يَعْفُوَ عَنْهُمْ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَفُوًّا غَفُورًا ﴿٩٩﴾

*fa'ûlä~'ika ^{c}asa-**llähu** an ya^{c}fuwa ^{c}anhum wa kâna-**llähu** ^{c}**afuwwan ghafûran**

99 **peut-être DIEU leur pardonnera-t-Il; DIEU absout et pardonne** [les fautes].

۞ وَمَن يُهَاجِرْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ يَجِدْ فِى ٱلْأَرْضِ مُرَٰغَمًا كَثِيرًا وَسَعَةً ۚ وَمَن يَخْرُجْ مِنۢ بَيْتِهِۦ مُهَاجِرًا إِلَى ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ثُمَّ يُدْرِكْهُ ٱلْمَوْتُ فَقَدْ وَقَعَ أَجْرُهُۥ عَلَى ٱللَّهِ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٠٠﴾

*wa man yuhâjir fy sabyli-**llähi** yajid fi-l'ar**ḏ**i murägham**a**n kathyran wa sa^{c}a(t)an wa man yakhruj mi(n) baytihï muhâjiran ila-**llähi** wa rasûlihï thumma yudrikhu-lmawtu faqad waqa^{c}a ajruhu ^{c}ala-**llähi** wa kâna-**llähu ghafûran rrahyman**

100 **Quelqu'un qui émigre dans le chemin de DIEU, trouvera sur la terre de nombreux moyens et de vastes possibilités. Celui qui quitte sa maison pour émigrer vers DIEU et** [vers] **Son prophète,**

s'il est frappé de mort, sa récompense incombe à DIEU. DIEU est Tout-Pardonne [et] Très-Miséricordieux.

Voici une proposition céleste qui guide et encourage[1] l'homme et la femme à s'élancer dans la voie de DIEU[2].

---

n. IV/100 :

1- suite à la n.IV/97 : Quand la révélation des versets 97,98 et 99 parvint à la Mekke, les croyants sincères firent des efforts supplémentaires pour rejoindre le Prophète[s.] afin de ne pas être comptés au Jour de la résurrection parmi ces gens blâmés dans le verset 97. L'un des *mustad<u>c</u>afyn* mentionnés en v.97 fit rassembler sa famille et réunir ses biens en vue de se rendre à la Médine et d'y rejoindre le Prophète[s.]. Il mourut en cours de route.

A Médine, les compagnons furent partagés à propos du cas de cet homme et des autres cas analogues : leur émigration était-elle valable et avait-elle été agréée ? Le dernier passage du verset 100 leur répond en levant toute équivoque sur la question.

2- La voie (ou, le chemin) de DIEU ne se limite pas aux actes cultuels (Prière, Jeûne, Aumône, …). Elle est aussi vaste que l'Univers, la Création. Toute intention, planning, projet, initiative, activité, action et démarche d'une femme ou d'un homme - dans le domaine, d'art, de vie, de technologie, de sciences, … - peut se situer sur la voie de DIEU. Autrement dit s'il est pur et sain, il ne peut qu'être sur la voie de DIEU. Par conséquent, quelqu'un [indépendamment de sexe, de religion, d'ethnie,

etc.] qui décide sincèrement d'écrire [ou de participer à écrire] un livre, concevoir un appareil, construire un pont, créer un art, faire des recherches ou découvrir une chose ... [utile à soi-même ou à l'humanité], il est dans la voie de DIEU ; s'il meurt « en cours de route », le verset 100 énonce que DIEU lui donnera sa récompense entière.

وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي الْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَقْصُرُوا مِنَ الصَّلَاةِ إِنْ خِفْتُمْ أَن يَفْتِنَكُمُ الَّذِينَ كَفَرُوا ۚ
إِنَّ الْكَافِرِينَ كَانُوا لَكُمْ عَدُوًّا مُّبِينًا ﴿١٠١﴾

wa idhâ darabtum fi-l'ardi falaysa ᶜalaykum junâhun an taqsurû mina-ssalä(t)i in khiftum an yaftinakumu-lladhyna kafarû~ inna-lkäfiryna kânû lakum ᶜaduwwan mmubynan

101 **Quand vous** (les croyants) **parcourez la terre, il n'y a pas d'inconvénient à ce que vous écourtiez la Prière, si vous craignez que les impies** [injustes, criminels, ...] **ne trament un complot contre vous. Car les impies sont pour vous des ennemis déclarés.**

qasr (réduction). Il est tout à fait légitime en cas de voyage de réduire à deux *rakᶜah* les prières qui en comportent normalement quatre (cf. v. 43), [pour les cas particuliers voir le *Fiqh*].

in khiftum an yaftinakumu-lladhyna kafarû~ :

Les versets 101 à 103 concernent en fait deux cas différents de Prières lors des dangers et des expéditions :

- le verset 101 énonce la permission de réduire la Prière au plus simple en cas de danger immédiat (il énonce la permission de ne pas accomplir la Prière normalement)[1],

- le verset 102 institue la Prière lors d'une expédition, en présence du Prophète[s.] ou de l'Imâm[c.].

---

n. IV/101 :

1- Le verset précédent a inspiré du courage à se précipiter dans la voie de DIEU. Par ailleurs, un être humain est comme une fleure et doit se garder des complots, des attaques surprises des impies [injustes, etc.]. Le verset enjoint aux bons êtres humains à se sauvegarder [afin de pouvoir continuer le combat sur le chemin de DIEU] même au prix de réduire un acte aussi important que la Prière (v. 43).

وَإِذَا كُنتَ فِيهِمْ فَأَقَمْتَ لَهُمُ الصَّلَوٰةَ فَلْتَقُمْ طَآئِفَةٌ مِّنْهُم مَّعَكَ وَلْيَأْخُذُوٓا۟ أَسْلِحَتَهُمْ فَإِذَا سَجَدُوا۟
فَلْيَكُونُوا۟ مِن وَرَآئِكُمْ وَلْتَأْتِ طَآئِفَةٌ أُخْرَىٰ لَمْ يُصَلُّوا۟ فَلْيُصَلُّوا۟ مَعَكَ وَلْيَأْخُذُوا۟ حِذْرَهُمْ
وَأَسْلِحَتَهُمْ ۗ وَدَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ لَوْ تَغْفُلُونَ عَنْ أَسْلِحَتِكُمْ وَأَمْتِعَتِكُمْ فَيَمِيلُونَ عَلَيْكُم مَّيْلَةً وَٰحِدَةً ۚ
وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِن كَانَ بِكُمْ أَذًى مِّن مَّطَرٍ أَوْ كُنتُم مَّرْضَىٰٓ أَن تَضَعُوٓا۟ أَسْلِحَتَكُمْ ۖ وَخُذُوا۟ حِذْرَكُمْ ۗ
إِنَّ ٱللَّهَ أَعَدَّ لِلْكَٰفِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ﴿١٠٢﴾

wa idhâ kunta fyhim fa'aqamta lahumu-ssalä(t)a faltaqum tä'ifa(t)un mminhum mma[c]aka wa lya'khudhû~ aslihatahum fa'idhâ sajadû falyakûnû min warä'ikum wa lta'ti tä'ifa(t)un ûkhrä lam yusallû fâlyusallû ma[c]aka wa lya'khudhû hidhrahum wa aslihatahum wadda-lladhyna kafarû law taghfulûna [c]an aslihatikum wa amti[c]atikum fayamylûna [c]alaykum mmayla(t)an wähida(t)an wa lâjunâha [c]alaykum in kâna bikum adhan mmin mmatarin aw kuntum mmardä~ an tada[c]û~ aslihatakum wa khudhû hidhrakum inna-llähа a[c]adda lilkäfiryna [c]adhâban mmuhynan

102 [Ô Prophète !] **quand tu te trouves parmi eux** [sur le champ de bataille], **et que tu diriges pour eux la Prière, qu'un groupe d'entre eux se mette** [à la Prière] **en ta compagnie muni de leurs armes, lorsque** [les hommes de ce groupe] **ont terminé la prosternation, qu'ils prennent leurs postes loin de vous** (face à l'ennemi); **que le deuxième groupe**

qui n'a pas [encore] **prié vienne prier avec toi, muni de ses moyens de défense et de ses armes,** [car] **les impies** [iniques] **aimeraient vous voir négliger vos armes et vos bagages pour fondre sur vous tout d'un coup. Nul grief contre vous, si vous posez vos armes lorsque vous êtes gênés par la pluie ou** [lorsque vous êtes] **malades, mais portez vos moyens de défense. DIEU a réservé aux impies** [obstinés] **un châtiment humiliant** [à cause de leurs injustices et d'avoir corrompu leurs cœurs et ceux des autres].

Ce verset fournit l'information nécessaire sur la Prière lors de l'expédition en présence du Prophète[s] et apprend clairement nombreuses leçons inouïes.

فَإِذَا قَضَيْتُمُ الصَّلَوٰةَ فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ قِيَـٰمًا وَقُعُودًا وَعَلَىٰ جُنُوبِكُمْ ۚ
فَإِذَآ أَطْمَأْنَنتُمْ فَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ ۚ إِنَّ ٱلصَّلَوٰةَ كَانَتْ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ كِتَـٰبًا مَّوْقُوتًا ﴿١٠٣﴾

*fa'idhâ qadaytumu-ssalä(t)a fa-dhkuru-**llä**ha qiyäman wa qu^c^ûdan wa ^c^alä junûbikum fa'idha-tma'nantum fa'aqymû-ssalä(t)a inna-ssalä(t)a kânat ^c^ala-lmu'minyna kitäban mmawqûtan*

103 **Quand vous aurez terminé la Prière; debout, assis ou couchés, rappelez** [le Nom de] **DIEU. Quand vous êtes en sécurité, accomplissez la Prière** [en entier]; **car la Prière est une obligation, dans les moments déterminés, prescrite aux croyants.**

*fa'idhâ qadaytumû-ssalä(t)a fa-dhkuru-**llä**ha ...* :

L'attention des croyants est attirée sur un fait prépondérant : D'une façon générale, après un acte cultuel réussis, une œuvre méritoire ou un succès, dans n'importe quel domaine, matériel ou spirituel[1], il faut se rappeler que tout cela est une grâce, un don, une miséricorde de DIEU, un dépôt confié à l'homme[2]. Et en

particulier, après les Prières mentionnées dans les versets 101 et 102 - qui apparemment n'étaient pas entières -, pour en bénéficier totalement, la première phrase du v. 103 dit qu'ensuite, dans n'importe quel état du corps que vous vous trouviez (assis, debout ou couchés sur les côtés) remémorez DIEU. C'est-à-dire continuez les paroles de la Prière, les invocations.

fa'idha-tma'nantum fa'aqymû-ssalä(t)a :

Cette phrase mentionne la Prière « ordinaire » expliquée au v. 43.

inna-ssalä(t)a kânat ᶜala-lmu'minyna kitäban mmawqûtan :

La Prière est le pivot du verset.

Une croyante ou un croyant seront, dans les temps de Prière, dans la mesure de leur possible, en état de Prière, en liaison avec DIEU le Très-Haut.

mawqût vient de *waqt* (temps, moment).

REMARQUE SUR LES TEMPS DES PRIÈRES : Les gestes et paroles apparents des Prières sont physiques (corporels). Or, le corps humain n'est pas détaché de l'univers et se beigne dans le cosmos, et sur tous les éléments de l'univers règnent les lois et les effets interactionnels créés par DIEU.

Les temps des Prières (v. 43) sont fixés d'après la rotation de la terre autour du soleil. Maintenant, nous ignorons les effets « atmosphériques » des globes sur le corps humain, mais le Créateur Sait et Connaît tout. D'un point de vue de variations physiques (corporelles) Il a institué et prescrit les temps requis où cosmos et corps dirigé vers la Kaᶜbah s'harmonisent pour chanter Sa gloire.

---

n. IV/103 :

1- Il faut savoir gré à DIEU (XIV/7). Aucun orgueil ni fierté démesuré n'est admis ; tout simplement parce que Satan est là pour enlever le bon résultat (III/155, VII/27, LVIII/19).

Garder et prospérer un bien, un succès, …, est plus important que de l'acquérir.

2- en quelque position que ce soit, la nuit comme le jour, sur terre comme sur mer ou dans l'air, quand on est en voyage ou chez soi, malade ou en bonne santé, dans la richesse ou dans le dénuement, en un mot en toute circonstance un don doit être remercié et un dépôt doit être bien gardé.

وَلَا تَهِنُوا۟ فِى ٱبْتِغَآءِ ٱلْقَوْمِ ۖ إِن تَكُونُوا۟ تَأْلَمُونَ فَإِنَّهُمْ يَأْلَمُونَ كَمَا تَأْلَمُونَ ۖ
وَتَرْجُونَ مِنَ ٱللَّهِ مَا لَا يَرْجُونَ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١٠٤﴾

wa lâtahinû fî-btighã'i-lqawmi in takûnû ta'lamûna fa'innahum ya'lamûna kamâ ta'lamûna wa tarjûna mina-llähi mâ lâyarjûna wa kâna-llähu ᶜalyman hakyman

104 **Ne vous relâchez pas dans la poursuite du peuple** [injuste transgresseur]. **Si vous vous trouvez** [physiquement] **souffrant,** [eux-

mêmes] **ils souffrent aussi comme vous souffrez, mais vous espérez de DIEU** [de bonnes récompenses,] **ce qu'ils n'espèrent pas. DIEU est Omniscient** [et] **Sage.**

Sur terre, vous aurez des ennemies[1] corrupteurs et transgresseurs, ne mollissez point en affrontant ces gens et poursuivez-les !

Les intentions, actions et souffrances des hommes sont considérées dans leur compte final par DIEU le Tout-Savant et le Tout-Sage.

---

n. IV/104 :

1- Ces ennemis [et d'autres difficultés] sont un moyen de teste et de perfectionnement pour vous !

إِنَّآ أَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ لِتَحْكُمَ بَيْنَ ٱلنَّاسِ بِمَآ أَرَىٰكَ ٱللَّهُ ۚ وَلَا تَكُن لِّلْخَآئِنِينَ خَصِيمًا ﴿١٠٥﴾

innã anzalnã ilayka-lkitäba bi-lhaqqi litahkuma bayna-nnâsi bimã arãka-llãhu wa lâtakun lillkhã'inyna khasyman

105 [Ô Prophète !] **Nous avons fait descendre vers toi** (Nous t'avons révélé) **le Livre en toute vérité pour que tu juges entre les hommes d'après ce que DIEU t'a fait voir. Ne sois pas porté à défendre les traîtres** (les transgresseurs),

Le Coran est révélé, au degré parfait, au Prophète Muhammad[1]. Ce Livre énonce la vérité[2], il est une référence infaillible que nécessite un jugement juste entre les hommes [ces êtres complexes et délicats].

Le jugement exact et juste est l'un des principes essentiels de l'existence qui implique réellement un savoir sain

et pur et une aide, une grâce, et en quelque sorte, une illumination réelle divine (*bimã aräka-llähu*).

wa lâtakun lilkhã'inyna khasyman :

La traitrise est un caractère diabolique. Un croyant [ou, une croyante] ne se fera pas l'avocat[e] des traîtres.

---

n.IV/105 :

1- Étant donné qu'un croyant [ou croyante] doit, dans la mesure de son possible, suivre le Prophète[s.], lui [ou elle] fera preuve d'un jugement conforme et en corrélation avec le Coran et les enseignements du Prophète[s.]

2- L'Imâm Hussaïn[c.] dit « La raison (*ᶜaql*, l'intelligence, le cerveau*) ne se développe et ne se perfectionne qu'en suivant la vérité ». Plus la raison (la bonne intelligence) est parfaite, plus la déduction et le jugement seront bons.

* Mais si on commet sciemment des injustices et des péchés, il se dégrade.

وَٱسْتَغْفِرِ ٱللَّهَ إِنَّ ٱللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٠٦﴾

wa-staghfiri-lläha inna-lläha kâna ghafûran rrahyman

106 et demande pardon à DIEU [pour les hommes et les femmes]. DIEU est Tout-Pardonne [et] Très-Miséricordieux.

Le Prophète[s.] est « *rahmatan lilᶜâlamîn* (miséricorde pour les mondes) » (XXI/107). Le v. 113 énonce sa dignité très élevée (immaculée). Le verset 106 l'invite à demander pardon à DIEU en faveur de tous « les mondes ».

وَلَا تُجَٰدِلْ عَنِ ٱلَّذِينَ يَخْتَانُونَ أَنفُسَهُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ مَن كَانَ خَوَّانًا أَثِيمًا ﴿١٠٧﴾

wa lâtujädil ᶜani-lladhyna yakhtânûna anfusahum inna-llähа lâyuhibbu man kâna khawwânan athyman

107 **Ne plaide pas en faveur de ceux qui agissent perfidement envers eux-mêmes. DIEU n'aime pas les traîtres pécheurs.**

Tous les Prophètes accomplissent parfaitement leur message (VII/62, 68, 93, …). Mais il y a des gens qui, sciemment, veulent faire preuve d'injustice [envers eux-mêmes]. Étant donné que l'homme est libre, le verset énonce de ne pas prendre la défense de ceux qui se lèsent perfidement ou abusent les autres[1]. Leur compte est auprès de DIEU Qui n'aime pas les traîtres pécheurs.

---

n. IV/107 :

1- L'explication du v. 1 a rappelé que les hommes sont tous issus d'un même père et d'une même mère et que, par conséquent, ils ont nécessairement les uns envers les autres des droits comme en ont par exemple deux frères entre eux : ils sont tenus de respecter entre eux ces droits sous le rapport de leur noble origine commune, comme les membres d'une même famille sont tenus de respecter les leurs sous le rapport de leur parenté immédiate. Donc si quelqu'un abuse les autres c'est comme s'il s'abusait lui-même (ou, abusait sa famille); il porte atteinte à l'identité du genre humain, de l'humanité.

يَسْتَخْفُونَ مِنَ ٱلنَّاسِ وَلَا يَسْتَخْفُونَ مِنَ ٱللَّهِ وَهُوَ مَعَهُمْ إِذْ يُبَيِّتُونَ مَا لَا يَرْضَىٰ مِنَ ٱلْقَوْلِ ۚ
وَكَانَ ٱللَّهُ بِمَا يَعْمَلُونَ مُحِيطًا ﴿١٠٨﴾

*yastakhfûna mina-nnâsi wa lâyastakhfûna mina-**llâh**i wa **huwa** ma^c^ahum idh yubayyitûna mâ lâyar<u>d</u>ä mina-lqawli wa kâna-**llâh**u bimâ ya^c^malûna **mu<u>h</u>y<u>t</u>an***

108 [Les traîtres] **cherchent à cacher aux hommes** [leurs actions abominables], [mais] **ils ne cherchent pas à** [les] **cacher à DIEU.** [DIEU] **est là lorsqu'ils tiennent la nuit des propos qu'** [Il] **n'agrée pas. DIEU connaît** [cerne et juge] **leurs actes.**

Un traître a peur des réactions de la société mais ne se soucie pas du châtiment de DIEU ! Or ses perfidies peuvent échapper aux yeux des gens, tandis que le Créateur Omniprésent et Omniscient observe ses intentions et ses actions secrètes et apparentes ; donc il sera récompensé (châtié) selon la réalité et la vérité de ses actes.

هَٰٓأَنتُمْ هَٰٓؤُلَآءِ جَٰدَلْتُمْ عَنْهُمْ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا فَمَن يُجَٰدِلُ ٱللَّهَ عَنْهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ
أَم مَّن يَكُونُ عَلَيْهِمْ وَكِيلًا ﴿١٠٩﴾

*hä~antum hä~'ulä'i jädaltum ^c^anhum fi-l<u>h</u>ayä(t)i-ddunyâ faman yujädilu-**llâh**a ^c^anhum yawma-lqiyäma(t)i am mman yakûnu ^c^alayhim wakylan<u>n</u>*

109 **Voilà,** [si] **vous plaidez en faveur d'eux** (de traîtres) **dans la vie d'ici-bas; mais qui plaidera-t-il pour eux devant DIEU le Jour de la résurrection ? Ou** [encore] **qui leur servira de garant** [contre le châtiment de DIEU] **?**

Les vérités ne se limitent pas aux aspects contingents des faits. Pour un jugement équilibré, il faut, si possible, prendre en compte les aspects inhérents des choses [d'où la

responsabilité sérieuse des avocats, arbitres, juges etc.]

Le jugement dernier (réel) se fera en tenant compte de tous les facteurs réels qui entrent en jeu. Au jour de la résurrection, personne ne peut servir de garant contre le châtiment dû à un mal ou à une injustice commis. C'est un avis adressé aux injustes et aux criminels d'une part et à leurs défenseurs de l'autre.

وَمَن يَعْمَلْ سُوٓءًا أَوْ يَظْلِمْ نَفْسَهُۥ ثُمَّ يَسْتَغْفِرِ ٱللَّهَ يَجِدِ ٱللَّهَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١١٠﴾

wa man yaᶜmal sû~'an aw yazlim nafsahu thumma yastaghfiri-llähа yajidi-llähа ghafûran rrahyman

110 **Quiconque effectue une mauvaise action ou se lèse soi-même, puis demande pardon à DIEU, trouvera DIEU Clément** [et] **Miséricordieux.**

Tandis qu'ici-bas on peut se repentir, réparer les fautes et les injustices commises. Celui qui ressent le regret d'une faute ou d'une injustice, accompagné du désir de ne plus la commettre, de réparer et qu'il entre en action, il aura une joie intérieure inédite, l'esprit en paix et rayonnant, une expression d'être favorisé par le pardon divin.

وَمَن يَكْسِبْ إِثْمًا فَإِنَّمَا يَكْسِبُهُۥ عَلَىٰ نَفْسِهِۦ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١١١﴾

wa man yaksib ithman fa'innamâ yaksibuhu ᶜalä nafsihï wa kâna-llähu ᶜalyman hakyman

111 **Quiconque commet volontairement un péché, ne le commet qu'à son propre dam. DIEU est Omniscient** [et] **Sage.**

Mais les péchés et injustices commis sciemment[1] ternissent l'âme, camouflent l'esprit, engendrent les malheurs, en un mot attirent l'enfer, selon les lois justes et parfaites créées par DIEU Omniscient et Sage.

---

n. IV/111 :

1- Tout acte illicite (*harâm*), par ex. adultère, vol, mensonge, usurpation, injustice, …, a, indéniablement, beaucoup de délices et de « joies » illicites - Ceci est vrai pour une personne, un groupe, un peuple ou un État -. Mais l'ensemble de la vie de chacun, l'histoire et les religions célestes montrent que ces délices et ces joies sont diaboliques, illusoires, néfastes, dangereux et destructifs qui, étant opposés au fondement de l'univers, sapent l'identité de leur auteur (n. IV/107).

وَمَن يَكْسِبْ خَطِيٓـَٔةً أَوْ إِثْمًا ثُمَّ يَرْمِ بِهِۦ بَرِيٓـًٔا فَقَدِ ٱحْتَمَلَ بُهْتَٰنًا وَإِثْمًا مُّبِينًا ﴿١١٢﴾

wa man yaksib khaty~'a(t)an aw ithman thumma yarmi bihī bary~'an faqadihtamala buhtänan wa ithman mmubynan

112 **Et quiconque commet une faute ou un péché, puis en accuse un innocent, il se charge** [lourdement] **d'une calomnie et d'un péché grave.**

ithm (péché) signifie acte conscient par lequel on contrevient aux lois et prescriptions divines.

L'esprit humain, intrinsèquement, n'aime ni faute ni péché.

Celui [ou celle] qui commet une faute ou un péché, pour s'évader et se dérober à auto-condamnation de sa conscience [ou de subconscience], il [elle] veut en accuser une cause imaginée ou une personne [innocente], et par là endosse véritablement la responsabilité d'une chose odieuse et d'un crime flagrant[1]. L'objet du verset est un point déterminant dans les relations internationales, sociale, familiale et surtout conjugale[2].

---

n.IV/112 :

1- Le Prophète[s.] dit : « Celui qui calomnie une personne, ou lui attribue ce qu'elle n'a pas fait, le Jour de la résurrection, il sera brulé tant qu'il aura sur son dos la responsabilité de son mensonge ».

L'Imâm Sâdiq[c.] dit « Celui qui accuse injustement un autre, la foi s'effondra dans son cœur … ».

2- Supposons un mari et sa femme qui ont de bonnes relations conjugales. Si le mari dans sa vie quotidienne ne garde pas (ne préserves pas, ne maitrise pas) sa chasteté - même si sa femme, apparemment, ne soit au courant de rien -, sa femme présage (devine) quelque chose et par conséquent le comportement de la femme devient médiocre, alors si son mari la blâme à cause de son actuel comportement, voilà une calomnie de la part du mari, …. [Et vice versa] (v.114).

وَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكَ وَرَحْمَتُهُۥ لَهَمَّت طَّآئِفَةٌ مِّنْهُمْ أَن يُضِلُّوكَ وَمَا يُضِلُّونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ
وَمَا يَضُرُّونَكَ مِن شَىْءٍ ۚ وَأَنزَلَ ٱللَّهُ عَلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَعَلَّمَكَ مَا لَمْ تَكُن تَعْلَمُ ۚ
وَكَانَ فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكَ عَظِيمًا ﴿١١٣﴾

wa law lâ fadlu-llähi ᶜalayka wa rahmatuhu lahammat ttã'ifatun mminhum an yudillûka wa mâyudillûna illã anfusahum wa mâyadurrûnaka min chay'in wa anzala-llähu ᶜalayka-lkitäba wa-lhikma(t)a wa ᶜallamaka mâ lam takun taᶜlamu wa kâna fadlu-llähi ᶜalayka ᶜazyman

113 [Ô Prophète !] **N'était sur toi la grâce de DIEU et** [n'était] **Sa miséricorde, une partie d'entre eux** (hypocrites, injustes, traitres, ...) **avait décidé de t'égarer;** [mais] **ils n'égarent qu'eux-mêmes, et ne** [peuvent] **te nuire en rien. DIEU a fait descendre sur toi** (DIEU t'a révélé) **le Livre et la sagesse. Il t'a enseigné ce que tu ne savais pas. La grâce de DIEU à ton égard est immense.**

Un homme [ou une femme] honnête, un vrais croyant, un homme de DIEU, est, très souvent, le cible des malfaiteurs, du Diable et des gens pervers (hypocrites, impies, traitres, etc.). Pour s'immuniser contre leurs attaques il s'avère nécessaire de s'armer adéquatement.

L'homme en soi, aussi fort soit-il, ne peut pas résister aux stratagèmes sataniques et aux ruses dévastatrices des ennemies.

Le verset dévoile une vérité courante et permanant : Pour se sauvegarder contre les maux il faut « se connecter » à DIEU ; autrement dit il faut être de telle sorte[1] qu'on puisse « attirer » l'assistance, la grâce et la miséricorde de DIEU.

Le verset s'adresse, directement, à la plus haute personnalité, au Prophète[s.], le modèle parfait[2]. Il précise que :

- le planning des gens méchants pour égarer le Prophète[s.] se limite à leur propre égarement,
- selon V/105, lesdits gens ne peuvent le nuire en rien,
- il s'est perfectionné, DIEU lui a adressé la révélation, octroyé la sagesse, donné une science (et subconscience) excellente[3].

Et indirectement (par extension) le contenu du verset concerne tous les croyants et croyantes à des degrés correspondant à la situation de leur cœur et de leur esprit[4].

---

n.IV/113 :

1- Il ne sied à l'homme (cette machine matérielle et spirituelle) de s'abandonner au hasard ! Tout est mis à sa disposition afin qu'il réfléchisse, analyse les causes et les mécanismes des faits, rende culte, obéit et s'en remette à DIEU, se perfectionne,

2- au double point de vue :
- le volume inimaginable de moqueries, d'attaques et de menaces le long de sa prophétie,
- sa foi, sa patience, ses qualités, sa dévotion pour communiquer le Message de DIEU à

l'humanité tout entière, sa miséricorde envers tous les êtres (XXI/107).

3- il est *ma^c^sûm* (immaculé).

4- Donc, tous ceux qui, de bon cœur, suivent le Prophète^s^ doivent, en essayant sa méthode, s'immuniser contre les attaques, s'embellir par les hautes qualités et assurer ainsi, grâce à DIEU, leur dignité et leur valeur humaine (l'objet essentiel de la sourate).

۞ لَّا خَيْرَ فِي كَثِيرٍ مِّن نَّجْوَاهُمْ إِلَّا مَنْ أَمَرَ بِصَدَقَةٍ أَوْ مَعْرُوفٍ أَوْ إِصْلَاحٍ بَيْنَ النَّاسِ ۚ
وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ ابْتِغَاءَ مَرْضَاتِ اللَّهِ فَسَوْفَ نُؤْتِيهِ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١١٤﴾

lâkhayra fy kathyrin mmin nnajwähum illâ man amara bisadaqa(t)in aw ma^c^rûfin aw islähi(n) bayna-nnâsi wa man yaf^c^al dhälika-btighä'a mardâti-*llähi fasawfa* nu'tyhi *ajran ^c^azyman*

114 **Il n'y a rien de bon dans la plupart de leurs entretiens cachés; à moins qu'il ne s'agisse là d'ordonner l'aumône ou une bonne action ou une conciliation entre les hommes, et celui** [ou celle] **qui le fait cherchant l'agrément de DIEU, Nous lui donnerons une magnifique récompense.**

Les entretiens secrets (conciliabules) des hypocrites [impies, opposants aux enseignements célestes, etc.] (v. 108) manquent de valeur, sont, très souvent, contre-valeur[1]. Parce qu'une bonne conversation conduit au bien, à quelque chose d'utile aux hommes et aux femmes.

Le verset énonce que si discussion, dialogue, aparté, entrevue, colloque, conférence[2] ... se base sur une bonne intention et par désir de réaliser les prescriptions de DIEU, il ou elle produira de magnifiques fruits.

n. IV/114 :

1- On peut ranger dans cette catégorie les calomnies, médisances et malveillances extérieures et intérieures (que l'individu formule dans le cœur et émet des pulsions et intuitions nuisibles et négatives).

2- C'est aussi vrai pour un projet, une action, …, livre, presse, internet, individuel ou collectif, matériel ou spirituel, de courte ou de longue durée.

وَمَن يُشَاقِقِ ٱلرَّسُولَ مِنۢ بَعۡدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ ٱلۡهُدَىٰ وَيَتَّبِعۡ غَيۡرَ سَبِيلِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ
نُوَلِّهِۦ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصۡلِهِۦ جَهَنَّمَۖ وَسَآءَتۡ مَصِيرًا ١١٥

wa man yuchâqiqi-rrasûla mi(n) baᶜdi mâ tabayyana lahu-lhudä wa yattabiᶜ ghayra sabyli-lmu'minyna nuwallihï mâ tawallä wa nuslihï jahannama wa sä'at masyran

115 **Quiconque se sépare du Prophète** [et s'oppose à lui] **après que** (malgré que) **le bon chemin lui est apparu, et** [obstinément] **suit un autre chemin que celui des croyants, Nous le laisserons avec ce qu'il a choisi pour maître** [ou, dans sa voie choisie obstinément] **et Nous le jetterons dans l'Enfer** (résultat de ses actes). **Quelle désagréable fin !**

L'homme n'est pas uniquement matière (solide), il est libre (fluide) et a, dans une certaine proportion, le choix à faire une chose ou ne pas la faire. Celui qui, sciemment, insiste aller, aléatoirement, dans une voie dangereuse, en subira les conséquences.

Le verset déclare, préalablement, que dans la vie, d'autres voies que la voie droite (parfaite) ne sont pas bonnes à parcourir, elles heurteront le danger, « l'enfer ».

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ
وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿١١٦﴾

inna-llāha lâyaghfiru an yuchraka bihī wa yaghfiru mâ dûna dhālika liman yachā'u wa man yuchrik bi-llāhi faqad dalla dalāla(n) baᶜydan

116 **DIEU ne pardonne pas qu'on Lui donne un associé ; Il pardonne les autres** [péchés moins graves] **à qui Il veut. Quiconque associe** [quoi que ce soit] **à DIEU, s'est égaré dans un lointain égarement.**

Les versets 116 à 121 inclus constituent un perspectif de la machine de *chirk*, sa force motrice (le Diable), l'état du Diable, son rôle et enfin le sort (résultat) de ceux qui cèdent au Diable et se laissent véhiculer par lui.

1- la *chirk* (donner un associé à DIEU, idolâtrie, polythéisme, …)[1] :

DIEU est le Créateur de tout ce qu'il y a dans l'univers et dans les cieux ; Il est Un, Unique. Les beaux Noms et Attributs appartiennent à Lui (VII/180).

Il ne sied pas à l'être humain d'imaginer qu'à part Lui il y ait un autre DIEU, une autre divinité ! Nul ne participe de Sa divinité.

Lui donner un assistant, un « associé », ou se donner plusieurs dieux dans les affaires de l'univers et des cieux n'est pas le propre d'une pensée ou d'une âme saine, aucun esprit ou cœur pur ne saurait l'admettre,

nulle preuve réelle ne peut l'en déduire.

Avoir la foi en DIEU Unique est inné, est une qualité intrinsèque de toutes les créatures, il est lié à leur existence.

Donc, en état de bonne santé, aller à l'encontre des réalités créationnelles ne convient pas à l'homme et ne sera pas admis par le Créateur (ne sera pas pardonné) ; car, la *chirk* (donner un associé ou un « assistant » à DIEU, ou prendre une idole à la place de DIEU, ou polythéisme), a égaré, détérioré, camouflé innombrables hommes et femmes au cours de l'histoire et causé des plaies mortelles à l'esprit et à la vie de l'être humain et de la société. Ici-bas la *chirk* a poussé certains individus à tuer leurs enfants (VI/137) [ou, à l'exemple des guerres internationales, ethniques, etc. massacrer innombrable personnes, d'où le verset IX/28 …]. Dans l'au-delà ces gens avoueront leurs propres crimes (XVI/86)….

DIEU le Très-Miséricordieux aime que l'homme ou la femme s'immunise contre la *chirk* et résiste à la machination du Diable.

إِن يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦٓ إِلَّآ إِنَٰثًا وَإِن يَدْعُونَ إِلَّا شَيْطَٰنًا مَّرِيدًا ﴿١١٧﴾

in yad^{c}ûna min dûnihī~ illã inäthan wa in yad^{c}ûna illâ chaytänan mmarydan

117 **Ils** (les idolâtres, etc.) **n'invoquent que des femelles** (idoles) **au lieu de** [DIEU]**; ils n'invoquent qu'un** [suppôt de] **Satan rebelle.**

2- la force motrice (le Diable[1]) : *inäth* est le pluriel de *'unthä* (idole) qui connote une idée de pudeur, d'impact[2].

En dehors de DIEU, aucun objet d'adoration (idole) ne peut satisfaire, intrinsèquement, les bons vœux de l'être humain. Une idole, une déité factice est machinée par le Diable dans l'imagination de l'idolâtre[3]. Le Diable est le symbole d'outrance et de rébellion ; donc quiconque obéit au Diable, devient rebelle aux enseignements divins.

---

n. IV/117 :

1- L'être humain est doué de deux aspects : physique (matériel) et non-physique (non-matériel).

Le Diable est quelque chose de non-matériel [particulier] et influe sur l'aspect non-matériel (le « cœur ») de l'être humain ; son influence sera transmise et communiquée à la pensée [non-éduquée], à l'imagination de l'homme, pour se traduire en action.

A quoi bon l'existence du Diable ?

Le Diable est un objet de teste (qui peut jouer le rôle de fortifiant), un adversaire, un ennemi déclaré pour l'homme et pour la femme.

2- D'après l'usage, le terme *inäth* est rattaché à la racine *'anatha* ; de cette racine dérive des termes, comme « *mu'annath* » ou « *'unthâ* » employés pour désigner ce qui est de sexe ou de genre féminin par opposition aux termes correspondants issus de la racine « *dhakara* » et servant à désigner ce qui est de genre ou de sexe masculin.

3- Parfois, un être humain ordinaire (non-éduqué*) imagine ou « pense » telle personne - par ex. son chef, les siens, ses amis, … - ou, tel bien - par ex. ses richesses, ses études supérieures, ses talents, son poste, sa maison, son sexe, des choses sans vie, d'objets inertes, … - comme une idole.

Le Diable intervient au commencement ou au cours d'une « pensée ».

* donc la solution primordiale pour se sauver de l'idolâtrie, etc. est de s'éduquer bien (v. 136).

لَّعَنَهُ ٱللَّهُ ۘ وَقَالَ لَأَتَّخِذَنَّ مِنْ عِبَادِكَ نَصِيبًا مَّفْرُوضًا ﴿١١٨﴾

la^c^anahu-llähu wa qâla la'attakhidhanna min ^c^ibädika nasybaⁿ mmafrûdaⁿ

118 **DIEU l'a maudit** [le Diable] **et** [celui-ci] **a dit : « Puissé-je prendre, de Tes serviteurs, une part allouée,**

3- l'état du Diable : il est maudit à cause de sa rébellion et il a déclaré qu'il attaquerait les serviteurs de DIEU.

وَلَأُضِلَّنَّهُمْ وَلَأُمَنِّيَنَّهُمْ وَلَآمُرَنَّهُمْ فَلَيُبَتِّكُنَّ ءَاذَانَ ٱلْأَنْعَٰمِ وَلَآمُرَنَّهُمْ
فَلَيُغَيِّرُنَّ خَلْقَ ٱللَّهِ ۚ
وَمَن يَتَّخِذِ ٱلشَّيْطَٰنَ وَلِيًّا مِّن دُونِ ٱللَّهِ فَقَدْ خَسِرَ خُسْرَانًا مُّبِينًا ﴿١١٩﴾

wa la'udillannahum wa la'umanniyannahum wa la'âmurannahum falayubattikunna 'âdhâna-l'anᶜämi wa la'âmurannahum falayughayyirunna khalqa-llähi wa man yattakhidhi-chchaytäna waliyyan mmin dûni-llähi faqad khasira khusrânan mmubynan

119 **je les égarerai, je les leurrerai par des espérances évasives, je leur ordonnerai de** [faire des mythes,] **fendre les oreilles du bétail** [afin de les attribuer aux grandes idoles], **je leur ordonnerai d'altérer** [la religion ou, le bon emploi des biens chez] **les créatures de DIEU. » Quiconque prend Satan** [(le Diable) ou, un diable, un suppôt, etc.] **pour maître au lieu de DIEU, se perd** [dans] **une perte flagrante.**

4- le rôle du Diable :

- tenter et égarer l'âme et le cœur de tous ceux ou celles qui sont aptes[1] à ses assauts,

- leur faire des promesses fallacieuses[2],

- leur commander d'imaginer des idoles et déités et de faire des mythes à propos d'elles[3],

- leur commander de fabriquer des idéologies pour mal-utiliser les biens qu'ils ont à leur disposition[4].

N. B. Chaytân est une créature de DIEU, ses manœuvres ne sont pas illimitées, il attaque selon la capacité de l'homme [ou de la femme].

---

n. IV/119 :

1- Tous ceux qui s'adonnent abusivement aux délices de ce bas monde, aux péchés, à la paresse, à la bestialité, aux injustices,

crimes, etc. préparent, de leur cœur affaibli, un terrain pour que le Diable dévaste,

2- ceux qui réussissent et gardent presque intacte leur cœur face aux danger du n.1, le Diable leur fait des promesses trompeuses …,

3- production imaginaire de la « pensée », exprimée par des propos, des actes mal adaptés aux réalités raisonnables. Par exemple on assiste, très souvent, dans l'histoire, aux fabulations autour d'un thème obsessif chez les « rois », chefs, …, tous voués à l'échec et au scandale.

4- par cette astuce le Diable incite l'homme à saper sa propre nature originelle (XXX/30).

De l'Imâm Bâqir^c. et l'Imâm Sâdiq^c. : « Il s'agit là de déformer l'Unicité et les prescriptions de DIEU ».

يَعِدُهُمْ وَيُمَنِّيهِمْ ۖ وَمَا يَعِدُهُمُ الشَّيْطَانُ إِلَّا غُرُورًا ﴿١٢٠﴾

ya^ciduhum wa yumannyhim wa mâya^ciduhumu-chchayṯānu illâ ghurûran

120 [Satan, le Diable] **leur fait des promesses, il les leurre par des espérances évasives. Satan ne leur fait que des promesses trompeuses** [et illusoires].

À cause de délices diaboliques et mondaines qu'ils choisissent ; tandis que ce qu'il leur promet n'est qu'une illusion.

أُولَٰئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَلَا يَجِدُونَ عَنْهَا مَحِيصًا ﴿١٢١﴾

ûlā~'ika ma'wāhum jahannamu wa lâyajidûna ^canhâ mahysan

121 **Voilà ceux dont le refuge sera l'Enfer** (le résultat final de leurs mauvaises actions, etc.)**, ils n'y trouveront pas d'échappatoire.**

5- le résultat : l'impact de l'action d'un homme ou d'une femme se trouve dans sa volonté, son choix, son intention et son action. Les lois divines sont préalablement déclarées.

وَالَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّٰلِحَٰتِ سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا أَبَدًا
وَعْدَ اللَّهِ حَقًّا وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ اللَّهِ قِيلًا ﴿١٢٢﴾

wa-lladhyna 'âmanû wa ᶜamilû-ssälihäti sanudkhiluhum jannätin tajry min tahtiha-l'anhäru khälidyna fyhâ abadan waᶜda-llähi haqqan wa man asdaqu mina-llähi qylan

122 [Par contre,] **ceux qui croient** [en DIEU] **et travaillent bien** [utile à eux-mêmes, à la société humaine et pour la cause de DIEU], **Nous les ferons entrer dans les jardins sous lesquels coulent les rivières** [de bonheur], **ils y vivront éternellement;** [c'est une] **promesse de DIEU en toute vérité. Qui est plus véridique que DIEU en ce qu'il dit ?**

wa-lladhyna 'âmanû wa ᶜamilû-ssälihäti ... khälidyna fyhâ abadan :

Ceux qui croient en DUEU et font œuvres pies (de bon cœur et de bonne volonté, travaillent bien, font bonnes activités utiles à eux-mêmes, à la société humaine et pour la cause de DIEU)[1] ils assurent leur :

- résistance [et leur redressement],

- équilibre[2] (perfection et compte final),

- beauté.[3]

Les ascendants en bénéficient et, ce sont les meilleurs héritages pour les descendants et l'avenir.

sanudkhiluhum jannätin tajry min tahtiha-l'anhäru :

Leurs volontés et leurs intentions bénéfiques se traduiront en bonnes actions dont l'impact se répercute sur leur fort intérieur et engendre un courant (un flux), une vie de bonheur édénique ici-bas[4] et paradisiaque et éternelle dans l'au-delà.

wa^{c}da-llähi haqqan wa man asdaqu mina-llähi qylan :

La promesse de DIEU est vraie. Ces magnifiques vérités se réaliseront parfaitement, ce sont les Paroles justes, vraies et réelles divines.

---

n. IV/122 :

1- de même pour les versets 57, 173 et les similaires dans le Coran.

2- L'équilibre physiologique et mentale (psychique) ; balance et harmonie entre tous les secteurs de la vie quotidienne, c'est-à-dire l'art de vivre bon et bien*, [le soufisme, l'ascétisme, etc. ne sont pas permis au même titre que les péchés et les passions diaboliques]. Le v. II/143 énonce l'équilibre des personnes aussi bien que les sociétés, nations et communautés, dans tous les domaines cultuels, culturels, économique, scientifiques, technologiques, ….

* on dit que la journée sera divisée par trois : environ 8 heures de travail, 8 h. de repos, 8 h. les affaires de la vie matérielle, sport, plus les affaires cultuelles plus détente.

3- La beauté d'un paysage, d'un poème, d'un musique, d'un sacrifice, d'une œuvre, la qualité d'une personne belle, les beautés dans l'univers et dans les cieux renvoient l'esprit et le cœur au Créateur des beautés.

Et vice-versa, ceux qui font preuve d'injustice, d'impiété, d'idolâtrie, d'hypocrisie, ou s'adonnent aux péchés, perdent, progressivement, leur résistance innée, leur équilibre et leur beauté.

4- tant que les effets de la bonne action dureront sur la terre. En somme :

- les savants croyants (et croyantes) qui font œuvres pies, connaissent la matière en tant que créature de DIEU et en ont une connaissance approfondie (matérielle et « spirituelle »), leurs œuvres brillent dans deux phases exotérique et ésotérique,
- les savants et inventeurs qui ne sont pas croyants, leurs œuvres scintillent sur la terre (dans l'univers) [et non pas dans les cieux],
- les non-croyants qui ne font rien sont décrits dans le v. XXV/44.

لَّيْسَ بِأَمَانِيِّكُمْ وَلَآ أَمَانِيِّ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ ۗ
مَن يَعْمَلْ سُوٓءًا يُجْزَ بِهِۦ وَلَا يَجِدْ لَهُۥ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿١٢٣﴾

laysa bi'amâniyyikum wa lā amâniyyi ahli-lkitābi man ya^{c}mal sû~'an yujza bihī wa lâyajid lahū min dûni-llāhi waliyyan wa lâ nasyran

123 [La vérité] **ne dépend ni de vos désirs** [aléatoires] **ni des désirs de ceux qui ont reçu l'Écriture** (Gens du Livre). **Quiconque fait du mal en recevra le châtiment et ne trouvera, à part DIEU, ni protecteur ni secours.**

Les prétentions et les slogans ne comptent pas. Juif, chrétien, musulman,

… quiconque dans la vie quotidienne, commet une faute il en subira les conséquences[1].

wa lâyajid lahü min dûni-llähi waliyyan wa lâ nasyran :

S'il décide de réparer sa faute et s'y met, il remarquera que l'unique aide et le seul secours est le Seigneur des mondes.

---

n. IV/123 :

1- Le feu diminue la résistance et accroît la déformation d'une poutre métallique. De même le « feu » des péchés, excès, voluptés, enivrants, colère, injustices, hypocrisie, impiété, idolâtrie, etc. diminuent la résistance de l'être humain, fait perdre son équilibre et sa beauté.

وَمَن يَعْمَلْ مِنَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ مِن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ
فَأُو۟لَٰٓئِكَ يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ نَقِيرًا ﴿١٢٤﴾

wa man yaᶜmal mina-ssälihäti min dhakarin aw unthä wa huwa mu'minun fa'ûlä~'ika yadkhulûna-ljanna(t)a wa lâyuzlamûna naqyran

124 **Homme ou femme, quiconque travaille bien** [utile à lui(elle)-même, à la société humaine et pour la cause de DIEU], **tout en croyant** [en DIEU], **entrera au Paradis et ne sera pas d'un brin lésé.**

Égalité de l'homme et la femme devant les notions énoncées dans les versets à fin d'entrer au Paradis. Nulle différence ou injustice dans leur jugement.

وَمَنْ أَحْسَنُ دِينًا مِّمَّنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ وَٱتَّبَعَ مِلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ۗ وَٱتَّخَذَ ٱللَّهُ إِبْرَٰهِيمَ خَلِيلًا ﴿١٢٥﴾

wa man ahsanu dynan mmimman aslama wajhahu lillähi wa huwa muhsinun wa-ttabaᶜa milla(t)a ibrähyma hanyfan wa-ttakhadha-llähu ibrähyma khalylan

125 **Qui donc professe une meilleure religion que celui qui se soumet à DIEU** (obéit aux enseignements de DIEU), [par là-même] **devient un bienfaiteur, suit la pure voie religieuse d'Abraham, Abraham que DIEU a choisi intime.**

Une personne qui se dirige vers DIEU (et pratique Ses enseignements), remise d'aplomb, devient bienfaiteur et, à l'instar d'Abraham[1], non seulement elle-même a sa résistance, son équilibre et sa beauté, elle aime et travaille que d'autres personnes aussi aient résistance, équilibre et beauté ; elle les invite vers DIEU,

---

n. IV/125 :

1- voir explication de la sourate XIV, et n.3 IV/95 (partie finale).

وَلِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ مُّحِيطًا ﴿١٢٦﴾

wa lillähi mâ fi-ssamäwäti wa mâ fi-l'ardi wa kâna-llähu bikulli chay'in mmuhytan

126 **A DIEU appartient tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre. DIEU Cerne tout** [par Sa science et Sa puissance].

wa lillähi mâ fi-ssamäwäti wa mâ fi-l'ardi :

Parce que toutes les créatures (leur être, lois, propriétés, qualités, caractères, etc.) sont parfaitement créées par Science, Puissance, Sagesse,

Bienveillance, …, de DIEU [et tous Lui appartiennent][1], donc se diriger vers Lui donne plusieurs fruits :

- grâce à Lui, se lier, en quelque sorte, aux excellentes créatures de l'univers et des cieux. Par exemple, à certains niveaux, être en relation avec les anges, …, en particulier faire connaissance des Amis de DIEU, des Saints, des Successeurs et des Prophètes,
- avoir Son « autorisation », Sa « permission » pour contempler Ses rayonnements; Il l'admettra en Sa miséricorde.

---

n. IV/126 :

1- Voir aussi le premier paragraphe de l'explication du XIV/2.

وَيَسْتَفْتُونَكَ فِي النِّسَاءِ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِيهِنَّ وَمَا يُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ فِي يَتَامَى النِّسَاءِ
الَّاتِي لَا تُؤْتُونَهُنَّ مَا كُتِبَ لَهُنَّ وَتَرْغَبُونَ أَن تَنكِحُوهُنَّ وَالْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ الْوِلْدَانِ
وَأَن تَقُومُوا لِلْيَتَامَىٰ بِالْقِسْطِ ۚ وَمَا تَفْعَلُوا مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ بِهِ عَلِيمًا ﴿١٢٧﴾

*wa yastaftûnaka fi-nnisã'i quli-**lläh**u yuftykum fyhinna wa mâ yutlä ᶜalaykum fi-lkitäbi fy yatäma-nnisã'i-lläty lâtu'tûnahunna mâ kutiba lahunna wa targhabûna an tankihûhunna wa-lmustaḏᶜafyna mina-lwildäni wa an taqûmû lilyatämä bi-lqisṭi wa mâ tafᶜalû min khayrin fa'inna-**lläh**a kâna bihï ᶜalyman*

127 **On te consultera au sujet des femmes. Dis : « DIEU vous répondra à leur sujet, en** [plus de] **ce qui vous a** [déjà] **été récité dans le Livre** (le Coran) : [Il vous a prescrit d'être équitables] **à l'égard des orphelines auxquelles vous ne donnez pas ce qui leur revient et que vous désirez** [ou, vous ne désirez pas] **vous mariez avec elles ». Et** [DIEU donne la prescription à l'égard] **des enfants** [orphelins] **opprimés.** [Et en général,

l'obligation vous est faite d']**agir avec équité envers les orphelins. Et Tout bien que vous œuvrez, DIEU le Sait parfaitement.**

Le verset vise plusieurs aspects :

- la dignité de la femme[1] dans le temps. En fait, le premier passage :

wa yastaftûnaka[2] *fi-nnisã'i quli-llähu yuftykum fyhinna,*

énonce que la sentence essentielle relève de DIEU, et laisse entendre que jusqu'au dernier jour de la vie terrestre, les demandes et les questions au sujet de la femme seront posées, elles seront répondues par une sentence divine [pour celui qui s'adresse sincèrement à DIEU].

INTERACTION EXISTENTIELLE ENTRE HOMME ET FEMME DANS LA CRÉATION: Ordinairement, pour garder la bonne relation avec la femme, il s'avère nécessaire d'obéir aux enseignements de DIEU et de garder bonnes relations avec Lui. Ainsi, piété, chasteté et pudeur de la pensée, de l'intention et de la vie jouent un rôle déterminant sur l'équilibre et la beauté de relations entre femme et homme[3].

- une attention particulière aux orphelines :

wa mâ yutlä ^{c}*alaykum fi-lkitäbi fy yatäma-nnisã'i-llätу lâtu'tûnahunna mâ kutiba lahunna wa targhabûna an tankihûhunna :*

mâ kutiba lahunna connote ce qui est selon la volonté divine, ce qui facilite la vie pour l'être humain, détermine l'âge du mariage, etc. [donc, quelqu'un qui empêche une personne de se marier ou disposer de ses biens, cela serait synonyme de l'empêcher de ce que DIEU lui a accordé][4].

- une attention aux mineurs opprimés et aux orphelins :

wa-lmustaḏ^cafyna mina-lwildäni wa an taqûmû lilyatämä bi-lqisṭi :

Les fréquents abus[4] commis à l'encontre des orphelins, à l'époque de *Jahiliyyat* (Ignorance), sont bien mentionnés dans les ouvrages d'histoire etc. Pour sauvegarder la dignité de l'être humain, l'Islâm a précisé les droits (et les devoirs) de l'être humain, orphelin ou non, dès le bas âge [même avant la conception] jusqu'à sa mort [et après sa mort].

- encourager les bonnes actions qui assurent le bien-être de l'individu et de la société :

wa mâ taf^calû min khayriṉ fa'inna-llähа kâna bihï ^calymaṉ :

Les bons effets de bons actes, dans l'univers et dans les cieux, sont assurés et récompensés par DIEU.

---

n. IV/127 :

1- par exemple, avant la venue de l'Islâm, les femmes étaient privées de l'héritage, ….

2- *Istiftâ'* : demander un *fatwä* (consultation juridique).

3- L'être humain est comme une abeille qui ne doit pas flairer les plantes et fleurs empoisonnées (illicites), voir v. 23.

4- Un riche avait dans son giron une jeune fille orpheline, aveugle et laide et en possession de biens considérables. Le riche ne désirait pas se marier à elle à cause de son aspect mais comme il ne voulait pas que quelqu'un d'autre puisse disposer de ses biens, il l'empêchait aussi de se marier à un autre. Cependant il alla consulter le Prophète[s] pour obtenir une réponse justifiant son attitude ; la réponse vint sous la forme de cette révélation qui lui rappela ses devoirs, à lui comme à toute autre personne dans le même cas, compte tenu des normes divines qui avaient été édictées antérieurement sur cette question.

Circonstances de la révélation (*ashsha'nu-nnuzûl*) : La révélation de la plupart des versets coraniques ont eu des correspondants objectifs et concrets dans le milieu social, à l'époque de la révélation. Ces occasions ne sont ni accidentelles ni les causes de la descente de versets. Mais l'harmonie et la réalité des faits - et ce qu'ils émanent d'une même Source créatrice - font que les versets concordent aux faits précis. Par conséquent, à cette époque, les versets répondaient aux questions posées ou les expliquaient dans l'immédiat (c.à.d. « circonstances de la

révélation ») et, en plus, ils connotaient un message, un règlement, un enseignement ou une loi d'envergure illimité (jusqu'à la fin des temps, partout et pour tout le monde).

4- Avant l'Islâm, les gens n'attribuaient d'héritage qu'aux hommes mûrs (en âge de porter les armes) et non garçons ni à la femme. Lorsque fut descendu le verset dans la sourate des Femmes concernant les héritages, cette révélation fut pénible aux certains qui crièrent : « Voilà qu'hérite le garçonnet qui ne peut encore rien faire de ses biens et ne peut même pas s'en occuper ! Et qu'hérite même la femme qui est pourtant dans le même cas ! Voilà que tous deux héritent de la même façon qu'un homme qui peut agir avec ses biens [comme il le veut] !

Les hommes espérèrent alors qu'il y aurait quelque chose de nouveau qui viendrait du Ciel [en leur faveur] et ils restèrent dans l'expectative. Comme ils ne voyaient rien se produire, ils se dirent que si les choses restaient définitivement en l'état, les normes [édictées dans le v. 11] deviendraient nécessairement obligatoires. Ils s'entendaient alors pour interroger le Prophète[ﷺ]. Et c'est ce qu'ils firent. C'est alors que le verset fut descendu « On te consulte au sujet des femmes, … ».

Or, lorsque la femme orpheline était belle et possédait des biens, son curateur la désirait et la prenait en mariage … mais lorsque ce n'était pas le cas, il ne l'épousait pas ….

[L'ignorance, Diable et les êtres pervers et pervertisseurs ont fait rage tout au long de l'histoire ; les abus pratiqués dans les

« civilisations » actuelles font la honte de la civilisation ! Par exemple, de nos jours, la femme est trop abusée … La seule solution pour remédier le problème et éviter les fléaux consiste à suivre les enseignements divins].

وَإِنِ ٱمْرَأَةٌ خَافَتْ مِنۢ بَعْلِهَا نُشُوزًا أَوْ إِعْرَاضًا فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَآ أَن يُصْلِحَا بَيْنَهُمَا صُلْحًا ۚ
وَٱلصُّلْحُ خَيْرٌ ۗ وَأُحْضِرَتِ ٱلْأَنفُسُ ٱلشُّحَّ ۚ وَإِن تُحْسِنُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ﴿١٢٨﴾

wa ini-mra'a(t)un khāfat mi(n) ba^{c}lihâ nuchûzan aw i^{c}râ<u>d</u>an falâjunâ<u>h</u>a ^{c}alayhimã an yu<u>s</u>li<u>h</u>â baynahumâ <u>s</u>ul<u>h</u>an wa-<u>ss</u>ul<u>h</u>u khayru<u>n</u> wa u<u>hd</u>irati-l'anfusu-chchu<u>hh</u>a wa in tu<u>h</u>sinû wa tattaqû fa'inna-llāha kâna bimâ ta^{c}malûna khabyra<u>n</u>

128 **Si une femme redoute de son mari révolte** (abandon) **ou éloignement, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'ils se réconcilient** (s'arrangent) **d'une quelconque manière, et la réconciliation est bien meilleure. L'avidité guette les personnes** (les âmes), **mais si vous faites le bien et si vous êtes pieux** [cherchant l'agrément de DIEU], **DIEU connaît parfaitement ce que vous faites** (Il vous récompensera).

DIEU le Très-Bienfaiteur a créé la femme* et l'homme en la plus belle stature (XCV/4), Il n'aime pas que le mari prenne ses distances ou se détourne de son épouse. Mais si cela arrive pour une raison ou une autre, le verset les invite à la réconciliation.

wa-<u>ss</u>ul<u>h</u>u khayru<u>n</u> :

Implique un effort mutuel, de part et d'autre, pour parvenir à un accord[1].

wa u<u>hd</u>irati-l'anfusu-chchu<u>hh</u>a :

Les âmes sont avides de conserver la part d'avantages et de biens que leur conjoint leur ont accordée[2].

wa in tuhsinû wa tattaqû fa'inna-llâha kâna bimâ ta^c malûna khabyran :

Si vous agissez avec bonté dans votre comportement envers vos femmes (avec patience) en respectant leurs droits ; et si vous observez la piété [et la chasteté], DIEU connaît parfaitement vos intentions et vos actions et Il vous rétribuera en conséquence[3].

---

n. IV/128 :

* C'est DIEU qui connaît parfaitement la femme, Il accorde une connaissance [relative] à l'homme. [vice versa quant à l'homme].

1- l'entente mutuel entre époux, la conception même de cette entente mutuelle, élevée au rang de norme d'institution divine, quelle que soit l'ampleur effective qui lui sera donnée, imprimera dorénavant les rapports conjugaux d'un équilibre de principes qui devra s'imposer aux époux en transcendant leur individualité respective.

2- Cela peut bien concerner l'homme comme la femme.

3- Il convient de remarquer que lé texte révélé laisse la porte ouverte à bien des modalités d'application, et par sa signification la plus immédiate même, invite à tous les approfondissements dans le sens de la bonté, de la perfection et de la crainte de déroger à l'excellence : la fin du verset est particulièrement riche de significations à cet égard.

وَلَن تَسْتَطِيعُوٓا۟ أَن تَعْدِلُوا۟ بَيْنَ ٱلنِّسَآءِ وَلَوْ حَرَصْتُمْ ۖ فَلَا تَمِيلُوا۟ كُلَّ ٱلْمَيْلِ فَتَذَرُوهَا كَٱلْمُعَلَّقَةِ ۚ
وَإِن تُصْلِحُوا۟ وَتَتَّقُوا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٢٩﴾

wa lan tastaty^{c}û~ an ta^{c}dilû bayna-nnisã'i wa law harastum falâtamylû kulla-lmayli fatadharûhâ ka-lmu^{c}allaqa(t)i wa in tuslihû wa tattaqû fa'inna-llâha kâna **ghafûran rrahyman**

129 **Vous ne pourrez être** [parfaitement] **équitables entre** [vos] **femmes, même si vous** [le] **désirez ardemment. Ne soyez pas emportés par vos penchants au point** [d'aimer exagérément l'une et] **de laisser en suspens** [l'autre]. **Si vous améliorez** [vos comportements,] **étant pieux** [cherchant l'agrément de DIEU], **DIEU** [vous aidera car] **Il pardonne** [et Il est] **Très-Miséricordieux** [et vous accorde les biens].

wa lan tastaty^{c}û~ an ta^{c}dilû bayna-nnisã' :

Dans ce passage, le verset s'adresse aux maris [ayants plusieurs épouses, voir v. 3] et leur dit ceci : « Vous ne pourrez être parfaitement équitables entre vos femmes » c'est-à-dire vous n'aurez pas la capacité d'aimer vos différentes épouses de la même façon[1].

falâtamylû kulla-lmayli [2] :

N'inclinez pas de toute votre passion en faveur de la femme pour laquelle vous ne pouvez dominer votre amour, « en sorte que vous laisseriez » l'autre ou ces différentes épouses dont vous vous écartez pour vous donner entièrement à celle qui a votre préférence,

fatadharûhâ ka-lmu^{c}allaqa(t)i :

C'est-à-dire [laisser] comme celle qui n'est ni une femme mariée ni une femme non mariée.

DIEU ordonne en fait aux hommes d'être équitables envers leurs épouses et leur fait grâce pour ce en quoi ils n'ont pas, d'ordinaire, la capacité de réaliser l'égalité (*ᶜadl*) entre elles : à savoir l'amour et la passion qui habitent leur cœur.

wa in tuslihû wa tattaqû :

Si, à partir de maintenant que vous connaissez l'ordre de DIEU en cette matière, vous faites au mieux dans toute vos intentions et vos actions avec vos femmes, et si vous évitez le penchant excessif en faveur de l'une de vos épouses au détriment des autres, dans ce cas,

fa'inna-lläha kâna ghafûran rrahyman :

Sachez que DIEU couvrira [du Voile de Son Pardon] les excès[3] que vous avez pu commettre auparavant dans ce domaine et Il vous fera grâce du châtiment attaché à cela ; et sachez qu'Il est « Très-Miséricordieux » : parce qu'Il accepte votre repentir pour les injustices que vous avez commises antérieurement envers vos femmes, et Il vous accorde beaucoup de biens.

---

n. IV/129 :

1- L'Envoyé de DIEU - Paix sur lui ! - faisait la part égale entre ses femmes en sorte d'être

équitable. Il disait ensuite en s'adressant à DIEU : « Seigneur ! Voilà mon partage pour ce qui dépend de moi ! Seigneur, aide-moi à réaliser ce que Toi, Tu aimes ! ».

2- littéralement cette phrase signifie : « ne penchez pas d'un penchant total » c'est-à-dire en quelque sorte, n'ajoutez pas au penchant «naturel» que DIEU a déterminé en vous un surcroît de «penchant» qui viendrait de votre propre fait et qui serait alors vraiment de votre part une injustice et un manque d'équité.

3- Abus, licence, intempérance, débauche, cruauté, exaction, …, ne conviennent pas (ne sont pas appropriés) à la dignité de l'homme et de la femme dans tous les domaines de la vie (voir les notions d'équilibre et de la beauté au v. 122). L'épouse et l'époux, spécialement dans les premières années du mariage, doivent éviter les excès dans les relations sexuelles et [ne se permettront pas myopie] dans les dévotions sentimentales concernant leur vie courante, individuelle ou sociale. L'amour (le capital) est une force motrice pour accomplir les devoirs essentiels (voir dernière paragraphe du v.4).

وَإِن يَتَفَرَّقَا يُغْنِ ٱللَّهُ كُلًّا مِّن سَعَتِهِۦ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ وَٰسِعًا حَكِيمًا ﴿١٣٠﴾

wa in yatafarraqâ yughni-llähu kullan mmin saᶜatihī wa kâna-llähu wäsiᶜan hakyman

130 Si [enfin] **deux** [époux] **se séparent, DIEU enrichira chacun par Sa largesse. DIEU est Munificent** [et] **Sage.**

LA SÉPARATION : Les versets 127 à 129, … de la sourate présente, édictent nombreux avantages en faveur des épouses[1]. Tout cela se situe dans le

cadre de l'Islâm qui assure le bien être, la perfection et l'excellence de l'époux, de l'épouse, de leur foyer, de leurs enfants, de la société et de l'avenir[1]. Tant que l'époux ou l'épouse observeront, sincèrement, les enseignements de l'Islâm, il n'y aura pas de problème, mais si surviennent des déviations graves, si l'un ou/et l'autre s'écarte des prescriptions, …, la vie commune deviendra, petit à petit, infernale. Là encore, s'ils se soumettent aux lois islamiques, malgré une séparation qui mettra fin à leurs innombrables fautes inconciliables et irréparables ; s'ils se repentent sincèrement devant DIEU, Il satisfera chacun d'eux en leur accordant une tranquillité d'esprit et ouvrira une porte, pour l'un et l'autre, dans leur vie, car DIEU a la grâce et la miséricorde très vaste et Il est Sage Omnipotent.

---

n. IV/130 :

1- par exemple le *sadâq* (douaire nuptiale, v.4) que le mari doit donner à sa femme, et la subvenir dans sa vie, etc. en contrepartie desquels la femme est exclusivement à son mari*, sa vie est assurée ; elle ne se souciera pas de gagner la vie, aura l'esprit tranquille pour s'occuper de son propre éducation pour

avoir de bons et excellents enfants**, gardera le foyer familial chaud, aura soin pour son mari [le mari lui aussi a des devoirs ; l'ensemble pour le bien-être de chacun, de la famille, de la société etc.]

Dans la mesure de leur possible, mari et femme amélioreront le passé, assureront le bonheur de leur vie et celui de la société et des générations suivantes, matériellement et spirituellement.

* elle gardera minutieusement sa chasteté, ne s'exhibera pas et ne se maquillera pas pour les autres, respectera l'honneur du mari et le fera respecter dans la famille et par les autres ; se sauvegardera des flux néfastes … ; elle suivra les femmes exemplaires (Fâ<u>t</u>ima[c.], Marie[c.], …) [peut-être elle sera en contacte avec elles], elle obéira aux ordres de DIEU.

** Le rôle maternel de la femme est capital [individuellement, familialement, socialement et universellement]. Le Prophète[s.] a dit : « *al-jannatu ta<u>h</u>ta aqdâmi ummi<u>h</u>ât* » (le paradis se trouve sous les pieds des mères). Tout cela nécessite un programme adéquat d'éducation et de pédagogie [basé sur les prescriptions divines], un bon travail soutenu et beaucoup de temps pour la femme.

Malheureusement les « civilisations » abusent de la femme ! Empêchent son émancipation digne d'elle ; encouragent, davantage, son exhibition et autres choses, par là même, l'empêchent (voire lui interdisent) d'avoir de bons enfants dignes de l'humanité …. [Ne discutons pas trop, regardons un peu les faits et les résultats dans tous les domaines de la vie en

l'occurrence la situation de la femme et de l'homme de notre temps !]
LE BONHEUR DURABLE : Pour avoir une vie heureuse et faire le bonheur de sa femme [vice versa pour la femme], il est nécessaire [et suffisant] à pratiquer, petit à petit, les recommandations de DIEU et éviter Ses interdits.

وَلِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلْأَرْضِ ۗ وَلَقَدْ وَصَّيْنَا ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِكُمْ وَإِيَّاكُمْ أَنِ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ
وَإِن تَكْفُرُوا۟ فَإِنَّ لِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلْأَرْضِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ غَنِيًّا حَمِيدًا ﴿١٣١﴾

wa lillähi mâ fi-ssamäwäti wa mâ fi-l'ardi wa laqad wassayna-lladhyna ûtû-lkitäba min qablikum wa iyyäkum ani-ttaqû-llähа wa in takfurû fa'inna lillähi mâ fi-ssamäwäti wa mâ fi-l'ardi wa kâna-llähu ghaniyyan hamydan

131 **A DIEU appartiennent tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre** (dans l'univers) **; Nous avons recommandé à ceux qui avaient reçu l'Écriture avant vous** (Gens du Livre)**, comme à vous-mêmes, d'être pieux envers DIEU** (obéir à Ses ordres et éviter Ses interdits)**. Si vous rejetez** [les enseignements célestes]**, à DIEU appartient tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre. DIEU** [n'a besoin de rien, c'est Lui qui] **enrichit tout,** [Il est] **Digne-De-Louange.**

wa lillähi mâ fi-ssamäwäti wa mâ fi-l'ardi :

Le verset 126 présentait un énoncé identique à ce passage ; [apparemment] répété ici [et dans le v. suivant][1]. En réalité il a le rôle central par rapport aux autres thèmes « plus particuliers ». Le changement thématique s'opère en effet autour du principe suivant : toute chose dans les cieux et sur la terre (l'univers) appartient à DIEU, sous tous les

rapports, tant par son origine que par son existence et sa finalité[2].

wa laqad wassayna-lladhyna ûtû-lkitäba min qablikum wa iyyäkum ani-ttaqû-llähа :

Ce passage offre la clef d'utilisation du principe mentionné : connaître les cieux, la terre (l'univers), tout ce qui y est contenu et les Livres consiste en *taqwä* (savoir gré à DIEU, pratiquer Ses enseigements et vivre une vie pluridimensionnelle en harmonie avec la création. Et ceci n'est pas le propre de l'Islâm, tous les Livres célestes contiennent cette règle[3]. C'est une plaque tournante de la dignité humaine.

Car, DIEU est Digne-De-Louange pour tous Ses œuvres qu'Il opère pour vous et pour tous les bienfaits qu'Il vous octroie.

---

n. IV/131 :

1- La première fois, il est causal et explique *wa kâna-llähu Wâsiᶜan Hakyman* (fin du v. 130), et rappelle que : tout être a besoin du Créateur.

La deuxième constitue une réponse au *wa in takfurû* (si vous menez une vie impie, vous tomberez dans le piège de vos actes), la création n'a pas besoin de vous.

La troisième explique *in yacha'* (s'Il veut …, v.132) ; c. à. d. c'est le Créateur qui veille à l'état d'existence de tous les êtres.

2- toutes les créatures, en elles-mêmes, sont bonnes, utiles, excellentes, …. Leur mal utilisation dépend de l'homme qui, sciemment, devient méchant, diabolique, impie, … [par ex. un couteau est pour couper, mais l'homme méchant s'en sert pour tuer].

3- De tous les temps, il y a eu des hommes et des femmes pieux(ses) qui, de degrés différents [parfois aux très hauts degrés], ont vécu en harmonie avec la création [dans un ou en plusieurs aspects de la vie].

وَلِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلْأَرْضِ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ﴿١٣٢﴾

wa lillähi mâ fi-ssamäwäti wa mâ fi-l'ardi wa kafä bi-llähi wakylan

132 **A DIEU appartient tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre** (dans l'univers). **DIEU suffit comme Protecteur.**

DIEU est le Créateur, le « Propriétaire » de tout ce qui existe dans les cieux et dans l'univers. Il a accordé à l'être humain une certaine marge de liberté d'action (d'où les récompenses). Mais *Wakyl* (Garant, Protecteur, Avocat, Mandataire, …) par excellence c'est Lui.

إِن يَشَأْ يُذْهِبْكُمْ أَيُّهَا ٱلنَّاسُ وَيَأْتِ بِـَٔاخَرِينَ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلَىٰ ذَٰلِكَ قَدِيرًا ﴿١٣٣﴾

in yacha' yudhhibkum ayyuha-nnâsu wa ya'ti bi'âkharyna wa kâna-llähu ᶜalä dhälika qadyran

133 **S'Il veut, Il vous fera partir, ô hommes, et fera venir d'autres** [personnes]. **DIEU est Puissant à** [réaliser] **cela.**

Ce verset et d'autres encore (XLVII/38, …) énoncent, préalablement, un fait : si un individu, un groupe, une société, un État, une nation …, abusent de leur liberté d'action et engendrent des corruptions flagrantes, ils seront balayés et remplacés par les bons. Et ceci indépendamment d'ethnie, des limites géographiques, des plannings diaboliques minutieux, …. L'analyse de l'histoire des despotes, des injustes impies, hypocrites, idolâtres, pécheurs, criminels, colonialistes - tant mondains que culturels etc. - et beaucoup de ismes infernaux dévoilent la vérité. Le verset appelle à une réflexion et une étude sur la modalité de la réalisation (lois, mécanismes, … des déclins) qui servira d'une bonne leçon pour les contemporains et pour l'avenir !

مَّن كَانَ يُرِيدُ ثَوَابَ ٱلدُّنْيَا فَعِندَ ٱللَّهِ ثَوَابُ ٱلدُّنْيَا وَٱلْـَٔاخِرَةِ ۗ وَكَانَ ٱللَّهُ سَمِيعًۢا بَصِيرًا ﴿١٣٤﴾

man kâna yurydu thawâba-ddunyâ fa^{c}inda-llähi thawâbu-ddunyâ wa-l'âkhira(t)i wa kâna-llähu samy^{c}a(n) basyran

134 **Quiconque veut** [uniquement] **la récompense de la vie d'ici-bas, auprès de DIEU existe la récompense de la vie d'ici-bas et de la vie future. DIEU est Celui qui Entend** [et] **Voit tout.**

Les faits commencent à partir de « volonté », « désir », « vouloir » et « intention » de l'homme et de la femme. DIEU Entend (Sait) et Voit tous

les paramètres concernant le passé, présent et avenir. Et le compte final sera fait selon les vérités et réalités des choses.

Ceci étant, la dignité de l'homme et/ou de la femme implique qu'il (ou elle) ne se limite pas au bas-monde. D'ailleurs le monde actuel peut avoir deux impacts : l'un de point de vue matériel tout court, l'autre de point de vue créationnelle. Celui qui désire une récompense ici-bas, doit savoir qu'auprès de DIEU il y a une récompense en ce monde et dans l'au-delà[1].

---

n. IV/134 :

1- Au cours de l'histoire, l'ardeur au travail dans les deux domaines a toujours donné ses fruits complets ou complémentaires.

۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُونُواْ قَوَّٰمِينَ بِٱلْقِسْطِ شُهَدَآءَ لِلَّهِ
وَلَوْ عَلَىٰٓ أَنفُسِكُمْ أَوِ ٱلْوَٰلِدَيْنِ وَٱلْأَقْرَبِينَ ۚ إِن يَكُنْ غَنِيًّا أَوْ فَقِيرًا فَٱللَّهُ أَوْلَىٰ بِهِمَا ۖ
فَلَا تَتَّبِعُواْ ٱلْهَوَىٰٓ أَن تَعْدِلُواْ ۚ وَإِن تَلْوُۥٓاْ أَوْ تُعْرِضُواْ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ﴿١٣٥﴾

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû kûnû qawwämyna bi-lqisṭi chuhadä'a lillāhi wa law ᶜalä~ anfusikum awi-lwälidayni wa-l'aqrabyna in yakun ghaniyyan aw faqyran fa-llāhu awlä bihimâ falâtattabiᶜû-lhawä~ an taᶜdilû wa in talû~ aw tuᶜridû fa'inna-llāha kâna bimâ taᶜmalûna khabyran

135 **Croyants ! Bsez-vous sur l'équité,** [soyez] **des témoins** [sincères] **pour DIEU** (comme DIEU l'ordonne), **fût-ce contre vous-mêmes,** [contre votre] **père et** [votre] **mère ou** [vos] **proches parents, qu'il s'agisse de riche ou de pauvre, car DIEU a priorité sur eux** [et connaît mieux que vous leur intérêt]. **Ne suivez point la passion,** [sinon] **vous dévierez de**

l'équité. Si vous le falsifiez [votre témoignage] **ou si vous** [le] **fuyez** [sachez bien que] **DIEU connaît parfaitement ce que vous faites.**

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû kûnû qawwämyna bi-lqisṯi chuhadä'a lillähi :

Ô vous qui voulez être bons, résistants et en équilibres [contre les difficultés et les choses diaboliques] (v. 122) et beaux [proches de DIEU], observez strictement la justice[1] en témoins de DIEU.

wa law ᶜalä~ anfusikum awi-lwälidayni wa-l'aqrabyna in yakun ghaniyyan aw faqyran :

Être juste et équitable est un *jihâd fy sabyli-lläh*i (effort et travail dans le chemin de DIEU), c'est ramper une pente, heurter les obstacles[2] et les surmonter. Justice, équité et équilibre ne sont pas en eux-mêmes le but, ils ne sont que des moyens par lesquels l'être humain peut se rapprocher de DIEU.

fa-llähu awlä bihimâ :

DIEU est plus à même que vous de s'occuper des parents etc. riches ou pauvres, et Il connaît mieux que vous ce en quoi réside leur intérêt !

falâtattabiᶜû-lhawä~ an taᶜdilû :

Ce passage indique que suivre la passion est synonyme de déviation de l'homme ou de la femme.

wa in talû~ aw tuᶜriḏû fa'inna-llähа kâna bimâ taᶜmalûna **khabyran :**

Si vous falsifiez le témoignage ou si vous vous vous récusez (si vous vous

éloignez de la justice en refusant de témoigner), votre agissement [perfide] ne change en rien la création, car, en vérité, DIEU est de tout ce que vous faites, parfaitement Informé ; Il laisse propager les bons actes, et arrête et neutralise les effets néfastes des mauvaises actions.

---

n. IV/135 :

1- justice et équité, selon votre possibilité, dans les domaines des études supérieures, mariage, carrière, logement, postes, responsabilités, cultes, manger, dormir, se détendre, etc. dans votre vie individuelle, sociale, terrestre et céleste.

2- Les premières oppositions peuvent surgir de soi-même (égoïsme, ignorance, naïveté, impiété, péchés, …), de l'attachement excessif aux parents, conjoint, enfants, amis, etc. Viennent après d'autres aspects : situation, richesses, pauvreté, …, qui ne doivent influer nullement le jugement ou l'équilibre.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ ءَامِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِى نَزَّلَ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ وَٱلْكِتَٰبِ ٱلَّذِىٓ
أَنزَلَ مِن قَبْلُ ۚ وَمَن يَكْفُرْ بِٱللَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ وَرُسُلِهِۦ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿١٣٦﴾

*yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû~ 'âminû bi-**llähi** wa rasûli**hï** wa-lkitäbi-lladhy nazzala ᶜalä rasûli**hï** wa-lkitäbi-lladhy~ anzala min qablu wa man yakfur bi-**llähi** wa malä~'ikati**hï** wa kutubi**hï** wa rusuli**hï** wa-lyawmi-l'âkhiri faqad dalla daläla(n) baᶜydan*

136 **Croyants ! Croyez en DIEU et en Son prophète, au Livre qu'Il a révélé à Son prophète et au Livre qu'Il a descendu** (a révélé) **antérieurement. Quiconque renie DIEU, Ses anges, Ses Livres, Ses**

prophètes et le Jour [du jugement] **dernier, s'égare dans un lointain égarement.**

Le verset 136 proclame les 4 supports de l'existence humaine :

- Prophètes,
- Livres,
- Anges,
- Jour [du compte final, d'intégration].

Il énonce plusieurs messages dont le suivant : Ô croyants en DIEU ! Harmonisez-vous et collaborez avec les 4 supports. Soyez parfaitement bons et transformez les choses mauvaises [difficultés sérieuses qui résident en vous-mêmes (intérieures) et les injustices (extérieures) qui résident dans la société, etc.] en bonnes.

Il est indiqué à tous les croyants (et croyantes) [musulman(ne)s, chrétien(ne)s, juifs (juives) ou autres] de renouveler leur foi.

L'être humain, dans sa vie, n'est ni abandonné ni isolé. Un croyant (ou croyante) est, sciemment, en liaison avec le système de la création via les Prophètes [et leurs Successeurs désignés par DIEU], Livres, … ; il vit dans la saine et sainte Famille.

man yakfur bi-llähi wa malä~'ikatihï wa kutubihï wa rusulihï wa-lyawmi-l'âkhiri faqad dalla dalälа(n) baᶜydan :

Tous les versets ont signalé la dignité, les potentiels innés et la valeur de l'être humain et la méthode de les perfectionner graduellement. Ce passage annonce : Quiconque [un homme ou une femme, en orient ou en occident, d'une nation ou d'une autre, d'une civilisation, d'une religion ou d'une autre, dans un temps ou dans l'autre, …] renie DIEU, Ses prophètes, Ses livres, Ses anges et le Jour [du jugement] dernier, en fait [il ou elle, a rompu ladite liaison et] s'égare dans un lointain égarement* ; car les Prophètes[1], les Livres[2], les anges[3] et le Jour du jugement dernier[4], font un ensemble harmonieux et cohérent (« homogène », « isotrope » et « continu ») d'un même système, d'une même vérité et réalité dans la création.

En d'autre terme, DIEU veut que l'homme et/ou la femme mette son potentiel et sa dignité en action et se place dans ses propres bonnes coordonnées, qu'il [ou elle] soit en harmonie avec les Prophètes, les Livres célestes, les anges et le Jour final[5].

Cette phrase sera le pivot[6] et déterminera les coordonnées

existentielles de l'être humain lors du développement des versets 137 à 147.

---

n. IV/136 :

1 : les Prophètes sont les Maîtres parfaits*. On peut, en songe ou en veille, visiter les saints, les Successeurs, les Prophètes ; recevoir leurs indications et guidances propices, revivifiant, rechargeant et illuminant, … .

2- les Livres sont « User's Manual » parfaits de l'homme. Les versets du Livre se dévoilent selon les circonstances, la situation de l'être humain, etc.

3 - il y a des anges** qui communiquent la révélation ; il y en a qui sont chargés de missions spéciales ; [il y en a qui sont, grosso modo, en contacte avec les bons croyants pieux et pratiquants, ou avec les gens, ils « parlent » à chaque individu dans la langue la plus coutumière de celui-ci], …. Un ange peut être visible ou invisible. Ils ont des formes, figures [très variées], couleurs, nombre d'ails, etc. ont des significatifs ; de même leur position dans le ciel. Des anges transmettront, par la volonté de DIEU, des significations et des signes aux croyant(e)s sincères, aux Amis de DIEU, aux Saints, …, aux Prophètes].

Pour vivre quelque chose il faut être au niveau de sa « classe », de sa catégorie, de son groupe, et s'y familiariser. En l'occurrence, pour connaître les anges, les voir, les entendre, communiquer avec eux pratiquement par la permission de DIEU, il

s'avère nécessaire que grâce à Lui on soit, presque, dans l'état pur, pieux, dévoué sur Son chemin et pour Sa cause, ..., il faut être « angélique » ; alors, les anges assistent l'homme ou la femme dans la vie courante. La dignité de l'homme et de la femme implique faire la connaissance des Prophètes, Livres, anges et le Jour ultime.

4- au Jour ultime les diplômes d'actions des hommes et des femmes seront décernés.

Le Jour [du compte] ultime [où la terre et peut-être les cieux racontent leurs histoires réels, les équations et lois se divulguent, ...] se laisse contempler. L'œuvre du Jour ultime (compte final) dépend uniquement de DIEU.

En d'autres termes, Prophètes, Anges et Livre sont des êtres, et il se peut que l'être humain leur désobéisse ; tandis qu'aucune désobéissance n'est imaginable le Jour ultime.
En ce Jour-là on est émerveillé par la manifestation des beaux Noms et Attributs de DIEU le Très-Haut.
Le tout, par la Volonté de DIEU le Très-Bienfaiteur, font partie intégrante du système de la création.

N. B. vue le rôle des Prophètes, des Livres et des Anges, le Jour [du jugement] dernier (*yawmu-l'âkhir*) aura le même rôle (voir n.1, v.170).

Les Prophètes, Livres, Anges et Justice finale sont « parlants ».

5- Si quelqu'un manque même l'une des conditions requises, il aura à réviser sa croyance. [Au fond, la révision doit être permanant].

6- l'homme ou la femme séparé de ces possibilités perd l'aspect édénique de sa santé, son équilibre, sa paix. Les mauvais instincts le [ou la] poussent vers les malheurs, les maladies physiques, morales et psychiques [les hôpitaux, prisons, familles et sociétés infernales en témoignent] ! Malgré tous ces fléaux, DIEU le Tout-Bienfaiteur guide celui ou celle qui veut sincèrement être guidé(e).

* La compréhension du contenu, sens, vrai commentaire, mode d'application … des Livres (Paroles de DIEU), au niveau élevé, se réalisent, directement ou indirectement, par les Prophètes [ou leurs Successeurs].

** N'est-ce pas, qu'en majorité, on est étranger au monde des anges ? Et de même quant au Jour ultime !

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ثُمَّ كَفَرُوا۟ ثُمَّ ءَامَنُوا۟ ثُمَّ كَفَرُوا۟ ثُمَّ ٱزْدَادُوا۟ كُفْرًا
لَّمْ يَكُنِ ٱللَّهُ لِيَغْفِرَ لَهُمْ وَلَا لِيَهْدِيَهُمْ سَبِيلًا ﴿١٣٧﴾

inna-lladhyna 'âmanû thumma kafarû thumma 'âmanû thumma kafarû thumma-zdâdû kufran llam yakuni-llāhu liyaghfira lahum wa lâ liyahdiyahum sabyla(n)

137 **Ceux qui croient** [en DIEU] **puis deviennent impies, puis croient et deviennent, de nouveaux, impies, et toujours davantage impies, DIEU ne leur pardonnera pas, Il ne les guidera pas** [par contrainte] **vers le** [bon] **chemin.**

Celui ou celle qui a la bonne foi, il a une richesse spirituelle et morale considérable, dont il/elle doit savoir gré à DIEU, et la protéger avec beaucoup d'attention ; car elle sera exposée à de mille épreuves et

tentations intérieures [telles les voluptés, sexe, colère, nonchalance, ignorance, impiétés, etc.] et extérieures [telles le sexe, les flux négatifs qui arrivent des mauvais instincts ou du Satan, …]. La fluctuation de la foi avertit un danger intérieur : l'esprit ou l'âme est atteint(e) à cause des injustices ou péchés. Le remède consiste à se repentir (v. 17), à réfléchir sur les enseignements divins et à les pratiquer. Mais si, au contraire, malgré les appels de la conscience, etc., on insiste à continuer dans le mauvais chemin et dans l'impiété, alors la situation sera exponentiellement aggravée et l'on se barre le chemin de retour, l'on deviendra hypocrite.

بَشِّرِ ٱلْمُنَٰفِقِينَ بِأَنَّ لَهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿١٣٨﴾

bachchiri-lmunäfiqyna bi'anna lahum ᶜadhâban alyman

138 **Annonce aux hypocrites** [obstinés] **qu'ils auront un dur châtiment.**

L'hypocrisie ou fourberie est un vice qui consiste à déguiser son caractère méchant et malsain, à feindre des vertus qu'on n'a pas envers les autres. Elle détruit, avant tout, l'âme de son auteur, elle est synonyme d'un dur châtiment. Les versets suivants mentionnent, en rapport avec le v. 136, certains comportements des hypocrites :

ٱلَّذِينَ يَتَّخِذُونَ ٱلْكَٰفِرِينَ أَوْلِيَآءَ مِن دُونِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ
أَيَبْتَغُونَ عِندَهُمُ ٱلْعِزَّةَ فَإِنَّ ٱلْعِزَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا ﴿١٣٩﴾

alladhyna yattakhidhûna-lkäfiryna awliyä'a min dûni-lmu'minyna ayabtaghûna ᶜindahumu-lᶜizza(t)a fa'inna-lᶜizza(t)a lillähi jamyᶜan

139 **Ceux qui prennent les impies pour alliés** [et protecteurs] **en dehors des croyants, est-ce la puissance qu'ils cherchent auprès d'eux** (auprès des impies) **? La puissance, tout entière, appartient à DIEU** [et la puissance honorable ne vient que de DIEU].

A - les hypocrites sont les gens qui penchent, d'avantage, vers les impies (ceux qui renient les Prophètes, les Livres, …), et les prennent comme affidés. Le verset interroge : « Est-ce auprès d'eux qu'ils recherchent la puissance et l'honneur ? Alors que la puissance honorable [réelle et durable] appartient tout entier à DIEU [Qui a mis et mettra à la disposition de l'homme tout ce qui est nécessaire pour le développement, prospérité, bonheur et perfection de celui-ci].

وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِى ٱلْكِتَٰبِ
أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ يُكْفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلَا تَقْعُدُوا۟ مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا۟ فِى حَدِيثٍ غَيْرِهِۦٓ ۚ
إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ جَامِعُ ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْكَٰفِرِينَ فِى جَهَنَّمَ جَمِيعًا ﴿١٤٠﴾

wa qad nazzala ᶜalaykum fi-lkitäbi an idhâ samiᶜtum 'äyäti-llähi yukfaru bihâ wa yustahza'u bihâ falâtaqᶜudû maᶜahum hattä yakhûdû fy hadythin ghayrihï innakum idhan mmithluhum inna-llähа jâmiᶜu-lmunäfiqyna wa-lkäfiryna fy jahannama jamyᶜan

140 [DIEU] **vous a révélé dans le Livre : « Quand vous entendez** [ceux qui ne croient pas en DIEU] **nier ou tourner en dérision les versets** [ou les signes] **de DIEU, ne vous asseyez pas avec eux tant qu'ils** [n'] **auront**

[pas] **entamé une autre conversation;** [si vous demeurez] **vous serez semblables à eux. » DIEU rassemblera les hypocrites et les impies, tous ensembles, dans l'Enfer.**

Si quelqu'un [bon et honnête] fréquente [écoute, regarde, pense à ou vit avec] les choses [ou les personnes] malsaines, il en recevra les mauvais flux (il sera entamé)[1] ; le remède consiste à se séparer de mauvais [idées, seines, personnes, milieux, etc.] et de vivre avec les bons.

Dans le prolongement du v. 139, et d'une façon générale, le dernier passage avertit aux hypocrites qui prennent les impies en amitié le même résultat fâcheux (l'Enfer) ; voir aussi v. VI/68 et la sourate 64.

---

n. IV/140 :

1- Ce verset laisse donc entendre qu'il ne convient pas au croyant [musulman, chrétien, juif, etc.] de rester en présence de tout ce qui constitue, d'une façon ou d'une autre, une négation, un rejet, une parodie, ou une ridiculisation de la Réalité, quelle que soit par ailleurs la nature de la chose réelle, niée ou rejetée [sous le rapport où sa réalité même est niée et rejetée], parodiée ou ridiculisée.

De même, les mauvaises pensées et les imaginations futiles ne sont pas compatibles avec la paix intérieure, elles mettront graduellement en péril la sérénité du cœur et de l'esprit humain.

ٱلَّذِينَ يَتَرَبَّصُونَ بِكُمْ فَإِن كَانَ لَكُمْ فَتْحٌ مِّنَ ٱللَّهِ قَالُوٓا۟ أَلَمْ نَكُن مَّعَكُمْ
وَإِن كَانَ لِلْكَٰفِرِينَ نَصِيبٌ قَالُوٓا۟ أَلَمْ نَسْتَحْوِذْ عَلَيْكُمْ وَنَمْنَعْكُم مِّنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ
فَٱللَّهُ يَحْكُمُ بَيْنَكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ وَلَن يَجْعَلَ ٱللَّهُ لِلْكَٰفِرِينَ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ سَبِيلًۢا ﴿١٤١﴾

*alladhyna yatarabbas̱ûna bikum fa'in kâna lakum fatẖun mmina-llähi qâlû alam nakun mma^{c}akum wa in kâna lilkäfiryna nasybun qâlû~ alam nasta*ẖ*widh ^{c}alaykum wa namna^{c}kum mmina-lmu'minyna fa-llähu ya*ẖ*kumu baynakum yawma-lqiyäma(t)i wa lan ya^{c}ala-llähu lilkäfiryna ^{c}ala-lmu'minyna sabylan*

141 [Les hypocrites obstinés sont] **ceux qui vous guettent, si une victoire vous vient de DIEU, ils disent : « N'étions-nous pas avec vous ? » Et si une part** [de succès] **revient aux impies** [idolâtres, hypocrites, injustes, ...], **ils** [leur] **disent : « N'avions-nous pas main sur vous** [afin que vous ayez une part] **et ne vous avons-nous pas défendus contre les croyants ? » DIEU jugera entre vous le Jour de la résurrection. DIEU ne donnera jamais aux impies** [idolâtres, hypocrites, ...] **d'arguments** [ou, une voie] **contre les** [vrais] **croyants.**

B - [Ceux qui deviennent hypocrites[1]] ils guettent, volontairement ou à leur insu, les bons ; se tiennent sur la réserve dans leurs rapports avec les croyants. Ceux-ci remportent-ils, grâce à DIEU, une victoire, les hypocrites en réclament indûment une part …. Voilà leur « jugement » émanant de leur âme hypocrite. Mais le verset énonce que :

- le jugement authentique et vrai [ici-bas et] à la fin consiste en jugement divin,
- DIEU le Tout-Bienfaiteur ne mettra aucun moyen à la porté des impies, hypocrites, etc. [pour l'emporter essentiellement] sur les vrais croyants.

L'Imâm Ridâ^c· Dit : « DIEU n'admet jamais qu'un impie agit contre un croyant …. Il y a eu des impies qui ont tué un Prophète, mais ils n'ont eu jamais raison ».

---

n. IV/141 :

1- La majorité des espions furent et sont hypocrites. L'hypocrite n'a pas une forme particulière : Rues, bazars, unions et réunions, marchés et métiers, industries et centres, …, sont bondés d'hypocrites, petits ou grands !

إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَهُوَ خَٰدِعُهُمْ
وَإِذَا قَامُوٓا۟ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ قَامُوا۟ كُسَالَىٰ يُرَآءُونَ ٱلنَّاسَ وَلَا يَذْكُرُونَ ٱللَّهَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٤٢﴾

*inna-lmunäfiqyna yukhädi^cûna-llä**h**a wa* **huwa** *khädi^cuhum wa idhâ qâmû~ ila-ssalä(t)i qâmû kusâlä yurä'ûna-nnâsa wa lâyadhkurûna-llä**h**a illâ qalylan*

142 **Les hypocrites** [obstinés] **cherchent à tromper** [les serviteurs de] **DIEU, et Lui** (DIEU) **retourne leur tromperie** [contre eux-mêmes]. **Quand ils se lèvent pour la Prière, ils se lèvent paresseusement,** [et] **se font voir des hommes, et ils n'invoquent DIEU que très peu.**

C - Les actes et les paroles de l'hypocrite sont imbibés par mensonge, tromperie, ruse, … ; or ce sont justement ces mauvais caractères qui le trompent lui-même, il abuse sa propre âme [la loi d'action et de réaction].

Critère : il ne fait pas la Prière [voir v. 43] par piété mais pour faire montre de leur « geste » aux gens, et ne dit des mots vrais que très peu [juste ce qu'il faut pour qu'il puisse

être traité comme un homme ordinaire], de même ses actes.

مُّذَبْذَبِينَ بَيْنَ ذَٰلِكَ لَآ إِلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ وَلَآ إِلَىٰ هَٰٓؤُلَآءِ ۚ وَمَن يُضْلِلِ ٱللَّهُ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ سَبِيلًا ﴿١٤٣﴾

mmudhabdhabyna bayna dhälika lä'ilä hä~'ulä'i wa lä'ilä hä~'ûlä'i wa man yudlili-llähu falan tajida lahū sabylan

143 **Ils sont perplexes entre** [ceci et] **cela,** [n'appartenant] **ni à ceux-ci ni à ceux-là** (ni aux croyants ni aux impies) **et celui que DIEU égare** [en raison des actions abominables et obstinées de l'individu, il aura les réactions de ses propres actions], **tu ne lui trouveras pas de chemin.**

D - À cause de leurs abus, les hypocrites se sont fait une nature hésitante et indécise, ne sachant pas vraiment se décider pour la foi ou l'impiété.

wa man yudlili-llähu :

Il est inimaginable [et « impossible »] que DEIU égare un être[1]. Tous les êtres sont créés sur un chemin de guidance, développement et perfection, et DIEU est le Bon Absolu.

DIEU Sage, le Très-Bienfaiteur, ..., a créé des lois, Il a enseigné ces lois à l'humanité par les Prophètes, les Livres célestes, etc.

Parmi d'innombrables lois, il y a la loi d'égarement ou bien loi d'un être qui s'égare ; cette loi consiste en ce que si quelqu'un refuse et rejette un enseignement de DIEU et s'y oppose[2], il se sera rompu du bien, subira la

réaction de ses actions, se sera « égaré ».

---

n. IV/143 :

1- Il a été dit dans le Coran, à maintes reprises, que DIEU ne lèse personne et ne trahit personne.

2- camoufle sa conscience [perturbe sa subconscience], son cœur et son cerveau ; il se précipite vers l'égarement.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُواْ ٱلْكَٰفِرِينَ أَوْلِيَآءَ مِن دُونِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ أَتُرِيدُونَ أَن تَجْعَلُواْ لِلَّهِ عَلَيْكُمْ سُلْطَٰنًا مُّبِينًا ﴿١٤٤﴾

yä~'ayyuha-lladhyna 'âmanû lâtattakhidhû-lkäfiryna awliyä'a min dûni-lmu'minyna aturydûna an taj^{c}alû lillähi ^{c}alaykum sultänan mmubynan

144 **Croyants ! Ne prenez pas pour alliés** [et protecteurs] **les impies à la place des croyants. Voulez-vous présenter à DIEU un argument irréfragable contre vous ?**

Prendre les impies (opposants aux prescriptions divines) pour affidés ne convient à personne. Aucune compatibilité intrinsèque entre celui qui nie et rejette DIEU [Prophète, Livre, etc.] et celui [ou celle] qui croit vraiment en DIEU [au Prophète, au Livre, …] ; et ceci dans tous les domaines de la vie.

L'ami ou l'affidé d'un croyant ne saurait être qu'un bon croyant ; sinon le croyant court un danger évident.

إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ فِى ٱلدَّرْكِ ٱلْأَسْفَلِ مِنَ ٱلنَّارِ وَلَن تَجِدَ لَهُمْ نَصِيرًا ﴿١٤٥﴾

inna-lmunäfiqyna fi-ddarki-l'asfali mina-nnâri wa lan tajida lahum nasyran

145 **Les hypocrites sont dans le plus bas degré de l'Enfer** (résultat de leurs actions exécrables,...), **et tu ne leur trouveras jamais un secours** [sincère],

E - L'hypocrite obstiné s'enfonce de plus en plus dans le gouffre infernal se coupant ainsi de n'importe quel secours,

إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُوا۟ وَأَصْلَحُوا۟ وَٱعْتَصَمُوا۟ بِٱللَّهِ وَأَخْلَصُوا۟ دِينَهُمْ لِلَّهِ فَأُو۟لَٰٓئِكَ مَعَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۖ
وَسَوْفَ يُؤْتِ ٱللَّهُ ٱلْمُؤْمِنِينَ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١٤٦﴾

illa-lladhyna tâbû wa aslahû wa-ᶜtasamû bi-llähi wa akhlasû dynahum lillähi fa'ûlä~'ika maᶜa-lmu'minyna wa sawfa yu'ti-llähu-lmu'minyna ajran ᶜazyman

146 [écartez-vous des hypocrites] **exception faite de ceux qui se repentent et s'amendent, croient fermement à DIEU et pratiquent sincèrement la religion pour DIEU; ceux-là font partie des croyants ; et DIEU donnera aux croyants un salaire immense.**

La porte de repentir est toujours ouverte à celui [ou celle] qui s'amende, se corrige, se fortifie, revient à sa dignité humaine, s'attache fermement à DIEU, Lui voue un culte sincère. Et même dans le reste de sa vie ici-bas, il [ou elle] récoltera les bonnes récompenses accordées par DIEU[1].

fa'ulä~'ika maᶜa-lmu'minyna :

(Ils seront dans le rang des croyants), dans un ou en plusieurs cas[1].

---

n. IV/146 :

1- obtenir une récompense n'exige pas la plénitude de la croyance et des pratiques. Si

quelqu'un se repent et s'amende dans un cas, dans un domaine, il aura la récompense correspondant (XCIX/7) ; si on se repent et s'amende en plusieurs cas et domaines, les récompenses vont en quasi-exponentielles.

مَّا يَفْعَلُ ٱللَّهُ بِعَذَابِكُمْ إِن شَكَرْتُمْ وَءَامَنتُمْ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ شَاكِرًا عَلِيمًا ﴿١٤٧﴾

mâ yafᶜalu-llähu biᶜadhâbikum in chakartum wa 'âmantum wa kâna-llähu châkiran ᶜalyman

147 **Qu'est-ce que DIEU aurait à faire de votre châtiment** (pas de châtiment) **si vous** [Lui] **savez gré, croyez** [en Lui, obéissez à ses ordres]. **DIEU est Celui-Qui-Sait-Gré** [de votre reconnaissance], [Il est] **Omniscient.**

Si vous avez de la reconnaissance pour DIEU en ce qui concerne les bienfaits qu'Il a mis à votre disposition (si vous les utilisez comme il faut) ayant la foi en Lui, il n'y aura pas lieu à un châtiment [correctif] ; au contraire, DIEU vous saura gré de votre reconnaissance : Il frayera, « défrichera » le terrain à votre intention, préparera votre Chemin, votre « Voie », (la voie parfaite, I/5).

۞ لَّا يُحِبُّ ٱللَّهُ ٱلْجَهْرَ بِٱلسُّوٓءِ مِنَ ٱلْقَوْلِ إِلَّا مَن ظُلِمَ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ سَمِيعًا عَلِيمًا ﴿١٤٨﴾

lâyuhibbu-llähu-ljahra bi-ssû~'i mina-lqawli illâ man zulima wa kâna-llähu samyᶜan ᶜalyman

148 **DIEU n'aime pas que l'on profère le mal** [d'autrui], **sauf quand on est victime d'une injustice** [flagrante]. **DIEU Entend tout** [et Il est] **Omniscient.**

Ce verset est un cas d'application du v. précédent.

DIEU n'aime pas que la dignité de l'être humain soit lésée.

Avoir mauvaises pensées envers l'autrui ou manifester un mal en parole[1] [mis à part le cas de celui qui a subi une injustice], porte atteinte à l'honneur des gens.

Parole et action sont les concrétisations (réalisations) de la pensée, de l'intention. Donc, « *jahra bi-ssû'i* » : le fait de proférer des paroles mauvaises qui ne sont telles que parce qu'elles se reportent à des actions mauvaises, n'est pas compatible avec l'esprit humain.

Pour éviter une parole ou une action mauvaise il faut éviter la pensée et l'intention mauvaise correspondante.

illâ man zulima :

Mais celui qui a subi en son âme ou en ses biens une injustice, ou quelque violence de la part des gens méchants, a le droit à la faire connaître et réclamer son droit, comme enfin, le cas de celui qui invoque DIEU pour qu'Il le soutienne contre qui agit injustement envers lui[2].

wa kâna-llâhu samyᶜan ᶜalyman :

DIEU Connaît parfaitement les pensées et les intentions des gens, Il Entend parfaitement ce qu'ils disent et Voit parfaitement ce qu'ils font ; Il prend tous les actions et réactions des hommes et des femmes en compte et sanctionnera tous en conséquence : celui [ou celle] qui aura mal agi, en fonction de son mauvais comportement ; et celui [ou celle] qui aura bien agi, en fonction de son bon comportement ; et ceci dans tous les secteurs de la vie présente et future[3].

---

n. IV/148 :

1- « *al-jahr* » signifie fondamentalement « stricto sensu » : « le fait de rendre manifeste » (et de là : le fait de prononcer à haute voie, de parler ouvertement de telle ou telle chose, ou agir par telle ou telle méthode).

2- si quelqu'un est victime de l'injustice d'un autre, il ne formulera pas une invocation (*ducâ*) contre lui ; mais il peut invoquer DIEU et dire par exemple :
« Mon DIEU (*Allähumma*) ! Soutiens-moi contre lui !
« Mon DIEU ! Fais valoir mon droit !
« Mon DIEU ! Écarte-le de ce qu'il a l'intention de faire ! » Ou quelque autre invocation de ce genre. Très souvent, s'il patiente cela vaut mieux pour lui.

Le critérium est que « vous ne léserez personne et personne ne vous lésera » (II/279)

3- homme ou femme, se rendront compte (auront un certain jugement) de leurs actes à l'âge mûr ou vers la fin de leur vie.

إِن تُبْدُوا خَيْرًا أَوْ تُخْفُوهُ أَوْ تَعْفُوا عَن سُوٓءٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ كَانَ عَفُوًّا قَدِيرًا ﴿١٤٩﴾

in tubdû khayran aw tukhfûhu aw taᶜfû ᶜan sû~'in fa'inna-llâha kâna ᶜafuwwan qadyran

149 **Que vous divulguiez un bien ou que vous le cachiez, ou que vous pardonniez un mal, DIEU est Indulgent, Omnipotent.**

« Ô hommes ou femmes ! que vous fassiez paraître « un bon acte » en tenant de belles paroles à l'égard de ceux qui ont agi convenablement envers vous, et ce, par reconnaissance envers eux pour l'excellence de leur comportement à votre égard, ou que vous le celiez en ne le manifestant d'aucune façon et en ne le laissant en rien apparaître, ou que vous fassiez grâce pour un mal en passant outre au mal que quelqu'un a pu vous faire en vous causant du tort et que vous n'en rendiez rien manifeste en parlant de lui en mal [d'une façon ou d'une autre], et alors même que DIEU vous a pourtant permis dans ce cas d'en parler ouvertement, sachez que DIEU fait grâce à Ses créatures (à celui qui victime de l'injustice donnera beaucoup de récompense) tandis qu'Il est

Omnipotent et peut Se venger, aussitôt, des injustes.
En d'autres termes, lorsqu'il s'avère raisonnable, ô homme ou femme, faites grâce à ceux qui ont agi injustement envers vous [à cause de leur ignorance] et ne divulguez pas le mal qu'ils vous ont fait même si vous avez, la possibilité de réagir contre eux !

إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكْفُرُونَ بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ وَيُرِيدُونَ أَن يُفَرِّقُوا۟ بَيْنَ ٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ
وَيَقُولُونَ نُؤْمِنُ بِبَعْضٍ وَنَكْفُرُ بِبَعْضٍ وَيُرِيدُونَ أَن يَتَّخِذُوا۟ بَيْنَ ذَٰلِكَ سَبِيلًا ﴿١٥٠﴾

inna-lladhyna yakfurûna bi-llāhi wa rusulihī wa yurydûna an yufarriqû bayna-llāhi wa rusulihī wa yaqûlûna mu'minu biba^{c}din wa nakfuru biba^{c}din wa yurydûna an yattakhidhû bayna dhālika sabylan

150 **Ceux qui renient DIEU et Ses prophètes, veulent faire une différence entre** [les Prophètes de] **DIEU et** [le message unique que] **Ses prophètes** [communiquent aux hommes] **et qui disent: « Nous croyons en certains** [d'entre eux] **et renions d'autres ! » Et qu'ils veulent prendre** (s'inventer) **un chemin** [factice],

Le thème principal des versets 150 à 173 consiste à l'intégrité énoncée dans le verset 136. C'est-à-dire Prophètes, Livres, Anges et Jour [du jugement] dernier (Compte final, Intégration) sont, dans la création de DIEU, des supports, les coordonnées, l'unique ensemble, au moyen duquel, grâce à DIEU, la perfection de l'homme et de la femme peut s'opérer et fleurir[1].

Dans une perspective, les versets 150 à 173 inclus sont le commentaire du v. 136 :

A - DIEU a envoyé les Prophètes[2]. Les versets 150-152 traitent de leur intégrité (II/136)[3].

Si quelqu'un reconnaît réellement DIEU il reconnaîtra Ses envoyés [Ses Livres, etc.]. Mais ceux qui, reniant DIEU et l'intégrité des Prophètes, veulent séparer (« catégoriser ») les Prophètes[4] - ce qui est d'ailleurs un symptôme, un signe patent de leur impiété - ils disent « Nous croyons en une partie et nous renions une partie » c'est-à-dire : nous considérons une partie des Prophètes comme véridique et nous considérons une autre partie comme fausse ! Ils désirent trouver une voie entre les sinuosités de leurs affirmations !

---

n. IV/ 150 :

1- Juif, chrétien, musulman, [même bouddhiste, brahmaniste, hindou, ...] sont unanimes sur la spiritualité de l'être humain, la mise en action de ses potentiels et la perfection de l'homme.

2- les Prophètes [et leurs Successeurs] sont reconnus, directement ou par les gens honnêtes, justes, savants et pieux.

3- car ils sont un seul ensemble et « envoient », par la permission de DIEU, même onde, même flux vivifiant aux récepteurs (esprits, cœurs, …) des être humains. Se soustraire et se priver de l'un ou de plusieurs d'entre eux aura ses conséquences fâcheuses sur l'homme [société, communauté, etc.].

4- souvent, attribuant à ceux-ci des intentions de mensonges et d'impostures contre DIEU.

أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ حَقًّاۚ وَأَعْتَدْنَا لِلْكَٰفِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ﴿١٥١﴾

ülä~'ika humu-lkäfirûna haqqan wa aᶜtadnâ lilkäfiryna ᶜadhâban mmuhynan

151 **ceux-là sont des impies; et Nous avons préparé pour les impies un châtiment humiliant** [résultat de leurs corruptions obstinées].

En persistant dans leur situation lamentable, ils font preuve d'impiété. Et la loi d'action et de réaction appliquée à leur cas ils subiront un châtiment avilissant parce qu'ils ont voulu sciemment avilir les vérités constructives.

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ وَلَمْ يُفَرِّقُوا۟ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ أُوْلَٰٓئِكَ سَوْفَ يُؤْتِيهِمْ أُجُورَهُمْۚ وَكَانَ ٱللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٥٢﴾

wa-lladhyna 'âmanû bi-llähi wa rusulihï wa lam yúfarriqû bayna ahadin mminhum ülä~'ika sawfa yu'tyhim ujûrahum wa kâna-llähu ghafûran rrahyman

152 **Tandis que ceux qui croient en DIEU et à Ses prophètes sans faire de différence** [et de séparation] **entre** [les Prophètes], [DIEU] **leur donnera leur bonne récompense, car DIEU pardonne** [Il est] **Miséricordieux** [et leur accorde des biens].

Par contre, les vrais croyants en DIEU, reconnaissant la fonction unique

de tous les Prophètes, auront leurs bonnes récompenses[1].

Un impie qui se sera repenti et le vrai croyant, bénéficiera - bien que de degré différent - du pardon et de la miséricorde de DIEU Qui élit Prophète, donne le Livre, envoie les anges et établit parfaitement juste le bilan des comptes.

---

n. IV/152 :

1- de plus ils participeront à l'échafaudage de la paix dans le plateau salvateur, utiles et nécessaires aux générations humaines.

يَسْـَٔلُكَ أَهْلُ ٱلْكِتَٰبِ أَن تُنَزِّلَ عَلَيْهِمْ كِتَٰبًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ ۚ
فَقَدْ سَأَلُوا۟ مُوسَىٰٓ أَكْبَرَ مِن ذَٰلِكَ فَقَالُوٓا۟ أَرِنَا ٱللَّهَ جَهْرَةً فَأَخَذَتْهُمُ ٱلصَّٰعِقَةُ بِظُلْمِهِمْ ۚ
ثُمَّ ٱتَّخَذُوا۟ ٱلْعِجْلَ مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَتْهُمُ ٱلْبَيِّنَٰتُ فَعَفَوْنَا عَن ذَٰلِكَ ۚ
وَءَاتَيْنَا مُوسَىٰ سُلْطَٰنًا مُّبِينًا ﴿١٥٣﴾

yas'aluka ahlu-lkitābi an tunazzila ᶜalayhim kitāban mmina-ssamā'i faqad sa'alû mûsā~ akbara min dhālika faqâlû~ arina-llāha jahra(t)an fa'akhadhathumu-ssāᶜiqa(t)u bizulmihim thumma-ttakhadhû-lᶜijla mi(n) baᶜdi mâ jā'athumu-lbayyinātu faᶜafawnâ ᶜan dhālika wa 'âtaynâ mûsā sultānan mmubynan

153 **Ceux qui ont reçu l'Écriture te demandent de leur faire descendre du ciel un livre.** [Certains d'entre eux] **ont demandé bien plus à Moïse. Ils dirent : « Fais-nous voir DIEU clairement** (au physique) **! » La foudre fondit sur eux à cause de leur injustice.** [Et] **après ils prirent le veau** (idole) **malgré les preuves qu'ils avaient reçues. Nous leur pardonnâmes cela et Nous donnâmes à Moïse un pouvoir** (probant) **évident.**

B - DIEU a doté l'humanité d'un Livre céleste à quoi les âmes, cœurs et

esprits purs et saints aspirent. Pour bénéficier du Livre l'être humain ne doit pas être enfoncé dans les injustices, hypocrisie, impiété, idolâtrie, péchés graves, etc.

yas'aluka ahlu-lkitäbi[1] an tunazzila ᶜalayhim kitäban mmina-ssamä'i ... :

Un groupe de juifs[2] [qui, « à cause de leurs injustices », n'avaient pas le cœur sûr] vint trouver l'Envoyé de DIEU et lui dirent : « Moïse a apporté les « Tables », apporte-nous donc aussi des « Tables » venant d'auprès de DIEU en sorte que nous te reconnaissons comme véridique ! … »

Le verset énonce que leurs prédécesseurs, enfoncés « dans les injustices » (v.159 et 160), avaient demandé quelque chose « bien plus » à Moïse, ils lui avaient dit en effet « Fais-nous voir DIEU de façon manifeste ! » en sorte que nous puissions Le regarder[3] directement.

thumma-ttakhadhû-lᶜijla :

La mauvaise foi, la foi négative fait l'idolâtrie ou la haine. N'importe quel objet mondain (chose, personne, « veau d'or », planning, argent, sexe, politique, pouvoir, …) devient idole momentanée ou permanente, ou haïssable, …

wa 'âtaynâ mûsä sultänan mmubynan :

À chaque cas, la véracité et l'autorité du Prophète [et l'authenticité de l'Écriture (les Tables)] (Livre) manifestait[4].

---

n. IV/153 :

1- *Ahl-ul-kitâb* : (Gens du Livre ou Détenteurs de l'Écriture, juifs, chrétiens, …) ceux qui se réclament d'Écrits religieux révélés antérieurement au Coran. Chaque Communauté a eu son Livre. De nos jours jusqu'à la fin des temps le Coran est le Livre (voir le v. 136), et le rôle du Livre consiste à exposer les symptômes, remèdes, effets et résultats de tous les actes [bons ou mauvais] de l'homme et de la femme dans l'immédiat, dans le temps et dans les différentes circonstances. Les gens pieux qui ont une science et uns connaissance approfondies en matière du Livre pourront, grâce à DIEU, expliquer les mécanismes des actes, des faits et des versets divins dans la vie courante.

2- On a dit à plusieurs reprises que les versets coraniques ne sont pas limités à tel ou tel groupe. Ici par exemple, ils peuvent concerner aussi bien les chrétiens, les musulmans, etc. si ceux-ci mènent une vie, ou ont un comportement semblable à ces [impies des] juifs ils seront concernés (v. 130). En l'occurrence, les musulmans - hommes ou femmes - qui ont le Coran doivent faire preuve de justice, d'honnêteté, de bienveillance et de toutes les qualités enseignées par le Prophète[s] (*makârim-al-akhlâq*) [et éviter toutes les caractères déconseillés par lui],

pratiquer le Coran. Or, de nos jours, la situation des musulmans est lamentable, indigne et inexcusable par rapport au Coran (Livre) et aux enseignements du Prophète[ﷺ]…. Il va de soi que, homme ou femme, s'ils pratiquent le Coran et les enseignements du Prophète[ﷺ] cela assurera, leur intérêt et leur bonheur individuel, familial, ceux de la société humaine et de l'avenir, ils seront utiles à tout le monde.

3- La foi a différents degrés, elle est une question de cœur (de conscience). Celui ou celle qui a détruit sa conscience (son cœur) par les péchés, injustices, mensonges, enivrants, les mauvais caractères, …, n'aura pas une bonne foi, ne verra pas les réalités métaphysiques (sera « aveugle ») [il ne faut pas plaisanter avec les choses sérieuses !]

Tandis que le cœur intègre, parfait et fort aura la permission de voir certaines vérités et réalités suprasensibles, les regarder, … ; contempler les rayonnements de DIEU.

4- c'est toujours vrais pour tous les Prophètes et Livres.

وَرَفَعْنَا فَوْقَهُمُ ٱلطُّورَ بِمِيثَٰقِهِمْ وَقُلْنَا لَهُمُ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْبَابَ سُجَّدًا
وَقُلْنَا لَهُمْ لَا تَعْدُوا۟ فِى ٱلسَّبْتِ
وَأَخَذْنَا مِنْهُم مِّيثَٰقًا غَلِيظًا ﴿١٥٤﴾

wa rafaᶜnâ fawqahumu-ttûra bimythäqihim wa qulnâ lahum-udkhulû-lbâba sujjadan wa qulnâ lahum lâtaᶜdû fi-ssabti wa akhadhnâ minhum mmythäqan ghalyzan

154 **Et, Nous élevâmes le** [mont] **tour au-dessus d'eux pour** [obtenir] **leur engagement et Nous leur dîmes : « Entrez par la porte en vous prosternant » ; Nous leur dîmes : « Ne transgressez pas le Sabbat » ; et, Nous reçûmes d'eux un engagement ferme.**

wa rafaᶜnâ fawqahumu-ṯṯûra ... :

Nous élevâmes le mont ṯour[1] ….

DIEU est toujours Miséricordieux envers tout le monde. Par Sa Sagesse, parfois Il guide l'être humain vers le bon chemin, dans les bifurcations, avec une contrainte bénie.

DIEU leur ordonna :

- pour entrer dans le Temple il faut qu'ils soient [honnêtes, humbles et] en état de prosternation en franchissant la porte[2].

Ce passage est la clé de réussite : Toutes les initiatives de l'homme ou de la femme, dans la vie quotidienne, doivent débuter et s'opérer dans un état d'esprit de prosternation devant DIEU (voir l'intention de Prière v. 43).

- Et ne pas transgresser le sabbat[2] !

---

n. IV/154 :

1- Ce fait est mentionné également au II/93 et V/171 avec des nuances.

Lorsque Moïse revint du mont ṯour et apporta la Thora, s'adressa à son peuple : « J'ai apporté le Livre céleste qui contient les prescriptions, [indique] ce qui est licite et ce qui est illicite, DIEU a annoncé votre programme ; prenez-le et mettez-le en pratique !» Les [impies des] juifs, sous prétexte qu'il s'agit là des devoirs difficiles, voulurent le contrarier. Sous l'ordre de DIEU une grande panne du mont –

d'après certains le mont - s'éleva sur leur tête. Moïse annonça que s'ils s'engagent à pratiquer le Livre et se repentent de leur rébellion le châtiment disparaitra, sinon ils s'anéantiront, tandis qu'à chaque instant la panne [ou le mont] s'approchait d'eux pour tomber dessus. Ils se sont soumis et acceptèrent la Thora et se prosternèrent devant DIEU, alors le châtiment disparut.

2- sur le « Sabbat » voir VII/163, II/65, XVI/124.

Tout homme ou femme, n'importe où et n'importe quand, qui obéit aux prescriptions de DIEU, par là-même, il ou elle se situe dans les coordonnées compatibles avec son existence, il ou elle se trouvera en paix, aura une vie édénique et paradisiaque. Vice versa.

فَبِمَا نَقْضِهِم مِّيثَٰقَهُمْ وَكُفْرِهِم بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَقَتْلِهِمُ ٱلْأَنۢبِيَآءَ بِغَيْرِ حَقٍّ
وَقَوْلِهِمْ قُلُوبُنَا غُلْفٌۢ
بَلْ طَبَعَ ٱللَّهُ عَلَيْهَا بِكُفْرِهِمْ فَلَا يُؤْمِنُونَ إِلَّا قَلِيلًا ﴿١٥٥﴾

fabimâ naqḏihim mmythāqahum wa kufrihim bi'âyāti-llāhi wa qatlihimu-l'a(n)biyā'a bighayri ḫaqqiṉ wa qawlihim qulûbunâ ghulfu(n) bal ṯabaᶜa-llāhu ᶜalayhâ bikufrihim falâyu'minûna illâ qalylaṉ

155 [Mais] **parce qu'ils ont violé leur engagement, nié les signes** [et les versets] **de DIEU, tué les Prophètes à l'encontre de tout droit, et dit** [injustement] : « **Nos cœurs sont voilés !** » [Ils ont été châtiés et maudits], **et DIEU a scellé** (fermé) **leurs cœurs à cause de leur mécréance** (leurs crimes, arrogances, hypocrisies, péchés obstinés), **si bien qu'ils ne sont pas croyants, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux** [ou, un petit peu].

Mais celui ou celle qui :

- viole son engagement[1] - concernant les juifs impies[1bis] voir II/40, 83-84 et V/12 -,

- nie les signes [et rejette les versets] de DIEU,
- tue les Prophètes[2] sans le moindre droit,
- [ne veut pas se corriger et] déclare que son cœur est insensible[3].

Il ou elle porte atteinte à son fort intérieur, rompt le lien avec les supports (v. 136) et sera honni(e)[4] (subira les conséquences, les réactions de ses actions) ; de même v. 156-161. Pour le traitement voir v.162.

---

n. IV/155 :

1- manquer aux engagements profonds pris avec soi-même, ou, violer ses engagements, en particulier concernant la société [voire l'univers], aura des réactions les plus durs.

1 bis - les juifs s'étaient engagés à obéir à DIEU, être bons envers père, mère, proches, orphelins et besogneux, être honnêtes et dire de bonnes paroles, observer la Prière, s'acquitter d'Aumône, éviter le meurtre. [Bien sûr ce n'est pas leur propre, c'est valable toujours et pour tout le monde].

2- ne pas tuer les Prophètes [et ne pas contrevenir à leurs enseignements].

3- ces gens prétendent que dès leur naissance leur cœur (conscience) n'était pas sensible aux enseignements des Prophètes (ne les reçoivent, ne les captent pas) ; ou bien, après leur naissance, c'est DIEU qui a voilé leur cœur (conscience) [et que cela ne dépend pas d'eux-

mêmes]! Mensonge et calomnie patente qui aura ses réactions et son châtiment adéquat.

4- à moins qu'il [ou elle] se repente et s'amande. [Le remède est exposé dans le v. 162.]

وَبِكُفْرِهِمْ وَقَوْلِهِمْ عَلَىٰ مَرْيَمَ بُهْتَانًا عَظِيمًا ﴿١٥٦﴾

wa bikufrihim wa qawlihim ᶜalä maryama buhtänan ᶜazyman

156 **Et** [leurs cœurs sont scellés] **à cause de leur mécréance** [et injustice] **et à cause de leur calomnie** [dédaigneuse et] **énorme qu'ils ont prononcé contre Marie.**

Si l'être humain devient obstinément impie et injuste, il sera dangereux et peut proliférer n'importe quelle atrocité.

Marie, l'une des femmes exemplaires par excellence de l'histoire humaine[1], est mentionnée. Sa chasteté, sa vie pieuse, ses éducations, ses actes cultuels, …, doivent servir de modèle aux femmes croyantes pratiquantes (voir l'explication de la sourate 19, Marie).

Le verset énonce qu'elle a été gravement calomniée. Cela fait partie des règles du jeu, les saints et les saintes s'en sont conscient(e)s. Les hommes ou femmes saint(e)s ont eu de pareil programme qui éleva leur degré et abaissa les criminels.

---

n. IV/156 :

1- Personne n'est loué gratuitement dans la création.

L'éducation d'elle-même et les travaux qu'elle a déployés [le temps qu'elle y a mis], la dévotion qu'elle a faite, …, pour donner Jésus à l'humanité, implique un effort pieux continu.

Pour une personne innocente résister aux calomnies nécessite une préparation méditée (voir v. 122) en s'en remettant à DIEU; continuer une vie sainte jusqu'à la fin exige un programme authentique, ….

وَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلْنَا الْمَسِيحَ عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ رَسُولَ اللَّهِ وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ وَلَٰكِن شُبِّهَ لَهُمْ
وَإِنَّ الَّذِينَ اخْتَلَفُوا فِيهِ لَفِي شَكٍّ مِّنْهُ مَا لَهُم بِهِ مِنْ عِلْمٍ إِلَّا اتِّبَاعَ الظَّنِّ وَمَا قَتَلُوهُ يَقِينًا ﴿١٥٧﴾

wa qawlihim innâ qatalna-lmasyha ᶜysa-bna maryama rasûla-llāhi wa mâqatalûhu wa mâṣalabûhu wa läkin chubbiha lahum wa inna-lladhyna-khtalafû fyhi lafy chakkin mminhu mâlahum bihï min ᶜilmin illa-ttibâᶜa-zzanni wa mâqatalûhu yaqyna(n)

157 **Et** [leurs cœurs sont scellés à cause d']**avoir dit : « Nous avons tué le Messie, Jésus fils de Marie, le Prophète de DIEU ! » Or ils ne l'ont point tué ni crucifié ; mais ce fut une illusion. Et ceux qui se livrent à des controverses à son sujet sont dans le doute et n'en ont aucune connaissance, ils ne font que suivre une simple conjecture. Ils ne l'ont sûrement pas tué.**

L'atrocité des méchants[1] va jusqu'à tuer un Prophète, pire encore s'ils ne le tuent pas, ils le prétendent ; [pire encore s'ils ne trouvent pas de Prophète pour tuer ils « tuent » le Livre][1]! Or le verset proclame que Jésus n'a été ni tué ni crucifié.

---

n. IV/157 :

1- De nos jours (21ème siècle), il n'en manque pas !

بَل رَّفَعَهُ ٱللَّهُ إِلَيۡهِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿١٥٨﴾

bal rrafa^c^ahu-llähu ilayhi wa kâna-llähu ^c^azyzan hakyman

158 **Bien au contraire, DIEU l'a élevé vers Lui** (DIEU l'a haussé au Ciel). **DIEU est Puissant** [et] **Sage.**

DIEU soutient Ses Prophètes et assure leur excellente finalité. Les actes de DIEU sont basés sur la sagesse infinie et l'omnipotence juste.

وَإِن مِّنۡ أَهۡلِ ٱلۡكِتَٰبِ إِلَّا لَيُؤۡمِنَنَّ بِهِۦ قَبۡلَ مَوۡتِهِۦۖ وَيَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ يَكُونُ عَلَيۡهِمۡ شَهِيدًا ﴿١٥٩﴾

wa in mmin ahli-lkitäbi illâ layu'minanna bihï qabla mawtihï wa yawma-lqiyäma(t)i yakûnu ^c^alayhim chahydan

159 **Personne de ceux qui ont reçu l'Écriture** (Gens du Livre) **qui ne croira en lui avant sa mort, et le Jour de la résurrection il** (Jésus) **sera témoin contre eux.**

Suite aux versets 157 et 158, c'est la volonté de DIEU que [lorsque[1] Jésus revienne sur terre et avant sa mort] tous les juifs et les chrétiens de cette période verront et déclareront qu'il fut Jésus Prophète de DIEU ; le Jour de la résurrection Jésus blâmera les juifs et les chrétiens qui lui ont attribué la déité[2] et dira qu'il n'a jamais dit qu'il était Dieu.

---

n. IV/159 :

1- au temps de réapparition de Mahdi^c^.

2- Est-ce que Jésus^a^ est Dieu ? Est-il crucifié ?

- Bien que la vie du monde et de l'histoire soit longue, mais selon les religions elle sera

terminée et alors les vérités et réalités des choses et des faits apparaitront ; à ce moment là la réponse sera connue de tout le monde,
- dans ce monde, depuis Jésus jusqu'à maintenant, des saints, hommes parfaits ou Amis de DIEU et le Coran (Parole de DIEU) ont déclaré la vérité.
- Chacun est [et dans l'au-delà sera] son propre juge.
- L'intégrité de la vie et de l'organisme est indispensable aux manifestations de la conscience, du cœur et de l'esprit pur. [Avec les choses enivrantes et autres le jugement authentique, d'emblé dans ce domaine, n'est pas possible] (voir v.162).

فَبِظُلْمٍ مِّنَ ٱلَّذِينَ هَادُوا۟ حَرَّمْنَا عَلَيْهِمْ طَيِّبَٰتٍ أُحِلَّتْ لَهُمْ وَبِصَدِّهِمْ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ كَثِيرًا ﴿١٦٠﴾

fabizulmin mmina-lladhyna hâdû harramnâ ᶜalayhim tayyibätin uhillat lahum wa bisaddihim ᶜan sabyli-llähi kathyran

160 **A cause de l'injustice des juifs, et parce qu'ils ont empêché** [et détourné] **beaucoup d'hommes du chemin de DIEU, Nous leur avons interdit de pures** [nourritures] **qui leur étaient** [d'abord] **permises,**

Les injustices mentionnées dans les versets 153, 155, 157 et 161, plus empêcher beaucoup d'hommes et de femmes du chemin de DIEU ont fait que certaines nourritures leur furent interdites.

وَأَخْذِهِمُ ٱلرِّبَوٰا۟ وَقَدْ نُهُوا۟ عَنْهُ وَأَكْلِهِمْ أَمْوَٰلَ ٱلنَّاسِ بِٱلْبَٰطِلِ ۚ وَأَعْتَدْنَا لِلْكَٰفِرِينَ مِنْهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿١٦١﴾

wa akhdhihimu-rribä wa qad nuhû ᶜanhu wa aklihim amwäla-nnâsi bi-lbäṯili wa aᶜtadnâ lilkäfiryna minhum ᶜadhâban alyman

161 **et** [à cause de] **leur pratique de l'usure, alors que Nous la leur avions interdite, et parce qu'ils s'approprient illégalement les biens des**

hommes, Nous avons réservé aux impies d'entre eux, un douloureux châtiment.

Leur autre faute et injustice fut le pratique de l'usure - alors qu'il est interdit - et enfin le fait de consommer les biens des autres injustement.

Les lois de la création sont parfaitement justes ; donc les injustes subiront les réactions de leurs actions detestables[1].

---

n. IV/161 :

1- c'est vrai pour tout le monde [juifs, chrétiens, musulmans ou autres], toujours et partout ; seulement il faut voir les causes des malheurs (maladies, accidents, difficultés et querelles familiales ou sociales, comportements démoniaque, fraudes, animosité, atrocité) maintenant [et dans l'avenir]; analyser et faire la synthèse d'une façon équitable est un devoir humanitaire. L'intégral des actions et réactions, causes, effets et récompenses, dans l'ici-bas et l'au-delà est minutieusement juste et personne n'est d'un brin lésé.

لَّٰكِنِ ٱلرَّٰسِخُونَ فِى ٱلْعِلْمِ مِنْهُمْ وَٱلْمُؤْمِنُونَ يُؤْمِنُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ
وَٱلْمُقِيمِينَ ٱلصَّلَوٰةَ وَٱلْمُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱلْمُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ أُو۟لَٰٓئِكَ سَنُؤْتِيهِمْ أَجْرًا عَظِيمًا ﴿١٦٢﴾

läkini-rräsikhûna fi-lᶜilmi minhum wa-lmu'minûna yu'minûna bimã unzila ilayka wa mã unzila min qablika wa-lmuqymyna-ssalä(t)a wa-lmu'tûna-zzakä(t)a wa-lmu'minûna bi-llãhi wa-lyawmi-l'âkhiri ulä~'ika sanu'tyhim ajran ᶜazyman

162 **Mais ceux d'entre eux qui ont des connaissances approfondies** [et qui sont purs, savants honnêtes et croyants] **et** [tous] **les croyants qui croient**

à ce qui t'a été révélé [ô Prophète !] **et à ce qui fut révélé avant toi, qui accomplissent la Prière, acquittent l'Aumône, croient en DIEU et au Jour** [du jugement] **dernier, à tous ceux-là Nous accorderons une rétribution immense.**

Voici une ordonnance céleste dont l'application, dans la mesure du possible, assure la santé et la sainteté de l'homme, de la femme, de la société et de l'avenir.

On constate que jamais une religion céleste ne blâme un groupe ou une ethnie en tant que tel, mais les gens impies, atroces, voleurs, criminels, menteurs, injustes, etc. sont blâmés n'importe où qu'ils se trouvent (entre les musulmans, chrétiens, juifs ou ailleurs). Au contraire, le verset fait l'éloge des savants croyants et tous ceux ou celles qui mènent une vie honnête, font la Prière (v. 43), participent au bien-être de la société en donnant l'Aumône, qui sont avec DIEU, pensent au Jour [du jugement] dernier (v. 136), - tout cela selon ce qui leur est possible, facile et gaiement -, voilà les gens heureux qui recevront une récompense magnifique (céleste)[1].

---

n. IV/162 :

1- La très grande majorité des hommes et des femmes, partout, toujours, individuellement ou

socialement, mène une vie apparemment ou pratiquement sans faire attention à DIEU, ni aux supports (Prophète, Livre, Ange et Jour ultime). Des lois très variées sont instituées [il y en a où par exemple l'adultère ou la prostitution, l'usure, vin, etc. sont autorisés textuellement] ; ou, dans les pays soi-disant musulmans [qui ont « virtuellement » le Coran et le « chantent » à belle voix dans leur Presse ou ailleurs] ignorance, drogue, boissons enivrantes, l'usure, mensonge, orgueil négatif, calomnie, sexes, paresse, injustice, hypocrisie, crimes, exaction et toute sorte d'immoralité et de maladies font rage ; … . Pire encore, dans les uns et les autres, beaucoup s'imaginent très « heureux » ! Où en est-on ?

C'est une question de « liberté » ou de libre choix et de délices. Chacun ou chacune a l'intelligence (le cerveau), la conscience et la possibilité pour choisir les délices mondaines illicites ou licites et s'en réjouir autant qu'il est libre. L'histoire, l'expérience, les sages, … [ou si l'on veut les Religions authentiques] ont montré les réalités courantes, immédiates ou à long terme (ici-bas ou dans l'au-delà). À l'homme ou à la femme de choisir !

Parallèlement aux mauvais, de tous les temps, il a existé et demeurent sur terre des hommes et des femmes stars de l'humanité qui, petit à petit, deviennent croyants pratiquants, savants, justes, pieux, bienveillants, patients, les vrais médecins et humbles maîtres dévoués qui, par la volonté de DIEU, en contacte avec les Prophètes, les Livres, les

Anges et soucieux du Jour dernier s'occupent gaiement de leurs devoirs individuels, sociaux et pour la cause de DIEU …. DIEU les aime et ils L'aiment. Ainsi les portes du Paradis sont ouvertes pour tous ceux qui sincèrement désirent y entrer.

۞ إِنَّآ أَوۡحَيۡنَآ إِلَيۡكَ كَمَآ أَوۡحَيۡنَآ إِلَىٰ نُوحٖ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ مِنۢ بَعۡدِهِۦۚ وَأَوۡحَيۡنَآ إِلَىٰٓ إِبۡرَٰهِيمَ وَإِسۡمَٰعِيلَ
وَإِسۡحَٰقَ وَيَعۡقُوبَ وَٱلۡأَسۡبَاطِ وَعِيسَىٰ وَأَيُّوبَ وَيُونُسَ وَهَٰرُونَ وَسُلَيۡمَٰنَۚ وَءَاتَيۡنَا دَاوُۥدَ زَبُورٗا ١٦٣

innā awhaynā ilayka kamā awhaynā ilā nûhin wa-nnabiyyiyna mi(n) ba^c^dihī wa awhaynā ilā ibrāhyma wa ismā^c^yla wa ishāqa wa ya^c^qûba wa-l'asbāti wa ^c^ysā wa ayyûba wa yûnusa wa hārûna wa sulaymāna wa 'âtaynâ dâwūda zabûran

163 [Ô Prophète !] **Nous t'avons adressé la révélation comme Nous** [l'] **avons adressée à Noé et aux Prophètes** [venus] **après lui. Nous avons adressé la révélation à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et aux** [douze] **Tribus, comme à Jésus, Job, Jonas, Aaron, Salomon, et Nous avons donné le Zabûr à David.**

Ce verset mentionne le fait de la révélation[1]. Bien que chaque Prophète a eu une communauté, une période particulière[2], le fait de la révélation est le même pour tous les Prophètes et, la directive reste la même (divine).

La fin du verset précise que quant à David la révélation s'est opérée sous forme de Zabour.

---

n. IV/163 :

1- Phénomène par lequel la parole divine est communiquée ou adressée aux Prophètes d'une manière surnaturelle (par ange etc.)

2- dont l'analyse et la synthèse de l'ensemble donnera beaucoup de choses à méditer.

وَرُسُلًا قَدْ قَصَصْنَٰهُمْ عَلَيْكَ مِن قَبْلُ وَرُسُلًا لَّمْ نَقْصُصْهُمْ عَلَيْكَ ۚ وَكَلَّمَ ٱللَّهُ مُوسَىٰ تَكْلِيمًا ﴿١٦٤﴾

wa rusulan qad qasasnähum ᶜalayka min qablu wa rusulan llam naqsushum ᶜalayka wa kallama-llähu mûsä taklyman

164 **Et** [Nous avons adressé la révélation aux] **Prophètes que Nous t'avons mentionnés et** [à] **ceux que Nous ne t'avons pas mentionnés. Et DIEU parla à Moïse** (lui adressa la parole).

Ce verset signale qu'il y a eu d'autres Prophètes qui ne sont pas mentionnés - tous dans le cadre de la Révélation et de la même directive -. Et quant à Moïse, la parole lui est adressée directement.

رُّسُلًا مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى ٱللَّهِ حُجَّةٌۢ بَعْدَ ٱلرُّسُلِ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا ﴿١٦٥﴾

rusulan mmubachchiryna wa mundhiryna li'allâyakûna linnâsi ᶜala-llähi hujja(t)u(n) baᶜda-rrusuli wa kâna-llähu ᶜazyzan hakyman

165 [Nous avons envoyé les] **Prophètes en tant qu'annonciateurs de bonnes nouvelles et avertisseurs, afin qu'après la venue des prophètes les hommes n'aient plus d'excuse devant DIEU. DIEU est Puissant-Honoré** [et] **Sage.**

Les versets 163-165 donnent un autre perspectif du v.150.

Le v. 165 mentionne le message commun des Prophètes (A du v. 136): « annoncer la bonne nouvelle et avertir » qui est d'ailleurs le point commun avec le Livre (B) renforcé dans le v. 166 par (C).

Le deuxième passage énonce que tout ce qui est nécessaire pour la vie [terrestre et céleste] de l'homme et de

la femme est dit par les Prophètes [et rien ne manque].

Clausule : Tous les actes de DIEU ont été toujours décrétés selon la Sagesse et Puissance, Bienveillance, ….

لَّٰكِنِ ٱللَّهُ يَشْهَدُ بِمَآ أَنزَلَ إِلَيْكَ ۖ أَنزَلَهُۥ بِعِلْمِهِۦ ۖ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَشْهَدُونَ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًا ﴿١٦٦﴾

läkini-llähu yachhadu bimä anzala ilayka anzalahü bi^cilmihï wa-lmalä~'ika(t)u yachhadûna wa kafä bi-llähi ***chahydan***

166 **Mais DIEU témoigne de ce qu'Il a fait descendre sur toi** (révélé le Coran). **Il l'a fait descendre en Son escient** [pour bien être, bonheur, félicité et éternité de l'homme et de la femme]. **Les anges en témoignent. Et DIEU suffit comme témoin** (Il est excellent témoin).

Le premier passage est l'« enveloppe » des 4 supports (v. 136) elles-mêmes « étayées » par la Science de DIEU, où assistent les anges dans le déroulement de leurs missions. La dernière phrase est l' « Enveloppe de tout cela ».

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَصَدُّوا۟ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ قَدْ ضَلُّوا۟ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿١٦٧﴾

inna-lladhyna kafarû wa saddû ^can sabyli-llähi qad dallû daläla(n) ba^cydan

167 **Ceux qui sont impies** [obstinés et rejettent le Livre] **et empêchent** [et détournent les hommes] **de suivre le chemin de DIEU, s'égarent dans un lointain égarement.**

Le fait de détourner ou empêcher les gens de suivre le chemin de DIEU a dévasté l'humanité tout au long de l'histoire[1]. Le verset précise qu'avant tout ce sont les malfaiteurs qui sont pris au piège. C'est un avertissement

pour les malfaiteurs [qui que ce soit] et mise en garde pour les gens simples.

---

n. IV/167 :

1- de nos jours il incombe, très souvent, aux dirigeants.

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَظَلَمُوا۟ لَمْ يَكُنِ ٱللَّهُ لِيَغْفِرَ لَهُمْ وَلَا لِيَهْدِيَهُمْ طَرِيقًا ﴿١٦٨﴾

inna-lladhyna kafarû wa zalamû lam yakuni-llâhu liyaghfira lahum wa lâ liyahdiyahum taryqan

168 **Ceux qui** [obstinément] **rejettent** [le Livre] **et agissent injustement, DIEU ne leur pardonnera pas, et Il ne les dirigera pas** [par contraint vers] **une** [autre] **voie ,**

إِلَّا طَرِيقَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ وَكَانَ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرًا ﴿١٦٩﴾

illâ taryqa jahannama khâlidyna fyhã abadan wa kâna dhâlika ᶜala-llâhi yasyran

169 **si ce n'est** [vers] **la voie de l'Enfer** [qu'ils ont choisi obstinément], **où ils demeureront perpétuellement.** [La réalisation de] **cela** [parfaitement juste] **est facile pour DIEU.**

Voici les impies (idolâtres, hypocrites, ...) qui font preuve d'injustice et engendrent, obstinément, des dégâts irréparables, brisent tout et s'en « réjouissent »* ! Ainsi, ils ne laissent rien à réparer et se font impardonnables.

En d'autres termes, dans la création[1], tous les faits, intentions, actions, travail, efforts, initiatives, etc. ont leurs lois. Avoir, volontairement un comportement déterminé aura ses

résultats déterminés pour n'importe qui que ce soit[2].

La fin du v. 169 précise que la réalisation de tout cela est facile pour DIEU.

---

n. IV/168 et 169 :

* L'injustice (*zulm*) :

- quiconque commet sciemment une injustice s'en réjouit temporellement, mais il est damné et reprochable ; si, ici-bas, il piétine sa conscience, son injustice le brûlera (le diminuera) ici-bas et/ou dans l'au-delà ; à moins qu'il se repente réellement.
- celui ou celle [innocent(e)] qui est victime d'une injustice, s'il (ou elle) patiente conformément aux indications divines (donc aucune nonchalance …), il [ou elle] sera récompensé(e) - ici-bas et/ou dans l'au-delà - par DIEU, aura une récompense [de plusieurs pour-cent de] plus que l'injustice subie. [Évidemment, il est interdit et un péché de se faire volontairement victime de l'injustice.]
- au cas où l'injustice n'est pas totalement commise décidément, alors les effets seront, pour l'un ou l'autre, proportionnels. [Peut-être, les bonnes actions de l'injuste - s'il en a - seront écrites pour le compte de la victime d'injustice et l'injuste sera démuni].

Donc, plus l'acte de quiconque commet l'injustice envers une personne est grave, les dons de DIEU octroyés à la personne qui est victime de l'injustice sont beaucoup plus grands et magnifiques. [Car DIEU aime les hommes et les femmes, aime que leur dignité

soit sauvegardée, et n'aime pas qu'ils soient, individuellement ou socialement, physiquement, intellectuellement, moralement ou spirituellement lésés, ….]

1- C'est DIEU Sage, Bienfaiteur, Juste, …, qui a créé toutes les lois qui règnent sur toutes les créatures (leur développement, leurs actions, réactions, interactions, etc.)

2- IMPIÉTÉ OU INJUSTICE SEULE OU GÉNÉRALE :

Lorsqu'on dit un impie, un idolâtre, etc. cela désigne la vie et l'état général de la personne.

Mais il arrive qu'un individu (croyant et sain) soit entamé et commette une impiété, une injustice, une idolâtrie, etc. dans un domaine ou dans un cas particulier, il ne devient pas, pour autant, un impie.

Les versets 169 et 170 déclarent qu'en plus des cas des impies, idolâtres, …, qui ont leur statut, n'importe qui (même un croyant pratiquant, un homme pieux, honnête, bienveillant, sage, etc.) commettrait, sciemment, une impiété, une injustice, une idolâtrie, etc., encourra l'Enfer correspondant.

N. B. Donc, l'Enfer n'est pas particulier (réservé) aux impies, hypocrites, … ; il sera également le demeure des non-impies etc. qui commettraient impiété, ….

[Par exemple un individu croyant pratiquant qui s'adonne aux voluptés encourra d'une façon précise l'enfer correspondant; de même pour mensonge, colère, paresse, oisiveté, etc.].

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدۡ جَآءَكُمُ ٱلرَّسُولُ بِٱلۡحَقِّ مِن رَّبِّكُمۡ فَـَٔامِنُواْ خَيۡرٗا لَّكُمۡۚ
وَإِن تَكۡفُرُواْ فَإِنَّ لِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمٗا ١٧٠

yä~'ayyuha-nnâsu qad jä'akumu-rrasûlu bi-lhaqqi min rrabbikum fa'âminû khayran llakum wa in takfurû fa'inna lillähi mâ fi-ssamäwäti wa-l'ardi wa kâna-llähu ᶜalyman hakyman

170 **O hommes** [et femmes] **! Le Prophète** [que vous attendiez] **vous a apporté la vérité venant de votre Seigneur. Croyez, cela vaudra mieux pour vous. Si vous reniez** [sachez qu']**à DIEU appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et DIEU est Omniscient** [et] **Sage.**

Premièrement : tous les Prophètes ont apporté la vérité que DIEU a voulu communiquée aux peuples.

Deuxièmement : selon l'accroissance et la maturité de l'être humain, les enseignements furent de plus en plus parfaits.

Troisièmement : la parole de DIEU annonce que le dernier Prophète a apporté la vérité [complète, entière, nécessaire et suffisante pour tout le monde jusqu'à la fin des temps][1].

On en déduit que celui ou celle qui croit en DIEU, s'il ou elle suit ce qu'a apporté le Prophète[ﷺ], par là même il ou elle suit ce qu'ont apporté les Prophètes qui l'ont précédé[2] (163-165).

La deuxième partie du verset précise que si l'on est ingrat et que l'homme ou la femme marche à l'encontre des enseignements célestes, aucune loi de la création ne sera changée, les

actions auront leurs réactions (résultats justes).

La clausule est en rapport avec celle des versets 17, 92 et 111 de la sourate.

---

n. IV/170 :

1- Au v. 136 on a détecté les 4 supports de l'humanité (Prophète, Livre, Ange, Jour ultime) qui, grâce à DIEU, ont supporté (assuré) l'humanité dès le début jusqu'à un temps t et la supportent (l'assurent) du temps t jusqu'à la fin des temps.

Chaque Prophète a eu une vie déterminée sur la terre. Pour continuer sa mission, sur ordre de DIEU, il a désigné ses Successeurs [les Successeurs ne reçoivent pas la révélation, ils continuent l'application de la révélation, du Livre, des enseignements du Prophète s.]. Le Prophète s. a aussi ses Successeurs [les Imâms immaculés, supports désignés par DIEU, de façon que l'humanité ne soit jamais privée de Prophète (ou Successeur), Livre, Anges et Jour ultime].

Le Livre de chaque Prophète a assuré l'humanité jusqu'à la venue du Prophète suivant ; et le Coran, Livre révélé au dernier Prophète, est le Livre jusqu'à la fin des temps (XV/9).

2- autrement dit : celui ou celle qui suit le Prophète s., suit amplement et parfaitement Jésus, Moïse, Abraham, Noé, ….

يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ لَا تَغۡلُواْ فِي دِينِكُمۡ وَلَا تَقُولُواْ عَلَى ٱللَّهِ إِلَّا ٱلۡحَقَّۚ

إِنَّمَا ٱلْمَسِيحُ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ رَسُولُ ٱللَّهِ وَكَلِمَتُهُۥٓ أَلْقَىٰهَآ إِلَىٰ مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِّنْهُ ۖ
فَـَٔامِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِۦ ۖ وَلَا تَقُولُوا۟ ثَلَٰثَةٌ ۚ ٱنتَهُوا۟ خَيْرًا لَّكُمْ ۚ
إِنَّمَا ٱللَّهُ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۖ
سُبْحَٰنَهُۥٓ أَن يَكُونَ لَهُۥ وَلَدٌ ۘ لَّهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۗ
وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ﴿١٧١﴾

yä~'ahla-lkitäbi lâtaghlû fy dynikum wa lâtaqûlû ᶜala-llähi illa-lhaqqa innama-lmasyhu ᶜysa-bnu maryama rasûlu-llähi wa kalimatuhu~ alqähä ilä maryama wa rûhun mminhu fa'âminû bi-llähi wa rusulihï wa lâtaqûlû thaläthatun intahû khayran llakum innama-llähu ilähun wähidun subhanahü~ an yakûna lahū waladun lahū mâ fi-ssamäwäti wa mâ fi-l'ardi wa kafä bi-llähi wakylan

171 **Vous qui avez reçu l'Écriture** (Gens du Livre) **! N'exagérez pas en votre religion, ne dites sur DIEU que la vérité. Le Messie, Jésus fils de Marie n'est qu'un Prophète de DIEU,** [la réalisation de Sa volonté,] **Sa parole qu'Il avait annoncée à Marie, un souffle** [et un dire] **de Lui. Croyez en DIEU et en Ses prophètes. Ne dites pas** « [Il y a] **triple** [Dieu, ou triple Seigneurs] **». Cesser** [de dire que « un est triple (trois) »] **vaudra mieux pour vous. DIEU n'est qu'un DIEU Unique. Loin de Sa Gloire d'avoir un enfant** (un fils). **A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre. DIEU suffit comme Mandataire** (Répondant à toutes les demandes des créatures).

C'est une annonce particulière adressée à tous ceux qui ont reçu une révélation, Écriture, Livre, venant de DIEU[1]. Une allocution « sympathique », bienveillante et bienfaiteur de la part du Créateur le Très-Miséricordieux.

Il ne convient pas que l'homme ou la femme dise sur DIEU autre chose que la vérité[2].

Après un développement clair, le verset est terminé par une phrase

touchante : « DIEU suffit comme Mandataire Répondant », c.à.d. l'homme ou la femme qui désirent savoir la réalité des choses et suivre la vérité, sont invités à poser et « confier » leur question méditée directement à DIEU[3].

---

n. IV/171 :

1- En l'occurrence les chrétiens [donc l'objet porte aussi sur les juifs, etc.] La signification du verset concerne tous ceux qui exagèrent [ou au contraire affaiblissent ou minimisent] la révélation et les enseignements divins, en parole ou en action, qu'ils soient musulmans, chrétiens, juifs ou autres*. Dans les Communautés il y a beaucoup de déviations (voire oppositions) à la vérité des religions, d'où les malheurs, maladies, etc.

Une religion céleste a ses indications dans tous les secteurs de la vie matérielle et spirituelle. La dignité et/ou l'équilibre de l'homme et de la femme nécessite qu'il (ou elle) s'occupe de tous les secteurs. Omettre un secteur ou agrandir l'autre [ou amplifier un fait surérogatoire au prix d'abandonner un ordre obligatoire ne convient pas à un croyant(e)].

Les musulmans qui ont le Coran doivent faire beaucoup d'attention dans leur vie. S'ils suivent le Coran et les enseignements du Prophète[ﷺ] ils n'auront pas de malheurs, se prospéreront, s'épanouiront et seront utiles au monde,....

2- Il vaut mieux réviser la conception de « Dieu en trois êtres » (trois personnes), ou la déité de Jésus (voir l'explication de la sourate 19, Marie). Tout cela afin que l'homme ou la femme s'épanouissent, se situent dans les coordonnées authentiques, s'harmonisent avec la création, s'élèvent et parviennent réellement à faire la connaissance de DIEU.

3- Si l'on est sincère, pur, pieux et vertueux, si l'on s'adresse à DIEU - d'après ce que vient d'être exposé (n.1, v.170, « grâce à DIEU » … - assurément, on aura la réponse [immédiatement ou dans le temps ; directement ou par les Prophètes (ou par les Successeurs, Amis de DIEU, …), anges ou autres êtres missionnés par Lui].

لَّن يَسْتَنكِفَ ٱلْمَسِيحُ أَن يَكُونَ عَبْدًا لِّلَّهِ وَلَا ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ ٱلْمُقَرَّبُونَ ۚ
وَمَن يَسْتَنكِفْ عَنْ عِبَادَتِهِۦ وَيَسْتَكْبِرْ فَسَيَحْشُرُهُمْ إِلَيْهِ جَمِيعًا ﴿١٧٢﴾

lan yastankifa-lmasyhu an yakûna ᶜabdan lillähi wa la-lmalä~'ika(t)u-lmuqarrabûna wa man yastankif ᶜan ᶜibâdatihï wa yastakbir fasayahchuruhum ilayhi jamyᶜan

172 **Jamais le Messie** (Jésus) **n'a refusé - pas plus que les anges rapprochés** [de DIEU] **- d'être** [créature] **serviteur de DIEU. Ceux qui se refusent à Lui vouer une adoration** [et ne se considèrent pas créatures serviteurs] **et qui s'enflent d'orgueil,** [DIEU] **les ramènera en masse vers Lui** [et les jugera].

Ce verset mentionne que, parmi les 4 « supports » deux c.à.d. les Prophètes et les anges [même les plus « rapprochés »] ont la qualité d'être serviteur et adorateur (*ᶜabd*) de DIEU.

La deuxième partie du verset déclare que n'importe qui [ne serait-ce qu'un

ange de très haut degré] désobéit à DIEU, s'enfle d'orgueil et se considère quelque chose [par ex. se considère comme une déité], au Jour ultime[1] [où il n'y a plus la possibilité de désobéir à la vérité] DIEU ramènera ces gens [ou Ange] vers Lui et les jugera.

---

n. IV/172 :

1- voir n. 4 du verset 136.

فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ فَيُوَفِّيهِمْ أُجُورَهُمْ وَيَزِيدُهُم مِّن فَضْلِهِۦ ۖ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ
ٱسْتَنكَفُوا۟ وَٱسْتَكْبَرُوا۟ فَيُعَذِّبُهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا وَلَا يَجِدُونَ لَهُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَلِيًّا وَلَا نَصِيرًا ﴿١٧٣﴾

fa'amma-lladhyna 'âmanû wa ᶜamilû-ssāliḫati fayuwaffyhim ujûrahum wa yazyduhum mmin fadīhī wa amma-lladhyna-stankafû wa-stakbarû fayuᶜadhdhibuhum ᶜadhâban alyman wa lâyajidûna lahum mmin dûni-llāhi waliyyan wa lâ nasyran

173 **Quant à ceux qui auront cru** [en DIEU] **et travaillé bien** [utile à eux-mêmes, à la société humaine et pour la cause de DIEU], **Il leur donnera pleinement leurs récompenses en y ajoutant** [un surcroît venant] **de Sa grâce. Mais ceux qui refusent** [sciemment d'accomplir les enseignements prescrits par DIEU] **et s'enorgueillissent, Il leur infligera un dur châtiment, ils ne trouveront pour eux, autre que DIEU, ni protecteur** (Ami et Guide) **ni secours.**

Quant à ceux qui auront voulu être honnêtes et bons, et qui auront cru en DIEU et fait de bons travaux[1], au Jour ultime [où les Beaux Noms et Attributs de DIEU seront manifestes] ils recevront entière récompense ajoutée d'un surcroît de bienfaits venant de Sa Faveur. Et les damnés auront juste leur châtiment [correctif].

Donc l'objet des versets 172 et 173 consiste à obéir [et adorer] DIEU, et signale qu'au Jour ultime les récompenses des bons seront bien plus qu'ils ne s'y attendaient pas.

---

n. IV/173 :

1- bons travaux ou œuvres pies (*ᶜamilû-ssälihäti*) : voir l'explication au v. 122.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدۡ جَآءَكُم بُرۡهَٰنٞ مِّن رَّبِّكُمۡ وَأَنزَلۡنَآ إِلَيۡكُمۡ نُورٗا مُّبِينٗا ﴿١٧٤﴾

yä~'ayyuha-nnâsu qad jä'akum burhänun mmin rrabbikum wa anzalnä ilaykum nûran mmubynan

174 **O hommes** [et femmes] **! une preuve évidente vous est venue de votre Seigneur. Nous avons fait descendre vers vous une lumière éclatante.**

Dans ces deux versets terminaux, DIEU le Très-Haut s'adresse directement, concrètement et réellement aux hommes et aux femmes : La lumière[1] (chaleur, dynamisme, illumination, vrai bonheur et paix), auxquelles aspire votre intelligence, cœur, esprit, âme et être (pour avoir une vie réellement bonne), sont mis à la portée de vos mains ; tous les biens viennent de votre Seigneur le Très-Miséricordieux.

---

n. IV/174 :

1- allusion faite aux quatre supports mentionnés dans le v. 136 et commentés par les versets 152-169. L'attention est attirée sur la modalité de la réalisation et le résultat ultime (v.175).

فَأَمَّا الَّذِينَ ءَامَنُوا بِاللَّهِ وَاعْتَصَمُوا بِهِۦ فَسَيُدْخِلُهُمْ فِى رَحْمَةٍ مِّنْهُ وَفَضْلٍ
وَيَهْدِيهِمْ إِلَيْهِ صِرَٰطًا مُّسْتَقِيمًا ﴿١٧٥﴾

fa'amma-lladhyna 'âmanû bi-llähi wa-ᶜtaṣamû bihī fasayudkhiluhum fy raḫma(t)iṉ mminhu wa faḍliṉ wa yahdyhim ilayhi ṣirāṭaṉ mmustaqymaṉ

175 **Ceux qui auront cru en DIEU** [Unique] **et se seront liés résolument à Lui, Il les fera entrer en une miséricorde et une grâce qui émanent de Lui et les guidera vers Lui par une voie droite** (parfaite).

On a dit que dans le mot «'âmana » il y a une idée de vouloir, désirer.

Ceux qui veulent et désirent sincèrement se lier à DIEU (entrer en liaison avec Lui)[1], ce désir sincère traduit en acte.

---

n. IV/175 :

1- ceci dans la vie d'ici-bas ou de l'au-delà.

يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِى الْكَلَٰلَةِ إِنِ امْرُؤٌا هَلَكَ لَيْسَ لَهُۥ وَلَدٌ وَلَهُۥٓ أُخْتٌ فَلَهَا نِصْفُ مَا تَرَكَ
وَهُوَ يَرِثُهَآ إِن لَّمْ يَكُن لَّهَا وَلَدٌ فَإِن كَانَتَا اثْنَتَيْنِ فَلَهُمَا الثُّلُثَانِ مِمَّا تَرَكَ وَإِن كَانُوٓا إِخْوَةً
رِّجَالًا وَنِسَآءً فَلِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثَيَيْنِ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ أَن تَضِلُّوا وَاللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿١٧٦﴾

yastaftûnaka quli-llähu yuftykum fi-lkalāla(t)i ini-mru'un halaka laysa lahu waladuṉ wa lahu~ ukhtuṉ falahâ niṣfu mâ taraka wa huwa yarithuhã in llam yakun llahâ waladuṉ fa'in kânata-thnatayni falahuma-ththuluthâni mimmâ taraka wa in kânû~ ikhwa(t)aṉ rrijâlaṉ wa nisã'aṉ fali-dhdhakari mithlu ḫazzi-l'unthayayni yubayyinu-llähu lakum an taḍillû wa-llähu bikulli chay'in ᶜalymuṉ

176 [Ô Prophète !] **On te consultera** [sur les droits des collatéraux]. **Dis : « DIEU vous donne la sentence au sujet d'une succession sans héritiers directs** (qui n'a ni enfant, ni père ni mère) **: Quand meurt un homme qui n'a pas d'enfants et qui a une sœur, à elle revient la moitié de ce qu'il laisse; -** [mais si c'est la sœur qui meurt] **il héritera d'elle en totalité si elle n'a pas d'enfants - ; s'il a deux sœurs, à elles reviennent les deux tiers de ce qu'il laisse ; s'il a des frères et des sœurs, aux mâles revient une part égale à celle de deux femelles ». DIEU vous**

explique [cela] **afin que vous ne vous égariez pas. DIEU est Omniscient.**

Dans cette sourate concernant les femmes [et les hommes], les prescriptions visant l'héritage [sur les biens matériels] sont exposées au début (11-14), au milieu (33) et à la fin (v. présent). Elles donnent à réfléchir sur les aspects individuels, sociaux, physiques (génétiques), moraux (psychologiques), et spirituels de l'héritage. Le seau est apposé par la « sentence de DIEU ». La clausule du verset et de la sourate étant :

Wa-

llähu bikulli chay'in ᶜalymun

libislam.fr

LISTE DE LA TRANSCRIPTION

Caractère arabe	Transcription phonétique	Le son	Caractère arabe	Transcription phonétique	Le son	Signes ou voyelles	Présentation et son
ء	'	Attaque vocalique	ط	*t̲*	t emphat.	ـَ	*a*
ب	*b*	b	ظ	*z̲*	z emphat.	ـِ	*i*
ت	*t*	t	ع	*c*	Spiran. laryngée sonore	ـُ	*u*
ث	*th*	th anglais	غ	*gh*	r (roulé)	ـً	*an**
ج	*j*	dj	ف	*f*	f	ـٍ	*in*
ح	*h̲*	h spirante laryngée	ق	*q*	q	ـٌ	*un*
خ	*kh*	ch allemand	ك	*k*	k	ـَن	*an̲**
د	*d*	d	ل	*l*	l	ـِن	*in̲*
ذ	*dh*	d+z	م	*m*	m	ـُن	*un̲*
ر	*r*	r	ن	*n*	n	ـا	*â*
ز	*z*	z	و	*w*	w anglais	ـٰ	*ä*
س	*c*	c	ه	*h*	h	ـَا	*'â*
ش	*ch*	ch	ى	*y*	y	ـو	*û*
ص	*s̲*	s emphatique.	ة	*(t)*	t bref **	ـُو	*u*
ض	*d̲*	d emphatique.	~	~	allongé	ـِى	*ï*

Le signe ّ (chadda) est transcrit en dédoublant le caractère correspondant.

* Si on fait une pause, se prononce comme *â*.

** Lors d'une pause, se prononce comme h bref.

s. signifie : *s̲alawâtu-llähi ᶜalaïhi wa âlihi wa sallam*

c. abréviation de : *salâmu-llähi ᶜalaïhi*

LES INDICATIONS ET LEUR VALEUR

Indica.	Valeur	Indica.	Valeur
۝	Pause nécessaire (le signe ne se prononce pas).	م *	n en repos arrivé au b se prononce m.
لا	Pas de pause.	ـً	*Tanwîn,* nunation.
صلے	Liaison préférable; pause autorisée.	ـٌ	Nunation liée ou sourde.
قلے	Pause préférable.	ا	Voyelle longue, se prononce comme ـَ
ج	Pause autorisée.	س	En haut:*c* au lieu de *s*,. ; en bas : *s*,.
∴ ∴	Pause sur l'un, lier l'autre.	~	Allonger le son [long ou demi-long].
۝	Le caractère ne se prononce pas.	۞	Lieu de prosternation; le mot indiqué sous une ligne.
o	Lors de liaison, le caractère ne se prononce pas.	۞	Début du djuz', hizb, moitié ou quart. [Djuz' = 1/30, et hizb = 1/60 du Coran.]
۝	Met le caractère en repos.	۞	Fin du verset et son numéro.

• présentation : *(n)* *ü* = ;¦

PUBLICATIONS ANSARIYAN
C.P.187 Qum
Republique Islamique D'Iran
Tel: 0098 251 7741744 Fax: 7742647
Email: ansarian@noornet.net&Int_ansarian@yahoo.com
www.ansariyan.org & www.ansariyan.net